

# 2002

RAPPORT ANNUEL

## Sommaire

Chiffres clés	
Métiers de VINCI	1
Organisation du Groupe	2
Éditorial	3
Faits marquants 2002	4
Un groupe européen	6
Les années clés de VINCI	8
Évolution récente et stratégie	10
Gouvernement d'entreprise	12
<b>L'activité en 2002</b>	
Concessions	14
Énergies	28
Routes	38
Construction	48
<b>Les performances</b>	
Économiques	58
Environnementales	65
Sociales	70
<b>Éléments financiers</b>	
Rapport de gestion du conseil d'administration	84
Rapport spécial du conseil d'administration relatif aux options de souscription ou d'achat d'options	100
Comptes consolidés	104
Résumé des comptes sociaux	150
<b>Rapports des commissaires aux comptes</b>	156
<b>Rapports complémentaires du conseil d'administration</b>	166
<b>Résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires</b>	172
<b>Renseignements généraux sur la Société</b>	178
<b>Responsables du document de référence et du contrôle des comptes</b>	192



## Tableau de concordance

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel enregistré comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales rubriques exigées dans le cadre du règlement 98-01 de la Commission des Opérations de Bourse.

Section	Rubriques	Pages
1.1.	Nom et fonction du responsable du document	192
1.2.	Attestation du responsable et des contrôleurs légaux	193
1.3.	Nom et adresse des contrôleurs légaux	192
3.1.	Renseignements de caractère général concernant la Société	178-181
3.2.	Renseignements de caractère général concernant le capital	181-186
3.3.	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	59, 184-185
3.4.	Marché du titre de la Société	58-59, 186
3.5.	Dividendes	62
4.1.	Présentation de la Société	1, 6-9
4.2.	Litiges	131, 143-144
4.3.	Effectifs	10, 70, 79, 104, 116-117
4.4.	Politique d'investissement	89, 97, 107
4.7.	Risques	94-97, 131, 143-144
5.1.	Comptes consolidés	104-148
	Comptes sociaux	91, 150-155
6.1.	Organes d'administration et de direction	2, 12-13, 188-191
6.2.	Intérêts des dirigeants	100-101, 142, 158-160
6.3.	Intérêts du personnel	75-76, 100-101, 186-187
7.1.	Évolution récente	10, 84-98
7.2.	Perspectives d'avenir	3, 10, 27, 37, 47, 57, 91

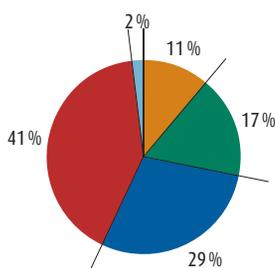
# Chiffres clés

127 000 SALARIÉS, À TRAVERS 2 500 CENTRES DE PROFIT.

- 100 000 chantiers par an dans plus de 80 pays.
- 17,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires.
- 1 067 millions d'euros de résultat d'exploitation.
- 478 millions d'euros de résultat net.
- 5 milliards d'euros de capitalisation boursière.
- L'action VINCI fait partie des indices CAC 40, Euronext 100, DJ Euro Stoxx et Next Prime.

## ■ Chiffre d'affaires par métier\*

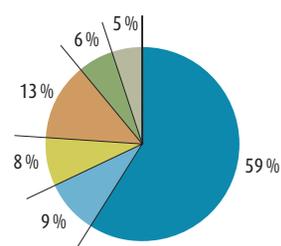
en millions d'euros



Concessions et services	1 851
Énergies	3 024
Routes	5 146
Construction	7 252
Divers	281
<b>Total</b>	<b>17 554</b>

## ■ Chiffre d'affaires par zone géographique

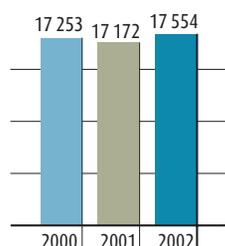
en millions d'euros



France	10 318
Allemagne	1 507
Grande-Bretagne	1 404
Autres pays d'Europe	2 360
Amérique du Nord	1 006
Reste du monde	959
<b>Total</b>	<b>17 554</b>

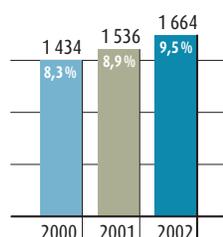
## ■ Chiffre d'affaires

en millions d'euros



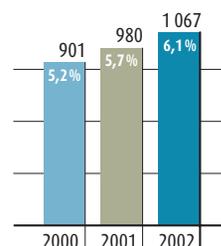
## ■ Excédent brut d'exploitation

en millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires



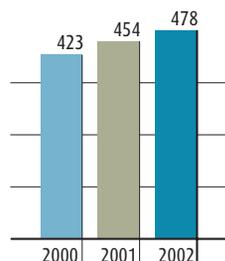
## ■ Résultat d'exploitation

en millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires



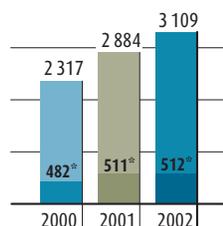
## ■ Résultat net part du groupe

en millions d'euros



## ■ Capitaux propres et intérêts minoritaires

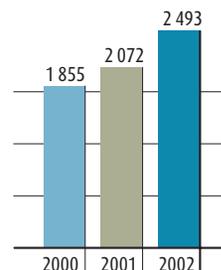
en millions d'euros



\*Intérêts minoritaires.

## ■ Endettement financier net

en millions d'euros



Les données 2000 et 2001 sont reconstituées pro forma.

\* Après élimination des opérations intra groupe.

# VINCI, premier groupe mondial de concessions, de construction et de services associés\*

## VINCI Concessions



Présent depuis plus d'un siècle dans la gestion déléguée d'infrastructures, VINCI Concessions bénéficie d'un savoir-faire exceptionnel dans la conception, la construction clés en main, le financement et l'exploitation de projets. VINCI Concessions intervient dans les infrastructures routières et autoroutières, le stationnement, les aéroports et sur des ouvrages spécifiques, tel le Stade de France.

## VINCI Energies



Leader en France\* et acteur de premier plan en Europe dans les technologies des énergies et de l'information, VINCI Energies partage son activité en quatre domaines : les infrastructures de réseaux électriques ; les travaux intérieurs industriels ; les travaux intérieurs tertiaires ; la communication.

## Eurovia



Numéro un français de la production de granulats routiers\*\*, Eurovia est le leader européen des travaux routiers et du recyclage des matériaux. Son activité s'organise autour de trois métiers complémentaires : les travaux routiers, la production de matériaux et l'environnement (recyclage, sécurité, protections phoniques...).

## VINCI Construction



Le bâtiment, le génie civil, les travaux hydrauliques et la maintenance multi-technique sont les quatre métiers dans lesquels intervient VINCI Construction. L'étendue de ses expertises associée à un réseau international d'une densité exceptionnelle, en particulier en Europe, font de VINCI Construction la référence mondiale du secteur.

\* Source : classement *Moniteur*, novembre 2002 (base : chiffre d'affaires 2001).

\*\* Source : étude interne.

# Organisation du Groupe

## COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif assure la direction générale de VINCI.



**Antoine Zacharias,**  
président-directeur général  
de VINCI.



**Bernard Huvelin,**  
administrateur-directeur  
général délégué de VINCI.



**Xavier Huillard,**  
directeur général délégué  
de VINCI. Président  
de VINCI Energies.



**Roger Martin,**  
directeur général délégué  
de VINCI. Président  
d'Eurovia.



**Dario d'Annunzio,**  
président de VINCI  
Concessions.



**Philippe Ratynski,**  
président de VINCI  
Construction.



**Christian Labeyrie,**  
directeur financier de VINCI.



**Pierre Coppey,**  
directeur communication,  
RH et synergies de VINCI.

## COMITÉ D'ORIENTATION ET DE COORDINATION

Le comité d'orientation et de coordination rassemble aux côtés des membres du comité exécutif les principaux dirigeants du Groupe et a pour mission d'assurer une large concertation sur la stratégie et l'évolution de VINCI.

**David Azéma,**  
directeur général de VINCI Concessions.

**Daniel Berrebi,**  
directeur général délégué France  
d'Eurovia.

**Bruno Dupety,**  
président-directeur général  
de Freyssinet.

**Denis Grand,**  
président-directeur général  
de VINCI Park.

**Robert Hosselet,**  
président-directeur général  
de GTM Construction.

**Jean-Yves Le Brouster,**  
directeur général délégué de VINCI Energies.

**Patrick Lebrun,**  
directeur général adjoint  
de VINCI Energies.

**Jean-Louis Marchand,**  
directeur général délégué d'Eurovia.

**Jean-Pierre Marchand-Arpoumé,**  
président-directeur général  
de VINCI Airports.

**Jean-Luc Pommier,**  
directeur du développement  
de VINCI.

**Daniel Roffet,**  
directeur général adjoint international  
d'Eurovia.

**Jean Rossi,**  
président de Sogea Construction.

**John Stanion,**  
président de VINCI PLC.

**Henri Stoff,**  
président-directeur général  
de VINCI Construction Grands Projets.

**Philippe Touyarot,**  
directeur général adjoint  
de VINCI Energies.

**Hervé Tricot,**  
administrateur délégué de CFE.

**Guy Vacher,**  
directeur général adjoint France  
d'Eurovia.

**L**es comptes de VINCI en 2002 sont le reflet de la cohérence et de la continuité qui caractérisent la trajectoire du Groupe depuis de nombreuses années.

Dans tous ses métiers, VINCI a atteint en 2002 un niveau de résultats historique. Cette nouvelle progression de la rentabilité, dans un environnement conjoncturel peu favorable, confirme la capacité de notre groupe à inscrire sa réussite dans la durée.

VINCI est un groupe solide, qui poursuit avec pragmatisme et constance un projet ambitieux, indépendant et pérenne. Nos comptes démontrent la pertinence de notre stratégie, fondée sur des principes intangibles de sélectivité et de maîtrise des risques, sur la volonté de consolider nos positions de leader en occupant pleinement le spectre de nos expertises et de nos marchés, sur le développement d'activités récurrentes et à forte valeur ajoutée. Ils démontrent l'efficacité d'un système de management qui conjugue culture d'entrepreneurs, autonomie des acteurs opérationnels et fonctionnement en réseau – donnant ainsi au Groupe une vitalité et une réactivité exceptionnelles sur des marchés à la fois locaux et globaux.

Cette stratégie et ce modèle de management, partagés par 2 500 centres de profit et 127 000 collaborateurs, ont conduit à bâtir le premier groupe mondial de concessions, de construction et de services associés. Ils ont permis de déplacer les références de rentabilité de notre secteur et de démontrer que les métiers de la construction peuvent s'inscrire dans un schéma de développement durable, à l'abri de la conjoncture.

Appuyée sur la qualité de ces fondamentaux, stimulée par le développement des synergies entre nos métiers, cette dynamique permet d'anticiper une nouvelle progression de nos résultats, et devrait s'amplifier avec l'acquisition de relais de croissance. La participation détenue dans le capital des Autoroutes du Sud de la France, qui est appelé tôt ou tard à évoluer, illustre ainsi la volonté de VINCI de développer significativement ses positions dans les concessions de grandes infrastructures de transport, en valorisant ses compétences de concepteur, constructeur et gestionnaire délégué au service des États concédants, sur un marché globalement marqué par l'essor à long terme des partenariats public-privé.



**Antoine Zacharias**  
Président-directeur général

# Faits marquants 2002

## ■ Janvier

Norwest Holst achète le groupe Crispin & Borst, société implantée à Londres, qui intervient principalement en maintenance et en second œuvre architectural. Toujours en Grande-Bretagne, Norwest Holst obtient en groupement le dernier lot de génie civil du Channel Tunnel Rail Link (CTRL), un projet dont VINCI Construction devient ainsi le principal intervenant.



## ■ Février

Près de 40 000 collaborateurs de VINCI sont actionnaires du Groupe au travers du plan d'épargne groupe. Détenant environ 9 % du capital, les salariés de VINCI deviennent ainsi ses premiers actionnaires.



## ■ Avril

- Le 3, VINCI fait son entrée au CAC 40, l'indice phare de la Bourse de Paris.
- VINCI prend une participation de 17 % dans le capital des Autoroutes du Sud de la France, et émet, pour financer cet investissement, une Océane (obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes) d'un montant de 500 millions d'euros.

- VINCI obtient les notations BBB+ par Standard & Poor's et Baa1 par Moody's.



## ■ Janvier

En signant le 18 janvier 2002 la première charte de jumelage, la direction régionale Rhône-Alpes de Sogea Construction et Sogea Maroc s'engagent à s'investir dans une active relation de partenariat. Le 7 juin, un deuxième jumelage est signé, entre Sogea Sud-Ouest et Warbud, la filiale polonaise de VINCI Construction.

## ■ Mars

- Le 21, VINCI signe avec la Fédération européenne des travailleurs du bois et du bâtiment et la Fédération européenne des cadres de la construction un accord portant sur la création d'un Comité de groupe européen.

- VINCI lance son université d'entreprise, l'« Académie VINCI ». Destinée à fédérer les initiatives prises dans le domaine de la formation, elle propose des séminaires d'intégration pour les jeunes cadres, les « Forums du management » pour les cadres à haut potentiel et les « Entretiens de VINCI », conférences pour les cadres dirigeants (ci-contre Nicole Notat, lors de son intervention).



## ■ Mai

Le 11, création de la Fondation d'Entreprise VINCI pour la Cité, qui finance des initiatives

citoyennes ou des actions favorisant l'insertion professionnelle de personnes en difficulté.

## ■ Janvier

Sur quatre projets pilotes en Île-de-France, Sogea Construction expérimente différentes situations de tri sélectif et élabore des outils permettant d'évaluer avec précision la nature, la quantité et le coût de traitement des déchets.

## ■ Février

Lancement de Picada, programme européen de recherche sur la pollution des façades d'immeubles. Coordonné par GTM Construction, ce projet associe des centres de recherche et des groupes industriels, et vise à mettre au point une gamme d'enduits de façade transparents aux propriétés autonettoyantes et dépolluantes.



## ■ Avril

VINCI est intégré à l'indice Aspi Eurozone pour sa bonne gouvernance et ses performances environnementales.



## ■ Mai

Démarrage de l'opération « Conduite douce » chez GTM Terrassement. Fondée sur l'analyse de la consommation des engins de terrassement et l'observation de leurs mouvements grâce au GPS, cette initiative a pour objectif d'économiser le carburant en formant les pilotes à une conduite adaptée et en réaménageant les pistes.

### ■ Juin/juillet

- Paiement du dividende de 1,70 euro hors avoir fiscal.
- VINCI émet un emprunt obligataire de 600 millions d'euros, complété en novembre par une tranche supplémentaire de 250 millions d'euros.
- En groupement, VINCI Construction Grands Projets signe avec le ministère égyptien des Ressources en eau et de l'Irrigation l'important contrat pour la construction du barrage de Naga Hammadi, sur le Nil.

### ■ Octobre

#### VINCI remporte trois contrats majeurs.

- Au sein du groupement Toll Collect, Cofiroute est retenu pour doter les 12 000 km du réseau autoroutier allemand d'un système de télépéage sans barrières destiné aux poids lourds.
- SSZ, la filiale tchèque d'Eurovia, est désignée pour construire la section Trmice-Knicice de l'autoroute D8, qui relie Prague et Dresde (Allemagne).
- Tunzini (VINCI Energies) gagne, en partenariat, le contrat de génie climatique et de distribution des fluides du futur site du Laser Mégajoule en France (CEA-Cesta).



### ■ Décembre

VINCI Energies acquiert 80 % de la société espagnole Spark Iberica, spécialisée dans les postes de transformation électrique, la téléphonie (pour les opérateurs de réseaux fixes et mobiles) et l'équipement des locaux techniques associés.

### ■ Août

À l'occasion des départs en vacances, Cofiroute propose à ses clients différentes animations gratuites sur les aires de son réseau. Cette opération, « Sens'actions », comme toutes celles organisées tout au long de l'année, vise à favoriser le bien-être et la sérénité sur autoroute.



### ■ Septembre

- VINCI Park mène une grande opération de communication interne baptisée « VINCI Park et Vous », destinée à mobiliser l'ensemble des salariés du groupe sur le projet d'amélioration de la qualité et du service rendu au client.
- Vigiroute®, le plan d'Eurovia destiné à réduire l'exposition des collaborateurs aux dangers de la circulation routière, est lancé dans le cadre d'un programme global de prévention des accidents du travail. Objectif : réduire de 30 % en 3 ans le nombre d'accidents de la route engageant la responsabilité des salariés d'Eurovia.

### ■ Décembre

N'ayant enregistré aucun accident du travail pendant trois années consécutives, Gauthier, filiale de Sogea Construction, est désignée lauréate du concours sécurité de la Fédération nationale des travaux publics (FNTP), dans la catégorie des moins de 50 salariés.

### ■ Août

Les équipes de recherche d'Eurovia présentent Ecolvia, le premier béton bitumineux dense à froid avec émulsion sans solvants. Ce produit, destiné à l'entretien des couches de roulement, a été testé avec succès sur un chantier des Côtes-d'Armor.



### ■ Décembre

- VINCI signe avec l'Établissement public du musée et du domaine national de Versailles une convention cadre dans laquelle le Groupe prend en charge la restauration de la galerie des Glaces du château de Versailles. VINCI s'engage ainsi dans la plus importante opération de mécénat jamais réalisée en France : 10 millions d'euros sur 5 ans. La plus innovante aussi, puisque ce sont les entreprises du Groupe qui assureront, sous le contrôle des architectes des Monuments historiques, la majeure partie des travaux de rénovation dans une logique de mécénat de compétences.
- Seize sociétés de VINCI, dont cinq de VINCI Construction, trois de VINCI Energies et huit d'Eurovia, étaient présentes à Pollutec, salon international des équipements, des techniques et des services de l'environnement, qui se tenait à Lyon.



# Un groupe européen présent dans le

Premier groupe mondial de concessions, de construction et de services associés, VINCI dispose d'un réseau exceptionnellement dense de 2 500 entreprises. Enraciné en Europe, continent où il réalise près de 90 % de son activité, il est historiquement présent en Afrique et, de façon sélective, en Amérique du Nord et dans le reste du monde, *via* des grands projets ou des métiers de spécialité.



## FRANCE

**Cofiroute, premier exploitant privé d'autoroutes en France\***, gère au total près de 900 km de voies à péage dans l'ouest du pays et exporte son savoir-faire dans le monde. Avec 66 % du capital de Cofiroute et 17 % des actions ASF, VINCI est le plus ancien opérateur privé\*\* de concessions autoroutières en France.

**VINCI Energies est le leader français des technologies, des énergies et de l'information.** Sa vocation est d'intégrer ces technologies dans des offres à fort contenu de service, qui assurent le lien entre constructeurs d'équipements et utilisateurs, et répondent aux besoins multiples et évolutifs des clients.

**Eurovia, leader français de la production de matériaux pour la route,** couvre l'ensemble de cette filière industrielle avec 207 carrières, 95 usines de liants, 400 postes d'enrobage et 90 unités de recyclage. Complémentaire des travaux routiers, cette activité représente un chiffre d'affaires annuel d'environ 1 milliard d'euros.

\* En nombre de kilomètres exploités. \*\* Source : Association des sociétés françaises d'autoroutes.

## AMÉRIQUE DU NORD

**Eurovia, un acteur de premier plan des travaux routiers sur le continent américain.**

L'entreprise détient des positions de leader au Canada, en Caroline du Nord, en Caroline du Sud et en Floride. Dans cet État, sa filiale Hubbard a signé en 2002 un important contrat autoroutier pour réaménager un tronçon de l'Interstate 4.

**VINCI Park est leader de la gestion d'ouvrages de stationnement au Québec**

et gère 42 000 places dans plus de 100 parkings situés à Québec, Montréal et Ottawa. Présent dans 12 pays avec plus de 775 000 places en exploitation, VINCI Park est le premier opérateur européen\* et le premier concessionnaire mondial de stationnement\*.

\* Source : étude interne (juillet 2002).

## AMÉRIQUE DU SUD

**VINCI Airports, qui exploite 22 aéroports au Mexique,** dont ceux de Monterrey et de Cancún, est présent sur plus de 100 aéroports dans le monde à travers ses filiales de services d'assistance aéroportuaire WFS et SEN.

**Au Chili, VINCI Concessions exploite** pour une durée de dix-huit ans une section de 165 km de l'autoroute Chillán-Collipulli, construite par VINCI Construction Grands Projets et inaugurée en juillet 2002.



## EUROPE

### VINCI Construction a développé des positions significatives en Allemagne

sur le marché porteur du *facility management*, en aval des activités de conception-construction. Sa filiale SKE assure ainsi la maintenance globale d'un ensemble de bases militaires de l'armée américaine.

- ❑ **VINCI est un acteur de premier plan au Royaume-Uni**, notamment au travers de l'entreprise de construction Norwest Holst, experte dans les montages en PFI (*private finance initiative*), de l'entreprise routière Ringway et de VINCI Park. VINCI Construction est en outre le principal constructeur du lien ferroviaire à grande vitesse (CTRL) qui relie le tunnel sous la Manche et Londres.

### Eurovia est fortement présent en Europe centrale et orientale

, avec des filiales en Allemagne, Albanie, Lituanie, Pologne, Slovaquie et République tchèque, tant sur le marché des travaux routiers que de la production industrielle de matériaux. En 2002, l'entreprise a signé un contrat de 117 millions d'euros pour construire la section Trmice-Knicice de l'autoroute D8, qui relie Prague et Dresde.

### VINCI Energies est implanté en Autriche grâce à sa filiale TMS

, spécialisée dans les systèmes de production automatisés pour l'industrie automobile. Déjà présent en Allemagne avec Controlmatic et en Suède au travers d'Emil Lundgren, VINCI Energies est également fortement enraciné dans le nord de l'Europe, notamment aux Pays-Bas avec Starren.



## ASIE

### Freyssinet, leader mondial du génie civil spécialisé\*

, est présent depuis plus de 50 ans en Asie grâce à ses savoir-faire exclusifs en matière de précontrainte, de réparation et de consolidation d'ouvrages, de structures haubanées, de renforcement de sols et de géotechnique. Freyssinet y bénéficie également d'un ancrage commercial sans équivalent.

\* En chiffre d'affaires, effectif et nombre d'implantations (chiffres 2001).



## AFRIQUE

### Implanté depuis 70 ans en Afrique

, VINCI Construction Filiales Internationales est présent dans 26 pays au travers de sa filiale Sogea-Satom et exerce notamment son activité dans le domaine des travaux routiers et des travaux hydrauliques.



# Les années clés de VINCI



## ■ 1891

**Création de GTM** (Grands Travaux de Marseille) pour construire le réseau d'égouts de la cité phocéenne.

## ■ 1899

**Alexandre Giros et Louis Loucheur créent Girolou**, qui effectue une percée rapide dans la construction de centrales et de réseaux électriques, et obtient sa première concession : la liaison en tramway Lille-Roubaix-Tourcoing.

## ■ 1908

**Création, au sein de Girolou, de la SGE** (Société Générale d'Entreprises).

## ■ 1914-1918

**La SGE et GTM participent en première ligne à l'effort de guerre** puis à la reconstruction. La SGE édifie le barrage de la Truyère, dans le Massif central.

## ■ 1920

**Campenon Bernard** est créé par Edme Campenon et André Bernard.

## ■ 1928

**Eugène Freyssinet dépose le brevet de la précontrainte** puis rejoint Campenon Bernard, dont l'essor va se confondre avec cette révolution technique. Le sauvetage de la gare maritime du Havre, en 1934, est la première application à grande échelle de ce procédé.

## ■ 1946

**La nationalisation de l'électricité conduit la SGE à se redéployer vers les métiers du BTP.** Pendant les Trente Glorieuses, elle devient la première entreprise française de génie civil et met notamment à son actif le barrage de Génissiat, sur le Rhône.

## ■ 1962

**GTM construit le parking des Invalides**, à Paris, après avoir remporté le premier concours jamais organisé en France pour la conception, la construction et l'exploitation d'un ouvrage de stationnement souterrain en concession.

## ■ 1966

**La Compagnie Générale d'Électricité prend le contrôle de la SGE.** Parallèlement, la Compagnie Générale des Eaux crée l'UEER - holding réunissant les entreprises électriques Mors et Jean-Bouchon, Fournié-Gropaud et Garczynski Traploir -, qui deviendra GTIE en 1984.

## ■ 1967

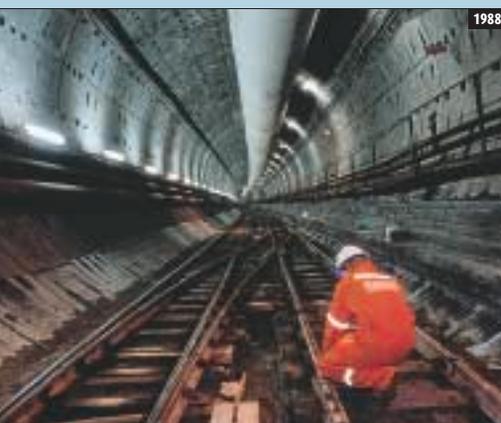
**Dumez connaît un fort développement international** et construit d'importants barrages au Pakistan et en Afrique du Sud.

## ■ 1970

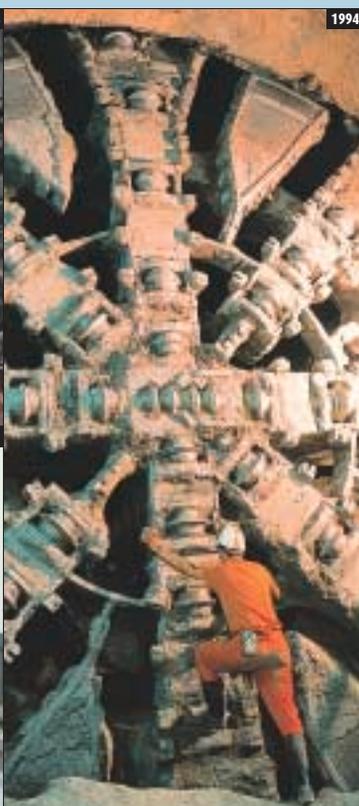
**La SGE, GTM et Entreprise Jean Lefebvre participent à la création de Cofiroute**, pour financer, construire et exploiter les autoroutes A10 (Paris-Orléans) et A11 (Paris-Le Mans).

## ■ 1982

**La SGE fusionne avec Sainrapt et Brice**, un spécialiste du béton précontraint très actif à l'exportation. GTM fusionne avec Entrepouse. Entreprise Jean Lefebvre fusionne avec Salviam et Revêto. Cochery intègre le groupe SGE.



1988



1994



1998



1989



1999

## 1984

**Saint-Gobain, nouvel actionnaire majoritaire**, engage une profonde restructuration de la SGE, qui devient une holding. Sogea en regroupe les activités BTP. Avec Bourdin Chaussé et Cochery, les travaux routiers deviennent le deuxième métier du groupe. Le troisième pôle d'activité, l'équipement électrique et climatique, se développe avec Saunier Duval Électricité, Tunzini et Wanner Isofi.

## 1988

**Après sa privatisation, Saint-Gobain cède le contrôle de la SGE à la Compagnie Générale des Eaux**, qui apporte au groupe Campenon Bernard et ses filiales Freyssinet et Viafrance. Campenon Bernard démarre les travaux des tunnels du Storebælt (Danemark), chantier historique par son ampleur et sa complexité.

## 1989

**La SGE prend le contrôle de la société de BTP britannique Norwest Holst.** Dumez livre la basilique de Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire, et prend le contrôle de l'entreprise belge CFE.

## 1990

**Dumez fusionne avec la Lyonnaise des Eaux.** GTM entre dans le nouveau groupe Lyonnaise des Eaux-Dumez.

## 1994

**Le tunnel sous la Manche** est inauguré (construit notamment par Dumez et la SGE).

## 1997

**La Compagnie Générale des Eaux apporte à la SGE ses entreprises de travaux électriques GTIE et Santerne**, et lui cède l'entreprise de bâtiment CBC. La SGE cède à la Générale des Eaux ses activités de traitement des ordures ménagères, de distribution d'eau et de promotion immobilière. La participation de la Générale des Eaux au capital de la SGE est ramenée de 85 à 51 %. La SGE met en place une nouvelle organisation par métiers (concessions, énergies, routes, construction) et livre le Stade de France, dont elle est concessionnaire en consortium.

## 1998

**Livraison du pont Vasco de Gama à Lisbonne**, ouvrage construit et exploité par le consortium Lusoponte, piloté par la SGE.

## 1999

**Réussite de l'OPA de la SGE sur Sogepar**, leader français des parcs de stationnement en concession.

## 2000

**Mai : la SGE devient VINCI**, trois mois après que la participation de la Générale des Eaux, devenue Vivendi, a été ramenée de 51 à 17 %.  
**Juillet : lancement d'une OPE** amicale sur Groupe GTM. La fusion des deux groupes, en décembre, donne naissance au numéro un mondial du secteur.

## 2001

**Achèvement de la fusion VINCI-GTM**, consolidation du leadership du Groupe dans tous ses métiers. Lancement de VINCI Park, numéro un mondial du stationnement concédé.

## 2002

**VINCI entre au CAC 40** en avril et prend une participation de 17 % dans le capital des Autoroutes du Sud de la France (ASF).

# Évolution récente et stratégie

En 2002, l'entrée de VINCI au CAC 40 a consacré la stratégie suivie depuis cinq ans : inscription des métiers liés au BTP, à la route et aux travaux électriques dans un schéma de rentabilité durable ; développement des activités contribuant à la visibilité et à la croissance des résultats du Groupe grâce aux concessions.

## Chiffres clés

	Chiffre d'affaires en millions d'euros	Résultat d'exploitation en millions d'euros	En % du chiffre d'affaires	Résultat net en millions d'euros	Effectifs moyens
1998	8 012	111	1,4 %	92	64 451
1999	9 057	211	2,3 %	146	70 699
2000 (pro forma)	17 253	901	5,2 %	423	122 070
2001 (pro forma)	17 172	980	5,7 %	454	129 499
<b>2002</b>	<b>17 554</b>	<b>1 067</b>	<b>6,1 %</b>	<b>478</b>	<b>127 380</b>

En 2000, la fusion avec Groupe GTM a fait de VINCI le premier groupe mondial de concessions, de construction et de services associés. Depuis lors, le Groupe poursuit une croissance maîtrisée, grâce notamment à une politique d'acquisition très ciblée, menée en parallèle avec une consolidation de son modèle de management (responsabilisation des managers, maîtrise des frais généraux, contrôle des risques). Au cours de l'année 2002, cette stratégie s'est traduite par :

- une croissance externe modérée, avec le rachat d'entreprises de taille moyenne en France et en Europe, notamment chez VINCI Construction (acquisition de Crispin & Borst, spécialiste de la maintenance, en Grande-Bretagne) et VINCI Energies (Spark Iberica, installateur de lignes à haute tension en Espagne) ;
- la poursuite de l'effort d'intégration amont chez Eurovia, par l'acquisition de carrières et le développement des installations de recyclage, qui doivent conférer à l'entreprise, partout où elle se trouve, la maîtrise de ses approvisionnements en matériaux ;
- enfin, un effort poursuivi également pour le développement des concessions. VINCI Park a acquis de nouvelles capacités, en France et en Grande-Bretagne notamment, et VINCI a pris une

participation de 17 % dans le capital des ASF, se positionnant ainsi pour la seconde phase de privatisation de cette société, encore détenue à 51 % par l'État.

Cette stratégie a permis au groupe VINCI d'améliorer cette année encore la rentabilité de ses activités ; pour 2003, VINCI entend inscrire son action dans la continuité de cette stratégie.

Pour ses métiers liés au BTP, à la route et aux travaux électriques, VINCI a développé un modèle de gestion qui permet d'obtenir des résultats récurrents, une situation financière solide et des retours sur capitaux propres élevés. Deux séries d'actions devraient permettre de voir ceux-ci poursuivre leur progression :

- d'une part, la recherche de gains de productivité est désormais placée au cœur des chantiers, grâce notamment à une formalisation plus grande des phases de préparation et de planification des travaux. Cette action devrait bénéficier tant à la rentabilité intrinsèque de ces métiers qu'à la sécurité des collaborateurs de l'entreprise ;

- d'autre part, VINCI poursuivra une politique raisonnable d'acquisitions, ciblée sur la France et le reste de l'Europe, notamment les pays futurs membres de l'Union européenne. La mise en



œuvre des savoir-faire de VINCI dans ces entreprises contribuera également à la croissance des résultats. VINCI Energies devrait être particulièrement concerné : la consolidation n'est pas achevée dans ses secteurs d'activité, et l'entreprise dispose par ailleurs d'un avantage concurrentiel certain, tant par sa taille que par un modèle de management original.

#### ■ Une triple ambition en matière de concessions d'infrastructures de transport

Les concessions d'infrastructures de transport constituent un secteur à fort potentiel de développement. Aujourd'hui, les États ne peuvent pas ou ne souhaitent pas financer eux-mêmes les infrastructures encore nécessaires, et s'appuient de plus en plus fréquemment sur le secteur privé. Dans ce cadre, l'ambition de VINCI est triple.

D'une part, à la faveur des projets actuels de privatisation, VINCI veut devenir l'acteur privilégié des autoroutes, en France d'abord, en Europe ensuite, par le développement d'alliances avec les gestionnaires des réseaux européens contigus. Si aujourd'hui VINCI est déjà l'une des références mondiales de ce secteur, le rapprochement avec les ASF conférerait au Groupe

une assise technique et financière inégalée en Europe pour concevoir, construire et exploiter de grands ouvrages d'infrastructures de transport.

D'autre part, VINCI doit s'attacher à gérer de façon dynamique un ensemble équilibré de concessions, en termes de maturité et de risques. Les concessions mûres font les résultats d'aujourd'hui, mais ce sont les projets actuellement en développement qui feront les résultats de demain. L'analyse permanente de ses actifs permettra à VINCI de financer son développement en la matière, comme l'a fait par exemple Cofiroute en 2002 en cédant la participation qu'elle détenait au capital de l'autoroute à télépéage intégral SR 91 en Californie, mais en conservant l'exploitation de cet ouvrage.

Enfin, à plus long terme, l'ambition de VINCI est de capitaliser sur son savoir-faire dans les concessions afin d'inventer les services à la mobilité de demain, au profit des autorités concédantes autant que de ses clients. Face à l'engorgement croissant des réseaux routiers urbains et périurbains, la collectivité aura besoin d'un service intégré de gestion du trafic et du stationnement transparent pour le client, à l'image de ce qui commence à se faire en Grande-Bretagne.

# Gouvernement d'entreprise

Indépendant depuis 2000, le Groupe a posé ces dernières années les principes de son gouvernement d'entreprise. En 2002, VINCI a accentué cette démarche afin de garantir à ses actionnaires une plus grande transparence et un contrôle régulier sur les comptes et sur la conduite des affaires du Groupe.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Antoine Zacharias,**  
P-DG de VINCI.

**Dominique Bazy,**  
P-DG de UBS Holding France.

**François David\*,**  
P-DG de Coface.

**Guy Dejouany,**  
président d'honneur de Vivendi Universal.

**Alain Dinin,**  
président du directoire de Nexity.

**Patrick Faure,**  
président de Renault Sport et directeur général adjoint de Renault.

**Dominique Ferrero,**  
directeur général délégué du Crédit Lyonnais.

**Bernard Huvelin,**  
directeur général délégué de VINCI.

**Serge Michel,**  
P-DG de Soficot.

**Alain Minc,**  
président de AM Conseil et de la Société des lecteurs du *Monde*.

**Henri Proglgio,**  
président du directoire de Vivendi Environnement.

**Henri Saint Olive,**  
P-DG de Banque Saint Olive.

**Yves-Thibault de Silguy,**  
délégué général de Suez en charge des relations internationales et institutionnelles.

**Willy Stricker,**  
P-DG de CDC Ixis Private Equity.

**Denis Vernoux,**  
salarié du groupe VINCI, président des FCP VINCI Actionariat et VINCI Levier France.

Le conseil d'administration de VINCI est composé de quinze membres, dont aucun n'a fait l'objet d'une cooptation soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale (conformément à l'article L. 225-24 du Code du commerce). Il ne comprend pas de censeurs. La durée du mandat d'administrateur est de six ans. Le nombre des administrateurs dépassant l'âge de 70 ans ne peut excéder un tiers du nombre total d'administrateurs. Le nombre minimal d'actions VINCI que doit détenir chaque administrateur est de 250 (ce qui correspond, sur la base du cours du 31 janvier 2003, à un montant minimal de 14 500 euros investis en actions VINCI).

Le conseil d'administration a examiné la situation des administrateurs au regard des critères d'indépendance définis par le rapport Bouton. Parmi les administrateurs, deux sont des dirigeants du Groupe (MM. Zacharias et Huvelin), trois sont d'anciens dirigeants (MM. Dejouany, Michel et Minc), deux représentent les anciens actionnaires majoritaires de VINCI (M. de Silguy pour Suez et M. Proglgio pour Vivendi Environnement) et un représente les salariés de VINCI actionnaires à travers le plan d'épargne groupe (M. Vernoux). Les sept autres administrateurs sont des personnalités extérieures au Groupe. Un règlement intérieur organisant le fonctionnement du conseil d'administration est en cours d'élaboration ; il en définira, entre autres, les modalités d'évaluation. Le conseil d'administration délibère sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe, en particulier les grandes orientations stratégiques. Il s'est réuni six fois en 2002, et le taux moyen de participation au conseil a atteint 78 %. En 2002, le conseil a notamment :

- approuvé les comptes de l'exercice 2001 ainsi que les comptes semestriels 2002, et examiné les comptes prévisionnels pour 2002 à l'occasion des différents recalages budgétaires ;

Au cours de l'exercice 2002, M. Schneebeli n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat ; MM. Jaclot, Messier et Tolot ont démissionné de leurs postes d'administrateurs ; M. Brongniart a démissionné de son poste d'administrateur le 1<sup>er</sup> avril 2003.

\* Nomination proposée à la prochaine assemblée générale.

- débattu des principaux projets de croissance externe, et notamment de l'acquisition de 17 % des Autoroutes du Sud de la France ainsi que de désinvestissements ;
- approuvé l'émission d'obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (Océane) et d'un emprunt obligataire pour financer ces opérations ;
- examiné la réorganisation juridique du pôle concessions ;
- approuvé les augmentations de capital réservées aux salariés dans le cadre des plans d'épargne et mis en place de nouveaux plans d'options sur actions ;

- approuvé le programme de rachat d'actions propres ;
- approuvé l'annulation de 3,6 % du capital.

Les administrateurs reçoivent au titre de leur mandat des jetons de présence dont l'enveloppe annuelle globale a été fixée à 500 000 euros par l'assemblée générale des actionnaires. Les modalités de répartition des jetons de présence sont les suivantes : 20 000 euros par administrateur, 40 000 euros pour chaque président des différents comités du conseil et 80 000 euros pour le président du conseil d'administration.

## LES TROIS COMITÉS DU CONSEIL

### ■ Le comité des comptes

Présidé par Dominique Bazy, il comprend en outre Henri Saint Olive (François Jaclot, précédemment membre du comité, a démissionné le 17 septembre 2002). Le comité des comptes a pour mission de veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés et à la qualité de l'information financière ; il s'est réuni deux fois en 2002. Ses principales missions, confiées par le conseil d'administration, sont les suivantes :

#### *en ce qui concerne les comptes*

- examiner les comptes annuels et semestriels avant leur présentation au conseil ;
- s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes et principes comptables, et prévenir tout manquement éventuel à ces règles ;
- veiller à la qualité de l'information délivrée aux actionnaires ;

#### *en ce qui concerne le contrôle externe de la société*

- évaluer les propositions de nomination des commissaires aux comptes de la société et leur rémunération ;
- examiner avec les commissaires aux comptes leurs plans d'intervention, les conclusions de ceux-ci et leurs recommandations ainsi que les suites qui leur sont données ;

#### *en ce qui concerne le contrôle interne de la société*

- évaluer avec les responsables les systèmes de contrôle interne du Groupe ;
- examiner avec ces responsables les plans d'intervention et d'action dans le domaine de l'audit interne, les conclusions

de ces interventions et les recommandations et suites qui leur sont données ;

#### *en ce qui concerne les risques*

- passer en revue régulièrement les principaux risques financiers du Groupe.

### ■ Le comité des investissements

Créé en octobre 2000 et présidé par Dominique Ferrero, il est composé de Willy Stricker et d'Yves-Thibault de Silguy. Il est chargé d'examiner, avant leur soumission au conseil, les projets de croissance externe et de désinvestissement susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'activité, les résultats ou l'appréciation boursière de VINCI. Il s'est réuni une fois en 2002.

### ■ Le comité des rémunérations

Présidé par Serge Michel et composé de Patrick Faure et d'Alain Minc, il est chargé de faire au président des recommandations concernant la rémunération, y compris les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la société allouées aux mandataires sociaux et aux principaux dirigeants du Groupe. Il s'est réuni six fois en 2002, dont deux fois en présence d'un consultant indépendant chargé de donner son avis sur la rémunération des dirigeants. Il a ainsi proposé que le calcul de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux soit déterminé en fonction, d'une part du niveau du résultat net consolidé (part du groupe), d'autre part de la performance boursière du titre VINCI.

# Les activités du Groupe

CHIFFRE D'AFFAIRES : 1 851 M€

RÉSULTAT D'EXPLOITATION : 567 M€



Géré par une société dont VINCI est l'actionnaire majoritaire, le Stade de France a confirmé la pertinence du modèle de gestion déléguée de grands équipements publics en accueillant à guichets fermés de nombreux événements sportifs ou culturels.

# Concessions

RÉSULTAT NET : 170 M€

EFFECTIF : 21 100

14 | 15



# Profil

Présent depuis plus d'un siècle dans la gestion déléguée d'infrastructures, VINCI Concessions apporte à ses clients publics ou privés des solutions intégrées leur permettant de satisfaire leurs besoins d'équipements et de services associés, en particulier dans le domaine du transport. Maîtrisant de bout en bout le processus de délégation de service public – choix du projet, montage, construction, exploitation –, VINCI Concessions est à même d'assumer une part des risques liés à ces opérations complexes en les réduisant au minimum pour le concédant, les clients et les partenaires. Cette capacité tient à son ancrage dans un groupe de construction qui dispose des compétences, de la culture de management, de l'expertise, de la couverture géographique, du portefeuille de références et de l'assise financière nécessaires pour mener à bien et valoriser pleinement un projet.

Au travers de quatre filiales – Cofiroute, VINCI Park, VINCI Airports et VINCI Infrastructures –, VINCI Concessions exerce son activité dans trois domaines, auxquels s'ajoute le Stade de France :

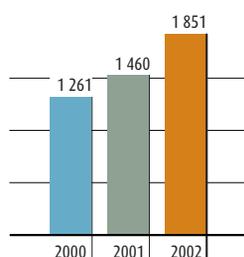
- les infrastructures routières et autoroutières, avec 1 300 km de voies à péage exploitées en concession, dont 900 km sur le réseau interurbain de Cofiroute, 16,9 % du capital des ASF, et six grands ouvrages de franchissement (s'y ajoutent 200 km d'autoroutes et deux ouvrages majeurs, en cours de construction ou à construire : le pont de Rion-Antirion, en Grèce, et les tunnels de bouclage de l'A86) ;
- le stationnement, avec plus de 775 000 places gérées en ouvrages et sur voirie, faisant de VINCI le leader mondial du stationnement concédé et le premier exploitant européen ;
- le secteur aéroportuaire, où le Groupe exerce deux métiers : la gestion en concession (directement ou en participation) de 26 plates-formes ; les services aéroportuaires (services en piste et services aux passagers, assistance cargo), activité dont VINCI est devenu le numéro trois mondial\*.

Le Groupe dispose ainsi d'un portefeuille diversifié et sans équivalent de contrats de longue durée, source de *cash-flows* récurrents, qui donnent aux résultats une bonne visibilité sur le long terme.

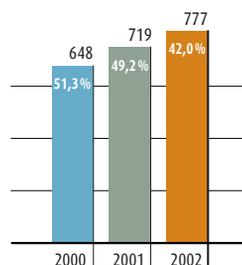
\* Source : étude KPMG Corporate Finance, printemps 2002.

## CHIFFRES CLÉS CONCESSIONS

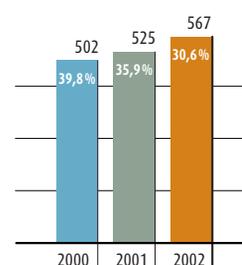
■ **Chiffre d'affaires**  
en millions d'euros



■ **Excédent brut d'exploitation**  
en millions d'euros et en pourcentage  
du chiffre d'affaires



■ **Résultat d'exploitation<sup>(1)</sup>**  
en millions d'euros et en pourcentage  
du chiffre d'affaires



Les données 2000 et 2001 sont reconstituées pro forma.

(1) Après amortissements de caducité de Cofiroute.

## LES CONCESSIONS DE VINCI

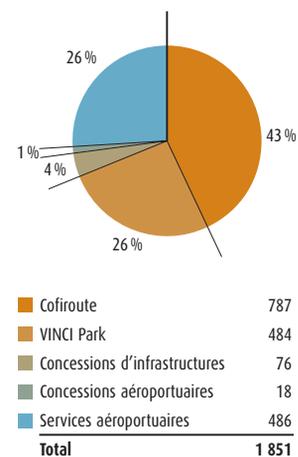
Ouvrage	Filiale ou participation	Pays	% de détention	Mode de consolidation <sup>(6)</sup>	Durée résiduelle (en années) à partir du 31/12/2002
<b>■ Infrastructures routières et autoroutières</b>					
Réseau interurbain (900 km)	Cofiroute	France	65,3 %	IG	28
Tunnels de l'A86 Ouest <sup>(2)</sup>	Cofiroute	France	65,3 %	IG	70 <sup>(3)</sup>
Réseau ASF (2 329 km)	Groupe ASF	France	16,9 %	Part.	30
Réseau Escota (459 km)	Groupe ASF	France	16,9 %	Part.	24
Chillán-Collipulli (165 km)	Autopista del Bosque	Chili	83,0 %	IG	18
Fredericton-Moncton (200 km)	MRDC/VCCI	Canada	12,5 %	Part.	26
Don Muang (20 km)	DMTC	Thaïlande	4,5 %	Part.	12
Newport (10 km) <sup>(2)</sup>	Morgan-VINCI Ltd	Royaume-Uni	50,0 %	IP	40
Pont de Rion-Antirion <sup>(2)</sup>	Gefyra	Grèce	53,0 %	IG	37
Pont de la Confédération	SCDI/VCCI	Canada	49,9 %	IP	30
Ponts sur la Severn	SRC	Royaume-Uni	35,0 %	EQ	14
Ponts sur le Tage	Lusoponte	Portugal	30,7 %	EQ	28
Tunnel du Prado-Carénage	SMTPC	France	31,3 %	EQ	23
Tunnel du Puymorens	Groupe ASF	France	16,9 %	Part.	35
<b>■ Stationnement</b>					
Parkings	VINCI Park	France et étranger	100,0 %	IG	30 <sup>(4)</sup>
<b>■ Aéroports</b>					
Mexique Sud (9 aéroports)	ITA <sup>(5)</sup>	Mexique	24,5 %	EQ	47
Mexique Centre et Nord (13 aéroports)	SETA <sup>(6)</sup>	Mexique	37,5 %	EQ	48
Cambodge (2 aéroports)	SCA	Cambodge	70,0 %	IP	23
Pékin	ADPM <sup>(7)</sup>	Chine	34,0 %	EQ	47
Liège	ADPM <sup>(8)</sup>	Belgique	34,0 %	EQ	37
<b>■ Stade de France</b>					
	Consortium Stade de France	France	66,7 %	IP	22

(1) IG : intégration globale ; IP : intégration proportionnelle ; EQ : mise en équivalence ; Part. : participation non consolidée.  
 (2) En construction.  
 (3) À compter de la mise en service complète des tunnels.  
 (4) En moyenne.  
 (5) «Partenaire stratégique» de 9 aéroports mexicains avec 15 % du capital d'Asur, société concessionnaire.

(6) «Partenaire stratégique» de 13 aéroports mexicains avec 15 % du capital du GACN, société concessionnaire.  
 (7) «Partenaire stratégique» de l'aéroport de Pékin avec 10 % du capital.  
 (8) «Partenaire stratégique» de l'aéroport de Liège avec 25 % du capital.

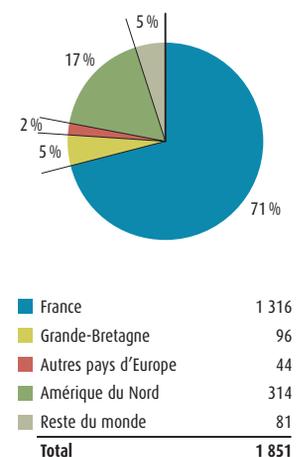
### ■ Chiffre d'affaires par métier

en millions d'euros



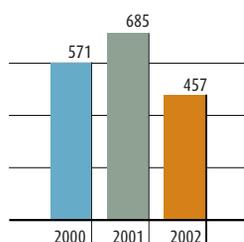
### ■ Chiffre d'affaires par zone géographique

en millions d'euros



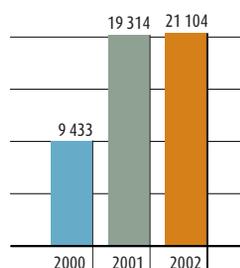
### ■ Investissements industriels<sup>(2)</sup>

en millions d'euros



(2) Y compris investissements du domaine concédé.

### ■ Effectif moyen



# Activités

## Infrastructures routières et autoroutières

VINCI gère en concession, au travers de ses filiales Cofiroute et VINCI Infrastructures, un réseau majeur d'autoroutes et plusieurs ouvrages routiers et autoroutiers. VINCI a conforté sa position dans ce domaine en devenant, après l'État, le deuxième actionnaire des ASF (Autoroutes du Sud de la France).

### ■ Cofiroute

Exploitant 900 km d'autoroutes dans l'ouest de la France, soit 12 % du réseau national concédé, Cofiroute réalise en moyenne 273 450 transactions par jour. Son chiffre d'affaires hors taxes a progressé de 6,2 % en 2002, à 787 millions d'euros, sous l'effet conjugué de la croissance du trafic (+ 2,3 % à réseau constant), d'une hausse tarifaire de 1,9 % intervenue le 4 mars et de l'ouverture, depuis 2001, de deux nouvelles sections, l'une de 21 km sur l'A85, l'autre de 31 km sur l'A28. Dans le cadre d'un programme de construction qui porte au total sur 200 km supplémentaires, Cofiroute a démarré en fin d'exercice les travaux de la section de 42,5 km de l'A28 destinée à relier Tours et Montabon (Sarthe). Une troisième voie de circulation a par ailleurs été mise en service sur l'A10, entre Meung et Blois, dans le sens province-Paris.

Sur le chantier de l'A86 Ouest, autoroute souterraine à péage en Île-de-France, le creusement du tunnel Est, qui a débuté à la fin 2000 à Rueil-Malmaison, a atteint 3,4 km en fin d'exercice ; en surface, les travaux de génie civil se sont poursuivis, avec un impact minimal sur la tranquillité des riverains et la circulation locale. La Banque européenne d'investissement a accordé deux

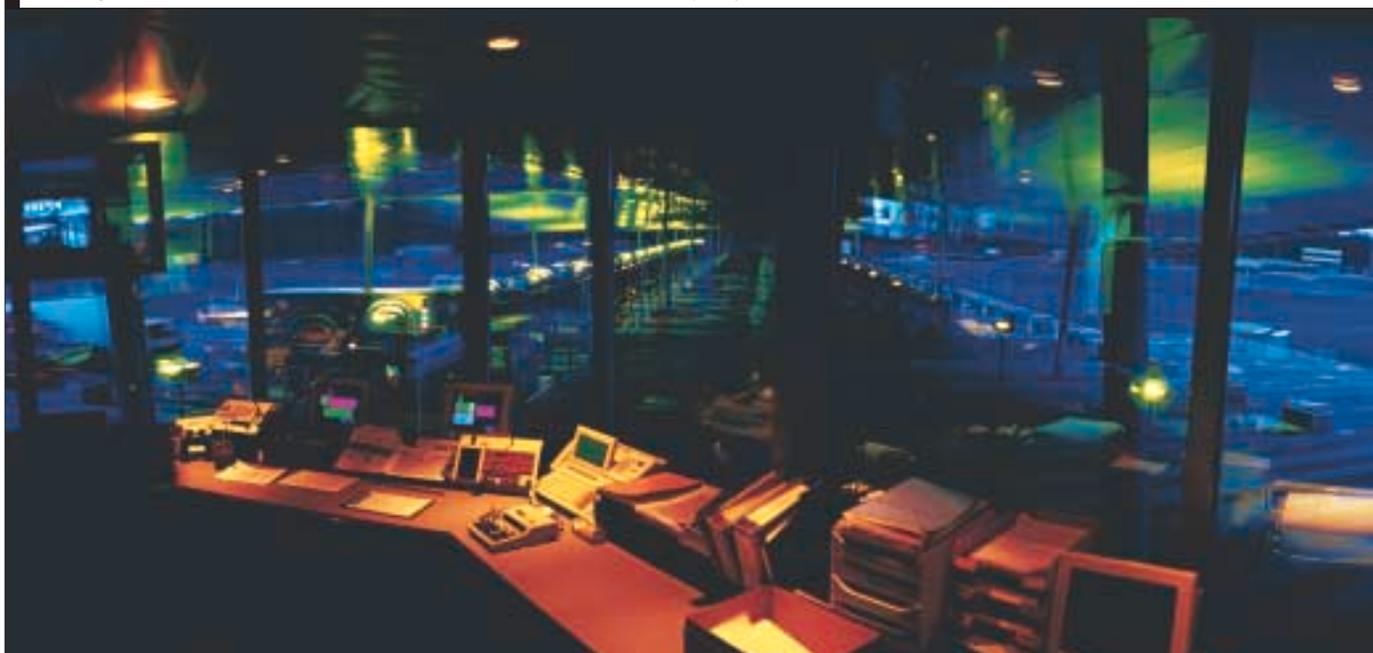
### Moins de bâti, plus de paysage

Cofiroute a fait appel à l'un des créateurs du Stade de France, Michel Regemba, pour définir une ligne architecturale permettant d'optimiser l'intégration

de l'A86 Ouest dans son environnement extérieur. Dans une région riche en forêts, parcs et monuments historiques, l'objectif est de réduire au minimum le bâti en surface pour mettre en valeur le paysage. Les travaux de Michel Regemba portent également sur l'architecture intérieure de l'ouvrage.



**Le poste central d'information** recueille, traite et diffuse l'information routière 365 jours par an.



## LE RÉSEAU AUTOROUTIER EN FRANCE

18 | 19

prêts d'un montant global de 400 millions d'euros à Cofiroute pour la réalisation de ce projet et effectué des versements sur l'exercice 2002 pour un montant de 125 millions d'euros. Le Conseil d'État a validé les modalités d'attribution de la concession à Cofiroute et rejeté les derniers recours déposés par plusieurs villes et associations de l'Ouest parisien.

À l'international, l'année a été marquée par l'important marché remporté par Cofiroute en Allemagne, en groupement avec Daimler Chrysler Services et Deutsche Telekom au sein du consortium Toll Collect, en vue de doter les 12 000 km du réseau autoroutier national d'un système de télépéage sans barrières destiné aux poids lourds de plus de 12 tonnes. Reposant sur la combinaison des technologies GSM et GPS, un dispositif embarqué à bord des véhicules calculera automatiquement le montant dû. La mise en service de ce système est prévue pour le 31 août 2003. Le contrat, d'une durée de douze ans, devrait générer pour le consortium un volume total de recettes de 6,5 milliards d'euros sur la période. Par ailleurs, Cofiroute s'est vu confier aux États-Unis, après rachat de sa concession par le comté d'Orange, l'exploitation intégrale de 10 km d'*express lanes* à Los Angeles, une voie à péage entièrement automatisé située sur le terre-plein central d'une autoroute urbaine fréquemment encombrée.



**Désormais intégré au paysage,** le profil de l'A28 épouse les courbes naturelles du terrain au lieu de s'y inscrire en tracés rectilignes.



### Une journée pour la sécurité

Le 24 octobre 2002, Cofiroute a mobilisé ses 2 000 salariés à l'occasion d'une journée de sensibilisation des conducteurs à la sécurité routière. Sur sept aires du réseau, l'équipe de direction générale ainsi que les personnels opérationnels et administratifs ont invité les automobilistes à participer à diverses animations, afin de mettre en évidence les conséquences concrètes de certains comportements au volant : voiture-tonneau et « testochoc » (utilité du port de la ceinture à l'avant et à l'arrière) ; simulateur de perte d'adhérence (adaptation de la conduite par temps de pluie) ; simulateur d'inter-distances (respect des limitations de vitesse et des distances de sécurité) ; massages (nécessité de pauses régulières durant un long trajet). 15 000 exemplaires d'un livret résumant les principales causes d'accidents et les conseils pratiques appropriés ont été distribués au cours de cette journée.



### Autoroutes du Sud de la France

La mise sur le marché par l'État français, à la fin mars 2002, de 49 % du capital des Autoroutes du Sud de la France (ASF) a offert à VINCI l'opportunité de prendre une participation de près de 17 % du capital du premier concessionnaire d'autoroutes en France, qui exploite un réseau de 2 800 km situé au sud d'une ligne Le Mans-Lyon-Menton, soit plus du tiers du réseau autoroutier national. VINCI est ainsi devenu le premier actionnaire privé des ASF et entend participer à son développement, notamment à l'international, en mettant à sa disposition son savoir-faire et son réseau. Plus largement, cette opération confirme la volonté de VINCI de conforter significativement ses positions dans le domaine des concessions en mettant son expérience et ses compétences de concepteur, constructeur et concessionnaire au service de projets d'aménagement du territoire, dans un environnement marqué par l'essor des partenariats public-privé.

### VINCI Infrastructures

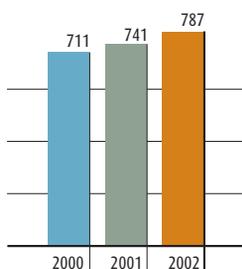
VINCI Infrastructures détient des participations directes dans de grandes infrastructures de transport routier comme le tunnel du Prado-Carénage, à Marseille, ou le pont de la Confédération et l'autoroute Fredericton-Moncton, au Canada.

Le portefeuille de grandes infrastructures du Groupe s'est accru en 2002 avec la signature, le 29 mars, du contrat de concession, pour une durée de quarante ans, de l'aménagement routier de

## CHIFFRES CLÉS COFIROUTE (à 100 %)

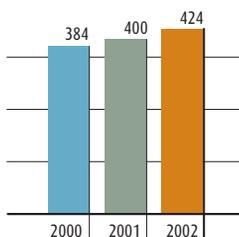
### ■ Chiffre d'affaires HT

en millions d'euros



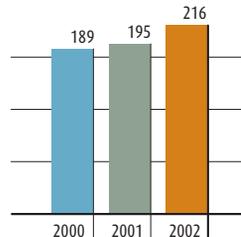
### ■ Résultat d'exploitation\*

en millions d'euros



### ■ Résultat net

en millions d'euros



\*Après amortissements de caducité.



24 millions de véhicules franchissent chaque année dans les deux sens l'estuaire de la Severn entre l'Angleterre et le pays de Galles.

Newport, près de Cardiff, au pays de Galles. Dans le cadre de ce projet en PFI (*private finance initiative*), le Groupe prend en charge la réalisation (assurée par VINCI Construction Grands Projets) et l'exploitation d'un ensemble de voies et d'ouvrages de contournement routier de 9,3 km. Les redevances seront payées sur la base du comptage des usagers en divers points du tracé (*shadow toll*).

Le Groupe a par ailleurs renforcé sa participation (de 25 à 30,7 %) dans la société Lusoponte, qui exploite à Lisbonne les ponts Vasco de Gama et du 25-Avril, et consolidé ses positions dans la Société Marseillaise du Tunnel du Prado-Carénage, via l'acquisition de titres subordonnés convertibles.

En Grande-Bretagne, où le Groupe participe à l'exploitation de deux ponts franchissant l'estuaire de la Severn, entre l'Angleterre et le pays de Galles, la société Severn River Crossing PLC a procédé à une restructuration financière globale en prévision de l'introduction de la TVA sur les péages, afin que la baisse attendue des revenus hors taxes n'affecte pas les positions des investisseurs. Au Chili, après l'achèvement des derniers travaux de construction (déviation de Los Angeles) sur l'autoroute Chillán-Collipulli, la mise en service totale de l'ouvrage a eu lieu le 17 juillet : les 165 km de ce maillon chilien de la Panaméricaine sont désormais exploités en concession par VINCI pour une durée résiduelle de dix-huit ans. En Grèce, sur le golfe

de Corinthe, les travaux du pont de Rion-Antirion, construit et exploité par le Groupe dans le cadre d'un contrat de concession de quarante ans, se sont poursuivis normalement en prévision d'une ouverture à la circulation à la fin 2004. Par ailleurs, en application de sa stratégie de développement ciblée sur l'Europe et l'Amérique du Nord, VINCI Infrastructures s'est retiré de deux projets en Corée du Sud.

### Profession : « banderero »

La construction de l'autoroute Chillán-Collipulli a été menée à bien sans que le trafic soit jamais interrompu. Pour assurer la sécurité des équipes de chantier et des automobilistes, un corps spécial de *bandereros*, chargés de la régulation du trafic, a été créé par VINCI, permettant de diminuer de 40 % le nombre d'accidents de la route par rapport à la moyenne nationale. La qualification de *banderero* est aujourd'hui reconnue par un certificat d'aptitude professionnelle décerné par l'Association chilienne de sécurité.



VINCI Park gère plus de 775 000 places en ouvrages et sur voirie dans douze pays.

## Stationnement

Leader mondial du stationnement concédé et premier exploitant européen, VINCI Park gère plus de 775 000 places en ouvrages et sur voirie dans douze pays. En France, 140 millions de clients effectuent 400 000 transactions par jour, pour une durée moyenne de stationnement de deux heures ; de plus, VINCI Park gère une clientèle de 60 000 abonnés, en augmentation de 4,5 % par an, dont 20 000 amodiataires (locataires de longue durée).

En 2002, l'activité de VINCI Park a progressé en France, en dépit de circonstances qui ont pesé sur le marché, et à l'international. S'appuyant sur la notoriété et l'image positive de la marque VINCI Park, le Groupe a poursuivi le développement de sa politique axée sur le service et la qualité – concrétisée par la charte VINCI Park, qui garantit un accueil irréprochable en termes de sécurité, de propreté, d'éclairage, de signalisation et d'information. Cette démarche d'élargissement de la clientèle existante, associée à une politique ciblée de croissance externe, a permis de maintenir un niveau satisfaisant de rentabilité – avec un résultat d'exploitation très proche de celui de 2001.

### ■ France

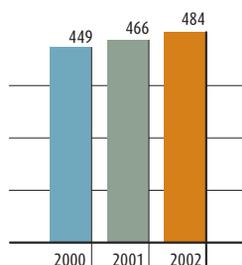
Les recettes ont été fortement impactées par trois phénomènes extérieurs. Le passage à l'euro a eu un effet négatif durant la période de double circulation monétaire. La perspective de l'é-



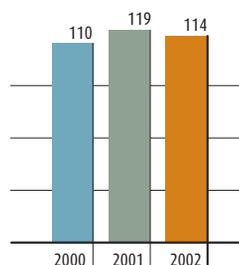
lection présidentielle et de l'amnistie qui lui est traditionnellement associée a fait baisser les recettes du stationnement sur voirie. Enfin, la montée en puissance, à Paris, des nouveaux couloirs de circulation réservés aux transports collectifs a perturbé les habitudes des automobilistes et réduit la fréquentation

## CHIFFRES CLÉS VINCI PARK

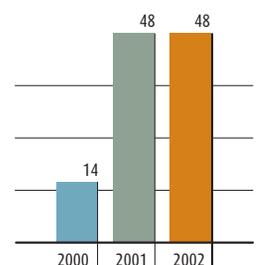
### ■ Chiffre d'affaires en millions d'euros



### ■ Résultat d'exploitation en millions d'euros



### ■ Résultat net en millions d'euros



Les données 2000 et 2001 sont reconstituées pro forma.

horaire des ouvrages. Toutefois, les importants efforts engagés pour renforcer l'attractivité des parcs et conquérir de nouvelles clientèles (notamment par la vente d'abonnements) ont accéléré le redressement des recettes en fin d'année, après le fléchissement du premier semestre.

**Une gamme de services gratuits.** Le dynamisme commercial de VINCI Park a permis de mettre en place une gamme de services gratuits : prêt de kits de dépannage pour les petites pannes, de parapluies, de chariots de transport ou de cabas pour les courses ; accompagnement par un « ange gardien » jusqu'à son véhicule ; stationnement offert au client le jour de son anniversaire. S'y ajoute, dans les parcs dont la configuration le permet, un service gratuit de prêt de vélo qui a connu un grand succès. Consolidant ses positions dans le stationnement urbain concédé, VINCI Park s'est vu confier la concession, pour une nouvelle durée de dix ans, du parc parisien Madeleine-Tronchet, et celle de trois parcs à Nîmes, assortie de travaux d'extension et d'un contrat de gestion du stationnement payant sur voirie. Événement majeur de l'exercice, VINCI Park a obtenu auprès de l'Établissement public d'aménagement de la Défense, le renouvellement pour cinq ans du contrat de gestion déléguée des 24 000 places de stationnement du quartier d'affaires. Dans le cadre de ce contrat, le plus important en Europe par le nombre de places, le Groupe investira 22 millions d'euros dans la modernisation des parcs et le développement des services. VINCI Park a acquis par ailleurs en pleine propriété le parc

**Horodateurs solaires**

En 2002, VINCI Park a remplacé 1 500 de ses horodateurs - sur les 10 000 qu'il gère en France - par de nouveaux appareils fonctionnant à l'énergie solaire. Outre l'utilisation d'une source d'énergie renouvelable, ces équipements présentent l'avantage d'être à l'abri des pannes de réseau et de ne nécessiter aucun creusement de tranchée. À terme,

VINCI Park devrait renouveler ainsi la totalité de son parc d'horodateurs.



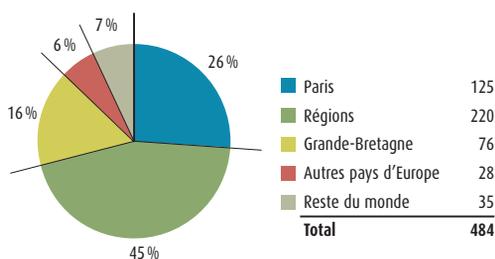
**VINCI Park, pionnier de Moneo**

Après une expérience pilote dans l'un de ses parkings à Tours, VINCI Park, partenaire de Moneo, a adapté à ce nouveau système de portemonnaie électronique

600 horodateurs à Boulogne-Billancourt. Plusieurs projets similaires avec les villes limitrophes devraient aboutir en 2003. Destiné au règlement de petits montants, Moneo est particulièrement adapté au stationnement payant sur voirie et permet d'éviter le pillage des horodateurs.

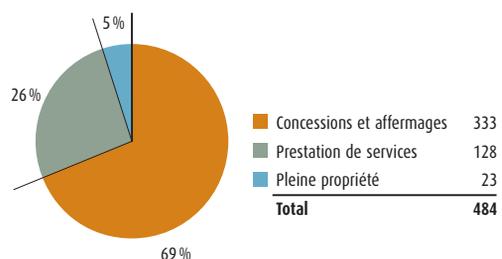
■ **Chiffre d'affaires par zone géographique**

en millions d'euros

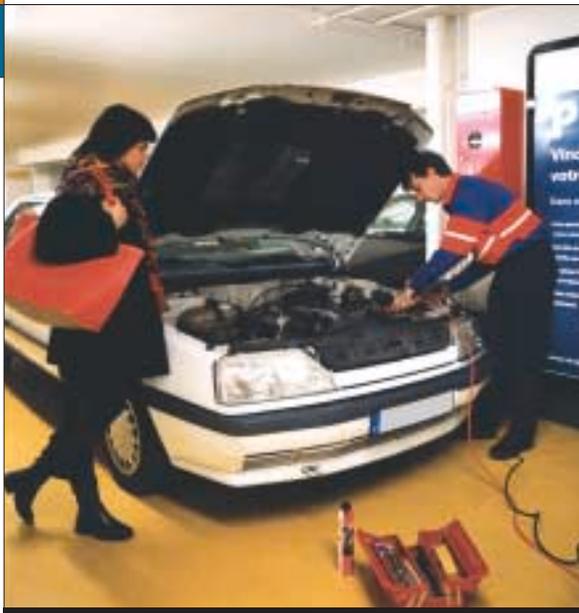


■ **Chiffre d'affaires par type de contrat**

en millions d'euros



Un kit gratuit de dépannage ainsi que de nombreux autres services sont proposés aux clients par VINCI Park.



Turbigo - Saint-Denis (500 places) à Paris et celui du Mail Gaillardon (300 places) à Melun. Le Groupe a renforcé également la couverture de ses marchés en montant en puissance dans le capital de la société de tête des parcs Heulin, concessionnaire de quatre parcs et propriétaire d'un cinquième dans la capitale, et en acquérant la société SPS (5 900 places), qui permet à VINCI Park d'étendre ses positions à cinq nouvelles villes en province.

#### ■ International

L'activité de VINCI Park au Royaume-Uni a connu un développement significatif avec l'acquisition des sociétés exploitant en concession les parkings des hôpitaux de Cardiff et de Dundee (5 200 places au total), et avec l'obtention de contrats d'exploitation à Liverpool (5 000 places) et à Leicester (1 500 places), deux villes où le Groupe n'était pas implanté auparavant. La renégociation et le renouvellement de plusieurs grands contrats ont permis de conforter durablement la qualité des résultats de VINCI Park UK. Cette dernière a par ailleurs signé avec l'agence gouvernementale concernée un nouveau contrat de trois ans, extensible à cinq ans, pour la gestion déléguée du contrôle des vignettes automobiles sur un territoire représentant un potentiel de 100 000 véhicules, contre 30 000 auparavant. L'activité a été soutenue également en Belgique, en Suisse (avec l'ouverture d'un nouveau parking au centre de Lausanne), en Espagne et au Chili, où de nouveaux contrats en prestation de service sont venus renforcer les positions du Groupe.

## Activités aéroportuaires

2002 a été la première année d'exploitation pour VINCI Airports, société créée en 2001 pour gérer et développer les activités de VINCI dans le secteur aéroportuaire, fédérant dans un même ensemble le management aéroportuaire et les services. L'activité a été fortement marquée par les événements du 11 septembre 2001, qui ont pesé sur le trafic aérien, particulièrement entre l'Amérique du Nord et l'Europe. Une reprise s'est toutefois amorcée au dernier trimestre, ramenant l'activité à des niveaux proches de ceux de l'année 2000.

#### ■ Concessions de plates-formes

Au Mexique, l'activité du Groupe Centre-Nord (GACN), gestionnaire de treize aéroports dans le centre et le nord du pays, dont ceux de Monterrey et d'Acapulco, a été marquée par l'ouverture des nouveaux terminaux de Culiacan et de Mazatlan, par la signature d'accords tarifaires avec Canaero (Aeromexico et Mexicana), qui représente 85 % de l'activité des aéroports, et avec l'opérateur de services Seat, ainsi que par un accord avec l'administration mexicaine pour l'application des règles fiscales d'amortissement prévues par la loi sur les concessions d'infrastructures. Le GACN a terminé l'année sur une baisse de

Dans le cadre de la privatisation des infrastructures aéroportuaires au Mexique, VINCI



trafic d'environ 6 % par rapport à 2001. Pour sa part, le Groupe Sud-Est (Asur), qui gère neuf aéroports dont l'activité est principalement liée au tourisme (en particulier l'aéroport de Cancún) a pu limiter la baisse de trafic à 2 % par rapport à 2001.

Au Cambodge, VINCI Airports exploite les aéroports internationaux de Phnom Penh et de Siem Reap (qui dessert le site d'Angkor). Sur le premier a été ouvert un terminal VIP à l'occasion du sommet de l'Asean, puis un nouveau terminal passagers. Sur le second a été mise en service la nouvelle aérogare dont la construction a été financée par la Banque asiatique de développement. La remise à niveau de divers équipements a également été programmée afin d'accompagner la forte progression du trafic liée au développement touristique.

ADPM, vecteur du partenariat de VINCI Airports avec Aéroports de Paris, dispose du contrat d'assistance et d'une participation au capital de l'aéroport de Pékin ainsi que de participations dans l'aéroport de Liège, qui a traité 270 000 tonnes de fret en 2002 et va bénéficier dans les prochains mois d'une extension de ses équipements. Enfin, VINCI Airports détient 14,9 % du capital de l'opérateur britannique TBI. VINCI a fait part de sa volonté de tirer le meilleur profit de cette participation, qui fait l'objet d'un réexamen stratégique.

intervient dans la gestion en concession de 22 aéroports, dont celui de Cancún (ci-dessous).



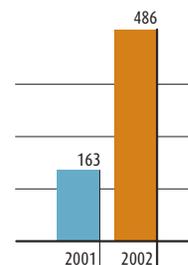
### Partenaire du développement cambodgien

Le contrat complet de concession (*build operate transfer*) des aéroports de Phnom Penh et de Siem Reap fait de VINCI l'un des principaux investisseurs internationaux au Cambodge et un partenaire majeur du développement économique du pays. L'extension des infrastructures et la rénovation des équipements aéroportuaires ont permis d'accompagner la progression du trafic, qui est de 15 % par an depuis 1998 à Phnom Penh, et de 30 % à Siem Reap. En partenariat avec les autorités cambodgiennes, VINCI participe également au développement des équipements et des activités touristiques dans l'ensemble de la région de Siem Reap, où se situent les célèbres temples d'Angkor.

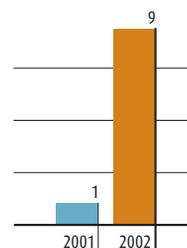


## SERVICES AÉROPORTUAIRES

### ■ Chiffre d'affaires\* en millions d'euros



### ■ Résultat d'exploitation\* en millions d'euros



\* Includ WFS à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2001 ; SEN à 50 % en 2001 et jusqu'au 30 juin 2002, et à 100 % depuis cette date.

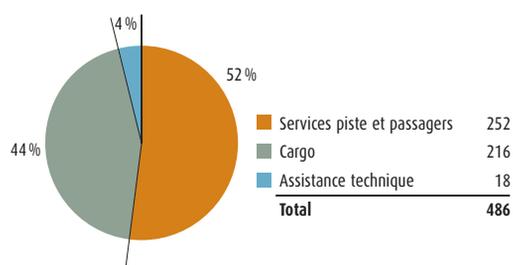


**La manipulation du fret** n'est qu'un aspect du métier, qui englobe également la gestion et le suivi des marchandises au sens large.

## SERVICES AÉROPORTUAIRES

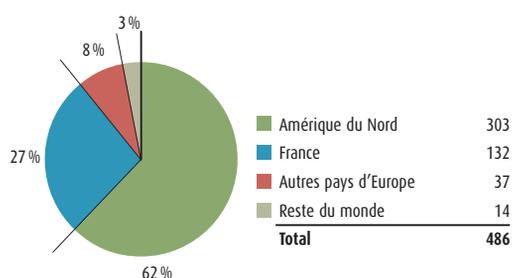
### ■ Chiffre d'affaires\* par métier

en millions d'euros



### ■ Chiffre d'affaires\* par zone géographique

en millions d'euros



\* Inclut WFS à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2001 ; SEN à 50 % en 2001 et jusqu'au 30 juin 2002, et à 100 % depuis cette date.

### ■ Services

VINCI Airports intervient dans les services aéroportuaires à travers WFS (numéro un du secteur sur le continent américain<sup>(1)</sup> et l'un des trois premiers acteurs mondiaux), sa filiale d'assistance cargo SFS, la société SPA Trans (acquise en cours d'exercice) et l'entreprise française SEN, détenue à 100 % depuis le rachat de 50 % de son capital par le Groupe en juillet 2002.

VINCI Airports exerce, au sein de ses diverses filiales et sur plus de 130 aéroports dans le monde, trois activités principales dans le domaine des services : l'assistance cargo, dont il est le numéro un mondial<sup>(2)</sup> avec 1,8 million de tonnes de fret prises en charge ; le service aux avions et aux passagers, avec 1 million de mouvements d'avions par an et 50 millions de bagages traités ; des prestations techniques complémentaires comme l'entretien et la fourniture de systèmes de manutention ou la fourniture de palettes cargo. VINCI Airports sert près de 300 compagnies aériennes.

Dans un contexte économique fortement perturbé, VINCI Airports a axé ses efforts sur la réorganisation de son pôle de services en cohérence avec la politique de management en vigueur dans l'ensemble du Groupe. Les restructurations engagées, la mise en place de nouvelles équipes de direction et de méthodes d'acquisition de contrats basées sur la sélectivité, la qualité des marges et la complémentarité industrielle avec le portefeuille existant, ont conduit à un net redressement de l'activité, qui a représenté 486 millions d'euros en 2002, et surtout des marges : le résultat d'exploitation a fortement progressé, plaçant VINCI Airports parmi les acteurs les plus performants du secteur.

(1) Source : Airline Service Council, 2003.

(2) Étude interne basée sur le volume de fret traité.

# Perspectives

Dans ses trois domaines d'intervention, VINCI Concessions travaillera à renforcer ses positions et à élargir le portefeuille des concessions acquises, notamment en exploitant toutes les opportunités de développement de partenariats public-privé.

**A** la veille de l'élargissement de l'Union européenne à l'est du continent, et alors que les besoins en infrastructures de transport sont loin d'avoir été totalement satisfaits à l'ouest, VINCI Concessions entend prendre part aux projets de partenariats public-privé qui vont se multiplier. L'entrée au capital des Autoroutes du Sud de la France s'inscrit dans une stratégie visant à placer VINCI parmi les tout premiers groupes mondiaux à même de gérer et de renouveler un portefeuille diversifié de concessions d'infrastructures.

Les positions solides de VINCI Concessions en Europe et en Amérique du Nord, l'expérience historique et la stature du groupe VINCI, sa forte culture de service et de management de projets, son exigence de qualité et sa capacité d'innovation sont autant d'atouts au service d'une ambition qui se déclinera dans tous les secteurs d'activité.

Dans le domaine routier et autoroutier, Cofiroute et VINCI Infrastructures participeront aux appels d'offres de PFI ou de concessions visant à compléter les réseaux existants en France, en Europe et au Québec. La mise en service, en septembre 2003, du projet Toll Collect en Allemagne constituera une nouvelle illustration des compétences de Cofiroute. Les ouvrages et autoroutes actuellement en service verront quant à eux leurs performances continuer de progresser sous le double effet de la croissance du trafic et de l'optimisation de la gestion opérationnelle et financière.

Dans le domaine du stationnement, le Groupe approfondira, en s'appuyant sur la notoriété de la marque VINCI Park, sa politique de développement des services, vecteur d'une croissance plus soutenue de la fréquentation de ses ouvrages. En France, le Groupe cherchera à renforcer ses positions dans les agglomérations de taille moyenne – marché dont le potentiel de croissance demeure important. À l'international, il axera ses efforts de manière sélective sur les pays européens voisins, où il pourra

étendre sa politique de marque tout en consolidant ses positions dans les zones plus éloignées où sa présence est déjà établie. Dans le domaine aéroportuaire, VINCI Airports poursuivra le redressement – déjà bien engagé en 2002 – de ses activités de services et mettra à profit les positions qu'il y a acquises pour densifier ses relations commerciales avec les compagnies aériennes et les gérants de plates-formes. En tant que concessionnaire, le Groupe poursuivra sa politique de développement d'un service global de grande qualité, afin d'accroître la desserte des aéroports qu'il contrôle. Pour les compagnies aériennes, la qualité du service rendu est un critère déterminant dans le choix des aéroports, et constitue donc un avantage compétitif pour VINCI Airports. Enfin, la croissance externe sera limitée dans l'attente d'une reprise du marché du transport aérien.

**Le pont de Rion-Antirion**, actuellement en construction dans le golfe de Corinthe, en Grèce.



# Les activités du Groupe

CHIFFRE D'AFFAIRES : 3 024 M€

RÉSULTAT D'EXPLOITATION : 118 M€



**Les travaux réalisés sur la ligne à haute tension à Villefranque,** dans les Pyrénées-Atlantiques, augmentent la capacité de transport d'électricité entre l'Espagne et le Pays basque.

# Énergies

RÉSULTAT NET : 75 M€

EFFECTIF : 26 000

28 | 29



# Profil

VINCI Energies (ex-GTIE) est le leader en France et un acteur de premier plan en Europe des technologies des énergies et de l'information. Il répond aux besoins multiples et évolutifs de ses clients en intégrant ces technologies dans des offres à fort contenu de service, qui assurent le lien entre les constructeurs d'équipements et les utilisateurs.

L'activité de VINCI Energies se répartit en quatre domaines :

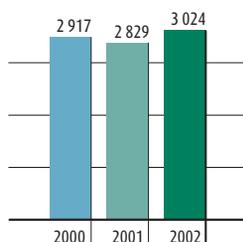
- les infrastructures de réseaux électriques (transport, transformation et distribution de l'énergie électrique, mise en lumière des villes) ;
- les travaux intérieurs industriels (distribution d'énergie électrique, contrôle-commande, traitement de l'air, protection incendie...) ;
- les travaux intérieurs tertiaires (réseaux d'énergie, génie climatique, protection incendie, sécurité) ;
- la communication (infrastructures et communication d'entreprise voix-données-images).

Maîtrisant quatre métiers complémentaires – ingénierie, assembleur, réalisation, maintenance –, VINCI Energies propose des offres complètes, mises en œuvre par ses 700 entreprises, toutes fortement ancrées sur leurs marchés et fédérées en réseau. Cette organisation en maillage, associée à un management fondé sur la responsabilité des équipes, la confiance dans les hommes et l'esprit de service, permet de développer des solutions à la fois globales et locales, et donne à VINCI Energies une réactivité exceptionnelle sur des marchés en mutation permanente.

L'activité de VINCI Energies est réalisée au travers d'un grand nombre de contrats récurrents (200 000 par an) qui constituent son principal fonds de commerce et le préservent du caractère cyclique des grands projets. Rassemblant plus de 26 000 collaborateurs dans une vingtaine de pays, principalement en Europe occidentale et en Europe du Nord, VINCI Energies réalise plus de 30 % de son chiffre d'affaires hors de France.

## CHIFFRES CLÉS ÉNERGIES

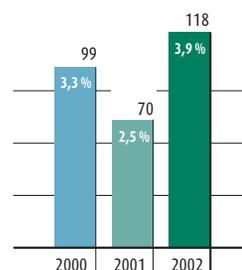
### ■ Chiffre d'affaires en millions d'euros



### ■ Excédent brut d'exploitation en millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires



### ■ Résultat d'exploitation en millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires

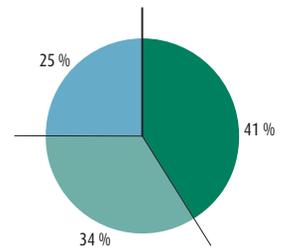


Les données 2000 et 2001 sont reconstituées pro forma.

Réalisation de systèmes de production automatisés pour l'industrie automobile.  
Poste de ferrage des ouvrants de la Renault Clio, à Flins.

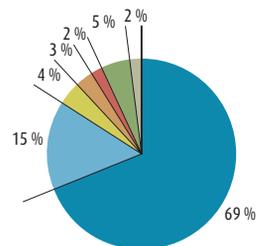


■ **Chiffre d'affaires\***  
**par métier**  
en millions d'euros



Énergie électrique	1 238
Technologies de l'information et de la communication	1 027
Thermique	759
<b>Total</b>	<b>3 024</b>

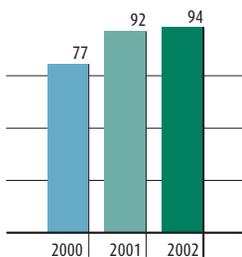
■ **Chiffre d'affaires\***  
**par zone géographique**  
en millions d'euros



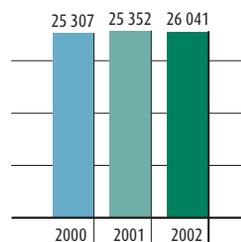
France	2 080
Allemagne	439
Espagne	130
Suède	80
Pays-Bas	58
Autres pays d'Europe	163
Reste du monde	74
<b>Total</b>	<b>3 024</b>

\* Après élimination des opérations intra groupe.

■ **Investissements industriels**  
en millions d'euros



■ **Effectif moyen**



# Activités



Maintenance du réseau d'éclairage public pour la ville d'Alençon (Orne).

## Lignes et réseaux enfouis

VINCI Energies rassemble des compétences et des métiers au service de l'environnement. Le pôle travaille non seulement à l'enfouissement des lignes haute tension et très haute tension, mais également à l'effacement des réseaux, pour diminuer l'impact des installations électriques dans le paysage. En 2002, une liaison souterraine de deux fois 63 000 volts a été réalisée à Ginestous-Grand-Noble, près de Toulouse.



VINCI Energies a poursuivi en 2002 sa stratégie de différenciation et de positionnement sur des marchés récurrents à fort potentiel. Acquisée à la fin 2001, la société autrichienne TMS (chiffre d'affaires : 230 millions d'euros), l'un des leaders européens de la conception de systèmes de production automatisés pour l'industrie automobile\*, est entrée dans le périmètre de consolidation du groupe. De plus, dix sociétés, représentant un volume d'activité d'environ 100 millions d'euros, sont venues renforcer l'offre et les positions du pôle sur ses différents marchés. Ainsi, l'acquisition en fin d'exercice de Spark Iberica, spécialisée dans les postes de transformation électrique, la téléphonie fixe et mobile, et l'équipement des locaux techniques associés, permet de renforcer la présence de VINCI Energies en Espagne. Enfin, les activités de bâtiment de G+H Montage en Allemagne ont été rattachées à VINCI Construction afin de dégager de meilleures synergies.

En France, une nouvelle organisation en 13 pôles ancrés dans leurs bassins économiques a été mise en place. Se substituant à l'ancienne configuration par grandes zones géographiques issue de regroupements historiques successifs, elle contribue à rapprocher davantage encore le groupe de ses clients. Confirmation de la pleine intégration de ses 700 entreprises dans un ensemble cohérent – et de sa volonté de mieux mar-

\* Source : étude du cabinet « Mercer Management Consulting », avril 2002.

quer son appartenance au groupe VINCI -, GTIE a adopté en fin d'exercice le nom VINCI Energies. Support de notoriété pour toutes les entreprises du pôle, cette nouvelle bannière commune soutiendra en particulier le déploiement des marques qui fédèrent certaines expertises de VINCI Energies à l'échelle européenne : Actemium (process industriels), Axians (intégration de solutions réseaux et télécoms), Graniou (infrastructures de télécommunications), Opteor (maintenance multitechnique, industrielle et immobilière).

Dans un environnement économique hésitant, les entreprises de VINCI Energies ont confirmé en 2002 leur réactivité et la qualité de leur ancrage sur leurs marchés en maintenant à périmètre constant le haut niveau d'activité enregistré en 2001. En France, les activités énergie électrique et technologies de l'information ont dégagé un résultat d'exploitation de 4,5 %, tandis que les activités thermiques ont poursuivi leur amélioration pour atteindre 3,9 %. En Allemagne, le net redressement de Calanbau et de Nickel, associé au progrès de l'activité isolation, a permis d'atteindre un résultat d'exploitation de près de 3 %. Globalement, VINCI Energies a enregistré en 2002 une progression sensible de sa rentabilité, avec un résultat d'exploitation en augmentation de 68 % par rapport à 2001, représentant 3,9 % de son chiffre d'affaires.

### ■ Infrastructures et réseaux électriques

Dans le transport et la transformation de l'énergie électrique, l'activité réalisée pour le compte du réseau national français RTE a connu, comme en 2001, une évolution contrastée. La réduction des investissements en matière de postes et de contrôle-commande a été en partie compensée par une activité soutenue dans les lignes à très haute tension. En témoignent la réalisation d'une nouvelle ligne de 400 000 volts entre Tavel, le plus important poste d'Europe, et la centrale du Tricastin, afin de renforcer l'alimentation des régions Paca et Languedoc-Roussillon, ainsi que la réalisation d'une liaison souterraine de deux fois 63 000 volts à Ginestous-Grand-Noble, à proximité de Toulouse. La nécessité de renforcer et de sécuriser les lignes existantes, à la suite des ouragans de la fin de 1999, a généré par ailleurs une importante activité d'études.

Le dynamisme des clientèles privées a également contribué à compenser la réduction des commandes publiques. Plusieurs commandes de postes à très haute tension ont été obtenues dans le secteur industriel, le plus souvent dans le prolongement

de collaborations antérieures dans le domaine des réseaux d'énergie. La réalisation pour Thales Underwater System d'un ensemble d'armoires de contrôle-commande destiné à un sonar équipant les bâtiments de surface de la marine anglaise s'inscrit dans la même logique de diversification.

Par ailleurs, les activités d'éclairage urbain et de signalisation (marque Citéos) ont bénéficié du regain d'investissement des collectivités locales après les élections des années 2001 et 2002, générant un volume d'activité et des résultats satisfaisants. Parmi les réalisations de l'année, on retiendra, au Mans, l'illumination de 94 rues de la ville ainsi que la mise en place d'un chapiteau de lumière ; à Lens, la mise en lumière d'une dizaine de terrains de sport et d'un centre de formation pour le compte du Racing Club ; dans l'Indre-et-Loire, l'éclairage intérieur de l'abbaye de Preuilly-sur-Claise, qui assure la mise en valeur des chapiteaux, des chapelles, du chœur, de l'autel et des statues.

### ■ Travaux intérieurs industriels

VINCI Energies, qui réalise près de la moitié de son chiffre d'affaires dans l'industrie, est présent de longue date dans l'ensemble des secteurs d'activité, avec un réseau implanté au plus près des sites industriels. Cette proximité lui a permis de préserver sa rentabilité dans un environnement de marché globalement attentiste, la multiplicité de petites affaires compensant le report d'investissements importants. L'activité a été particulièrement bien orientée dans les secteurs eau, pharmacie, énergie et chimie-pétrochimie.

#### ■ Chaîne de production de l'usine Cointreau à Angers.

Fourniture de solutions clés en main en automatismes industriels pour améliorer le process de production et de traçabilité.



**Réalisation de l'ensemble** de l'installation électrique et des équipements de contrôle-commande pour la nouvelle unité biologique des laboratoires Roche en Allemagne.



De plus en plus souvent sollicité, le savoir-faire d'ensemblier de VINCI Energies s'est illustré à travers plusieurs réalisations majeures. TMS a ainsi livré à Mercedes, pour son usine de Sindelfingen, en Allemagne, une partie de la ligne d'assemblage carrosserie de la nouvelle Classe E.

**En Europe du Nord**, la réactivité des entreprises de VINCI Energies leur a permis de s'adapter à une conjoncture difficile et de préserver leurs résultats. En Suède, Emil Lungren a réalisé en totalité les réseaux « data » et télécoms et révisé la distribution électrique de la raffinerie Scanraff. En Grande-Bretagne, RDJ Quarry Maintenance s'est vu confier par Hanson Aggregates un ensemble de travaux d'ingénierie électrique et mécanique pour améliorer la sécurité d'exploitation de l'une des plus importantes carrières du pays de Galles. Starren Food Chemicals, implantée aux Pays-Bas, a remporté auprès de l'un des leaders britanniques de l'alimentation infantile le marché de rénovation intégrale du système de contrôle-commande d'une usine de pasteurisation de lait pour bébés.

**En Allemagne**, l'amélioration des activités maintenance et grands projets et la bonne orientation du secteur chimie-pétrochimie ont permis à Controlmatic d'atteindre un bon niveau de

**Conception et mise en place** des systèmes de protection incendie de l'entrepôt Deret à Orléans. 18 000 têtes de *sprinklers* ont été installées sur une surface de 55 278 m<sup>2</sup>.



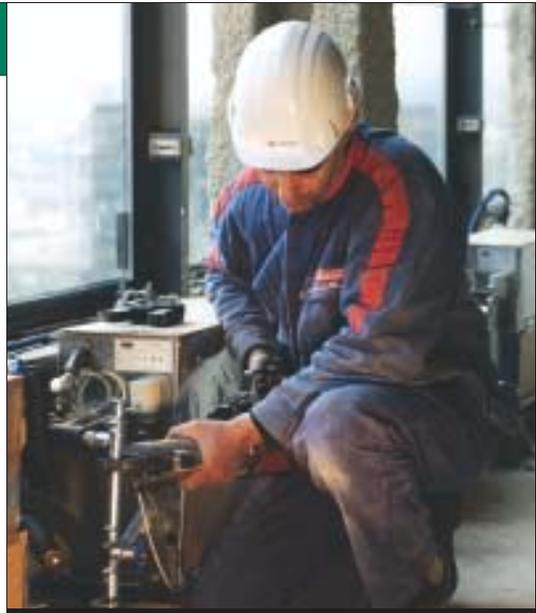
résultats. Le groupe s'est vu confier la réalisation de l'ensemble de la distribution électrique et du contrôle-commande d'une nouvelle unité biologique du laboratoire pharmaceutique Roche. Calanbau a confirmé pour sa part le redressement de ses résultats et a consolidé sa position dans le groupe des leaders de la protection incendie en installant près de 10 000 têtes de *sprinklers* au centre logistique européen de Daimler Chrysler.

**En France**, l'année a été marquée par la réalisation d'une nouvelle ligne de production de chocolat pour Barry Callebaut, par la mise en œuvre du système de pilotage de chaînes de préparation des commandes d'Altadis (Seita Distribution) pour l'approvisionnement de 37 500 buralistes, et par la participation de quatre entreprises de VINCI Energies à la réalisation du futur centre de recherche européen de Saint-Gobain sur la céramique, dans le Vaucluse.

Approfondissant sa stratégie d'offre vis-à-vis de la clientèle industrielle, VINCI Energies a densifié en 2002 le réseau et la gamme de services d'Actemium, marque de référence en contrôle-commande industriel, et de la marque Opteor, dans le domaine de la maintenance. Le pôle a ainsi mis en place le système de contrôle-commande d'une unité de stockage, mélange et conditionnement de poudres de lait pour Ingrédia, et réalisé la deuxième phase d'extension (notamment les salles blanches) de l'usine Diskis de Glaxo SmithKline à Évreux. Opteor a conclu pour sa part avec TotalFinaElf un important contrat pour la maintenance de la raffinerie des Flandres, dans le prolongement des contrats en cours avec le même client sur ses sites de Donges, en Normandie, et de Leuna, en Allemagne.

### ■ Travaux intérieurs tertiaires

Les grands projets immobiliers ne représentent qu'une faible part de l'activité de VINCI Energies dans le tertiaire : la décroissance de ce marché en 2002 a donc eu un impact réduit sur son activité dans ce secteur. Par ailleurs, la spécialisation de ses entreprises et la qualité de ses offres lui ont permis de tirer parti de la bonne tenue des marchés liés à la santé, à l'éducation, à l'équipement logistique et à la sûreté-sécurité. L'activité tertiaire de VINCI Energies s'est ainsi maintenue dans son ensemble à un niveau satisfaisant. Parmi les références de l'année, on retiendra la tour EDF à la Défense, dont VINCI Energies a réalisé l'équipement complet en climatisation, désenfumage, réseaux d'énergie électrique, précâblage voix-données-images, détection incendie et contrôle d'accès ; l'éclairage muséographique des espaces



**Mise en place** des équipements de climatisation de la tour Nobel à Paris-la Défense.

### Surveillance environnementale multidirectionnelle

Présent sur l'ensemble du marché européen, Iséo assure la conception, l'installation et la maintenance de systèmes intégrés de surveillance environnementale, de la mise en place de stations de mesure et de laboratoires mobiles à la gestion de l'ensemble des données et à leur diffusion. Partenaire des entreprises industrielles, notamment pour la mise en place de chaînes d'autosurveillance adaptées aux contraintes de sites de production, Iséo intervient également de longue date auprès des institutions publiques en charge de la protection de l'environnement.



L'entreprise a ainsi accompagné une vingtaine de villes françaises dans l'élaboration de leurs systèmes de surveillance de la qualité de l'air. En 2002, elle a été retenue pour mettre en place un réseau de ce type à l'échelle de la municipalité d'Amsterdam, dans la province nord des Pays-Bas ainsi qu'au Maroc.

68 sites de radio GSM ont été installés sur tout le territoire belge pour l'opérateur Mobistar.

d'exposition du Petit-Palais à Paris ; la rénovation des réseaux électriques et de la protection incendie de la Royal Academy of Arts à Londres ; la rénovation électrique de l'hôpital Gustave-Roussy à Villejuif ; l'équipement et le câblage de quatre moteurs du *Queen Mary II*, le plus grand paquebot du monde, dans le cadre d'un contrat avec les Chantiers de l'Atlantique ; la réalisation complète des systèmes de ventilation et de climatisation du centre commercial Wal Mart à Mannheim.

### ■ Communication

Dans les infrastructures de télécommunications (marque Graniou), VINCI Energies a bien résisté à une conjoncture difficile avec un chiffre d'affaires de 127 millions d'euros. En téléphonie mobile, le pôle a quasiment maintenu en 2002 son volume d'activité de 2001 sur un marché pourtant en recul – et a donc gagné des parts de marché. Si les opérateurs ont décalé dans le temps leurs investissements, notamment pour le déploiement de l'UMTS, la plupart d'entre eux poursuivent leurs programmes, dont l'étalement sur plusieurs années permettra de mieux gérer la charge. Le redéploiement vers de nouveaux services, telle la prise en charge de fonctions logistiques pour le compte des opérateurs, et la demande croissante en matière de



maintenances ont contribué à soutenir l'activité. Entre autres commandes marquantes, VINCI Energies s'est vu confier par Bouygues Télécom Caraïbes la réalisation d'un nouveau centre de commutation en Guadeloupe, et par l'opérateur Mobistar le déploiement de sites GSM sur l'ensemble du territoire belge.

Dans le domaine des réseaux filaires, après l'achèvement des programmes d'équipement en grands *backbones*, de nouvelles perspectives se dessinent avec le déploiement de réseaux secondaires. VINCI Energies a ainsi participé à l'équipement de plusieurs tronçons de la boucle de Bretagne en fibres optiques, mise en œuvre par Télécom Développement. Les projets des collectivités locales en matière de télécoms représentent également une nouvelle source d'activité, la complexité du montage des dossiers allongeant toutefois les délais d'aboutissement. Comme pour les réseaux radio, la stratégie de VINCI Energies est axée, en complément des travaux de déploiement, sur le développement d'une large gamme de services autour de la maintenance et de l'optimisation des futurs réseaux.

Dans le domaine de la communication d'entreprise voix-données-images, marché sur lequel la donne concurrentielle est en complète redistribution, VINCI Energies (marque Axians, dont le chiffre d'affaires est de 110 millions d'euros) a enregistré une croissance de 15 % de son activité et progressé en parts de marché. Le pôle a élargi son expertise par l'acquisition de la société Neurocom, spécialisée en sécurité informatique. Parmi les contrats importants de l'exercice, on retiendra le déploiement de l'ensemble des réseaux *backbones* « data » de Groupe Cegetel et la réalisation de l'architecture réseau et du système d'information de l'International Space University de Strasbourg, y compris un système de télé-enseignement sur Internet Protocol et l'équipement audiovisuel de trois auditoriums.

### Mieux vivre les déplacements

VINCI Energies intervient dans le guidage du trafic automobile, notamment, en Île-de-France, dans les systèmes Sirius (Service d'information pour un réseau intelligible à l'utilisateur) et Siter (Système de gestion centralisée du trafic urbain étendu à un département). Grâce aux panneaux à messages variables (PMV), ceux-ci informent



en temps réel les automobilistes sur les conditions de circulation, permettant de réaliser des gains de temps et des économies d'énergie et contribuant à la diminution de la pollution.

# Perspectives

Les perspectives de marché de VINCI Energies demeurent porteuses sur une longue période, tirées par le développement des applications performantes de l'énergie électrique, par celui des technologies de l'information et par les besoins croissants d'équipements en climatisation, traitement de l'air et protection incendie.

VINCI Energies poursuivra sa stratégie de développement, qui vise à couvrir, principalement en Europe, l'ensemble des segments qui correspondent au spectre de ses expertises, de ses métiers et de ses marchés. Il intensifiera dans ce cadre sa stratégie d'offres associant des solutions globales, fédérées par des marques fortes déployées à l'échelle européenne, et des solutions locales mises en œuvre au travers d'un réseau de proximité particulièrement dense. Dans cette démarche, l'étendue et la qualité des offres de VINCI Energies, la réactivité de son organisation en réseau et l'adaptabilité de ses équipes seront autant d'atouts pour s'adapter avec la rapidité requise aux mutations permanentes de ses marchés.

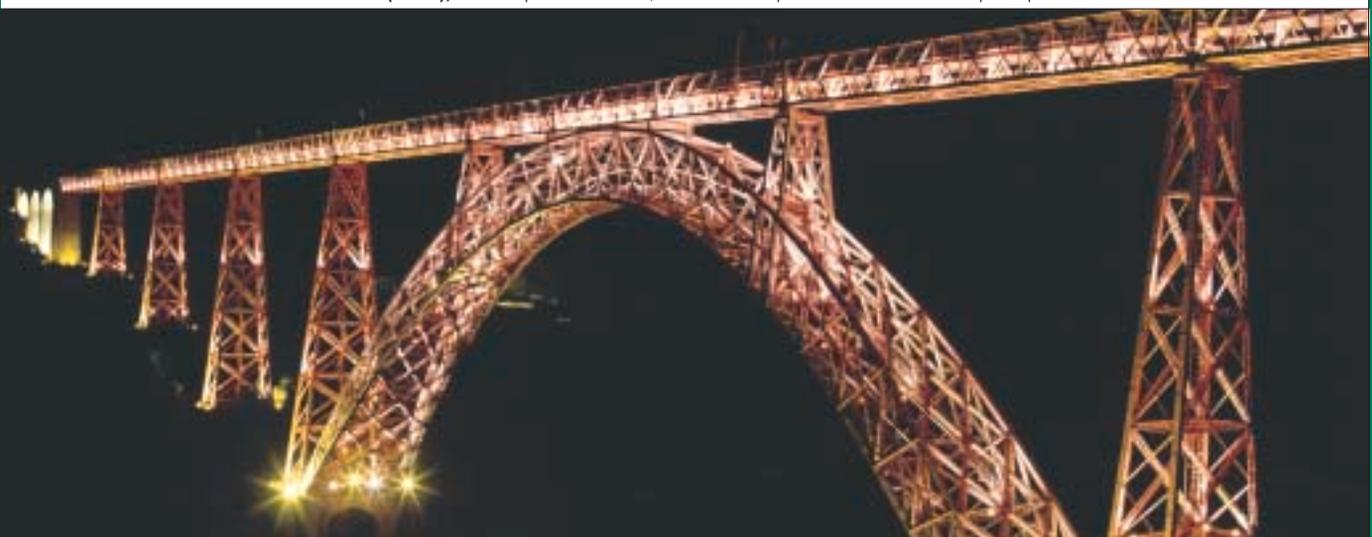
La mise en œuvre de cette stratégie associera croissance organique et croissance externe, dans la continuité de la politique mise en œuvre au cours des dernières années par VINCI

Energies ; elle s'appuiera également sur le développement de partenariats non capitalistiques, en cohérence avec la volonté de renforcer les capacités d'ensemblier du groupe.

Cette stratégie exploitera le potentiel de croissance des marchés du pôle tant en France qu'à l'international, dans un environnement concurrentiel marqué par d'importants mouvements stratégiques, notamment parmi les opérateurs de l'énergie et des télécommunications et les constructeurs d'équipements. VINCI Energies tirera parti de ce potentiel en densifiant ses implantations en Europe, en renforçant son leadership et en développant ses marques à vocation européenne, portées par des réseaux d'entreprises bien positionnées.

Ces perspectives conduisent VINCI Energies à aborder 2003 avec confiance dans l'ensemble de ses secteurs d'activité. Elles devraient permettre de dégager sur cet exercice un niveau de résultats dans la continuité de celui de 2002.

**L'illumination du viaduc de Garabit (Cantal)**, construit par Gustave Eiffel, utilise la technique de la mise en lumière dynamique.



# Les activités du Groupe

CHIFFRE D'AFFAIRES : 5 146 M€

RÉSULTAT D'EXPLOITATION : 166 M€



# Routes

RÉSULTAT NET : 96 M€

EFFECTIF : 34 100

38 | 39

Sur la RN31, reliant Compiègne et Beauvais, 3 km de déviation à deux fois deux voies ont été réalisés ainsi qu'un raccordement à deux échangeurs, dont un entièrement créé.



# Profil

Eurovia est le leader européen des travaux routiers et du recyclage de matériaux, et le numéro un français de la production de granulats routiers. Réalisant près de 90 % de son chiffre d'affaires en Europe (principalement en France, en Allemagne, en Grande-Bretagne et en Europe centrale), il détient également des positions significatives aux États-Unis (Floride, Caroline du Nord et Caroline du Sud), au Canada, au Mexique et au Chili.

Tout au long de la chaîne de valeur de l'activité routière et de ses prolongements, Eurovia est présent à travers trois métiers complémentaires.

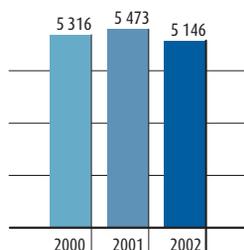
- Les travaux routiers. Représentant près de la moitié du chiffre d'affaires, cette activité concerne la construction, l'aménagement, la rénovation et l'entretien du patrimoine routier, des autoroutes aux allées piétonnes. Exercée par 330 agences, pour le compte de clientèles publiques (70 %) et privées, elle se partage en de multiples chantiers (environ 50 000 par an, d'une durée moyenne de deux mois), dont le nombre et la dispersion réduisent l'exposition aux risques et assurent la stabilité des résultats.

- La production de matériaux. Avec 207 carrières, 95 usines de liants, 400 postes d'enrobage et 90 unités de recyclage, Eurovia couvre l'ensemble de la filière de production de matériaux. Complémentaire des travaux routiers en termes de structures, d'implantations, de métiers et de caractéristiques économiques, cette activité représente un chiffre d'affaires annuel d'environ 1 milliard d'euros.

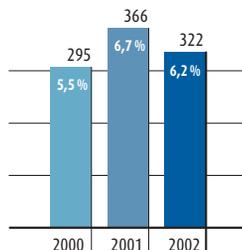
- L'environnement. Engagé de longue date dans une politique de développement durable, Eurovia a développé une expertise et des positions de premier plan dans le recyclage des matériaux (valorisation des déchets domestiques et industriels en technique routière), la lutte contre les nuisances sonores (écrans antibruit, enrobés phoniques), la sécurité (glissières, balisage, revêtements adhérents et antidérapants), le stockage (centres d'enfouissement, membranes géotechniques) et la démolition-déconstruction.

## CHIFFRES CLÉS ROUTES

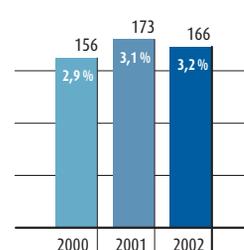
■ **Chiffre d'affaires**  
en millions d'euros



■ **Excédent brut d'exploitation**  
en millions d'euros et en pourcentage  
du chiffre d'affaires



■ **Résultat d'exploitation**  
en millions d'euros et en pourcentage  
du chiffre d'affaires

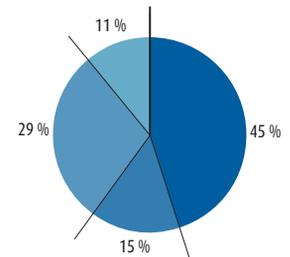


Les données 2000 et 2001 sont reconstituées pro forma.

Réalisation d'une voie de circulation d'autobus en site propre sur la Promenade des Anglais, à Nice.



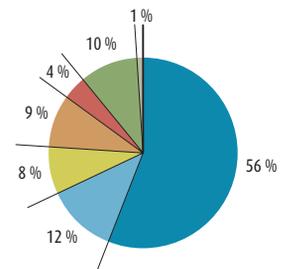
■ **Chiffre d'affaires\***  
**par métier**  
en millions d'euros



Routes et autoroutes	2 316
Aménagements industriels	772
Cadre de vie et environnement	1 492
Ventes de produits et matériaux <sup>(1)</sup>	566
<b>Total</b>	<b>5 146</b>

(1) Hors consommations internes.

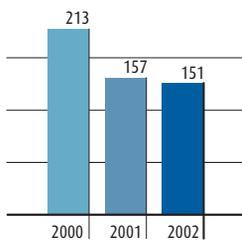
■ **Chiffre d'affaires\***  
**par zone géographique**  
en millions d'euros



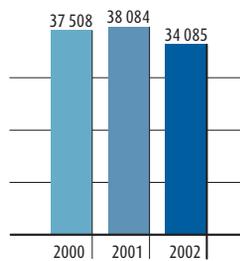
France	2 891
Allemagne	619
Grande-Bretagne	427
Europe centrale	474
Autres pays d'Europe	202
Amérique du Nord	491
Reste du monde	42
<b>Total</b>	<b>5 146</b>

\* Après élimination des opérations intra groupe.

■ **Investissements industriels**  
en millions d'euros



■ **Effectif moyen**



# Activités

Après deux années consécutives de forte croissance, 2000 et 2001, le chiffre d'affaires d'Eurovia a enregistré un repli de 5 % en 2002, principalement dû à une contraction de l'activité en France et au renforcement de la sélectivité dans les prises de commandes. Toutefois, le plein effet des économies de structures générées par le rapprochement d'Eurovia et d'Entreprise Jean Lefebvre ainsi qu'une politique d'optimisation de la gestion des chantiers ont permis d'améliorer la rentabilité : le résultat d'exploitation représente 3,2 % du chiffre d'affaires, contre 3,1 % en 2001.

Après avoir achevé la mise en place d'une organisation et d'un management unifiés à tous les échelons, Eurovia a déployé en 2002 dans toutes ses entités françaises un nouveau système d'information. Celui-ci intègre toutes les fonctions de l'entreprise, notamment la gestion opérationnelle de chantier, qui permet de piloter l'activité en temps réel et d'améliorer la compétitivité globale de l'entreprise. Il est en cours d'implantation dans les autres pays où Eurovia est présent. La dynamique d'intégration des méthodes, des expertises et des cultures s'est également concrétisée par la constitution de

groupes de compétences transnationaux, travaillant sur des thèmes intéressants tous les marchés du groupe, et par le déploiement d'un réseau de délégués qualité-sécurité-environnement intervenant au plus près du terrain. Enfin, une importante campagne publicitaire diffusée à la télévision et dans la presse professionnelle a permis de renforcer la notoriété d'Eurovia auprès d'une cible très large tout en valorisant auprès de ses clientèles la qualité et le caractère innovant de ses produits et services.

## ■ France

L'activité d'Eurovia en France s'est repliée d'environ 9 % en 2002. Cette évolution, amplifiée en début d'exercice par des conditions climatiques défavorables, a marqué le retour du marché national à un niveau normal après les pics d'activité exceptionnels de 2000 et 2001. Elle traduit également la politique de sélectivité menée avec constance par Eurovia – ce que confirme le maintien d'un haut niveau de résultat d'exploitation sur l'exercice.

Dans la construction et l'entretien d'infrastructures routières, on retiendra, parmi les principales références de l'exercice, la réali-

**Mise en place de séparateurs en béton sur l'autoroute A6 à la hauteur de Beaune (Côte-d'Or).**



sation de 20 km de chaussées sur l'A75 entre Clermont-l'Hérault et Pézenas (Hérault), les travaux de renforcement de l'A83 entre Nantes et Montaigu (Vendée), l'élargissement de l'A10 sur 17,5 km entre Orléans et Blois, les travaux d'assainissement et la réalisation des chaussées de la VR52 à Vitry-sur-Orne (Moselle), l'aménagement de la déviation de la RN31 à Laversines (Oise) et celui du diffuseur RN346-RN6 sur la rocade est de Lyon. Sur l'A89, Eurovia s'est vu confier les lots accessoires (rétablissements de communication, chaussées, assainissement, équipements) de la section Périgueux-Ouest - Périgueux-Est et du tronçon Mussidan-Villac (Dordogne). Autres commandes survenues en fin d'exercice : la réalisation de deux giratoires et de plusieurs bretelles entre l'A11 et le périphérique nantais et, en groupement, deux des trois lots d'aménagement routier de l'itinéraire à très grand gabarit pour le transport des éléments du futur Airbus 380, entre Langon et Toulouse (les deux sections, d'une longueur totale de 94 km, doivent être livrées en mai 2004).

Dans l'aménagement de sites urbains, industriels, sportifs ou commerciaux, l'année a été marquée par la réalisation de la ZAC du Long-Buisson à Évreux et de la dalle Montolivet à Marseille, la création du boulevard Péri à Aubagne, l'aménagement d'un important complexe sportif pour la ville de Liffré, à l'est de Rennes, la construction d'une plate-forme logistique pour Dusolier Calberson à Parçay-Meslay (Indre-et-Loire). Eurovia a également mené à bien deux chantiers pour le groupe PSA : le parking de stockage de véhicules de l'usine Citroën de Rennes et la plate-forme, les voiries de desserte et les voiries lourdes d'une gare routière pour la nouvelle usine Peugeot de Trémery (Moselle). La qualité des offres d'Eurovia sur le marché en fort développement des infrastructures en site propre s'est illustrée par plusieurs réalisations ou commandes significatives : poursuite des travaux de plate-forme et de voirie du tramway de Bordeaux ; aménagement de l'axe nord-sud de transport en commun de Brest ; conception et construction de la plate-forme du tramway sur pneumatiques de Clermont-Ferrand, une ligne de 14 km dont les travaux (auxquels participe VINCI Construction) devraient durer plus de deux ans.

Dans le domaine aéroportuaire, Eurovia a assuré à Roissy-Charles de Gaulle la réhabilitation des accès de l'aérogare n° 1, le renforcement de la piste et du parking avions de l'aéroport d'Andrézieux-Bouthéon, qui dessert Saint-Étienne ainsi que le rabotage et la mise en œuvre de bétons bitumineux sur deux *taxiways* de l'aéroport de Nice-Côte d'Azur.



**Premier producteur** d'agrégats à usage routier, Eurovia dispose de réserves de matériaux atteignant 1,5 milliard de tonnes, soit environ 30 années de production.

### L'expansion des métiers de l'environnement

L'expertise d'Eurovia dans l'aménagement de sites de stockage de déchets s'est illustrée en 2002 par la couverture partielle du centre d'enfouissement technique (CET) de l'usine d'International Paper à Saillat (Haute-Vienne) et par l'aménagement, à Esquay-sur-Seulles (Calvados), d'un site dédié à l'enfouissement de déchets industriels banals et d'ordures ménagères. Le groupe a également confirmé ses positions fortes sur le marché de la déconstruction, où opère sa filiale Cardem, avec la démolition des immeubles Mozart à Charleville-Mézières et Gérard-Philippe à Gennevilliers, et de l'ancienne centrale thermique du Fesc à La Grand-Colombe. Sur ce chantier, Cardem a traité 10 000 tonnes de ferraille et 40 000 m<sup>3</sup> de béton armé, et assuré le désamiantage de six chaudières ainsi que le démantèlement des installations électromécaniques. Enfin, Valentin s'est vu confier le remplacement, sur une période de trois ans, de 3 850 branchements en plomb dans les réseaux d'eau potable de seize communes de l'Est parisien : une opération conduite selon la technique alternative « sans tranchées », afin de réduire au minimum les nuisances pour les usagers.



## ■ Europe occidentale

**En Allemagne**, Eurovia GmbH, leader des travaux routiers, est intervenu dans un environnement économique durablement déprimé. Toutefois, la politique de sélectivité dans les prises d'affaires et les efforts constants déployés depuis plusieurs années pour restructurer à l'est la filiale VBU et à l'ouest l'entreprise Teerbau – dont toutes les activités non routières ou non stratégiques ont été cédées ou fermées – ont permis de clôturer l'exercice sur un résultat d'exploitation proche de l'équilibre. Parmi les réalisations de l'exercice, on retiendra le chantier de la Willy-Brandt-Strasse et de la zone piétonne située devant la Chancellerie à Berlin ainsi que la construction de la route nationale B6 reliant l'autoroute A9 à l'entrée ouest de la ville de Leipzig. Lancé en 1998 dans le cadre d'un programme exceptionnel de préfinancement privé d'infrastructures routières dans les nouveaux *Länder*, ce projet a permis de réguler le trafic aux abords de la capitale de la Saxe.

À moyen terme, Eurovia GmbH devrait profiter de la mise en place du système de péage Toll Collect (à laquelle participe Cofiroute) pour les poids lourds utilisant les autoroutes allemandes. Celui-ci devrait générer pour l'État allemand des recettes annuelles de 3,5 milliards d'euros, qui seront principalement affectées à la rénovation du réseau existant.

**En Grande-Bretagne**, Ringway a bénéficié de l'orientation croissante du marché vers les activités de services, dans le cadre de contrats de long terme associant travaux et maintenance. Transport for London, l'organisme chargé de la gestion des systèmes de transports publics londoniens, a signé avec la filiale britannique d'Eurovia un contrat de 204 millions d'euros sur cinq ans pour l'entretien du réseau routier du nord de Londres, mais également du cœur historique et touristique de la capitale. Outre la maintenance des revêtements et de l'ensemble des équipements de voirie réseaux divers, le contrat intègre des travaux d'embellissement ainsi que les interventions liées à l'entretien hivernal et aux situations d'urgence.

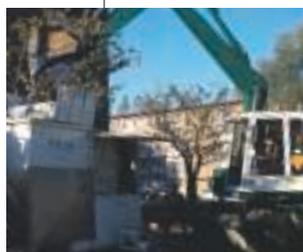
**En Espagne**, un contrat d'un type comparable a été obtenu par Probisa, pour l'entretien intégral durant deux ans de l'autoroute Jerez-Los Barrios (Andalousie). Probisa a exécuté par ailleurs les travaux de revêtement des chaussées des nouvelles autoroutes M-511 et M-501, qui relient le périphérique de Madrid à la banlieue sud-ouest de la capitale ; ce chantier de pose d'enrobés à module élevé est le plus important de ce type jamais réalisé en Espagne.



## Recycan® préserve l'environnement

Eurovia développe une gamme de produits à vocation environnementale, dont l'un des tous derniers est Recycan®. Fabriqué *in situ* à partir de déblais de tranchées, il présente les mêmes avantages qu'un remblai autocompactant classique. Il permet en plus de réduire considérablement les nuisances pour les riverains puisque le trafic de poids

lourds pour l'évacuation des déblais est diminué de 70 % et annulé pour l'approvisionnement. Il favorise en outre l'économie des ressources naturelles en agrégats et réduit de 70 % les mises en décharge.



Réhabilitation des rues et des places du quartier du château de Prague, classé monument historique.



En Belgique, Boucher a assuré le réaménagement de la place Saint-Denis à Forest, près de Bruxelles, ainsi que la pose d'écrans acoustiques le long de la ligne du TGV Bruxelles-Cologne, sur une section de 14 km.

#### ■ Europe centrale

Disposant d'un réseau dense d'implantations et de positions fortes sur un territoire volontairement concentré (République tchèque, Slovaquie, Pologne, Albanie), Eurovia a consolidé sa couverture du marché d'Europe centrale, tant dans le domaine des travaux routiers que de la production industrielle de matériaux. Cette présence significative, fruit d'une politique de développement conjuguant opérations de croissance externe et création de filiales, lui permet de tirer parti d'importants programmes d'investissements engagés pour la mise à niveau des

#### Revêtement haute sécurité

Pour traiter les zones « accidentogènes », Eurovia a mis au point l'enduit à haute adhérence Viagrip : un revêtement antidérapant réduisant les distances de freinage et assurant une sécurité de circulation exceptionnelle. Ce produit a été mis en œuvre avec succès sur près de 550 chantiers en 2002.



infrastructures. C'est le cas en particulier en République tchèque, où SSZ a connu une activité soutenue et a mené à bien de nombreux projets : réalisation d'une section de 9,2 km contournant la ville de Plzen, dans l'ouest de la Bohême, sur l'autoroute D5, reliant Prague à Munich ; construction à Prague d'une rocade interne assurant le raccordement avec le périphérique et réhabilitation de la ligne de tramway de la rue Cernokostelecka ainsi que d'un pont-estacade (en collaboration avec VINCI Construction, qui fournit les poutres en béton armé de la nouvelle structure). En fin d'exercice, l'obtention d'un contrat majeur de 117 millions d'euros est venu confirmer la position de leader d'Eurovia sur le marché tchèque : la construction de la section Trmice-Knicice de l'autoroute D8, reliant Prague à la ville allemande de Dresde. Ce chantier, qui porte sur la construction de 12,24 km d'autoroute à deux fois deux voies, comprend également la réalisation de quatre échangeurs, d'un mur de soutènement de 300 m et d'un mur antibruit de 650 m.

En Slovaquie, où CSK (filiale créée *ex nihilo* par le groupe) et Slov-via ont tiré parti d'un marché bien orienté, les principaux chantiers ont concerné la reconstruction d'une voie départementale à Palota, dans le nord-est du pays, et l'entretien de la couche de roulement de l'autoroute D1. En fin d'exercice, CSK a remporté en groupement le chantier d'une nouvelle étape de la déviation de Kosice, incluant la réalisation d'un échangeur, de deux ponts et la démolition d'un ancien ouvrage.



**Réfection du pont de l'île aux Tourtes, à Montréal.**

Cet ouvrage à deux fois trois voies et d'une longueur de 2 000 m permet à l'autoroute 40 de traverser un des bras du Saint-Laurent.

**En Pologne**, Eurovia a assuré la rénovation de la RN17 entre Zabiancka et Ryki, en mettant en œuvre le procédé d'enrobé coulé à froid ultramince Gripfibre. **En Albanie** enfin, Albavia a assuré la reconstruction de la voie ferrée entre Shköder et Bajze, dans le nord du pays, sur une longueur de 12 km.

■ **Amériques**

**Au Canada**, DJL a enregistré une nouvelle progression de son activité après une année 2001 en forte croissance, et a confirmé son haut niveau de rentabilité avec un résultat d'exploitation atteignant près de 10 % de son chiffre d'affaires. Maîtrisant l'ensemble des métiers de la chaîne de valeur routière – granulats, enrobés, travaux –, DJL intervient sur un marché où les premiers contrats de maintenance à long terme et les projets de gestion déléguée devraient offrir un nouveau relais de croissance. Au cours de l'exercice, l'entreprise a notamment assuré la réfection de l'autoroute A10, celle de l'autoroute A13 et de la route 138, pour le compte de la ville de Montréal, ainsi que le raccordement de la route 309 à l'autoroute 50 dans la région de l'Outaouais.

**Aux États-Unis**, où les mauvaises conditions climatiques ont pesé sur l'activité du groupe, l'année a été marquée par deux importants contrats consécutifs remportés par Hubbard en Floride et portant sur le réaménagement de l'Interstate 4, à l'est de Tampa, pour un montant total de près de 100 millions d'euros. La réorganisation de la filiale Blythe se poursuit par ailleurs et devrait conduire en 2003 à un retour à l'équilibre. **Au Chili**, où

la réorganisation de Bitumix est pleinement achevée, le groupe a assuré la construction de l'aérodrome de San Pedro, la fabrication et la mise en œuvre d'enrobés sur la Panaméricaine, qui traverse Santiago, et obtenu le contrat d'entretien courant du boulevard périphérique de la capitale chilienne. **Au Mexique**, enfin, la filiale Bitunova a mené à bien la réhabilitation de la piste de l'aéroport international de Mazatlan et a achevé la rénovation du périphérique nord de Mexico ; sur cette voie urbaine qui est la plus fréquentée au monde, les travaux ont dû se dérouler la nuit, et 20 000 tonnes de revêtement ont été appliquées sur les 25 km du chantier.

**Construction d'un nouvel échangeur**, de rampes d'accès et de voies additionnelles sur l'Interstate 14, à 24 km à l'ouest d'Orlando, en Floride.



# Perspectives

L'expansion de la demande dans de nouveaux pays et la présence d'Eurovia en Europe centrale, où d'importants programmes de remise à niveau des infrastructures ont été lancés, lui permettront de faire face à la stagnation attendue des marchés français et allemand.

L'activité d'Eurovia devrait demeurer stable, voire légèrement croître en 2003, la forte progression du carnet de commandes en Grande-Bretagne, en République tchèque et aux États-Unis équilibrant la stagnation anticipée des marchés français et allemand. La poursuite d'une politique de sélectivité privilégiant les marges ainsi que le redressement des entités les moins rentables, notamment en Allemagne et aux États-Unis, devraient conduire à une progression du résultat d'exploitation. Dans la continuité de la trajectoire de développement maîtrisé qui caractérise le parcours du groupe depuis plusieurs années, Eurovia consolidera ses positions dans les pays développés où il est présent, en se concentrant sur les marchés amenés à connaître une croissance sûre. L'enracinement et la qualité de son réseau d'implantations en Europe centrale devraient lui permettre d'y bénéficier des importants programmes d'investissements en cours et à venir pour la remise à niveau des infrastructures, notamment dans le cadre de l'élargissement de l'Europe à 25. Plus généralement, ses positions fortes sur l'ensemble de ses marchés placent Eurovia dans une situation favorable face au développement des contrats pluriannuels globaux – *design and build*, appels d'offres multilots, travaux et maintenance, entretien de longue durée, etc. Cette globalisation de la demande, qui favorise les acteurs de premier rang et accélère les mouvements de concentration dans le secteur, constitue un important vecteur de développement à long terme pour le groupe.

En termes de métiers, la maîtrise de l'ensemble des savoir-faire de la chaîne d'activité routière et la forte capacité d'innovation du groupe, renforcée par une organisation de recherche et développement unique, devraient contribuer à consolider ses positions sur ses différents marchés : les travaux routiers, avec le développement d'activités de rénovation et d'aménagement urbain, porté par les efforts déployés dans de nombreux pays



■ **Mur antibruit** de 1 000 m à Leipzig sur la nouvelle section à deux fois deux voies de 10 km reliant l'autoroute A9 à l'entrée de la ville.

pour améliorer l'intégration environnementale et la sécurité des infrastructures routières et urbaines ; les transports urbains en site propre, qui constituent un relais de croissance dans le prolongement direct des métiers historiques du groupe ; l'aménagement pour le compte d'investisseurs privés de sites industriels et commerciaux ; les produits et services dédiés à l'environnement, où une pression réglementaire croissante ouvre de nouvelles opportunités.

# Les activités du Groupe

CHIFFRE D'AFFAIRES : 7 252 M€

RÉSULTAT D'EXPLOITATION : 212 M€



# Construction

RÉSULTAT NET : 150 M€

EFFECTIF : 45 700

48 | 49

L'aérogare 2E de l'aéroport  
Roissy-Charles de Gaulle,  
d'une capacité de 10 millions  
de passagers par an, sera mise  
en service en 2003  
(architecte : Paul Andreu).



# Profil

Métier historique de VINCI, la construction est le moteur de son développement au fil du temps et le creuset de sa diversification dans des métiers complémentaires tels que les concessions et les services.

Numéro un mondial du BTP\*, VINCI Construction réunit un ensemble sans équivalent de compétences dans les métiers du bâtiment, du génie civil, des travaux hydrauliques et de la maintenance. L'étendue de ses expertises, la qualité de ses réalisations et la pérennité de ses performances économiques en font la référence mondiale du secteur. VINCI Construction est organisé en six divisions détenues à 100 % :

- deux réseaux en France, multiproduits et indépendants, disposant de nombreuses implantations ancrées sur des marchés locaux, proches de leurs clients (Sogea Construction et GTM Construction) ;
- deux réseaux internationaux qui exercent l'ensemble des métiers de la construction dans leurs zones d'intervention : l'un en Europe centrale, dans les DOM-TOM et en Afrique (VINCI Construction Filiales Internationales), l'autre en Grande-Bretagne, en Allemagne et aux États-Unis ;
- un pôle dédié aux grands ouvrages en France et à l'international (VINCI Construction Grands Projets) ;
- enfin le leader mondial du génie civil spécialisé\* (précontrainte, haubanage, construction de superstructures, renforcement et amélioration des sols, réparation d'ouvrages), Freyssinet.

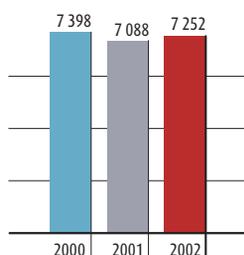
Par ailleurs, le groupe détient 45 % de CFE, société leader en Belgique, elle-même actionnaire à 48 % de Dredging International, qui est l'un des majors sur le marché mondial du dragage, et 50 % de Wiemer und Trachte, une société allemande non consolidée.

Le parcours exemplaire de VINCI Construction repose pour une large part sur un modèle de management conjuguant culture du profit, professionnalisme, responsabilité individuelle, décentralisation de l'organisation au plus près du terrain, transparence et travail en réseau. Associé à une stratégie constante de sélectivité et de développement de la valeur ajoutée, ce modèle a permis d'atteindre des niveaux de rentabilité qui déplacent les « standards » usuels du BTP.

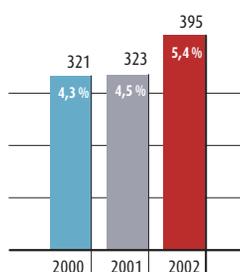
\* Source : classement *Moniteur*, novembre 2002 (base : chiffre d'affaires 2001).

## CHIFFRES CLÉS CONSTRUCTION

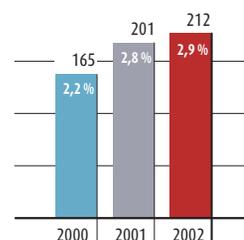
■ **Chiffre d'affaires**  
en millions d'euros



■ **Excédent brut d'exploitation**  
en millions d'euros et en pourcentage  
du chiffre d'affaires



■ **Résultat d'exploitation**  
en millions d'euros et en pourcentage  
du chiffre d'affaires



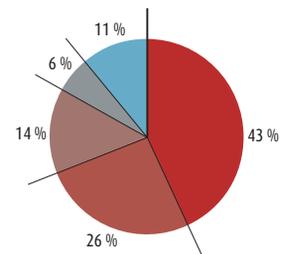
Les données 2000 et 2001 sont reconstituées pro forma.

Mise en œuvre et fourniture des haubans du pont de Putrajaya, situé à une trentaine de kilomètres de Kuala Lumpur, en Malaisie. La disposition originale des haubans évoque la voile d'un navire.



■ **Chiffre d'affaires\***  
**par métier**

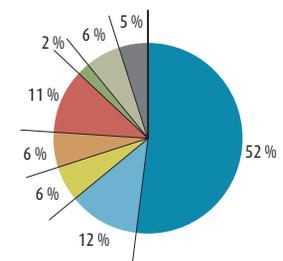
en millions d'euros



■ Bâtiment	3 141
■ Génie civil	1 857
■ Génie civil spécialisé	1 034
■ Hydraulique	442
■ Services et divers	778
<b>Total</b>	<b>7 252</b>

■ **Chiffre d'affaires\***  
**par zone géographique**

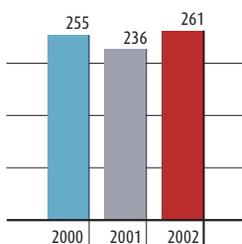
en millions d'euros



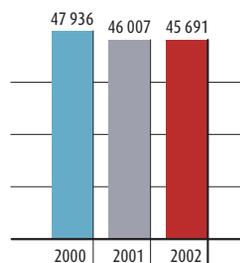
■ France	3 750
■ Grande-Bretagne	842
■ Belgique	458
■ Allemagne	445
■ Autres pays d'Europe	793
■ Amérique du Nord	165
■ Afrique	448
■ Reste du monde	351
<b>Total</b>	<b>7 252</b>

\* Après élimination des opérations intra groupe.

■ **Investissements industriels**  
en millions d'euros



■ **Effectif moyen**



# Activités

VINCI Construction a poursuivi en 2002 sa stratégie de développement maîtrisé et confirmé sa capacité à inscrire les métiers du BTP dans une trajectoire de rentabilité durable. En dépit d'un environnement économique incertain, le résultat d'exploitation a progressé de 6 % – la rentabilité sur capitaux propres approchant 34 %.

Sur un marché français en légère régression, Sogea Construction a atteint un niveau de profitabilité historique et GTM Construction a poursuivi l'amélioration de ses résultats, confirmant sa pleine intégration dans les structures et la culture du Groupe. VINCI Construction Filiales Internationales a également dégagé de très bons résultats, en particulier grâce au fort ancrage de Sogea-Satom sur son marché africain. Les filiales britanniques, renforcées par l'acquisition du groupe Crispin & Borst, centré sur le segment porteur de la maintenance, ont consolidé leurs positions et leur rentabilité sur un marché en croissance. Les filiales belges et allemandes ont bien résisté à une conjoncture déprimée. L'activité grands projets, ciblée sur des zones géographiques et des opérations répondant à des critères rigoureux de maîtrise des risques, s'est signalée par la haute qualité de ses réalisations comme de ses résultats. Enfin, Freyssinet a mis en œuvre une stratégie volontariste de redressement de ses résultats, axée sur la valorisation de ses expertises et sur une approche plus opportuniste de ses marchés, qui devrait contribuer à redresser ses marges.

## ■ Bâtiment

Dans ce secteur, l'activité est demeurée soutenue tout au long de l'exercice.

**En France**, l'expertise et les positions fortes de VINCI Construction dans les grandes opérations d'immobilier de bureaux ont permis aux filiales franciliennes de bénéficier à plein de la bonne orientation de ce marché. Parmi les références les plus significatives dans ce domaine : la réhabilitation lourde de la tour CB16 à la Défense ; la réalisation de 46 000 m<sup>2</sup> de bureaux pour Capital et Continental, du bâtiment Euralliance dans le quartier de la Madeleine à Lille, du futur siège de la Caisse nationale d'assurance maladie (38 000 m<sup>2</sup> de surface utile à réaliser en 21 mois) à Bagnolet ainsi que d'un nouvel ensemble pour HRO France à Saint-Ouen. Par ailleurs, les Portes de la Défense, un immeuble de 42 000 m<sup>2</sup> réalisé en *design & build*, ont été achevées dans le délai record de 16 mois et ont été récompensées par le prix d'excellence du design décerné

par l'institut américain d'architecture de l'État de New York. En province, l'activité s'est également maintenue à un niveau élevé, comme l'illustrent de nombreuses commandes ou réalisations dans tous les secteurs du bâtiment : halls de montage du futur Airbus A380 à Toulouse ; plates-formes logistiques à Salon-de-Provence et Cosne-sur-Loire ; zone vie pour les chasseurs alpins à Bourg-Saint-Maurice ; complexe cinématographique et commercial du Palais de la liberté à Toulon ; nouveau siège de la Communauté urbaine de Nantes ; Grande Halle d'Auvergne (un vaste parc d'exposition à réaliser en 16 mois en entreprise générale) à Clermont-Ferrand ; conservatoire national et Cité de la musique de Strasbourg ; nouveau site des archives départementales des Bouches-du-Rhône ; gros œuvre de l'hôpital d'Annecy (un projet de 115 000 m<sup>2</sup> comprenant 510 chambres et un plateau technique de 30 salles).

**Réhabilitation lourde** de 28 étages et 6 niveaux de sous-sol de la tour CB16 dans le quartier de Paris-la Défense.



**Rénovation  
en plein centre  
de Londres**  
d'un immeuble  
de bureaux  
de 27 000 m<sup>2</sup>.



L'attention portée au montage d'affaires a permis à VINCI Construction de développer des projets de bâtiment en conception-construction. Prenant l'initiative de ces projets, le groupe en valorise les caractéristiques techniques et économiques tout en affirmant sa maîtrise de l'ensemble du processus de construction. Ce savoir-faire s'est illustré en France par des opérations concernant des bureaux (Marseille, Toulouse), des logements (Lyon, Clichy-la-Garenne, Nice), des centres commerciaux (Bordeaux, Rennes) et des établissements pour personnes âgées (Beaune, Mulhouse).

**En Europe**, sur un marché britannique bien orienté, VINCI Construction a consolidé ses positions en intervenant dans tous les secteurs du bâtiment (centres commerciaux, sites logistiques, bâtiments administratifs, arsenaux, écoles) et en démarrant la réalisation tous corps d'état en conception-construction d'un ensemble hôtelier de 535 chambres à Londres pour le groupe Accor. En Allemagne, la politique de réduction volontaire d'activité poursuivie depuis plusieurs années a permis de maintenir un niveau de rentabilité satisfaisant sur un marché déprimé. En Europe centrale, la collaboration avec Carrefour a débouché sur deux nouveaux projets importants, à Varsovie (centre commercial de 103 000 m<sup>2</sup>) et à Bucarest (hypermarché, galerie de 60 commerces et parking de 1 250 places).

**En Asie** enfin, la livraison d'une cité universitaire complète (bâti-

### Des façades antipollution

Lancé en 2002 et coordonné par GTM Construction, le programme européen de recherche Picada (*photocatalytic innovative coverings applications for depollution assessment*) a pour objectif de mettre au point, à un coût économiquement acceptable, un procédé autonettoyant et dépolluant pour les façades d'immeubles. Le projet repose sur les propriétés photocatalytiques du dioxyde de titane. Intégré à un enduit transparent, ce composé chimique « piège » les polluants et désolidarise les salissures des parements sur lesquels elles se fixent, permettant leur élimination par l'eau

de pluie ou par simple arrosage. La mise au point d'une gamme de produits applicables à froid sur tous les types de bâtiments représente un enjeu majeur au plan environnemental et économique puisqu'on estime que le ravalement des façades, à Paris, coûte chaque année près de 20 euros par habitant.



**Le viaduc de Tulle sur l'autoroute A89**, le plus haut viaduc autoroutier en service en France, est un ouvrage de 854 m de long dont la plus haute pile atteint 122 m (architecte : Lavigne et Montois).



### Une référence pour la prévention

Sogea Construction a mis au point un outil sans équivalent dans l'univers du BTP : le *Pocket Drive de la prévention*. Fruit de plusieurs années de développement, cette bible informatique réunit neuf heures de films et tout un ensemble d'informations opérationnelles sur les situations à risque classées par types de travaux, d'outillages, de produits, etc. Convivial et accessible à n'importe quel utilisateur, cet outil, mis à la disposition des responsables prévention depuis octobre 2002, sera diffusé à terme à tous les collaborateurs impliqués dans une démarche de prévention.



ments, locaux administratifs, stade, espaces verts...) à Kulim (Malaisie) a confirmé le savoir-faire du groupe dans la réalisation de projets clés en main.

### ■ Travaux publics

**En France**, après plusieurs années médiocres, les entreprises de VINCI Construction ont tiré parti du redémarrage du marché en participant à de nombreux projets d'infrastructures de transport : construction d'un tunnel routier de 740 m à Nice, d'un pont autoroutier à Corbeil-Essonnes, d'un viaduc de 990 m sur l'A89, d'une ligne de tramway sur pneumatiques à Clermont-Ferrand (en groupement avec Eurovia), d'un nouveau quai en Seine à Honfleur, de parois moulées sur la ligne B du métro de Toulouse (où le groupe construit les tunnels et stations des lots 2 et 5). Elles ont aussi pris part à la rénovation du complexe d'échanges de Paris-la Défense (SNCF, RER, métro, bus), du pont d'Aquitaine à Bordeaux et du viaduc de Meyrargues (Bouches-du-Rhône). Après un début d'année atone, l'activité terrassements s'est sensiblement redressée au second semestre. L'important marché de la section Les Essarts - La Roche-sur-Yon (Vendée), sur l'A87, augure un rebond de l'activité dans le domaine autoroutier. Le groupe devrait également bénéficier d'un relais de croissance avec le démarrage des travaux du TGV Est, dont le coup d'envoi a été donné par le ministre des Transports sur un chantier de remblai expérimental réalisé par VINCI Construction à Baudrecourt (Moselle).

Son expérience historique de la construction et des interventions en milieu nucléaire place également VINCI Construction en position forte sur le marché émergent du démantèlement d'installations, comme en témoigne la première opération de niveau 3 (libération totale et inconditionnelle du site), conduite à Fontenay-aux-Roses.

S'appuyant sur un réseau de proximité particulièrement dense, les activités de petits travaux de génie civil (canalisations, voiries) ont poursuivi leur développement ; le groupe s'est vu confier en fin d'exercice le remplacement sur trois ans de près de 4 000 branchements en plomb dans 16 communes de l'Est parisien. L'expertise de VINCI Construction dans les process de traitement des eaux lui a permis de bénéficier pleinement de la bonne orientation de ce marché, porté par les projets d'équipement de nombreuses collectivités territoriales. Parmi les commandes ou réalisations de l'exercice : les nouvelles stations d'épuration de Dax, Brest (zone portuaire), Gournay-

en-Bray, Nogent-le-Rotrou ; le collecteur Solferino-Molière à Rueil-Malmaison ; les émissaires de rejet en mer de Montpellier (11 km) et de Courseulles-sur-Mer ; la conception et la réalisation à Valenton, en Île-de-France, d'une unité de traitement des boues produites par la filière eau (séchage thermique, déshydratation, stockage, désodorisation), première application à l'échelle industrielle de la transformation de boues en granulats valorisables en agriculture.

**En Grande-Bretagne et en Europe centrale,** la qualité des implantations de VINCI Construction lui a permis de renouveler son carnet de commandes en travaux publics, avec des projets tels que la rénovation intégrale de voies urbaines dans le quartier Vauxhall Cross de Londres, les travaux de géotechnie (étude des sols, forage, dépollution) de la section autoroutière bouclant le périphérique de Glasgow, ou encore un ensemble de ponts routiers et autoroutiers à Pilzen, en République tchèque, et sur l'autoroute M7 en Hongrie.

**En Afrique,** tirant parti de son ancrage historique et de ses positions de leader, le groupe a enregistré un haut niveau d'activité, en particulier au Maroc, avec plusieurs nouveaux marchés pour la réalisation de travaux d'assainissement, de

**Un très important chantier** de 300 km de terrassement et de travaux routiers au Cameroun et au Tchad a été obtenu, notamment grâce à la qualité du volet environnemental et sécuritaire de l'offre.



**Le centre commercial Wilenska,** implanté à Varsovie, a été livré en avril 2002 pour le compte du groupe Carrefour.



ponts autoroutiers et de travaux portuaires ; au Cameroun et au Tchad, avec différents contrats de génie civil prolongeant l'important partenariat développé avec un groupement de trois compagnies pétrolières ; enfin au Gabon, avec la réalisation de travaux de voirie.

**Sur le marché des grands projets,** le groupe a poursuivi sa stratégie de maîtrise des risques et de valorisation de ses savoir-faire, notamment l'ingénierie et le management de projets. Centrée sur l'Europe et sa périphérie – et sur des projets à technologie maîtrisée –, cette activité a dégagé une forte rentabilité, largement supérieure aux standards habituels du secteur. VINCI Construction a confirmé en particulier son leadership dans le domaine des tunnels. Dans le prolongement des importants chantiers actuellement en cours (tunnel routier de Lefortovo en Russie ; tunnels ferroviaires de Mitholz en Suisse, du Pannerdensch Kanaal aux Pays-Bas, d'Anvers et de Soumagne en Belgique ; Airside Road Tunnel d'Heathrow en Grande-Bretagne ; tunnel de l'A86 Ouest en France), VINCI Construction a remporté en fin d'exercice un important contrat en Suède pour la construction de deux tunnels ferroviaires de 5,6 km sur la nouvelle ligne à grande vitesse reliant Göteborg et Malmö. L'activité grands projets a également été soutenue dans les autres secteurs du génie civil : les ponts, avec la poursuite, dans les délais prévus, des travaux de construction du pont de Rion-Antirion en Grèce ; les grands équipements industriels ; les travaux portuaires ; les infrastructures routières ou ferroviaires ; les grands ouvrages hydrauliques (stations de pompage, barrage).



**Creusement des 6 km** du tunnel de Soumagne, sur la ligne Bruxelles-Cologne du TGV belge.

Dans le **génie civil spécialisé**, enfin, le groupe a bénéficié d'une demande soutenue en réparation d'ouvrages, en particulier les ponts. Sa maîtrise des ouvrages en terre armée a été confortée par un important contrat (23 000 m<sup>2</sup> de parements et 500 000 m d'armatures) lié à la construction de la M6 Toll, première autoroute payante de Grande-Bretagne, au nord de Birmingham, tandis que ses solutions innovantes pour l'amélioration des sols ont été retenues, notamment pour plusieurs projets de centres commerciaux en Roumanie, en Pologne et en Australie ainsi que pour le site de fabrication d'éléments du futur Airbus A380 à Hambourg en Allemagne.

#### ■ Services

En aval du processus de construction, le développement de l'offre de maintenance multitechnique et multiservice, principalement sous la marque Manei en France, a permis de consolider les positions du pôle sur ce marché à fort potentiel. À l'international, la présence de VINCI Construction sur le marché de l'*outsourcing* a été confirmée par deux nouveaux contrats pour la maintenance intégrale de six bases de l'US Army en Allemagne, pour un montant de près de 80 millions d'euros sur 3 ans ; pour la deuxième année consécutive, l'armée américaine a décerné le titre de « prestataire maintenance de l'année » à la filiale du groupe chargée de cette activité de *facility management*.

#### Un chantier triplement respectueux de l'environnement

Le chantier piloté par VINCI Construction Grands Projets sur le tracé de la ligne ferroviaire à grande vitesse britannique (CTRL) au nord-est de Londres offre un triple exemple d'approche environnementale maîtrisée. Sur cette ancienne zone industrielle dont les sols ont été fortement pollués, des analyses poussées ont permis d'identifier précisément les matériaux réutilisables et d'économiser 5 M€ sur la mise en décharge. Les bétons issus des démolitions opérées sur le chantier ont été recyclés dans la construction des plates-formes permettant l'accès des engins de terrassement ; ils seront ultérieurement réutilisés comme remblai sur le site d'une nouvelle zone industrielle. Enfin, un poste de gérant de l'environnement a été créé afin de coordonner la gestion environnementale du chantier, de sensibiliser et de former les équipes aux bonnes pratiques dans ce domaine et d'assurer l'information des publics environnants.



# Perspectives

Dans un contexte économique incertain, VINCI Construction intensifiera ses efforts pour inscrire ses métiers dans un schéma de rentabilité durable, et devrait poursuivre l'amélioration de ses performances grâce à la priorité toujours réaffirmée de sa politique de marge.

**E**n 2003, VINCI Construction s'appuiera sur les atouts et principes de management qui caractérisent son parcours depuis plusieurs années : une forte culture du profit, encouragée par une politique de rémunération motivante ; l'amélioration de la productivité sur les chantiers ; une politique ambitieuse de formation continue ; une stratégie de maillage des entreprises et des savoir-faire ; l'élimination systématique des affaires porteuses de risques significatifs ; le développement d'activités récurrentes et à forte valeur ajoutée en amont (contrats en conception-construction, concessions, montages immobiliers) et en aval (maintenance, *facility management*) du processus de construction. En France, le volume et la qualité des carnets de commandes de Sogea Construction et de GTM Construction augurent de bonnes perspectives pour l'année 2003. L'activité devrait progresser sensiblement dans le domaine des ouvrages d'art et des grands terrassements, et se contracter en cours d'année dans celui de la construction de bureaux, notamment en région parisienne. Compte tenu de la diversité de leurs métiers et marchés, Sogea Construction devrait maintenir les excellentes performances enregistrées en 2002, et GTM Construction poursuivre l'amélioration de sa rentabilité.

En Europe, VINCI Construction anticipe une évolution contrastée selon les marchés : maintien d'une bonne orientation de l'activité en Grande-Bretagne, légère amélioration en Belgique et difficulté persistante en Allemagne, où les filiales du groupe devraient réussir à préserver leur rentabilité. En Europe centrale, une nouvelle amélioration des résultats du pôle est attendue, à la faveur d'un redémarrage de la croissance. Dans tous les pays européens où VINCI Construction est présent, chaque filiale devrait atteindre des performances satisfaisantes.

VINCI Construction prévoit par ailleurs une stabilisation, à un niveau élevé, de l'activité dans les DOM-TOM et une forte baisse en Afrique, après plusieurs années exceptionnelles – les perfor-

**Les travaux hydrauliques** sont une source d'activité importante pour VINCI Construction, tant en France que dans le reste du monde.



mances opérationnelles demeurant toutefois satisfaisantes. L'activité grands projets devrait connaître une nouvelle progression en volume et en résultats après une année 2002 déjà très performante. La poursuite, depuis plusieurs années, d'une politique de sélection drastique permet d'atteindre sur ce marché une rentabilité élevée tout en maintenant le carnet de commandes à un niveau convenable.

Enfin, après une année 2002 marquée par des pertes consécutives à la fermeture d'implantations déficitaires et à une remise à plat de son organisation et de ses objectifs, Freyssinet devrait renouer avec les profits dès 2003.

Au total, malgré une conjoncture moins brillante, 2003 s'annonce à nouveau comme une très bonne année pour VINCI Construction. Les résultats attendus lui permettront de poursuivre avec confiance les actions de fond engagées dans de multiples domaines, afin de continuer à mieux servir ses clients, à satisfaire pleinement ses collaborateurs et à viser des performances financières encore meilleures.

# Performances économiques

## BOURSE ET ACTIONNARIAT

Intégré le 3 avril 2002 dans l'indice CAC 40, VINCI a conforté son nouveau statut boursier en surperformant cet indice de 23 % en 2002 et en haussant ses volumes de transactions de moitié. Depuis le retrait total de Vivendi Universal et de Suez, l'actionnariat de VINCI est désormais aux 9/10<sup>es</sup> flottant. Les salariés demeurent les premiers actionnaires du Groupe, et la répartition géographique des investisseurs est bien équilibrée.

### ■ Cours de l'action et volumes de transactions

La baisse des marchés boursiers constatée en 2001 s'est poursuivie en 2002, en s'accroissant à partir du mois de mai. Dans ce contexte, l'action VINCI a bien résisté.

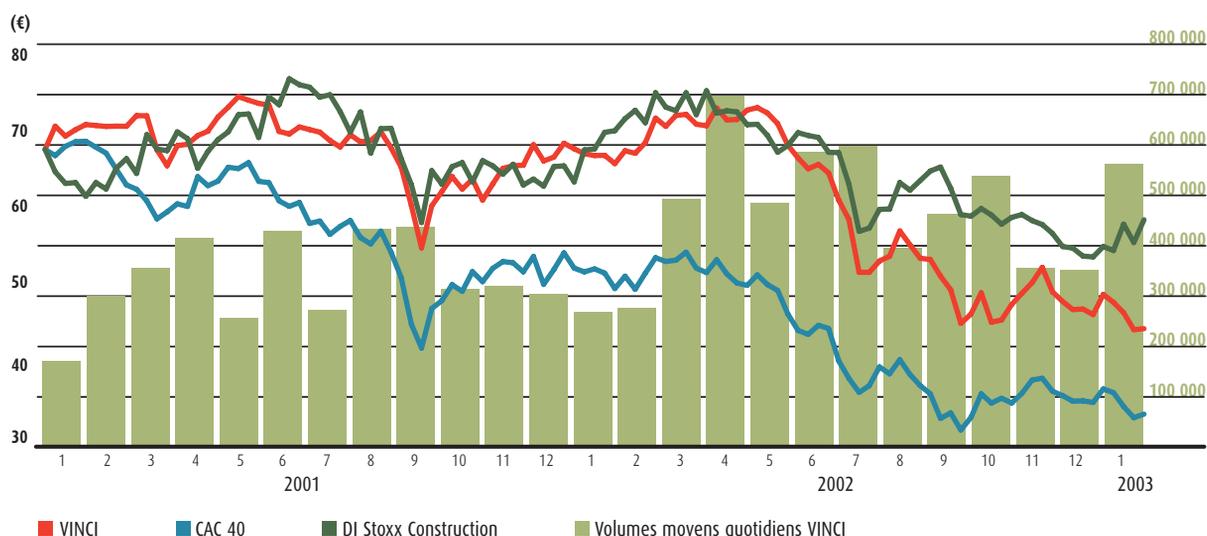
Le cours a progressé en début d'année, pour atteindre un plus haut en clôture de 74,50 euros le 12 avril, après la publication des résultats 2001. Le titre a ensuite amorcé une baisse qui s'est accélérée durant l'été, avec un point bas de 56,90 euros le 26 juillet, notamment sous l'effet de la mise sur le marché des titres VINCI par Vivendi Universal. Après une nette embellie

en août et septembre, qui a vu l'action VINCI rebondir de plus de 8 euros, le cours a repris une tendance baissière jusqu'à un point bas de 52,70 euros en décembre. À partir de la mi-janvier 2003, le titre s'est repris, dans un marché animé, pour clôturer le mois à 58,35 euros.

Sur la période 1<sup>er</sup> janvier 2002-31 janvier 2003, alors que le CAC 40 reculait de 37 % et l'indice DJ Stoxx Construction de 34 %, l'action VINCI a limité sa baisse à 10 %.

Au 31 janvier 2003, la capitalisation boursière de VINCI s'élevait à 4,8 milliards d'euros, ce qui en faisait la 35<sup>e</sup> valeur du CAC 40

## COURS DE L'ACTION ET VOLUMES DE TRANSACTIONS



par la capitalisation. Par rapport à 2001, le volume des transactions quotidiennes de titres VINCI a progressé de 38 %, pour s'élever en moyenne à 461 000 titres. Le montant des échanges quotidiens en capitaux a représenté 30 millions d'euros en 2002, contre 22 millions d'euros en 2001.

### ■ Émission d'une Océane VINCI

Pour refinancer sa prise de participation de 17 % dans le capital des Autoroutes du Sud de la France, VINCI a émis, en avril 2002, 5,56 millions d'obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (Océane), à raison d'une action pour une obligation (échéance : janvier 2018, prix de remboursement : 125,46 euros). Le montant de l'émission, initialement fixé à 435 millions d'euros, a pu être porté à 500 millions d'euros malgré un contexte de marché devenu moins favorable à ce type d'opération.

### ■ Actionnariat

L'année 2002 a vu l'achèvement de la recomposition du capital de VINCI, dont se sont complètement désengagés ses actionnaires historiques :

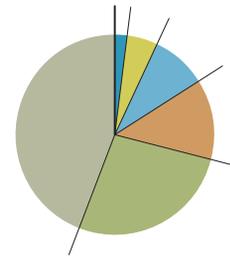
- Vivendi Universal a vendu ses titres en juillet ; la participation de 2 % encore détenue par Dalkia, filiale de Vivendi Environnement, est la contrepartie d'obligations remboursables en actions VINCI émises par Vivendi Universal (échéance : mars 2006, prix de remboursement : 88,81 euros) ;
- de son côté, Suez a vendu en fin d'année sa participation de 2 %, qui couvrait en totalité les obligations remboursables en actions VINCI émises par cette société (échéance : novembre 2003, prix de remboursement : 80,79 euros).

L'actionnariat de VINCI se caractérise également par la part importante de l'actionnariat salarié. Près de 40 000 personnes ont souscrit aux plans d'épargne Castor et Castor Avantage, ce qui représente un salarié sur deux en France et un salarié sur cinq à l'international. La part du capital détenue par les salariés du Groupe est de 9,1 % au 31 janvier 2003, ce qui fait de ceux-ci le premier actionnaire de VINCI et témoigne de leur confiance dans son avenir.

L'année 2002 a été également marquée par la progression des actionnaires individuels, qui sont passés de 70 000 au 1<sup>er</sup> mars 2002 (9 % du capital) à près de 120 000 au 31 janvier 2003 (13 % du capital).

Les investisseurs institutionnels présents dans une quarantaine

### ■ Actionnariat au 31 janvier 2003 en % du capital



■ Vivendi Environnement <sup>(1)</sup>	2 %
■ Autocontrôle	5 %
■ Salariés	9 %
■ Actionnaires individuels	13 %
■ Institutionnels français <sup>(2)</sup>	27 %
■ Institutionnels étrangers <sup>(2)</sup>	44 %
dont - Royaume-Uni (14 %)	
- Autres pays européens (11 %)	
- États-Unis (19 %)	

(1) Vivendi Universal a émis un emprunt obligataire remboursable en actions VINCI couvrant l'intégralité de sa participation (échéance mars 2006).

(2) Estimation (source : enquête Sicovam sur les titres au porteur).

## FICHE D'IDENTITÉ

### ■ L'action VINCI

Sicovam	12548
ISIN	FR0000125486
Sedol	4818083
Cusip	F5879X108
Reuters	SGEF.PA
Bloomberg	DG FP
Indices	- CAC 40 - Euronext 100 - DJ Stoxx - Next Prime - Aspi Eurozone

de pays détiennent 71 % du capital de VINCI au 31 janvier 2003. Grâce aux efforts menés par la direction de VINCI pour accroître la notoriété du Groupe auprès du plus grand nombre d'investisseurs sur les différents continents, la répartition géographique est équilibrée entre les investisseurs français (27 %), anglo-saxons (19 %), britanniques (14 %) et les autres européens (11 %)<sup>(1)</sup>.

#### ■ Rachat et annulation d'actions

VINCI a poursuivi son programme de rachat de ses propres actions, initié en 1998, en acquérant 0,7 million de titres entre le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et le 31 janvier 2003, à un prix moyen de 67 euros par action. Le Groupe a par ailleurs annulé en décembre dernier 3,1 millions d'actions autodétenues représentant 3,6 % du capital. Au 31 janvier 2003, le Groupe détenait 5,1 % de son capital, soit 4,2 millions d'actions, en couverture des options d'achat d'actions attribuées à des salariés, et disposait d'une capacité d'achat de 4,1 millions de titres supplémentaires.

#### ■ Next Prime

En adhérant au segment Next Prime d'Euronext dès sa création, au début 2002, VINCI s'est engagé à respecter des normes élevées de communication financière et à fournir en permanence

à ses actionnaires une information de qualité en complément des obligations réglementaires :

- mise à disposition de toute l'information financière en français et en anglais sur le site Internet [www.vinci.com](http://www.vinci.com) ;
- publication d'un calendrier des annonces financières ;
- publication des comptes annuels dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice 2003 ;
- publication de rapports trimestriels d'ici l'exercice 2004 ;
- adoption des normes comptables IAS d'ici l'exercice 2004.

#### ■ Notations

VINCI a obtenu en 2002 les notations suivantes (avec perspective stable) :

- BBB+ par Standard & Poor's ;
- Baa1 par Moody's.

#### ■ Émission inaugurale

VINCI a placé avec succès une émission obligataire de 600 millions d'euros en juillet 2002, destinée au refinancement de la dette existante et au développement courant du Groupe. Le montant de cette opération a été complété par une tranche supplémentaire de 250 millions d'euros en novembre.

(1) Source : étude d'actionnariat au 31 janvier 2003.

### Données boursières

	2002	2001	2000	1999
Cours au 31/12 (en euros)	53,70	65,85	65,50	46,50
Cours le plus haut (en euros)	74,25	76,00	66,00	51,00
Cours le plus bas (en euros)	52,70	55,40	38,40	38,50
Volume quotidien moyen de transactions (en titres)*	461 154	333 749	165 283	65 375
Capitalisation boursière au 31/12 (en millions d'euros)	4 450	5 458	5 185	1 872
Nombre d'actions au 31/12	82 873 367	82 879 911	79 154 601	40 261 023
Dividende net (en euros)	1,80**	1,70	1,65	1,60
Dividende global (en euros)	2,70**	2,55	2,475	2,40
Rendement global (par rapport au cours du 31/12)	5,0 %	3,9 %	3,8 %	5,2 %

\* Hors opérations réalisées par Vivendi Universal (cession de 13 millions de titres en 2000 et de 5,3 millions de titres en 2002) et par Suez (cession de 4,9 millions de titres en 2000, de 13,5 millions de titres en 2001 et rachat puis cession de 2 millions de titres en 2002).

\*\* Proposé à l'assemblée générale.

## VINCI À LA RENCONTRE DE SES ACTIONNAIRES

60 | 61

Souhaitant apporter à l'ensemble de ses actionnaires une information claire et exhaustive, VINCI met à leur disposition des documents d'information et un site Internet complet, et multiplie les occasions de rencontres directes favorisant les échanges et le dialogue.

### ■ Actionnaires individuels

À plusieurs reprises, le Service des relations avec les actionnaires de VINCI a rencontré ceux-ci au cours de l'année 2002. À Paris, au mois de novembre, VINCI a participé au salon Actionaria, qui a accueilli plus de 30 000 actionnaires individuels. Pour le Groupe, cette manifestation a été l'occasion d'engager un dialogue direct avec ses actionnaires et de présenter les résultats financiers de la société. À trois reprises au cours de l'année 2002, VINCI a par ailleurs participé aux Lundis de la Bourse organisés en partenariat avec Euronext au palais Brogniart.

Enfin, deux réunions, organisées l'une à Marseille et l'autre à Toulouse, ont permis à plus de 600 actionnaires de découvrir la stratégie de VINCI et de dialoguer avec des représentants du Groupe.

Le Service des relations avec les actionnaires de VINCI entend multiplier ce type de rencontres afin de créer des occasions d'échange et de dialogue avec les actionnaires.

### ■ Investisseurs institutionnels et analystes financiers

En 2002, VINCI a poursuivi et renforcé sa politique de communication envers les investisseurs institutionnels et les analystes financiers français et étrangers.

Outre les traditionnelles réunions d'information organisées à l'occasion de la publication des résultats annuels et semestriels, VINCI a participé cette année à une demi-douzaine de manifestations thématiques à destination des investisseurs, organisées par les banques et les brokers, en particulier sur le thème des concessions. VINCI a également pris part au forum Next Prime préparé par Euronext et au congrès Financium organisé par l'Association nationale des directeurs financiers et des contrôleurs de gestion. De son côté, le management reçoit régulièrement en rendez-vous individuels de nombreux investisseurs et analystes.

Par ailleurs, les dirigeants de VINCI ont participé cette année à



*La Lettre aux actionnaires*, envoyée à tous les actionnaires, apporte à ceux-ci des informations sur l'actualité du Groupe.

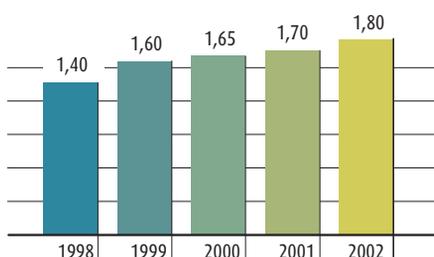
quatre *road-shows* (contre deux en 2001) sur les principales places financières d'Europe (Paris, Londres, Francfort, Munich, Zurich, Stockholm, Helsinki, Édimbourg, Amsterdam, Madrid), des États-Unis (New York, Boston, Orlando, San Francisco, San Diego) et, pour la première fois, d'Asie (Singapour, Hong Kong, Taipei, Tokyo), dont un spécifiquement destiné aux investisseurs obligataires à l'occasion de l'émission inaugurale (voir pages 60 et 109). Ces *road-shows*, qui ont mobilisé la direction générale de VINCI pendant plus de six semaines, lui ont permis de présenter aux investisseurs institutionnels le Groupe, sa stratégie et ses perspectives de développement.

En 2002, le Groupe a rencontré plus de 700 investisseurs et analystes.

## DIVIDENDES ET INVESTISSEMENTS

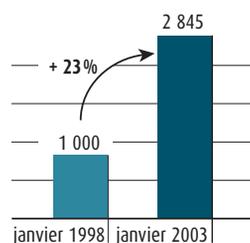
### ■ Un dividende en progression régulière

Le dividende proposé à l'assemblée générale est de 1,80 euro par action (2,70 euros avoir fiscal de 50 % inclus), en progression de 5,9 % sur l'exercice précédent, ce qui correspond à un rendement, y compris avoir fiscal, de 5 % par rapport au cours du 31 décembre 2001. Le dividende sera mis en paiement le 27 juin 2003.



### ■ Rendement d'un investissement sur 5 ans en actions VINCI

Un actionnaire de VINCI qui aurait investi 1 000 euros le 1<sup>er</sup> janvier 1998 se retrouverait à la tête d'un capital de 2 845 euros au 31 janvier 2003, en supposant un réinvestissement en actions du montant des dividendes. Son investissement de départ lui aurait donc rapporté 23 % par an en moyenne.



### ■ L'agenda 2003 de l'actionnaire

14 mai	Assemblée générale des actionnaires
27 juin	Paiement du dividende
7 août	Chiffre d'affaires du 2 <sup>e</sup> trimestre 2003
10 septembre	Résultats du 1 <sup>er</sup> semestre 2003
6 novembre	Chiffre d'affaires du 3 <sup>e</sup> trimestre 2003
Novembre	Salon Actionaria à Paris, porte Maillot
4 décembre	Réunion d'actionnaires à Nancy



**La nouvelle version,** plus conviviale, du site Internet [vinci.com](http://www.vinci.com) est en ligne depuis février 2003.

### ■ [www.vinci.com](http://www.vinci.com) : un accès direct et en temps réel à l'information

Une nouvelle version du site Internet [www.vinci.com](http://www.vinci.com) est en ligne. Ses visiteurs peuvent y consulter la totalité des informations concernant VINCI. Les communiqués de presse sont mis en ligne dès leur diffusion à la presse. L'ensemble des présentations faites par le Groupe aux analystes financiers et aux investisseurs ainsi que les retransmissions vidéo des réunions de présentation des résultats y figurent, de même qu'une présentation complète des métiers du Groupe et son cours de Bourse en temps réel.

### ■ Le Club des actionnaires VINCI

Tous les actionnaires de VINCI qui le souhaitent, quel que soit le nombre de titres qu'ils détiennent, peuvent devenir membre de ce club. Les membres du club bénéficient de l'envoi systématique du rapport annuel, de la *Lettre aux actionnaires* et des documents relatifs à l'assemblée générale. Ils peuvent également prendre part à des visites de sites comme le Stade de France, dont VINCI est le concessionnaire, ou le pavillon de présentation du projet de l'A86 Ouest.

### ■ Contactez-nous

Le Service des relations avec les actionnaires est à votre disposition pour répondre à vos questions, vous pouvez le contacter :

- par téléphone au 01 47 16 31 82
- par fax au 01 47 16 33 88
- par mail : [actionnaires@vinci.com](mailto:actionnaires@vinci.com)
- par courrier : Service des relations avec les actionnaires  
1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92851 Rueil-Malmaison Cedex.

## L'INNOVATION

Pour VINCI, l'innovation est une tradition dont les temps forts se confondent avec les grandes étapes de l'histoire de la construction. Héritier des grands ingénieurs qui ont marqué les métiers de la construction (Eugène Freyssinet, Edme Campenon, etc.), le Groupe s'emploie non seulement à favoriser l'innovation sur ses projets, mais aussi à financer des programmes de recherche ambitieux.

#### ■ Une multiplication de projets dans l'ensemble des pôles d'activité

**Construction.** Parmi les projets soutenus par VINCI, on retiendra le programme de recherche Picada (*photocatalytic innovative coverings applications for depollution assessment*), coordonné par GTM Construction (voir page 53). Dès 2004, ce procédé sera mis en œuvre sur certaines façades du village olympique d'Athènes, ville particulièrement exposée à la pollution, et constituera une réponse efficace au problème de la pollution des façades des immeubles et du patrimoine historique, tout en contribuant à la dépollution de l'atmosphère en milieu urbain. Ce projet, qui bénéficie d'un budget de 3,4 millions d'euros (dont 1,4 million d'euros financés par l'Union européenne) associe quatre centres de recherche européens, des industriels de la chimie, des matériaux et du bâtiment.

**Routes.** Le laboratoire d'Eurovia dédié aux émulsions conduit depuis janvier 2002 un important programme européen de

recherche, Score, centré sur le recyclage à froid. Les deux principaux volets de ce projet sont l'emploi de la mousse de bitume et, surtout, les micro-émulsions, dont la forte capacité d'enrobage autorisera d'importantes économies de matière première. Technique froide, les micro-émulsions permettront également d'utiliser davantage de matériaux recyclés et d'éviter le chauffage des granulats, très consommateur d'énergie. Ces techniques, qui diminuent, voire suppriment, le dégagement de composés organiques volatils (COV), participent en outre à l'amélioration de la sécurité et à la protection de la santé des personnels de chantier.

**Concessions.** Cofiroute travaille depuis une dizaine d'années à la mise au point de divers outils électroniques multimédias pour améliorer la sécurité et le confort des usagers. L'une de ses dernières innovations a été développée dans le cadre du programme européen Predit, soutenu par le ministère des Transports. Dénommé Armada, ce dispositif utilise des radars

Le logiciel IGO permet, comme ici pour le tramway de Marseille, d'étudier l'impact d'un projet sur son environnement.



**Cofiroute** a développé un système très réactif et performant de détection des accidents et des véhicules circulant à contresens.



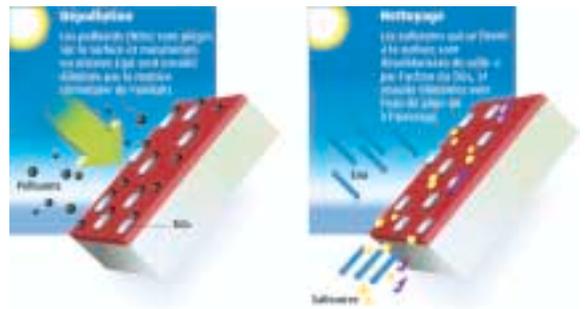
**Le centre de recherche d'Eurovia** met au point des revêtements routiers plus économiques et respectueux de l'environnement.



**Le Prix de l'Innovation**, un concours qui met en valeur les projets et les initiatives des salariés du Groupe.



**Picada**, un procédé inédit autonettoyant et dépolluant pour les façades des immeubles.



Doppler et permet de détecter les accidents, les véhicules roulant à contresens ou les congestions de trafic. Testé sur le site d'une intersection routière particulièrement complexe où neuf voies s'entrecroisent, il a fait preuve d'une efficacité supérieure à 97 %, soit moins d'une fausse alerte par mois.

**Énergies.** Le logiciel IGO (Informations géographiques en orthophotoplan), développé par la société EEE, filiale de VINCI Energies, permet d'élaborer des maquettes interactives en 3D à même de gérer toutes sortes de données. Les applications d'IGO se révèlent très variées, favorisant la concertation avec le public dans des projets d'aménagements locaux (tramway de Marseille par exemple) grâce à des images à la fois simples et réalistes qui peuvent être modifiées à volonté et en temps réel, ou la gestion des risques par la modélisation de différents scénarios (montée des eaux, feux de forêt, pollutions terrestres ou fluviales, etc.).

### ■ Le Prix de l'Innovation VINCI

Pour encourager et favoriser la diffusion des innovations dans le Groupe, VINCI organise tous les deux ans un concours, le Prix de l'Innovation, qui met en valeur les projets et les initiatives des salariés du Groupe en les primant. En 2002, le Prix de l'Innovation a invité les entreprises du Groupe à concourir en région sous la responsabilité des clubs pivots. Dix régions ont ainsi organisé à leur échelon une compétition interne qui, en fin d'année, a abouti au dépôt de 738 dossiers. La seconde phase, internationale, permettra de départager 30 projets sélectionnés lors de cette première étape et de les faire concourir au niveau du Groupe.

# Performances environnementales

Les entreprises du groupe VINCI contribuent doublement à la préservation de l'environnement : en prenant en compte les répercussions de leurs activités sur celui-ci et en développant leur offre dans le domaine environnemental (usines de traitement d'eau, unités de traitement de déchets, recyclage...).

## ■ Préserver les ressources naturelles

Toutes les filiales de VINCI sont engagées dans un processus visant à limiter l'impact de leur activité sur l'environnement, par exemple en réduisant leur consommation de matériaux et d'énergie.

**Dans la construction routière,** Eurovia a développé de nombreux produits dont la mise en œuvre nécessite peu d'agrégats naturels ou requiert moins d'énergie que les matériaux traditionnels. Présentant d'excellentes performances mécaniques, ces produits préservent les ressources naturelles et confèrent à Eurovia une offre commerciale performante et différenciée.

**Dans les grands terrassements,** l'opération « Conduite douce », qui consiste à la fois à inciter les équipes de chantier à une conduite économique et à optimiser les itinéraires et les rotations des engins au moyen d'un logiciel utilisant le système de positionnement par satellite (GPS), a permis de réduire de 100 000 litres la consommation annuelle du parc de matériel. Parallèlement, grâce à un protocole de maintenance prédictive, GTM Terrassement est parvenu à diminuer de 30 à 40 % la consommation de lubrifiants et de liquide de refroidissement de ses engins.

**En matière d'exploitation de carrière,** le Groupe a développé une véritable expertise environnementale, ce qu'illustre la solution mise en œuvre pour approvisionner par voie fluviale et maritime les matériaux nécessaires au grand chantier d'aménagement de Port 2000 au Havre. Afin de réduire les nuisances routières, une carrière abandonnée dans le parc régional des Boucles de la Seine a été remise en exploitation. Ultérieurement, sa transformation en zone humide permettra de faire face aux débordements du fleuve tout en contribuant à l'enrichissement de la faune et de la flore locales.

Autre illustration de ce savoir-faire particulier, l'ambitieux programme de replantation engagé par Eurovia en partenariat avec l'Inra (Institut national de la recherche agronomique) à Châteauneuf-les-Martigues (Bouches-du-Rhône). Chaque année, 4 000 pieds d'espèces végétales variées sont plantés sur le site de cette ancienne carrière, afin de préserver, voire d'améliorer, sa biodiversité.

Sur les sites des anciennes carrières, des solutions de réhabilitation valorisent l'environnement.



## TÉMOIGNAGES



**Xavier Neuschwander,**  
président de GTM  
Terrassement.

« La prise en compte de l'environnement est un axe très important pour le développement de GTM Terrassement.

Nous sommes aujourd'hui certifiés ISO 14001, et tous nos chantiers sont équipés pour la récupération des déchets que nous produisons (principalement des lubrifiants).

Le réaménagement des carrières en fin de vie est un autre point important. Si, par exemple, nous avons obtenu la réouverture de la carrière de Brotonne, c'est grâce à un plan de réhabilitation mené en concertation avec l'ensemble des parties prenantes et destiné à améliorer l'état initial du site. Cette carrière a été un atout décisif dans l'attribution du chantier de Port 2000 au Havre à notre groupement d'entreprises, au titre de mieux-disant. »



**Jean-Claude Cleyet-Marel,**  
directeur de  
recherches à l'Inra  
(laboratoire des  
symbioses tropicales  
et méditerranéennes,  
Montpellier).

« Ce que j'apprécie dans ce partenariat sur la carrière de Châteauneuf-les-Martigues, c'est la qualité d'écoute, la qualité du dialogue engagé avec Eurovia Méditerranée. On sent un réel intérêt de nos partenaires pour notre travail : ils suivent avec nous la régénération du milieu et apportent leur propre expérience pour résoudre les problèmes techniques. J'apprécie particulièrement que les actions s'inscrivent dans la durée : les

problèmes sont pris en amont et sont discutés, ce qui permet une réelle collaboration avec les exploitants de la carrière. Pour nous, l'étude et l'utilisation de végétaux, qui sont des réactivateurs du milieu, sont ainsi d'autant plus intéressantes et pertinentes. »

Les procédures qualité des terrassiers, comme celles des filiales exploitant les carrières, traduisent une même préoccupation environnementale forte en intégrant systématiquement une remise en état ou un réaménagement des sites exploités : carrière, emprunts ou dépôts de matériaux.

### ■ Gérer et recycler les déchets

Anticipant l'entrée en vigueur de nouvelles normes contraignantes en matière environnementale, les entreprises de VINCI se sont depuis longtemps attachées à mettre au point des solutions adaptées pour le tri, la valorisation ou le stockage des déchets et ont renforcé leurs compétences et leurs capacités dans le recyclage des sous-produits industriels et des déchets de construction. VINCI a initié ou poursuivi de nombreuses opérations « chantiers propres » concentrées sur la gestion des déchets de chantier. En 2002, sur quatre sites pilotes de la région parisienne, Sogea a ainsi expérimenté différentes solutions de tri sélectif et de valorisation, en vue d'établir un process global de gestion des déchets optimal sur le plan de l'environnement.

Plus généralement, les filiales de VINCI Construction et d'Eurovia spécialisées dans la construction ont suscité la création d'un groupement d'entreprises de bâtiment et travaux publics dont l'objet est de coordonner les acteurs de la filière recyclage et d'optimiser les investissements en matériels, afin de mieux valoriser les déchets de chantier et de démolition et d'inciter l'ensemble de la filière à généraliser le tri sélectif.

Comptant parmi les principaux producteurs de matériaux recyclés, Eurovia s'emploie à limiter l'utilisation des ressources naturelles en réalisant des agrégats à partir de sous-produits domestiques et industriels : mâchefers d'incinération d'ordures ménagères, laitiers de hauts-fourneaux, schistes de houille, cendres de boues d'épuration, sables de fonderie, etc. Deux nouvelles unités de recyclage de matériaux de démolition ont été ouvertes en France en 2002, portant à 90 le nombre de sites où sont traités chaque année 2,3 millions de tonnes de matériaux. Cofiroute, de son côté, s'est lancé dans le tri sélectif : les déchets générés par les centres d'exploitation de l'entreprise (pneus, huiles...) sont triés et collectés. Un tri sélectif est par ailleurs à l'essai sur plusieurs aires de repos du réseau. Un suivi sera engagé pour en mesurer l'efficacité. Cette opération s'intègre à l'offre de service de Cofiroute à ses clients.

En Belgique, Eurovia a modernisé son usine de production de liants routiers de Flawinne en appliquant la méthode japonaise

■ **Chaque année**, Eurovia traite 2,3 millions de tonnes de matériaux issus de la démolition.



des 5 S (trier, ranger, nettoyer, ordonner, veiller). Cette opération, qui illustre bien la manière dont les préoccupations environnementales sont prises en compte dans le groupe, a permis de supprimer les nuisances olfactives pour les riverains. Et un audit de contrôle est organisé chaque année.

### ■ Développer les produits et services pour l'environnement

Plusieurs entreprises de VINCI sont spécialisées dans les métiers de l'environnement.

**Degréane Horizon (VINCI Energies)**, qui est un acteur de premier plan dans le domaine de la mesure et de l'ingénierie en météorologie, conçoit et met en œuvre des réseaux d'acquisition de données exploités par les services météorologiques du monde entier. Ses compétences en matière de données environnementales lui permettent également de répondre aux demandes de sécurisation des moyens de transport et des sites industriels ainsi qu'aux besoins de préservation des biens et des personnes. En 2002, Degréane Horizon a réalisé l'installation météo complète (mesure du vent, de la température, de l'humidité et de la pluviométrie) de l'usine FBAC de Romans-sur-Sisère, dans la Drôme, un site classé Seveso.

**Générale d'Infographie (VINCI Energies)** réalise des systèmes d'informations géographiques utilisés dans de nombreux domai-

nes : gestion des réseaux d'eau et d'assainissement ; réalisation de cadastres ; suivi cartographique de l'espace et du patrimoine. L'entreprise intervient également dans la gestion de la pollution (analyse de la qualité de l'air et de l'eau) et des déchets : en 2002 elle a développé un logiciel qui permet d'optimiser les tournées de ramassage d'ordures ménagères, PropGeo. Cette même année, l'entreprise a équipé le département du Var d'un système centralisant l'ensemble des informations relatives aux équipements de protection de la forêt contre les incendies.

**VINCI Energies** conçoit et met en œuvre dans le monde entier des systèmes de surveillance environnementale, tant pour des collectivités que pour des industriels.





**Delair-Navarra** a mis au point le procédé de « pseudo-confinement », qui permet de réduire les incidences environnementales générées par la destruction d'immeubles. ■

**Menard Soltraitement (VINCI Construction)** a développé des techniques d'amélioration des sols afin de valoriser des terrains initialement inexploitable. Son procédé de compactage dynamique permet de densifier les terrains à grande profondeur par un pilonnage du sol au moyen d'une masse de 15 à 40 tonnes larguée d'une hauteur de 10 à 40 m. Le compactage sous vide (Menard Vacuum®) permet quant à lui de prévenir des tassements ultérieurs en extrayant l'eau contenue dans le sol ; c'est ce procédé qui a été choisi par EADS pour consolider le terrain du nouveau site de fabrication de l'Airbus A380 à Hambourg (Allemagne).

**Le compactage sous vide** des sols permet de prévenir les tassements de terrain.



**Delair-Navarra (VINCI Construction)** met en œuvre des solutions de déconstruction sélective de bâtiments qui permettent de valoriser les matériaux issus de la démolition. L'entreprise réalise aussi par biodégradation la dépollution de sols ou de sites industriels souillés par des hydrocarbures, des dérivés arsénieux, du phosphore, du mercure ou des explosifs. Les incidences environnementales de la destruction d'immeubles à l'explosif ont été considérablement réduites avec la mise au point du procédé de « pseudo-confinement », qui, grâce à une membrane, retient les poussières qui contiennent les fibres d'amiante libérées lors de la fragmentation du béton. Mis en œuvre sur le site du CIC d'Osny, en Île-de-France, ce procédé a valu à Delair-Navarra le prix Siemens de l'innovation et le prix du Palmarès régional de l'innovation (catégorie sécurité) de VINCI.

En matière de produits à vocation environnementale, **Eurovia** a présenté, lors du troisième congrès mondial de l'émulsion, le premier béton bitumineux dense à froid avec émulsion sans solvant (Ecolvia). Sa fabrication, entièrement à froid, permet une économie d'énergie de 70 thermies par tonne, soit l'équivalent de 6 litres de fioul. Réalisé sans additifs pétroliers, ce matériau ne produit ni vapeurs ni fumées lors de sa mise en œuvre et ne dégage que des quantités très minimes de composés organiques volatils, améliorant par là même la protection des ouvriers chargés de sa mise en œuvre. Plus particulièrement destiné à l'entretien des couches de roulement, il a été testé avec succès en septembre 2002 dans les Côtes-d'Armor.

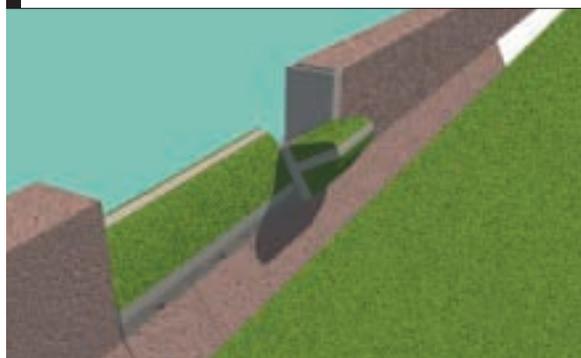
## TÉMOIGNAGE

68 | 69

L'Ecolvia enrichit une offre performante de produits respectueux de l'environnement, qui comprend aussi le Scorgrave, un matériau élaboré à partir de mâchefers d'incinération d'ordures ménagères, directement utilisable en remblais de terrassement et d'assainissement ou en couche de fondation de chaussée. Par ailleurs, Eurovia développe des enrobés silencieux : le béton bitumineux Viaphone ainsi que l'enrobé Microvia, dont la granulométrie fine permet d'obtenir un niveau sonore inférieur à 75 dB tout en conservant une excellente adhérence.

Plusieurs prix sont venus récompenser les efforts des entreprises du Groupe en matière d'environnement. Le trophée « Sommet de la Terre et bâtiment » (catégorie entreprises) a été remis par la FFB Île-de-France à GTM Construction à l'occasion du premier Salon bâtiment et développement durable. Le prix Legambiente, qui récompense chaque année en Italie les meilleurs projets dans le domaine de l'environnement, a été décerné à Hydroplus pour son procédé de « fusible à eau », qui permet d'accroître la capacité et la sécurité des barrages. Le label 2002 des chantiers pilotes respectant l'environnement et le public a été attribué pour la septième année consécutive par la RATP à TPI Île-de-France (VINCI Construction). Enfin, les ASF ont remis le 22 mai 2002 leurs labels « Construction environnement » et « Sécurité » à des groupements incluant quatre sociétés de VINCI (Dodin, GTM Construction, Sogea Construction, EJM Sud-Ouest). Les performances de VINCI dans le domaine de l'environnement et de la bonne gouvernance lui ont valu d'être intégré à l'indice Aspi Eurozone, qui regroupe les 120 valeurs de l'Eurostoxx les mieux notées par l'agence indépendante Vigeo.

**Le projet de « fusible à eau » d'Hydroplus**, qui permet d'accroître la capacité et la sécurité des barrages, a été primé en Italie comme « meilleur projet dans le domaine de l'environnement ».



**Michèle Cyna,**  
directrice des  
techniques et de la  
promotion, Eurovia.

« Eurovia axe son effort de recherche environnementale dans quatre directions. Le développement des techniques à froid a été marqué cette année par l'ouverture d'un pôle de recherche spécialement dédié aux émulsions de bitume, par le premier chantier de l'Ecolvia, béton bitumineux à froid sans fluxant, qui

s'est déroulé au mois d'août dans les Côtes-d'Armor, et par la reprise des études sur les mousses de bitume. Dans le domaine du recyclage de nos déchets, il faut citer le démarrage du projet Score sur le recyclage à froid des chaussées, et la première utilisation d'une machine spécifiquement conçue pour le Recycan®, procédé d'Eurovia qui permet de transformer sur place les déblais de chantier en remblai autocompactant. Nous poursuivons également nos études pour optimiser la valorisation des sous-produits industriels et définir de nouveaux produits et procédés de fabrication. Enfin, Eurovia s'attache à réduire la consommation d'énergie dans les centrales par la diminution de la température d'enrobage. »

# Performances sociales

Avec plus de 70 500 salariés dans l'Hexagone et un total de 127 000 salariés dans le monde, VINCI est l'un des premiers employeurs en France<sup>(1)</sup>. Dans ses quatre pôles de métiers, sa politique de gestion des ressources humaines a pour objectif d'inscrire ses salariés dans leur filiale tout en leur offrant les avantages d'un grand groupe : parcours professionnels, épargne salariale, formation, partage des connaissances.

## Recrutement

Soucieux de rajeunir sa pyramide des âges, VINCI poursuit une politique active de recrutement, notamment en direction des jeunes.

En 2002, dans le cadre du parrainage de la promotion 2003 de l'ESTP (École spéciale des travaux publics), 180 stages de conducteur de travaux ont été offerts aux étudiants de deuxième année ainsi qu'une centaine de TFE (travaux de fin d'études), qui seront effectués au printemps 2003 dans les entreprises du Groupe.

Par ailleurs, VINCI s'est associé à de nombreuses manifestations étudiantes, en participant à des salons comme le Forum de recrutement de l'ESTP, celui de l'Ensam, et Trium, organisé par trois écoles, dont celle des Ponts et Chaussées.

Au total, en 2002, VINCI a recruté 6 657 personnes et a proposé plus de 2 000 stages ; 4 000 candidatures ont été déposées pour des stages et des emplois sur le site Web du Groupe dédié au recrutement ([www.vinci.com/jobs](http://www.vinci.com/jobs)), en ligne depuis 2001.

## Effectifs\*

### Répartition géographique

	Concessions	%	Énergies	%	Routes	%	Construction	%	Holding et immobilier	%	Total	%
France	7 567	36	18 105	71	20 317	80	24 283	53	285	66	70 557	55
Allemagne	12	0	4 098	16	3 704	11	1 560	3	149	34	9 523	7
Grande-Bretagne	1 665	8	413	2	2 203	6	2 968	6	0	0	7 249	6
Benelux	157	1	828	3	230	1	3 554	8	0	0	4 769	4
Autres pays d'Europe	174	1	1 883	7	5 650	16	2 459	5	0	0	10 166	8
<b>Total Europe</b>	<b>9 575</b>	<b>46</b>	<b>25 327</b>	<b>99</b>	<b>32 104</b>	<b>92</b>	<b>34 824</b>	<b>76</b>	<b>434</b>	<b>100</b>	<b>102 264</b>	<b>80</b>
<b>Total Amérique</b>	<b>8 841</b>	<b>43</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>2 788</b>	<b>8</b>	<b>4 059</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15 702</b>	<b>12</b>
<b>Total Afrique</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>149</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 652</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 801</b>	<b>5</b>
<b>Total Asie</b>	<b>2 329</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 086</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 415</b>	<b>3</b>
<b>Total Océanie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>198</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>198</b>	<b>0</b>
<b>Total tous continents</b>	<b>20 745</b>	<b>100</b>	<b>25 490</b>	<b>100</b>	<b>34 892</b>	<b>100</b>	<b>45 819</b>	<b>100</b>	<b>434</b>	<b>100</b>	<b>127 380</b>	<b>100</b>

80 % des salariés de VINCI travaillent en Europe, dont 55 % en France. La présence du Groupe en Allemagne diminue en faveur des autres pays européens.

\* En fin d'année.

(1) Source : classement Coface, mars 2003.

## Intégration professionnelle

### ■ Initier de vrais parcours professionnels

La volonté d'offrir aux jeunes embauchés des parcours professionnels commence par des actions favorisant l'intégration dans l'entreprise et dans le Groupe.

L'opération « Coaching Team », lancée par Sogea Construction, illustre la façon dont est mise en œuvre cette politique. Chaque année, une quarantaine de jeunes diplômés se voient proposer un parcours d'intégration associant le parrainage individuel d'un cadre de l'entreprise, une formation pratique sur chantier et une formation théorique à l'institut Sogeform.

Le cycle « GTM Manager », mis en place par GTM Construction, vise le même objectif. Comprenant un ensemble de modules échelonnés sur plusieurs années, il définit le parcours d'intégration des nouveaux embauchés, en particulier les jeunes ingénieurs appelés à devenir conducteurs de travaux.

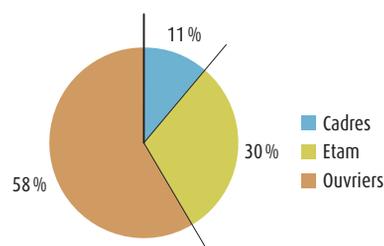
La définition de parcours professionnels à long terme est un trait caractéristique de la gestion locale des ressources humaines dans les diverses implantations du Groupe. Ainsi, Sogea Réunion a lancé un programme de promotion interne permettant à ses personnels non qualifiés d'accéder à des fonctions de chef de chantier à l'issue d'une formation de 700 heures suivie en métropole. Chez SBTPC, filiale de VINCI Construction implantée à la Réunion, 90 % des chefs de chantier sont aujourd'hui d'origine réunionnaise, alors que 80 % venaient de métropole il y a dix ans. La dimension, la couverture géographique et la diversité des métiers de VINCI ouvrent de très importantes perspectives d'évolution à ses collaborateurs.

Pour favoriser la mobilité des salariés au sein du Groupe, une base de données créée en 2002 sur l'intranet recense l'ensemble des postes à pourvoir par filière professionnelle, par région et par entreprise. En 2003, cet outil sera complété par un observatoire des métiers, destiné à présenter objectivement les passerelles entre les métiers.

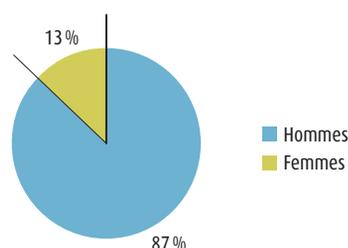
## Formation

Organisé selon un schéma décentralisé, le Groupe trouve sa cohérence dans un système de management qui se nourrit d'une culture et de valeurs partagées, et s'appuie sur un système de formation ambitieux et sur le partage des connaissances.

### Effectif 2002 par catégorie



### Effectif 2002 par sexe



Un des visuels de la campagne de recrutement VINCI publiés dans les magazines français.



## Accès à la formation en France

	Total	Total hommes	Total femmes	Cadres Total	Cadres hommes	Cadres femmes	Etam Total	Etam hommes	Etam femmes	Ouvriers Total	Ouvriers hommes	Ouvriers femmes
Effectif total	70 558	62 983	7 575	11 110	9 809	1 301	20 627	15 570	5 057	38 821	37 604	1 217
Dépenses formation en milliers d'euros	45 230	40 231	4 999	13 742	12 129	1 613	14 885	11 966	2 919	16 603	16 136	467
% de la masse salariale consacré à la formation	2,5%	2,4%	2,7%	2,5%	2,4%	3,2%	2,9%	3,0%	2,6%	2,2%	2,2%	1,9%
Nb de stagiaires	42 146	37 866	4 280	7 435	6 491	944	14 490	11 773	2 717	20 221	19 602	619
<b>Accès à la formation</b>	<b>59,7%</b>	<b>60,1%</b>	<b>56,5%</b>	<b>66,9%</b>	<b>66,2%</b>	<b>72,6%</b>	<b>70,2%</b>	<b>75,6%</b>	<b>53,7%</b>	<b>52,1%</b>	<b>52,1%</b>	<b>50,9%</b>

En 2002, 60 % des salariés de VINCI travaillant en France ont eu accès à une formation d'une durée moyenne de 3 jours, soit une progression de 10 % des personnels formés.

### ■ Enrichir les compétences

En 2002, le développement de la politique de formation dans le Groupe a été soutenu par de nombreuses initiatives.

Créée au début de l'année, l'Académie VINCI est à la fois destinée à faciliter le partage des meilleures pratiques en matière de formation entre les filiales, à développer les cycles d'intégration pour les jeunes cadres et à offrir aux cadres dirigeants des séminaires de formation de haut niveau. L'Académie VINCI a ainsi proposé aux cadres dirigeants des conférences-débats sur des thèmes variés animés par exemple par Alexandre Adler, journaliste spécialisé dans les questions internationales, Samuel Rouvillois, philosophe religieux spécialisé dans les

questions d'éthique, ou Nicole Notat, alors secrétaire générale de la CFDT.

L'Académie VINCI Energies s'est dotée de nouveaux locaux permanents, implantés au siège de l'entreprise à Montesson et équipés d'outils multimédias performants. Ouverte à l'ensemble des collaborateurs du pôle (monteurs, techniciens, responsables d'affaires, chefs d'entreprise...), elle constitue un puissant levier d'adaptation aux mutations permanentes de ses métiers, mais aussi un outil de rapprochement culturel entre ses différentes entités européennes. En 2002, elle a accueilli plus de 2 100 stagiaires au cours de 225 sessions de formation ani-

## Répartition des heures de formation

	Total	%	Total hommes	Total femmes	Cadres Total %	Cadres hommes	Cadres femmes	Etam Total %	Etam hommes	Etam femmes	Ouvriers Total %	Ouvriers hommes	Ouvriers femmes
Technique	394 713	45,0	376 837	17 876	25,9	41 167	2 630	42,7	114 685	9 909	54,5	220 985	5 337
Hygiène et sécurité	184 782	21,1	179 548	5 234	9,0	14 198	1 080	16,2	43 784	3 547	29,4	121 566	607
Qualité	18 206	2,1	16 836	1 370	3,8	5 750	693	2,2	5 623	677	1,3	5 463	0
Environnement	3 379	0,4	3 285	94	0,7	1 192	36	0,3	946	23	0,3	1 147	35
Management	60 881	6,9	56 599	4 282	16,7	26 422	1 823	6,9	18 046	1 958	3,0	12 131	501
Informatique	72 005	8,2	50 752	21 253	15,2	21 757	4 039	14,4	26 339	15 853	1,0	2 656	1 361
Adm/compta/gest/juridique	55 872	6,4	35 641	20 231	16,0	22 876	4 196	9,3	11 224	15 884	0,4	1 541	151
Langues	15 195	1,7	9 120	6 075	6,0	7 559	2 651	1,6	1 352	3 368	0,1	209	56
Autres	71 519	8,2	64 537	6 982	6,6	9 901	1 215	6,4	147 237	4 548	10,0	40 399	1 219
<b>Total</b>	<b>876 552</b>	<b>100</b>	<b>793 155</b>	<b>83 397</b>	<b>100</b>	<b>150 822</b>	<b>18 363</b>	<b>100</b>	<b>236 236</b>	<b>55 767</b>	<b>100</b>	<b>406 097</b>	<b>9 267</b>

En 2002, 60 %  
des salariés de  
VINCI travaillant  
en France ont  
eu accès à une  
formation.



mées par près d'une centaine de formateurs internes et d'intervenants externes de qualité. Les dépenses de formation de VINCI Energies représentent plus de 3,3 % de sa masse salariale. Sogeform, l'institut de formation interne de Sogea Construction, a connu un très important développement. 1 630 collaborateurs, soit 15 % de l'effectif, ont participé à 172 stages et bénéficié de 36 000 heures de formation (contre 5 000 en 1999, année de création de Sogeform). En 2002, Sogea Construction a consacré près de 3,5 % de sa masse salariale à la formation. GTM Construction a ouvert à Marolles-en-Hurepoix, dans l'Essonne, un centre technologique regroupant plusieurs laboratoires et un site de formation, illustrant sa volonté de rapprocher activités de recherche et activités opérationnelles, et d'optimiser la diffusion des expertises au sein de l'entreprise. Outre les sessions animées par des formateurs à temps complet, le centre organise plusieurs fois par an des journées techniques. Cette année encore, le Groupement de l'industrie routière pour la formation (Girf, organisme créé par Eurovia, a dispensé dans son centre de Gevrey-Chambertin plus de 40 000 heures de formation à près de 600 collaborateurs dans les métiers de base de l'industrie routière (maçon en aménagement urbain, ouvrier routier, conducteur d'engins...).

VINCI Park a décidé, en 2002, de créer une école de formation aux métiers du stationnement. Elle permettra de systématiser

## TÉMOIGNAGE

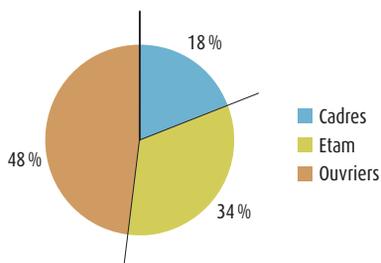


**Jacky Bellaguet,**  
président  
de Sogeform.

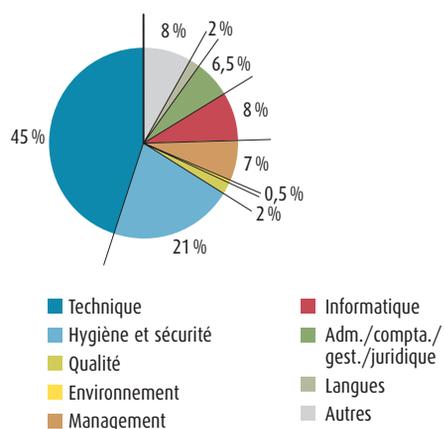
« L'une des ambitions de Sogea Construction est d'être une entreprise formatrice, qui capitalise les savoirs et donne à chacun les moyens de transférer ses connaissances à tous les niveaux. Pour cela, l'entreprise s'est dotée d'un centre de formation, Sogeform, animé par un club de 60 formateurs

internes, et a développé un outil pédagogique, la « Banque numérique du savoir métier », qui permet d'effectuer un parcours de formation personnalisé à partir des bonnes pratiques recensées dans le groupe. Actuellement, Sogeform propose 78 offres de formation, dont certaines, qualifiantes, sont réalisées en partenariat avec l'Alpa et permettent à chaque stagiaire de valider ses acquis. Cela s'inscrit dans la lignée de la démarche de certification de Sogeform, désormais habilitée à former les utilisateurs d'engins. »

### Répartition des heures de formation par catégorie



### Nature des formations dispensées



et d'accélérer la formation de l'ensemble du personnel de VINCI Park à la dynamique de service aux clients initiée depuis la fusion VINCI-GTM.

## Prévention, sécurité

### Assurer la sécurité et la santé de chacun dans l'entreprise

Parce que chaque chantier est nouveau et différent, parce que dans le BTP les ouvriers doivent travailler en hauteur ou en sous-sol, les métiers de la construction comportent des risques. La prévention est une préoccupation essentielle, elle est la traduction première des valeurs de VINCI et doit faire l'objet d'un soin particulier. La politique du Groupe dans ce domaine se concentre sur la formation à la prévention et au poste de travail, mais aussi sur la communication et la responsabilisation des individus.

La politique active de prévention menée par Eurovia lui a permis de diviser par deux en dix ans son taux de fréquence des accidents du travail. Ce résultat est le fruit de méthodes et d'initiatives qui impliquent l'ensemble des personnels : visites de sécurité effectuées dix fois par an par les responsables de chantier ; pratique systématique des audits sécurité ; exploitation des retours d'expérience et diffusion régulière d'informations ; organisation d'un challenge sécurité récompensant chaque année les entreprises les plus performantes en matière de prévention et de sécurité.

VINCI Construction Grands Projets et Sogea Construction ont

### Taux de fréquence\* des accidents du travail en France

	Cadres	Etam	Ouvriers	Total
Concessions (hors activités aéroportuaires)	0	10	23	14
Activités aéroportuaires	0	20	165	151
Énergies	6	9	46	25
Routes	1	10	38	26
Construction	3	15	64	39

\* Nombre d'accidents du travail avec arrêt/nombre d'heures travaillées x 1 000 000.

### Taux de gravité\* des accidents du travail en France

	Cadres	Etam	Ouvriers	Total
Concessions (hors activités aéroportuaires)	0,1	0,9	1,4	1,0
Activités aéroportuaires	0	1,1	8,4	7,7
Énergies	0,1	0,5	2,1	1,1
Routes	0	0,5	2,8	1,9
Construction	0,2	1	4,4	2,7

\* Nombre de jours d'arrêt/nombre d'heures travaillées x 1 000.

lancé à la fin 2002 un vaste programme de prévention, « La Sécurité d'abord ! », destiné à réduire le nombre des accidents du travail sur leurs chantiers et fondé sur une approche globale de la prévention. Il repose notamment sur une implication active de l'encadrement et sur la mise en place d'une charte énonçant cinq règles et vingt engagements. Ce programme inclut également le développement d'outils méthodologiques et de supports d'information qui seront déployés sur l'ensemble des sites et chantiers des deux entreprises en 2003.

Plusieurs prix ont récompensé en 2002 les efforts des sociétés du Groupe en matière de sécurité. Le Prix du concours de sécurité 2002 a été remis par le Syndicat professionnel des terrassiers de France à GTM Terrassement ; le Grand Prix de la sécurité 2002 a été attribué par la Société industrielle de l'Est, sur proposition de la caisse régionale d'assurance maladie, à l'agence de Briey (Meurthe-et-Moselle) d'Eurovia ; le 3<sup>e</sup> Prix du challenge Renault pour la sécurité a été décerné à GT Grand-Couronne, filiale de VINCI Energies ; enfin le Prix du concours de la sécurité de la FNTF a été remporté en décembre 2002 par Gauthier SA, filiale de Sogea Construction, dans la catégorie des entreprises de moins de 50 salariés. Par ailleurs, dix sociétés de VINCI Energies ont été récompensées le 21 mai 2002 dans le cadre du concours de la sécurité 2001 du Serce-OPPBT.

La pédagogie, la communication, la transparence et l'affichage des performances de sécurité sur les chantiers apparaissent comme des instruments efficaces d'amélioration de la sécurité sur le terrain.

C'est dans cet esprit de transparence et de communication que SDEL Alsace (VINCI Energies) envoie tous les mois à ses principaux clients un document contenant les informations sur la sécurité de ses chantiers. Après avoir fêté, en 2002, 1 664 jours sans accident avec son client Kronenbourg, l'entreprise s'est fixé pour 2003 l'objectif d'atteindre 2 003 jours sans accident avec arrêt de travail depuis janvier 1998.

Les accidents de la route sont la première cause de mortalité au travail. Soucieux d'en diminuer au maximum la fréquence, VINCI s'est engagé dans une politique de prévention active et volontaire. En 2002, Eurovia a lancé le plan Vigiroute<sup>®</sup>, afin de réduire l'exposition de ses collaborateurs aux dangers de la circulation. Une charte préconisant dix règles de comportement et de civisme au volant a été diffusée dans l'ensemble du réseau, et un *Guide du conducteur* distribué à tous les salariés du groupe. Tous les utilisateurs de véhicules d'exploitation sont invités à signer un enga-

**La sécurité sur les chantiers,**  
une des préoccupations essentielles du Groupe.



gement d'adhésion à la politique de prévention de l'entreprise. Cofiroute s'est engagé dans une démarche similaire afin d'abaisser de 20 % en trois ans le nombre d'accidents impliquant ses salariés. Dans ce vaste programme de prévention et de sensibilisation figurent des mesures comme la création d'un groupe de prévention composé de responsables de l'entreprise ; l'analyse des constats d'accidents ou d'incidents ; la mise en place d'indicateurs ; l'utilisation expérimentale d'enregistreurs de conduite permettant, dans un premier temps, à une vingtaine de volontaires de mieux connaître et d'analyser leur comportement au volant.

## Épargne salariale

Le plan d'épargne Castor, créé en 1995, a confirmé son développement en 2002 avec près de 75 millions d'euros (dont 16,5 millions d'euros d'abondement) collectés auprès de 24 000 souscripteurs environ.

Désormais, près de 40 000 salariés de VINCI (37 702), soit environ 30 % de l'effectif, sont devenus, par le biais de l'épargne salariale, actionnaires du Groupe. Ils détenaient 9,1 % du capital de VINCI au 31 décembre 2002 et sont aujourd'hui, collectivement, les premiers actionnaires.

### ■ De nouvelles offres d'épargne salariale

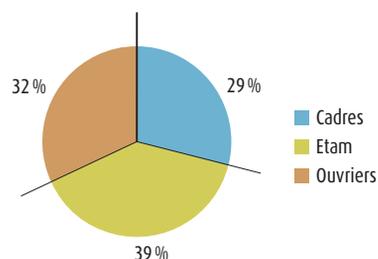
L'année a commencé par la mise en œuvre de la seconde phase de souscription de l'opération à effet de levier Castor Avantage, offerte aux salariés des sociétés françaises du Groupe. Ses résultats – près de 20 000 souscripteurs et 2,9 millions d'actions créées au total (1,5 million en décembre 2001 et 1,4 million en janvier 2002) – témoignent de l'intérêt manifesté par les salariés. Cette opération a permis au plus grand nombre d'entre eux d'accéder à l'épargne salariale (les ouvriers et les employés représentent 70 % des souscripteurs) en leur proposant :

- un effet de levier multipliant par 10 l'apport personnel ;
- une garantie de l'apport personnel et un rendement de 25 % sur cinq ans des sommes versées ;
- 72 % de la plus-value réalisée sur l'ensemble des actions souscrites ;
- un abondement forfaitaire pouvant aller jusqu'à 150 euros.

Par ailleurs, après une première augmentation de capital lancée en 2001 auprès des salariés des filiales allemandes et anglaises, une nouvelle souscription, avec un rabais de 20 % sur le prix des actions VINCI, a été proposée en avril et mai, étendant le bénéfice de cette opération aux salariés des filiales situées aux Pays-Bas, en Autriche et au Maroc. 70 sociétés y ont participé, ce qui a permis de fédérer, sur ces cinq pays, environ 3 300 salariés, soit plus d'un salarié sur cinq.

Enfin, l'épargne salariale, c'est le plan Castor, avec trois aug-

### Répartition des souscripteurs de Castor en 2002



mentations de capital à prix préférentiel (20 % de rabais sur le prix de l'action VINCI) proposées au cours de l'année aux salariés de France, lesquels bénéficient d'un abondement pouvant aller jusqu'à 1 900 euros pour 7 000 euros de versement au total, selon un barème privilégiant l'épargne la plus modeste (100 % d'abondement sur la première tranche, à 200 euros). Près de 26 400 salariés ont ainsi effectué au moins un versement au plan d'épargne Castor au cours de l'année 2002, soit au total 41,2 millions d'euros (près de 1 600 euros en moyenne individuelle) et 11,9 millions d'euros d'abondement.

En France, un salarié sur deux, dans toutes les catégories socio-professionnelles, adhère au moins à l'un des dispositifs mis en place (Castor ou Castor Avantage).

Toutes les informations sur le plan d'épargne Castor peuvent être consultées sur le site intranet [vinci.net](http://vinci.net).



### ■ Une nouvelle offre en 2003

L'ensemble des salariés de France des sociétés du groupe VINCI pourra, à compter de mai 2003, investir dans un produit d'épargne diversifié, constituant une alternative de placement à Castor. Ce produit sera investi pour deux tiers au plus en obligations, dont un maximum de 10 % en obligations émises par le groupe VINCI, et le reste en produits monétaires. Les salariés pourront ainsi panacher leurs versements entre les deux supports d'épargne qui sont à leur disposition, dans la limite du quart de leur rémunération annuelle brute, tous fonds confondus.

Les salariés disposeront de facilités de versement (prélèvements mensuels ou versements exceptionnels) et pourront accéder à toute l'information nécessaire sur le site intranet de VINCI, [www.vinci.net](http://www.vinci.net), ou sur le site Internet du teneur de compte, [www.pacteo.com](http://www.pacteo.com).

En 2002, 13 000 personnes ont visité le centre d'information du futur pont de Rion-Antirion, en Grèce.



76 | 77

## Information

### ■ Informer ses publics et être à leur écoute

VINCI conduit depuis plusieurs années une politique ambitieuse de communication interne à travers un dispositif complet de publications périodiques et de services intranet. Les nombreuses conventions et rencontres organisées par la Direction générale ou par les filiales contribuent également à nourrir le dialogue entre le management et les équipes du Groupe.

L'opération « VINCI Park et Vous », organisée en septembre 2002, offre un exemple concret de la démarche d'écoute des salariés. Afin de faciliter le rapprochement des équipes issues des anciennes sociétés de stationnement de VINCI et de Groupe GTM, et de conforter leur adhésion au projet collectif de développement des services construit autour de la marque VINCI Park, les dirigeants de l'entreprise ont rencontré, région par région, l'ensemble du personnel. Un film réalisé à partir de 87 interviews de salariés invités à s'exprimer en toute liberté sur leur vision de l'entreprise et leurs attentes amorçait le dialogue lors de chacune des rencontres.

Le souci d'informer et la recherche du dialogue sont également une préoccupation permanente de VINCI vis-à-vis des publics concernés par ses réalisations, en particulier les infrastructures de transport, dont l'impact en terme d'aménagement du territoire et sur la vie quotidienne des riverains est très fort. En Grèce, 13 000 personnes ont visité le centre d'information du futur pont de Rion-Antirion ; l'exposition permanente consacrée à l'A86 Ouest en Île-de-France a pour sa part accueilli 28 000 visiteurs depuis mai 2001. Un bus-exposition, le Lien

A86, va au-devant des riverains dans un esprit de dialogue vivant et actif avec les élus des 14 communes concernées par les travaux. Sur le chantier de l'A28, dans l'ouest de la France, le dialogue avec les associations a conduit à multiplier par quatre la longueur des murs antibruit et a permis d'optimiser l'impact environnemental de l'ouvrage en mettant en place des passages réservés pour la petite et la grande faune, en aménageant des bassins de décantation et des zones humides, en réimplantant des espèces florales. Une collaboration exemplaire avec l'architecte paysager Bernard Lassus a en outre permis de parfaire l'insertion environnementale du projet.

## Partage de connaissances

Creuset des synergies et du partage des connaissances à l'échelle du Groupe, les clubs pivots rassemblent par région, par département ou par bassin d'activité, les responsables des différents métiers de VINCI. Réunis périodiquement, ils coordonnent les actions d'intérêt général du Groupe et développent des projets communs dans des domaines tels que la communication, les achats, l'innovation ou les ressources humaines. Ils facilitent le management en réseau et réduisent la gestion centralisée d'activités fonctionnelles.

En 2002, des clubs ont été créés à l'international, en Allemagne, Hongrie, Hollande, Belgique, Espagne, Pologne et République tchèque, à la faveur du lancement décentralisé d'une tranche internationale du système d'épargne salariale de VINCI. Nouveauté de l'exercice 2002, le jumelage de filiales permet

d'échanger au-delà des frontières des connaissances, des expériences ou des ressources. Au cours de l'année ont été signés des accords de jumelage entre Sogea Maroc et Sogea Rhône-Alpes, entre Warbud (Pologne) et Sogea Sud-Ouest, entre GTM Terrassement et Sogea-Satom. De nouvelles opérations du même type sont en préparation.

À l'échelle de chaque métier, des systèmes de fonctionnement en réseau tels que les « groupes de recherches, d'études et de progrès » de VINCI Energies ou que les « réseaux de développement et de progrès » de VINCI Construction permettent de développer les synergies et le partage des connaissances.

L'ensemble des salariés a accès à l'intranet de VINCI, qui permet d'obtenir en temps réel des informations sur la vie du Groupe et de consulter des bases de données techniques ou générales. Conçu de façon évolutive et interactive, il permet d'accéder à près de 200 sites Web et intranet des filiales de VINCI. Équipé de moteurs de recherche dédiés, l'intranet de VINCI favorise le partage des connaissances, la mutualisation des savoir-faire et les synergies.

**À Marseille, l'association Arts et Développement** permet aux enfants des cités de s'exprimer par la peinture, de réfléchir sur le respect de l'autre et de l'environnement.



## Solidarité sociale

### ■ La Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité

Créée en mai 2002, la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité a soutenu 43 initiatives citoyennes ou projets destinés à favoriser l'insertion professionnelle de personnes en situation d'exclusion. Le montant total des aides versées s'est élevé à 670 000 euros, soit une moyenne de 15 600 euros par projet. Afin de développer de réelles passerelles entre les entreprises du Groupe et le monde associatif, l'appui donné par la Fondation VINCI n'est pas seulement financier : chaque projet soutenu bénéficie de l'accompagnement humain et technique d'un salarié de VINCI, bénévole et volontaire, associé au processus de décision puisqu'il participe à la phase d'étude.

À titre d'exemple, des entreprises d'insertion bénéficient de débouchés en termes de marché, ou d'emploi pour leurs salariés ; des associations qui permettent à des personnes en difficulté de se reconstruire par le biais de la culture profitent des connaissances des salariés en matière de communication ; d'autres, plus axées sur la science ou le sport, peuvent faire bénéficier leur public de visites de chantier ou de stages. Parfois, le regard et les conseils d'une personne qui vient de l'entreprise peuvent apporter de la méthode et de la rigueur, ce qui est à la fois simple et précieux.

En témoigne Sabine Dardillac, cogérante du restaurant d'insertion Femmes de la Méditerranée à Nîmes : « Grâce à son intervention, la Fondation VINCI nous a permis de faire durer notre projet car nous étions sur la corde raide. Nous avons vraiment besoin de ces 23 000 euros pour des travaux indispensables. Mais nous avons surtout apprécié la qualité des rapports humains et son efficacité. Nous étions un peu perdues dans les devis, aussi les conseils et les mises en relation des personnes de VINCI ont été très utiles. Elles se sont senties concernées. »

En 2002, un projet sur trois a été porté par un salarié de VINCI. En 2003, la Fondation VINCI accordera son soutien à de nouveaux projets tout en faisant vivre les partenariats déjà engagés en 2002. Elle prendra l'initiative d'opérations innovantes comme l'embauche pour six mois minimum de jeunes des cités sur le chantier du barrage de Naga Hammadi, en Égypte.

De son côté, la Fondation Eurovia aide les enfants des salariés les moins favorisés de l'entreprise à préparer leur avenir en prenant part au financement de leurs études. En 2002, elle a attribué 135 bourses d'un montant d'environ 800 euros chacune.

## Indicateurs sociaux

## Répartition par catégorie

	Concessions	%	Énergies	%	Routes	%	Construction	%	Holding et immobilier	%	Total	%
Cadres	1 080	5	3 954	16	3 346	10	6 004	13	219	50	14 603	11
Etam	3 736	18	9 683	38	8 703	25	16 303	36	212	49	38 637	30
Ouvriers	15 929	77	11 853	47	22 843	65	23 512	51	3	1	74 140	58
<b>Effectif total</b>	<b>20 745</b>	<b>100</b>	<b>25 490</b>	<b>100</b>	<b>34 892</b>	<b>100</b>	<b>45 819</b>	<b>100</b>	<b>434</b>	<b>100</b>	<b>127 380</b>	<b>100</b>

La proportion de cadres est légèrement inférieure à celle constatée en 2001, cette variation n'indique pas de changement de structure dans l'effectif mais s'explique par la création d'un statut supplémentaire dans la collecte (employés, techniciens et agents de maîtrise).

## Répartition par contrat

	Concessions	%	Énergies	%	Routes	%	Construction	%	Holding et immobilier	%	Total	%
CDI	19 405	94	24 304	95	32 776	94	39 785	87	418	96	116 688	92
CDD	1 321	6	544	2	1 641	5	5 621	12	8	2	9 135	7
Alternance	19	0	642	3	475	1	413	1	8	2	1 557	1
<b>Effectif total</b>	<b>20 745</b>	<b>100</b>	<b>25 490</b>	<b>100</b>	<b>34 892</b>	<b>100</b>	<b>45 819</b>	<b>100</b>	<b>434</b>	<b>100</b>	<b>127 380</b>	<b>100</b>
Contrats intérimaires	329	2	1 424	6	9 511	27	6 081	13	5	1	17 350	14

Dans le cadre de ses activités non récurrentes, le groupe VINCI recourt au travail temporaire.

## Répartition par sexe

	Concessions	%	Énergies	%	Routes	%	Construction	%	Holding et immobilier	%	Total	%
Hommes	15 208	73	22 464	88	31 647	91	41 626	91	207	48	111 152	87
Femmes	5 537	27	3 026	12	3 245	9	4 193	9	227	52	16 228	13
<b>Effectif total</b>	<b>20 745</b>	<b>100</b>	<b>25 490</b>	<b>100</b>	<b>34 892</b>	<b>100</b>	<b>45 819</b>	<b>100</b>	<b>434</b>	<b>100</b>	<b>127 380</b>	<b>100</b>

La proportion de femmes dans le Groupe est supérieure à la moyenne nationale du métier, qui s'établit à 9 %.

## Âge et ancienneté

	Âge moyen						Ancienneté moyenne					
	Concessions	Énergies	Routes	Construc- tion	Holding et immobilier	Total	Concessions	Énergies	Routes	Construc- tion	Holding et immobilier	Total
Cadres hommes	42,8	41,0	42,5	42,6	45,4	42,2	8,1	10,4	13,2	11,9	12,5	11,6
Cadres femmes	39,4	36,3	39,3	39,3	40,3	38,5	6,9	7,8	11,3	10,6	9,0	9,3
Etam hommes	38,8	39,4	40,0	40,7	43,0	40,0	7,3	10,6	11,7	9,2	14,1	10,0
Etam femmes	36,1	37,4	39,9	38,2	42,6	38,3	6,1	9,0	11,4	8,7	12,7	9,3
Ouvriers hommes	37,7	40,0	42,0	41,4	54,7	40,7	4,0	12,1	11,7	9,8	28,0	9,9
Ouvriers femmes	39,0	41,4	39,5	38,0	—	39,1	3,9	7,9	6,9	5,1	—	4,4
<b>Effectif total</b>	<b>38,3</b>	<b>39,6</b>	<b>41,5</b>	<b>41,1</b>	<b>43,4</b>	<b>40,4</b>	<b>4,7</b>	<b>11,0</b>	<b>11,7</b>	<b>9,8</b>	<b>12,4</b>	<b>9,8</b>

## Entrées France

	Concessions	%	Énergies	%	Routes	%	Construction	%	Holding et immobilier	%	Total	%
CDI	755	12	1 803	54	1 066	27	3 161	57	34	60	6 819	36
Mobilité	56	1	385	12	181	5	425	8	11	19	1 058	6
Première expérience	1	0	102	3	120	3	142	3	0	0	365	2
CDD	4 942	79	562	17	613	16	1 313	24	12	21	7 442	39
Réaffectation	508	8	475	14	1 959	50	461	8	0	0	3 403	18
<b>Effectif total</b>	<b>6 262</b>	<b>100</b>	<b>3 327</b>	<b>86</b>	<b>3 939</b>	<b>100</b>	<b>5 502</b>	<b>100</b>	<b>57</b>	<b>100</b>	<b>19 087</b>	<b>100</b>

Le pôle concessions recourt fréquemment aux contrats à durée déterminée dans le cadre d'une activité cyclique et d'un fort taux de *turnover*. Il est intéressant de noter qu'au cours de l'année 2002, 15 % des contrats à durée déterminée ont été transformés en contrat à durée indéterminée. La ligne « Réaffectation » correspond à des réaffectations entre catégories professionnelles liées à l'enrichissement de la collecte.

## Motifs de départ France

	Concessions	%	Énergies	%	Routes	%	Construction	%	Holding et immobilier	%	Total	%
Mobilité interne	183	3	429	11	126	3	367	7	34	40	1 139	6
Démission	381	6	969	25	716	17	1 068	20	13	15	3 147	16
Fin de CDD	3 997	60	453	12	404	10	769	14	13	15	5 636	28
Fin de chantier	126	2	5	0	24	1	930	17	0	0	1 085	5
Retraite	47	1	76	2	168	4	231	4	1	1	523	3
Licenciement économique	25	0	165	4	133	3	80	1	0	0	403	2
Licenciement autre	297	4	508	13	572	14	822	15	22	26	2 221	11
Autres motifs	1 640	24	1 284	33	1 978	48	1 200	22	2	2	6 104	30
<b>Effectif total</b>	<b>6 696</b>	<b>100</b>	<b>3 889</b>	<b>100</b>	<b>4 121</b>	<b>100</b>	<b>5 467</b>	<b>100</b>	<b>85</b>	<b>100</b>	<b>20 258</b>	<b>100</b>

La ligne autres motifs comprend les réaffectations entre catégories professionnelles liées à l'enrichissement des catégories au moment de la collecte des informations (nouveau statut répertorié Etam).

## Absentéisme France

En jours calendaires	Concessions	%	Énergies	%	Routes	%	Construction	%	Holding et immobilier	%	Total	%
Maladie	85 312	49	175 666	62	308 408	66	297 541	66	1 707	70	868 634	63
Accident de travail, accident de trajet	41 144	23	29 608	10	54 660	12	77 825	17	12	0	203 249	15
Maladie professionnelle	—	0	2 609	1	5 365	1	5 089	1	0	0	13 063	1
Autres causes	49 369	28	75 996	26	99 581	21	72 678	16	722	30	298 346	21
<b>Total</b>	<b>175 825</b>	<b>100</b>	<b>283 879</b>	<b>100</b>	<b>468 014</b>	<b>100</b>	<b>453 133</b>	<b>100</b>	<b>2 441</b>	<b>100</b>	<b>1 383 292</b>	<b>100</b>
Jours d'absence pour maladie par salarié	4		7		9		6		4		7	

Les arrêts maladie génèrent en moyenne une semaine d'arrêt par salarié.

## AVIS SUR LES PROCÉDURES DE REMONTÉE DES INFORMATIONS SOCIALES

## À l'attention de la direction générale de VINCI

Engagés dans une nouvelle étape de votre démarche de développement durable, vous nous avez confié pour la première fois, et comme convenu, la mise en œuvre des travaux décrits ci-dessous, relatifs aux procédures de remontée des informations sociales au sein du Groupe (les « Procédures »). Les Procédures ont été rédigées par le groupe VINCI et sont consultables à son siège, auprès de la Direction des ressources humaines.

1. Nous avons analysé les Procédures en regard des « Lignes directrices pour la production de rapports développement durable », éditées par la Global Reporting Initiative de juin 2000.
2. Nous avons mené des entretiens au siège du Groupe pour compléter notre information sur les Procédures.
3. Nous avons conduit des entretiens avec les responsables en charge de la mise en œuvre et du contrôle de l'application des Procédures dans les sièges de huit sous-groupes de consolidation\*.

Les travaux effectués nous conduisent aux constatations suivantes :

- les Procédures s'inspirent des « Lignes directrices » de la Global Reporting Initiative ;
- les Procédures ont été diffusées aux différents sous-groupes de consolidation. Cependant, la transmission auprès des entités chargées de collecter les données de base doit être systématisée ;
- à l'occasion de nos visites, nous n'avons observé aucune anomalie significative concernant l'application des Procédures du Groupe, sous réserve d'un renforcement des moyens de contrôle au niveau des paliers de consolidation.

Compte tenu du fait que les procédures mentionnées ci-dessus ne constituent ni un audit ni un examen limité effectué selon les normes internationales d'audit, aucune assurance ne peut être donnée, pour l'ensemble du Groupe, sur la correcte application des Procédures de *reporting* ni sur l'exactitude et l'exhaustivité des données et informations publiées dans ce même rapport.

Neuilly-sur-Seine, le 25 mars 2003

Deloitte Touche Tohmatsu

Thierry Benoit

Deloitte & Touche

Human Capital

Philippe Gasparetto

\* Eurovia, VINCI Park, Sogea Construction, GTM Construction, VINCI Construction Filiales Internationales, VINCI Construction Grands Projets, Freyssinet, VINCI Energies.

# Éléments financiers

2002



## Rapport de gestion du conseil d'administration

Résultats 2002	84
Relations mère-filiales	91
Création de valeur	92
Gestion des risques	94
Politique d'investissements et recherche et développement	97
Indicateurs sociaux	98
Informations complémentaires	98

## Rapport spécial du conseil d'administration relatif aux options de souscription ou d'achat d'actions 100

### Comptes consolidés

Les trois derniers exercices	104
Compte de résultat consolidé	105
Bilan consolidé	106
Tableau des flux de trésorerie consolidés	107
Variation des capitaux propres consolidés	108
Annexe aux comptes consolidés	109
Liste des principales sociétés consolidées	145

### Résumé des comptes sociaux

Compte de résultat résumé	150
Bilan résumé	151
Résultats financiers des cinq derniers exercices	154
Informations sur les filiales et participations	155

### Rapports des commissaires aux comptes

Rapport sur les comptes consolidés	156
Rapport général sur les comptes annuels	157
Rapport spécial sur les conventions réglementées	158
Rapport sur la réduction du capital par annulation d'actions	161
Rapport spécial sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux	162
Rapport complémentaire sur l'augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre du plan d'épargne groupe	163
Rapport complémentaire sur l'augmentation de capital réservée aux salariés de filiales étrangères dans le cadre du plan d'épargne groupe	164
Rapport complémentaire sur l'augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre du plan d'épargne groupe	165

### Rapports complémentaires du conseil d'administration

Rapport complémentaire sur l'augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre du plan d'épargne groupe	166
Rapport complémentaire sur l'augmentation de capital réservée aux salariés des filiales étrangères dans le cadre du plan d'épargne groupe	168
Rapport complémentaire sur l'augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre du plan d'épargne groupe	170

### Résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires 172

### Renseignements généraux sur la Société 178

### Responsables du document de référence et du contrôle des comptes 192

# Rapport de gestion du conseil d'administration

## Résultats 2002

En 2002, VINCI a continué d'améliorer ses performances financières, malgré des conditions d'exploitation moins favorables. Ces bons résultats sont la conséquence :

- de l'amélioration des marges opérationnelles dans la plupart des métiers, fruit d'une politique constante de sélectivité dans les prises d'affaires ;
- de la croissance enregistrée dans les concessions ;
- de l'adaptation permanente des structures opérationnelles pour optimiser les coûts ;
- de l'assainissement des centres en pertes, notamment en Allemagne ;
- de l'intégration réussie des acquisitions récentes.

## Chiffre d'affaires

VINCI a réalisé en 2002 un chiffre d'affaires consolidé de 17,6 milliards d'euros, en progression de plus de 2 % par rapport à celui très élevé atteint en 2001.

Les mouvements de périmètre et de change représentent un chiffre d'affaires additionnel de l'ordre de 600 millions d'euros, intégrant les récentes acquisitions visant à renforcer la présence du Groupe à l'international dans le secteur des services (WFS, leader américain de l'assistance aéroportuaire, consolidé en année pleine en 2002, contre un trimestre en 2001 ; TMS, spécialiste européen des systèmes de production automatisés pour l'industrie automobile ; Crispin & Borst, entreprise britannique de maintenance de bâtiments). À structure comparable, le chiffre d'affaires enregistre un repli de 1,6 %, essentiellement imputable aux activités routières en France.

Cette évolution du chiffre d'affaires traduit la croissance organique des concessions et le maintien de l'activité du Groupe à un niveau élevé dans les métiers liés à la construction, après une année 2001 qui avait pourtant vu plusieurs entités réaliser des performances historiques.

En France, le chiffre d'affaires de 10,3 milliards d'euros s'est contracté de 3,2 % à structure constante, en raison notamment du recul des activités routières (-9 %). Hors de France, VINCI a réalisé un chiffre d'affaires de 7,3 milliards d'euros, représentant 41 % du total (contre 38 % en 2001). En Allemagne, où l'activité progresse de 2,1 %, le développement du *facility management* a permis de compenser la réduction de l'activité de 4 % enregistrée dans les pôles énergies et routes. Hors Allemagne, le chiffre d'affaires international a progressé de 0,7 % à structure constante.

### ■ Concessions

VINCI Concessions a conforté sa croissance en 2002, portée notamment par l'incidence des changements de périmètre

(essentiellement WFS en année pleine) et par le dynamisme de Cofiroute. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 1,85 milliard d'euros, en progression de 26,6 % à structure réelle et de 5 % à structure constante par rapport à 2001.

Le chiffre d'affaires de Cofiroute s'est accru de 6,2 % à 787 millions d'euros, sous l'effet d'une progression du trafic légèrement supérieure à 2 % à réseau constant, des ouvertures de nouveaux tronçons réalisés au cours de l'exercice précédent et des hausses de tarif. VINCI Park a réalisé un chiffre d'affaires de 484 millions d'euros, en progression de 2,4 % à structure constante, sous l'effet de la poursuite du développement de ses activités internationales. En France, l'activité s'est maintenue au même niveau qu'en 2001, la reprise constatée au 2<sup>e</sup> semestre ayant permis d'effacer la baisse conjoncturelle du début d'année (élection présidentielle, passage à l'euro, effet post-11 septembre). À l'international, le chiffre d'affaires de VINCI Park a progressé de 8,7 %.

Dans les services aéroportuaires (chiffre d'affaires de 486 millions d'euros), WFS a confirmé son redressement avec un chiffre d'affaires de 392 millions d'euros, en légère progression par rapport à celui de l'exercice précédent, en dépit d'un environnement toujours difficile dans le secteur aérien.

Les autres concessions d'infrastructures enregistrent une progression du chiffre d'affaires de 22 % à 94 millions d'euros, qui est due essentiellement à la bonne performance du Stade de France ainsi qu'à la mise en service complète de l'autoroute Chillán-Collipulli, intervenue en milieu d'exercice.

### ■ Énergies

VINCI Énergies a réalisé un chiffre d'affaires de 3 milliards d'euros, en progression de 6,7 % si l'on tient compte des entrées de périmètre (TMS essentiellement). À structure constante, le repli est limité à 0,9 %.

En France, le chiffre d'affaires progresse de 1,2 %, ce qui traduit la solidité des fonds de commerce traditionnels de VINCI Energies dans l'énergie électrique et la thermique (génie climatique, protection incendie). Par ailleurs, en diversifiant son offre aux industriels, en renforçant ses activités de maintenance et de service, VINCI Energies a su s'adapter au ralentissement conjoncturel des investissements de cette clientèle. Dans le domaine des télécommunications, une reprise se dessine, tirée par les nouveaux besoins d'infrastructures de la téléphonie mobile.

VINCI Energies a enregistré une contraction de son chiffre d'affaires à l'international (- 6,5 % à structure constante), où la situation des principaux marchés d'Europe du Nord (Suède et Pays-Bas notamment) et d'Allemagne reste difficile.

Avec un chiffre d'affaires de 229 millions d'euros, la nouvelle filiale TMS, consolidée au 1<sup>er</sup> janvier 2002, a amélioré ses positions sur un marché automobile pourtant fortement concurrentiel, grâce au dynamisme de ses activités en Espagne, où elle a réussi à se redéployer sur de nouveaux segments de clientèle.

#### ■ Routes

Le chiffre d'affaires d'Eurovia s'est élevé à 5,2 milliards d'euros en 2002, soit une baisse de 5,3 % par rapport à 2001, essentiellement concentrée sur la France.

Le repli de 9 % observé en France marque le retour du marché national à un niveau plus normal après deux années exceptionnelles. Les effets du tassement général du marché ont été amplifiés par les conditions climatiques médiocres rencontrées en début d'exercice et au dernier trimestre, ainsi que par la priorité donnée par les entreprises du groupe au maintien des marges plutôt qu'à la recherche des volumes. Cette situation avait été anticipée par les restructurations de 2001, qui avaient notamment permis de rationaliser le dispositif opérationnel, les structures centrales et la politique d'investissement.

À l'international, le chiffre d'affaires est resté stable à 2,3 milliards d'euros. En Allemagne, Teerbau a poursuivi son repli maîtrisé (- 4,3 %) sur un marché toujours fragile. Hors Allemagne, l'activité a légèrement progressé à 1,6 milliard d'euros (+ 1,7 %), le maintien d'une activité soutenue en Grande-Bretagne, en République tchèque et au Canada ayant permis de compenser la contraction enregistrée aux États-Unis et en Espagne.

#### ■ Construction

À 7,35 milliards d'euros, le chiffre d'affaires de VINCI Construction a légèrement progressé sur l'exercice (2,1 % à structure réelle ; 0,1 % à structure constante), la diminution enregistrée en France étant compensée par la croissance à l'international.

En France, l'activité est restée soutenue dans le bâtiment et s'est nettement améliorée dans le génie civil, qui a bénéficié de plusieurs contrats significatifs dans le domaine des infrastructures de transport, dans les travaux portuaires et dans l'environnement. La baisse globale de 2,7 % est principalement imputable à l'achèvement en 2001 de l'important contrat Telia (liaison Paris-Hendaye par fibres optiques).

À l'international, le chiffre d'affaires se situe à 3,5 milliards d'euros, en progression de 7,5 % par rapport à 2001 (+ 3,4 % à structure constante), et représente 48 % du chiffre d'affaires total. L'activité a progressé en Grande-Bretagne (+ 10 %), tant dans le bâtiment que dans le génie civil (liaison ferroviaire entre Londres et le tunnel sous la Manche), ainsi qu'en Allemagne (maintenance des bases américaines). En Afrique, les fortes positions de Sogea-Satom lui ont permis de stabiliser son chiffre d'affaires à un haut niveau en dépit de l'achèvement de l'important contrat Esso au Cameroun et au Tchad. Enfin, VINCI Construction Grands Projets, dont le carnet de commandes a été renouvelé dans de bonnes conditions, a vu son activité progresser de 5,2 %, à 626 millions d'euros.

#### Chiffre d'affaires par pôle de métier\*

en millions d'euros	2002	2001	Variation 2002/2001 à structure réelle	à structure constante
Concessions	1 850,7	1 462,1	26,6 %	5,0 %
Énergies	3 043,9	2 851,9	6,7 %	(0,9 %)
Routes	5 209,2	5 498,4	(5,3 %)	(5,4 %)
Construction	7 350,2	7 198,5	2,1 %	0,1 %
Holding, divers et éliminations	99,8	161,5	—	—
<b>Total</b>	<b>17 553,8</b>	<b>17 172,4</b>	<b>2,2 %</b>	<b>(1,6 %)</b>

\* Données présentées aux bornes de chaque pôle de métier avant élimination des opérations réalisées avec les autres pôles.

### Chiffre d'affaires par zone géographique

en millions d'euros	2002	% CA	2001	Variation 2002/2001
<b>France</b>	<b>10 317,6</b>	<b>59 %</b>	<b>10 601,9</b>	<b>(2,7 %)</b>
Allemagne	1 506,7	9 %	1 475,8	(2,1 %)
Grande-Bretagne	1 404,3	8 %	1 116,6	25,8 %
Benelux	820,6	5 %	744,5	10,2 %
Autres pays d'Europe	1 539,1	8 %	1 343,1	14,6 %
<b>Europe hors France</b>	<b>5 270,7</b>	<b>30 %</b>	<b>4 680,0</b>	<b>12,6 %</b>
Amérique du Nord	1 005,5	6 %	834,5	20,5 %
Reste du monde	960,0	5 %	1 056,0	(9,1 %)
<b>Total</b>	<b>17 553,8</b>	<b>100 %</b>	<b>17 172,4</b>	<b>2,2 %</b>

### Excédent brut d'exploitation

#### Excédent brut d'exploitation par pôle de métier

en millions d'euros	2002	% CA	2001 pro forma	% CA
Concessions	776,9	42,0 %	719,1	49,2 %
Énergies	174,8	5,7 %	138,2	4,8 %
Routes	321,9	6,2 %	365,6	6,6 %
Construction	394,8	5,4 %	322,7	4,5 %
Holding et divers	(4,4)	—	(9,2)	—
<b>Total</b>	<b>1 664,0</b>	<b>9,5 %</b>	<b>1 536,4</b>	<b>8,9 %</b>

### Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation a atteint 1 067 millions d'euros, contre 980 millions d'euros en 2001 (après reclassement en charge d'exploitation des amortissements de caducité de Cofiroute, antérieurement inscrits en résultat financier, conformément aux modalités désormais appliquées par les sociétés françaises concessionnaires d'autoroutes), soit une progression de 8,9 %. Il représente 6,1 % du chiffre d'affaires, contre 5,7 % en 2001. Cette nouvelle amélioration de la rentabilité opérationnelle a pu être obtenue grâce notamment au redressement des filiales allemandes de VINCI Energies et au maintien de performances élevées dans l'ensemble des autres secteurs, y compris dans les routes, qui affichent un résultat élevé tout en réduisant leur activité de 5 %. Ces bons résultats illustrent la stratégie menée par VINCI de manière constante depuis de nombreuses années, visant à privilégier les marges sur les volumes et à développer au sein de chaque métier, grâce à la grande réactivité de ses entreprises, une offre à plus forte valeur ajoutée.

#### ■ Concessions

Les concessions ont dégagé un résultat d'exploitation de 567 millions d'euros, contre 525 millions d'euros en 2001. Ils contribuent pour 53 % au résultat d'exploitation du Groupe. Cofiroute a enregistré un résultat d'exploitation de 424 millions d'euros, représentant 54 % du chiffre d'affaires, en hausse de 6,2 % par rapport à 2001. Le résultat d'exploitation de VINCI Park est resté voisin de celui de l'exercice précédent, à 114 millions d'euros (24 % du chiffre d'affaires). La contribution des services aéroportuaires est passée de 1 million en 2001 à 9 millions d'euros, sous l'effet principal du redressement de WFS. De même, les autres activités de concessions (infrastructures et aéroportuaire) ont amélioré leur contribution de 27 %, à 22 millions d'euros.

### ■ Énergies

Après une année 2001 marquée par les difficultés des activités thermiques en Allemagne et l'insolvabilité de certains clients opérateurs de télécommunications en France, VINCI Énergies a sensiblement redressé ses marges, passant de 2,5 % du chiffre d'affaires à 3,9 % (118 millions d'euros). En France, le résultat d'exploitation progresse de 23 % à 94 millions d'euros (représentant 4,4 % du chiffre d'affaires contre 3,8 % en 2001). À l'international, il représente 24 millions d'euros, soit 2,6 % du chiffre d'affaires.

### ■ Routes

Eurovia a maintenu une contribution élevée en 2002, à 166 millions d'euros (3,2 % du chiffre d'affaires) malgré la baisse de son activité en France. Cette bonne performance reflète la réduction des frais de structures et le maintien d'une forte sélectivité dans les prises d'affaires en France, où la marge d'exploitation a été portée de 4,5 % à 4,9 % du chiffre d'affaires, et l'amélioration de la situation de Teerbau en Allemagne, qui a quasiment retrouvé l'équilibre (-0,4 % du chiffre d'affaires).

### ■ Construction

Le résultat d'exploitation de VINCI Construction a progressé de 201 millions d'euros en 2001 à 212 millions d'euros en 2002, soit une amélioration de 6 % (après +34 % en 2001). Outre l'impact positif de l'achèvement de l'important contrat Esso au Cameroun et au Tchad, les métiers de la construction ont continué à recueillir les fruits de la politique de sélectivité et de maîtrise des risques, et de partenariats avec les maîtres d'ouvrage. La marge opérationnelle s'est une nouvelle fois améliorée, passant de 2,8 % à 2,9 % du chiffre d'affaires.

### ■ Autres activités

Sorif et Elige, filiales spécialisées dans le montage d'opérations immobilières précommercialisées auprès d'investisseurs, ont dégagé un résultat d'exploitation de 13 millions d'euros. Les holdings ont, de leur côté, dégagé une perte d'exploitation de 8 millions d'euros.

#### Résultat d'exploitation par pôle de métier

en millions d'euros	2002	% CA	2001 pro forma	% CA
Concessions	566,6	30,6 %	524,6	35,9 %
Énergies	117,8	3,9 %	70,1	2,5 %
Routes	165,7	3,2 %	172,9	3,1 %
Construction	212,3	2,9 %	201,0	2,8 %
Holding et divers	4,9	—	11,2	—
<b>Total</b>	<b>1 067,3</b>	<b>6,1 %</b>	<b>979,8</b>	<b>5,7 %</b>

### Résultat net

Le résultat net part du groupe, qui n'intègre aucun élément exceptionnel significatif, s'élève à 478 millions d'euros, en hausse de 5,4 % par rapport au niveau déjà élevé de 2001 (454 millions d'euros). Le résultat par action s'établit à 5,62 euros (5,65 en 2001). L'objectif annoncé, fin 2001, d'une progression du résultat net en dépit d'une hausse de la charge d'impôt et des frais financiers

liés à la prise de participation dans le capital d'ASF a ainsi été atteint. L'ensemble des pôles améliorent leur performance. En revanche, la contribution des holdings est ramenée de 1 million d'euros (dont 28 millions de plus-value sur la vente de Rueil 2000) à -24 millions d'euros (dont une charge d'impôt de 18 millions d'euros).

#### Résultat net par pôle de métier

en millions d'euros	2002	2001 pro forma	Évolution
Concessions	169,9	163,3	+ 6 %
Énergies	75,1	46,5	+ 62 %
Routes	96,3	87,6	+ 9 %
Construction	150,4	143,7	+ 6 %
Holding et divers	(13,9)	12,4	—
<b>Total</b>	<b>477,8</b>	<b>453,5</b>	<b>+ 5 %</b>

<b>Résultat financier</b>		
en millions d'euros	2002	2001 pro forma
Produits (frais) financiers nets	(188,3)	(153,1)
Autres éléments financiers	(3,8)	23,4
	<b>(192,1)</b>	<b>(129,7)</b>

Le résultat financier (après retraitement des amortissements de caducité de Cofiroute, reclassés en résultat d'exploitation) s'établit à - 192 millions d'euros, contre - 130 millions d'euros en 2001. Cette évolution est liée pour l'essentiel (50 millions d'euros) aux développements réalisés dans les concessions (acquisitions de TBI et de WFS en 2001, prise de participation de 17 % dans ASF en 2002), et à un résultat de change négatif (12 millions d'euros), notamment imputable à la dépréciation du dollar et à l'indexation du financement de l'autoroute Chillán-Collipulli. Ces dégradations ont toutefois pu être contenues sous l'effet de l'amélioration de la trésorerie d'exploitation des pôles.

<b>Résultat exceptionnel</b>		
en millions d'euros	2002	2001
Résultat net sur cessions d'actifs	24,4	56,9
Coûts nets de restructuration	(65,3)	(17,8)
Autres éléments exceptionnels	48,0	(46,0)
	<b>7,1</b>	<b>(6,9)</b>

Le résultat exceptionnel ressort en profit à 7 millions d'euros, contre une perte de même montant en 2001. Il n'intègre pas d'éléments significatifs notables, contrairement à celui de 2001, qui comprenait notamment l'incidence bénéficiaire de la sortie des crédits-bails finançant le siège social de VINCI (+ 28 millions d'euros), un produit net d'intégration fiscale sur exercices antérieurs en Grande-Bretagne (+ 26 millions d'euros), une provision pour dépréciation exceptionnelle de la participation dans TBI (- 34 millions d'euros) suite aux événements du 11 septembre 2001 et un complément de provision concernant les engagements de retraite en Allemagne (- 40 millions d'euros). En 2002, le solde des autres éléments exceptionnels (+ 48 millions d'euros) comprend des reprises de provisions suite à un produit d'intégration fiscale complémentaire sur exercices antérieurs en Grande-Bretagne pour 35 millions d'euros et au dénouement favorable de plusieurs litiges anciens.

<b>Impôt</b>		
en millions d'euros	2002	2001
Impôts courants	(205,0)	(176,7)
Impôts différés	(18,1)	(5,5)
	<b>(223,1)</b>	<b>(182,2)</b>

L'accroissement de la charge nette d'impôt de 182 à 223 millions d'euros traduit le retour progressif à un taux d'impôt normatif en France, avec l'épuisement des reports fiscaux déficitaires. Le taux effectif d'impôt du Groupe ressort ainsi à 25,3 %, contre 21,6 % en 2001. Il reste toutefois encore inférieur au taux normatif, le Groupe ayant pu bénéficier d'une taxation inférieure dans certaines implantations étrangères.

<b>Résultat avant impôt</b>			
en millions d'euros	2002	2001	Variation 2002/2001
Résultat net	478	454	+ 5 %
dont impôt, part du groupe*	178	138	—
<b>Résultat avant impôt, part du groupe</b>	<b>656</b>	<b>592</b>	<b>+ 11 %</b>

\* Hors quote-part d'impôt correspondant aux minoritaires (Cofiroute, CFE).

<b>Amortissement des écarts d'acquisition</b>		
en millions d'euros	2002	2001
Amortissements courants	(64,9)	(53,4)
Amortissements exceptionnels	(37,4)	(68,9)
	<b>(102,3)</b>	<b>(122,3)</b>

Les amortissements d'écarts d'acquisition se sont élevés à 102 millions d'euros, les tests de dépréciation réalisés à la clôture de l'exercice ayant notamment conduit à constater certaines dépréciations exceptionnelles pour un montant total de 37 millions d'euros, dont 20 millions sur la filiale de dragage de CFE, DEME. Rappelons que le montant de 2001 comprenait une dépréciation exceptionnelle de la survaleur de WFS à hauteur de 45 millions d'euros. La part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence prend en compte l'incidence de la dépréciation de la valeur de la participation de VINCI dans la concession des aéroports du sud du Mexique (- 9 millions d'euros), partiellement compensée par les bons résultats des autres sociétés concessionnaires (Lusoponte et SMTPC essentiellement), qui ont doublé leur résultat d'un exercice sur l'autre (6 millions d'euros).

Les intérêts minoritaires (80 millions d'euros) représentent essentiellement les parts non détenues par VINCI dans les résultats de Cofiroute (35 %) et dans la société de construction belge CFE (55 %).

## Flux de trésorerie

L'exploitation a généré un *cash-flow* de 1,2 milliard d'euros en 2002, en progression de 11 %. Le *cash-flow* disponible (tel que défini page 107) après prise en compte des investissements industriels de l'exercice (hors investissements de développement) s'élève à 1 118 millions d'euros, en hausse de 44 % par rapport à l'exercice précédent. Cette forte amélioration provient de la bonne maîtrise des investissements industriels nets, en diminution de 4 %, à 454 millions d'euros, et d'une amélioration du besoin en fonds de roulement de 353 millions d'euros (après 155 millions d'euros en 2001), provenant en large part du pôle construction. Les investissements du domaine concédé s'élèvent à 407 millions d'euros, en baisse de 36 % par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique notamment par l'achèvement en début d'année de l'autoroute Chillán-Collipulli, au Chili (19 millions d'euros en 2002 contre 129 millions d'euros en 2001), le ralentissement des investissements sur le pont de Rion-Antirion, en Grèce (100 millions d'euros en 2002 contre 140 millions d'euros en 2001) et par l'interruption durant trois mois des travaux de Cofiroute sur le chantier de l'A86 (69 millions d'euros en 2002 contre 93 millions d'euros en 2001).

Les investissements financiers ont représenté 1 218 millions d'euros, auxquels s'ajoutent des rachats d'actions propres pour 26 millions d'euros. Outre la prise de participation à hauteur de 17 % dans ASF pour 1 045 millions d'euros, les autres investissements financiers réalisés en 2002 concernent essentiellement l'acquisition de sociétés opératrices de parcs de stationnement (50 millions d'euros), le solde de la participation dans la SEN (14 millions d'euros), l'achat de Crispin & Borst (10 millions d'euros) et l'acquisition de la société d'ingénierie et de travaux électriques Spark Iberica (8 millions d'euros).

En sens inverse, VINCI a procédé à des cessions pour 40 millions d'euros, dont des parkings pour 16 millions d'euros, à la suite de la décision de la DGCCRF consécutive à la fusion VINCI-GTM. De même, l'exercice de l'option de rachat des barges *Polaris* par Stolt Comex Seaway et le débouclage par Eurovia d'une opération de titrisation de créances anciennes se sont traduits par des remboursements de prêts pour respectivement 25 et 93 millions d'euros.

### Investissements 2002 par pôle de métier

en millions d'euros	Industriels*	Financiers	Total
Concessions	456,6	69,9	526,5
Énergies	93,5	23,9	117,4
Routes	150,7	28,5	179,2
Construction	260,6	30,1	290,7
Holding et divers	2,9	1 066,0	1 068,9
	<b>964,3</b>	<b>1 218,4</b>	<b>2 182,7</b>

\* Y compris investissements de développement des concessions.

## Bilan

L'endettement financier net de VINCI s'élève à 2,5 milliards d'euros au 31 décembre 2002, contre 2,1 milliards d'euros à la fin 2001. La forte génération de *cash-flow* réalisée en 2002 a permis de limiter la dégradation à 0,4 milliard d'euros, en dépit de l'investissement de 1 045 millions d'euros dans ASF. Hors autocontrôle, l'endettement n'a augmenté que de 253 millions d'euros sur l'exercice, ce qui traduit le fait que l'impact de la prise de participation dans ASF a pu être absorbé à près de 80 % par les flux de l'exercice. L'endettement des concessions, qui représente la totalité de

l'endettement financier net du Groupe, est resté stable à 3 milliards d'euros, l'autofinancement dégagé par les entités de ce pôle ayant permis de couvrir les investissements de l'exercice, notamment le pont de Rion-Antirion, en Grèce. Les autres métiers du Groupe ont généré un excédent net de trésorerie de 1,6 milliard d'euros, en progression de 35 % par rapport à celui de 2001 (1,2 milliard d'euros). Les holdings et les sociétés immobilières, enfin, ont réduit leur endettement de 0,4 milliard d'euros (hors investissement dans ASF).

La structure financière du Groupe reste ainsi très solide, avec un montant de fonds propres, incluant les intérêts minoritaires, en progression de 2,9 à 3,1 milliards d'euros et un *gearing* (ratio

d'endettement/fonds propres) de 80 %, en dépit de la réduction du capital par annulation d'actions de 195 millions d'euros réalisée en décembre dernier.

<b>Excédent (endettement) financier net</b>			
en millions d'euros	2002	2001	Variation
<i>Cofiroute</i>	(1 635,9)	(1 684,7)	48,8
<i>VINCI Park</i>	(517,7)	(507,3)	(10,4)
<i>VINCI Airports-Services</i>	(300,2)	(356,5)	56,3
<i>Autres concessions &amp; holding</i>	(518,9)	(359,0)	(159,9)
Concessions	(2 972,7)	(2 907,5)	(65,2)
Énergies, routes, construction	1 583,6	1 171,0	412,6
Investissement dans ASF	(1 044,9)	—	(1 044,9)
Holding et divers	(246,7)	(691,4)	444,7
<b>Endettement financier net avant autocontrôle</b>	<b>(2 680,7)</b>	<b>(2 427,9)</b>	<b>(252,8)</b>
Autocontrôle	187,8	356,2	(168,4)
<b>Endettement financier net</b>	<b>(2 492,9)</b>	<b>(2 071,7)</b>	<b>(421,2)</b>

Les provisions pour risques et les provisions pour engagements de retraite au passif du bilan représentent un montant total de 2 120 millions d'euros au 31 décembre 2002, contre 2 134 millions d'euros à fin 2001, après reclassement des amortissements de caducité de Cofiroute en diminution de l'actif immobilisé pour 1 063 millions d'euros. Cette légère diminution (- 34 millions

d'euros) est imputable notamment à des reprises de provisions pour restructuration. Parallèlement, les dotations pour dépréciation d'actifs long terme ont augmenté de 22 millions d'euros, incluant notamment 37 millions d'euros sur les écarts d'acquisition. L'impact net des variations de provisions sur le résultat 2002 est finalement limité à + 12 millions d'euros.

<b>Analyse des variations de provisions</b>					
	2001	Dotations	Reprises	Autres variations	2002
Provisions pour risques					
- provisions d'exploitation	1 180,0	510,4	(538,8)	16,0	1 167,6
- provisions pour restructuration	81,4	45,2	(57,4)	2,4	71,6
- autres provisions passif	400,8	113,1	(115,9)	(9,3)	388,7
	<b>1 662,2</b>	<b>668,7</b>	<b>(712,1)</b>	<b>9,1</b>	<b>1 627,9</b>
Provisions retraites	472,5	178,6	(168,7)	9,4	491,8
<b>Total provisions passif</b>	<b>2 134,7</b>	<b>847,3</b>	<b>(880,8)</b>	<b>18,5</b>	<b>2 119,7</b>
Dépréciations d'actifs (exceptionnel, long terme)		72,2	(50,4)		
<b>Impact global sur le résultat</b>		+ 11,7			

## Comptes sociaux

Le résultat de la société mère s'est élevé à 338 millions d'euros en 2002, contre 508 millions d'euros en 2001. L'exercice 2002 a été marqué par l'achèvement des restructurations juridiques engagées en 2001 visant à organiser le Groupe en quatre pôles de métiers (fusion-absorption d'Entreprise Jean Lefebvre et GTM Participations, reclassements de diverses participations dans les pôles opérationnels, création de VINCI Concessions). L'impact de ces opérations sur le résultat social de VINCI représente 136 millions d'euros.

Le dividende net proposé à l'assemblée générale des actionnaires s'élève à 1,80 euro par action (2,70 euros par action avoir fiscal inclus), contre 1,70 euro par action pour l'exercice précédent, soit une progression de 5,9 %. Le dividende représente un rendement, avoir fiscal inclus, de 4,8 % par rapport au cours au 31 janvier 2003. Il sera mis en paiement le 27 juin 2003.

## Perspectives 2003

VINCI dispose d'un carnet de commandes (hors concessions) de 11,6 milliards d'euros au 31 décembre 2002, en progression de 7 % sur celui de décembre 2001. Il représente près de 9 mois d'activité prévisionnelle.

Alors que le début de l'année est marqué par un climat géopolitique instable et une situation économique incertaine, VINCI aborde ce nouvel exercice avec confiance et sérénité, compte tenu de ses nombreux atouts : un portefeuille d'activités diversifié et peu sensible aux cycles, une organisation très réactive, un management motivé, une structure financière solide et une excellente liquidité. VINCI poursuivra en 2003 sa stratégie d'évo-

lution vers des activités à forte valeur ajoutée et à bonne visibilité, en développant prudemment son pôle concessions, et en faisant progresser la composante services dans les activités de construction, de travaux routiers et des énergies.

Maintenant sa politique de sélectivité et de maîtrise des risques, le Groupe ne se fixe pas d'objectif global de croissance du chiffre d'affaires en 2003.

en millions d'euros	
Distribution aux actionnaires	141,7
Affectation au poste « Report à nouveau »	196,4
<b>Résultat net de l'exercice de la société mère</b>	<b>338,1</b>

\* Sur la base des 77 028 359 actions donnant droit au dividende au 31 janvier 2003.

Les dépenses visées par l'article 39.4 du Code général des impôts se sont élevées à 67 359 euros en 2002.

VINCI se donne pour objectif de poursuivre l'amélioration de la rentabilité opérationnelle de l'ensemble des métiers, grâce notamment à la mise à niveau progressive des entités les moins performantes.

VINCI se donne pour objectif de poursuivre l'amélioration de la rentabilité opérationnelle de l'ensemble des métiers, grâce notamment à la mise à niveau progressive des entités les moins performantes.

## Relations mère-filiales

Dans le cadre de sa fonction d'animation et de contrôle des entités du Groupe, la holding VINCI assure la gestion de services dont l'objet est de prêter assistance à l'ensemble des sociétés dans lesquelles elle détient une participation significative. Au sein du Groupe, l'existence de ces services apporte une unité de vues et d'actions et une dynamique que seul peut créer un centre de décision unique ; elle permet d'éviter la dispersion des efforts, de diminuer les coûts et de rationaliser les méthodes. Par ailleurs, l'importance et la notoriété de VINCI confèrent à ses filiales un certain nombre d'avantages dont elles ne sauraient

bénéficier si elles étaient indépendantes ou si elles appartenaient à un autre groupe, de moindre importance.

La nature et le contenu des prestations et avantages fournis par VINCI à ses filiales recouvrent les domaines suivants :

- la participation de la Direction générale et des équipes spécialisées de VINCI à l'élaboration de la stratégie de ses filiales, aux opérations d'acquisition ou de cession patrimoniales ; la gestion des relations des filiales avec leurs partenaires, tant au plan national qu'international ; l'étude et la mise en œuvre des synergies industrielles et commerciales entre les différents acteurs du groupe VINCI ;

- l'assistance des services fonctionnels spécialisés dans les domaines administratif, juridique, social, financier et de la communication, notamment pour tout ce qui concerne :
  - l'information en matière de réglementation, législation et décisions dans les domaines juridique, fiscal et social ;
  - l'assistance pour la rédaction des contrats de toute nature ;
  - la définition et le suivi de la politique en matière d'assurance ;
  - les consultations et l'assistance en matière fiscale ;
  - le conseil en ce qui concerne la législation sociale et les problèmes généraux soulevés par les relations de l'entreprise et de son personnel ;
  - la politique des ressources humaines ;
  - le conseil en matière de formation permanente ;
  - la définition et l'assistance au fonctionnement d'un système d'information comptable et financière et d'un contrôle de gestion commun au Groupe ;
  - les rapports avec les banques et les institutions financières, l'assistance en gestion de trésorerie et en régulation quotidienne des flux qui font l'objet d'une convention séparée ;
  - le conseil en matière financière, comptable et de gestion, l'étude des projets d'investissements ;
  - l'étude des besoins et moyens de financement ;
  - les informations à caractère statistique et économique ;
- l'assistance dans le secrétariat des conseils et assemblées et dans les relations extérieures ;
- le conseil et l'assistance en matière de communication, les relations avec la presse et les analystes financiers ;
- l'organisation et la mise en place de systèmes informatiques et bureautiques ;
- l'assistance commerciale, notamment auprès des grands clients du Groupe ;
- l'assistance particulière des services et personnels spécialisés de VINCI sur des missions spécifiques ;
- la fourniture d'avantages liés à l'appartenance à un groupe important et de notoriété mondiale, tels que l'accès à des partenaires de référence mondiale pour la conclusion de contrats commerciaux, des conditions favorables dans la négociation de crédits bancaires, la facilitation des relations avec les pouvoirs publics, la facilitation de l'embauche de collaborateurs de haut niveau.

En contrepartie de l'assistance générale de la Direction générale et des services fonctionnels du Groupe, les filiales de VINCI lui payent une redevance déterminée en fonction du chiffre d'affaires annuel consolidé. Pour l'exercice 2002, les redevances d'assistance perçues par VINCI auprès de ses filiales ont représenté un montant total de 44 millions d'euros.

## Création de valeur

Il y a création de valeur lorsque les capitaux utilisés pour l'exploitation génèrent un rendement – calculé à partir de leur valeur comptable (Roce) – supérieur au coût du capital (Wacc). Le Roce est mesuré par le résultat opérationnel après impôt

(Nopat) rapporté aux capitaux employés moyens de l'exercice. Le Wacc représente le taux de rendement sur les flux exigés par les investisseurs compte tenu des coefficients de risque et d'illiquidité propres au titre VINCI.

## Rentabilité des capitaux employés (Roce)

Le Nopat et les capitaux employés moyens sont calculés de la manière suivante :

en millions d'euros	2002	2001
Résultat d'exploitation, y compris amortissements de caducité <sup>(1)</sup>	1 067,3	979,8
Impôt <sup>(2)</sup>	(319,4)	(237,1)
Autres <sup>(3)</sup>	14,0	24,2
<b>Nopat</b>	<b>761,9</b>	<b>766,9</b>
<i>dont concessions</i>	<i>394,4</i>	<i>400,3</i>
<i>dont autres métiers</i>	<i>367,5</i>	<i>366,6</i>

(1) Voir annexe B aux comptes consolidés (paragraphe 2 – immobilisations du domaine concédé), page 112.

(2) Sur la base du taux effectif d'impôt de la période (hors produit exceptionnel d'impôts différés).

(3) Part du groupe dans le résultat net des sociétés mises en équivalence et éléments financiers (hors coût de financement).

en millions d'euros	Moyenne 2002	Moyenne 2001
Immobilisations incorporelles, corporelles et financières nettes*	8 045,6	6 997,0
Écarts d'acquisition bruts	1 519,7	1 367,9
Besoin en fonds de roulement	(724,6)	(588,0)
Provisions pour risques d'exploitation	(1 181,2)	(1 248,6)
<b>Capitaux employés moyens</b>	<b>7 659,5</b>	<b>6 528,3</b>
<i>dont concessions</i>	<i>6 312,0</i>	<i>5 102,6</i>
<i>dont autres métiers</i>	<i>1 347,5</i>	<i>1 425,7</i>

\* Y compris amortissements de caducité.

Avec une rentabilité des capitaux employés (Roce) de 9,9 % en 2002, supérieure au coût moyen pondéré du capital estimé à 7,1 %, VINCI est globalement créateur de valeur.

en millions d'euros	2002	2001
<b>Roce</b>	<b>9,9 %</b>	<b>11,7 %</b>
<i>dont concessions</i>	<i>6,2 %</i>	<i>7,8 %</i>
<i>dont autres métiers</i>	<i>27,3 %</i>	<i>25,7 %</i>
<b>Coût moyen pondéré du capital</b>	<b>7,1 %</b>	<b>7,9 %</b>

Ce tableau appelle les commentaires suivants :

- la baisse du Roce du pôle concessions en 2002 ne signifie pas une performance moindre de ces activités, mais traduit les investissements réalisés dans ce secteur. En effet, les capitaux engagés imputables à l'acquisition de 17 % d'ASF et aux concessions en construction (tunnel de l'A86 Ouest de Cofiroute et pont de Rion-Antirion, en Grèce), qui représentent un montant cumulé de 2 milliards d'euros à fin 2002, n'ont pas encore de contrepartie en résultat. De manière générale, les concessions d'infrastructure se caractérisent par une montée en puissance

## Retour sur capitaux propres (ROE)

Au regard de la diversité et des spécificités des métiers de VINCI, le ROE se révèle être un indicateur de création de valeur plus pertinent que le Roce.

En effet, dans les concessions, l'engagement du Groupe peut être assimilé aux seuls capitaux propres investis, dans la mesure où l'endettement des concessions est essentiellement constitué de financements de projets sans recours contre VINCI. Quant aux autres métiers du Groupe, les capitaux engagés sont généralement faibles.

progressive de leurs résultats dans les années qui suivent l'ouverture, ce qui fait du Roce un indicateur peu représentatif de la rentabilité d'une concession tant que celle-ci n'a pas atteint le stade de la maturité ;

- par ailleurs, l'analyse des Roce doit être replacée dans une perspective rentabilité/risque : en effet, l'activité concessions, exercée au travers de contrats de longue durée, génère des *cash-flows* récurrents, peu sensibles aux cycles. De plus, cette activité se caractérise par une structure financière à fort effet de levier, permettant de limiter l'engagement financier du Groupe. Le Roce des concessions doit ainsi être rapporté au coût moyen pondéré du capital de cette activité qui, compte tenu d'une prime de risque plus faible et d'un effet de levier plus important, est inférieur au coût moyen pondéré du capital des autres métiers de VINCI. Le coût moyen pondéré du capital de cette activité est estimé à environ 6 %.

Ainsi, compte tenu du poids des concessions, qui représentent près de 90 % des capitaux engagés du Groupe à la fin 2002 (y compris ASF), et des caractéristiques propres à cette activité, le Roce de VINCI doit donc être analysé avec beaucoup de précautions.

Le retour sur capitaux propres (ROE) ressort globalement à 20,1 % :

en millions d'euros	2002	2001
Résultat net de l'exercice N	478,0	453,5
Capitaux propres au 31/12/N-1	2 372,7	1 834,2
<b>ROE</b>	<b>20,1 %</b>	<b>24,7 %</b>
<i>dont concessions</i>	<i>10,8 %</i>	<i>9,9 %</i>

## Gestion des risques

### Risques opérationnels

#### Prises d'affaires

VINCI mène depuis plusieurs années une politique rigoureuse de contrôle des risques, qui va de pair avec sa politique de sélectivité. Des procédures strictes de contrôle des prises d'affaires sont appliquées. Toutes les soumissions doivent être approuvées en fonction de seuils préalablement définis dans le cadre de directives données par le président du Groupe, par les responsables opérationnels, par la direction générale du pôle concerné ou le comité des risques de VINCI. Les procédures budgétaires et les systèmes de reporting et de contrôle interne en vigueur au sein de chaque pôle et au niveau de la holding permettent un suivi mensuel des principaux indicateurs de gestion et une revue périodique des résultats dégagés par chaque entité.

Un certain nombre de procédures garantissent au sein de VINCI la déontologie des affaires et la prévention des actes de corruption. Elles reposent notamment sur l'information du président de VINCI et du comité des risques de toute nouvelle prise d'affaire à partir d'un certain montant : 80 millions d'euros pour les grands projets à l'international, 40 millions d'euros pour la construction, la route et les énergies, aucun seuil pour la promotion immobilière. VINCI possède également une charte de conduite des affaires définie dans une note-cadre de la direction générale du Groupe datée du 31 janvier 2001 et remise à tous les dirigeants opérationnels du Groupe. Cette note-cadre expose les principes à respecter dans la délégation de pouvoir et la conduite des prises d'affaires (principes de concurrence notamment), ce tant en France qu'à l'étranger.

#### Grands projets

L'exposition globale de VINCI aux risques liés aux grands projets est faible au regard de la taille du Groupe. L'activité est en effet constituée d'un très grand nombre de petits contrats (environ 50 000 par an, par exemple dans les travaux routiers), traités à travers environ 2 500 centres de profit. Les risques sont ainsi diversifiés en termes de métiers, de pays et de clients. En outre, VINCI Construction Grands Projets, la division de VINCI dédiée à la réalisation de grands ouvrages, a une approche ciblée sur

des projets à forte valeur ajoutée technique et dans des pays où il maîtrise bien son environnement ; ces projets permettent la valorisation des savoir-faire du Groupe et une réduction optimale des risques. Les grands projets sont généralement réalisés en consortium avec d'autres sociétés afin de limiter les risques. L'activité de VINCI Construction Grands Projets représente aujourd'hui environ 600 millions d'euros, soit 8 % du chiffre d'affaires du pôle construction et 3,5 % du chiffre d'affaires global de VINCI.

#### Concessions

Les investissements dans des concessions d'infrastructures sont systématiquement soumis à l'accord du comité des risques de VINCI. Compte tenu de leur poids financier et afin de mieux répartir les risques, ces projets sont généralement développés en association avec des partenaires locaux, des entreprises disposant de savoir-faire complémentaires de ceux de VINCI et des institutions financières.

#### Immobilier

L'activité de promotion immobilière de VINCI est extrêmement réduite. Concentrée en région parisienne et dans les grandes métropoles régionales, elle représente moins de 2 % du chiffre d'affaires total. En ciblant des opérations de montage et en prévoyant systématiquement les projets qu'il développe auprès d'investisseurs spécialisés, VINCI tend à éliminer le risque traditionnellement attaché à l'activité de promotion.

#### Acquisitions

Concernant les opérations de croissance externe, VINCI considère que la rapidité d'application des principes de management du Groupe dans l'entreprise cible est un facteur essentiel de réussite et de réduction des risques. Pour y parvenir, VINCI vise une participation majoritaire dans le capital de la cible et le contrôle opérationnel de celle-ci. Tout nouveau projet d'acquisition ou de cession est soumis à la direction générale du Groupe et, pour les plus significatifs, au comité des investissements du conseil d'administration.

## Risques de marché (endettement financier, taux, change)

Voir les notes 28 et 29 de l'annexe aux comptes consolidés pages 136 à 139.

## Risques industriels et environnementaux

Les risques industriels et environnementaux liés aux activités de VINCI sont relativement limités. Néanmoins, les activités du Groupe sont soumises à une série de réglementations nationales et internationales qui constituent le cadre minimum que le Groupe s'applique à respecter.

Au-delà de ce cadre réglementaire, les différentes entités du Groupe ont développé des politiques qualité-sécurité-environnement (QSE) qui font de lui l'un des acteurs de son secteur les plus en avance dans ce domaine. Triple certification ISO 9001, ISO 14001 et BS 8800 chez GTM Construction ; référentiel sécurité,

démarche visant à la propreté des chantiers, plan de respect de l'environnement chez Sogea Construction ; plan de réhabilitation en continu des carrières chez Eurovia sont quelques exemples qui démontrent le volontarisme dont les entités de VINCI font preuve en la matière.

Le Groupe travaille désormais sur des indicateurs environnementaux conformes aux principes de développement durable, qui permettront de concrétiser ces efforts dans la durée (voir également « Performances environnementales » pages 65 à 69).

## Risques juridiques

VINCI exerce ses activités au travers de ses nombreuses filiales dans les domaines de l'exploitation d'ouvrages (parcs de stationnement, autoroutes, ponts, tunnels, aéroports), de la construction et de l'entretien d'ouvrages publics et privés, de la production de matériaux routiers, de l'installation et de la maintenance d'équipements électriques et de communication et de la prestation de services associés aux activités susmentionnées.

À cet égard, le Groupe est soumis à un environnement réglementaire complexe, lié au lieu d'exécution des prestations et aux domaines d'activité concernés. Lui sont notamment applicables les règles relatives aux contrats administratifs, aux marchés de travaux publics et privés, à la responsabilité civile, en particulier celle des constructeurs et ce, tant en France qu'à l'étranger.

## Politique d'assurance

VINCI a mis en place au début 2000 une politique de gestion des risques et d'assurance prenant en compte la taille nouvelle du Groupe, les enjeux de risques s'attachant à ses différents métiers et sa capacité propre à faire face à la sinistralité courante et exceptionnelle pouvant l'atteindre dans l'exercice de ceux-ci.

La nouvelle configuration opérationnelle du Groupe, caractérisée par une répartition claire et rationnelle des activités en quatre pôles, a facilité l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'assurance de base spécifiquement adaptés aux métiers de ceux-ci, venant s'intégrer à un corps de garanties conçu par la holding VINCI SA pour s'appliquer à titre complémentaire, en différence de conditions ou de limites des garanties précitées, à l'ensemble des sociétés du Groupe.

Compte tenu du cadre dans lequel les garanties sont élaborées, elles seront présentées ici sous une forme globale et consolidée.

### Description des assurances souscrites

Les assurances souscrites par le Groupe pour répondre à ses besoins propres de protection relèvent essentiellement des domaines de la responsabilité civile et du dommage.

- **Les assurances de responsabilité civile** souscrites répondent, dans chaque pays, aux contraintes législatives ou contractuelles locales ou, subsidiairement, aux besoins exprimés par l'entreprise elle-même, selon le degré de protection supplémentaire qu'elle entend s'appliquer. Les principales polices garantissent les conséquences financières de la responsabilité du Groupe lorsque celle-ci se trouve engagée à l'occasion de préjudices accidentellement causés à des tiers, et plus particulièrement :
  - atteintes corporelles, matérielles et immatérielles (RC générale) ;
  - dommages aux constructions (RC décennale) après livraison ;

- accidents automobiles et engins (RC automobile) ;
- atteintes à l'environnement (RC pollution) ;
- dommages aéronautiques (RC aviation) ;
- activité des mandataires sociaux et dirigeants (RCMS).

- **Les assurances de dommage** souscrites, qui sont également de natures très variées, sont destinées à couvrir le patrimoine et les biens d'exploitation propres du Groupe, y compris les ouvrages en cours de construction. Elles couvrent principalement, au niveau soit du Groupe, soit des filiales :
  - les ouvrages (polices tous risques chantier) ;
  - les immeubles (polices multirisques propriétaires/locataires) ;
  - les matériels de chantier, de navigation, etc. (polices bris de machine, corps et moteurs) ;
  - les biens confiés.

Elles ont pour objet d'indemniser l'entreprise des pertes de valeur subies en cas d'atteinte accidentelle engageant ou non la responsabilité du Groupe.

Les caractéristiques de ces garanties (RC et dommages) sont adaptées à chaque pôle (concessions, énergies, routes, construction) et peuvent varier selon les zones géographiques dans lesquelles elles s'appliquent, la politique de VINCI visant à fixer des « standards » minimums permettant aux garanties de niveau supérieur d'intervenir immédiatement après épuisement éventuel des garanties de base, quel que soit le pays du risque. À cet égard, les polices de RC générale, qui sont les plus importantes, sont réparties en trois lignes principales (excluant les activités exercées aux États-Unis et au Canada, qui relèvent de programmes autonomes d'assurances locales), à savoir :

- une première ligne dite « travaillante », qui enregistre la sinistralité courante et est plafonnée en règle générale à 6 millions d'euros par sinistre et par an ;
- une seconde ligne, Excess, de 6 à 30 millions d'euros par sinistre et par an, permet au Groupe de faire face à une sinistralité significative s'il y avait lieu. Cette ligne n'a pas été touchée à ce jour par des sinistres ;
- une troisième ligne Excess prolonge les garanties précédentes jusqu'à un plafond annuel de 150 millions d'euros et permet de faire face à une sinistralité d'exceptionnelle intensité après épuisement des garanties sous-jacentes. Cette ligne n'a pas non plus été atteinte ou menacée dans le passé.

On notera que les responsabilités dérivant des métiers de services aéronautiques (*ground handling*) relèvent d'une police distincte (RC aéronautique) offrant des garanties indépendantes de ce qui précède, au niveau mondial, États-Unis et Canada compris. Elle comporte un plafond absolu de 750 millions de dollars par an. S'agissant des risques relevant de la « faute inexcusable » de l'employeur en France, traditionnellement pris en charge par

les polices de RC générale, ils ont été transférés à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2003, à la demande des assureurs, dans des polices de dommages distinctes qui prennent en compte, parmi d'autres, le « risque amiante » auquel les sociétés du Groupe actuellement opérationnelles sont cependant faiblement exposées.

On notera par ailleurs que les métiers de VINCI l'exposent relativement peu aux pertes d'exploitation sous leur forme traditionnelle telle que rencontrées dans l'industrie, le risque d'interruption de chantier ou de service se traduisant généralement par l'application de pénalités contractuelles de retard. Celles-ci ne sont en règle générale pas couvertes en tant que telle par des assurances, mais les conséquences financières réelles et démontrées de tels retards pour des tiers, clients compris, sont couvertes par les polices de responsabilité civile décrites plus haut. Concernant enfin les garanties de bonne fin, celles-ci sont émises tantôt sous forme de garanties bancaires qui ne relèvent pas du domaine de l'assurance (France, Allemagne, Afrique, etc.), tantôt sous forme de « performance bond » (États-Unis, Canada, Grande-Bretagne, etc.) émis par un assureur. La politique en matière de « bonds » vise essentiellement à regrouper les besoins des filiales concernées pour constituer à l'égard d'un nombre limité d'assureurs une force d'achat permettant d'optimiser les coûts et les garanties.

### Les niveaux de couverture

Le nombre de paramètres caractérisant chaque police, chaque programme de pôle ou les programmes généraux d'assurance du Groupe, tant pour des raisons d'adaptation aux métiers qu'aux zones géographiques et aux systèmes législatifs correspondants, ne permet pas de détailler chaque niveau de couverture au-delà des indications déjà données plus haut.

On notera que la politique menée vise à optimiser le niveau, le contenu et le coût offerts pour toutes les garanties décrites, en prenant en compte notamment la sinistralité statistiquement constatée pour chaque métier ou chaque filiale, l'analyse abstraite du sinistre maximum possible, la capacité du Groupe à absorber un niveau de franchise donné, et celle de payer une prime qui n'affecte pas significativement sa compétitivité sur un marché donné. Ces différents paramètres font l'objet d'une mise à jour permanente, en liaison avec les assureurs. Dans ce contexte, des économies d'échelle importantes ont pu être réalisées au cours des derniers exercices par une rationalisation des garanties, un achat de celles-ci largement concentré sous couvert de VINCI SA avec le concours d'un outil de courtage captif (VINCI Assurances) et dirigé, dans un marché difficile depuis 2001, vers un nombre volontairement limité de compagnies d'assurances de premier rang à l'égard desquelles un certain levier peut ainsi s'exercer.

Le budget annuel de primes d'assurances du groupe VINCI est estimé à 65 millions d'euros (France et étranger), dont environ 40 millions d'euros sont exposés à partir de la France et partiellement refacturés à celles des filiales étrangères qui sont garanties à partir de programmes français. Le solde de 25 millions d'euros est exposé essentiellement à partir des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne directement, au titre de programmes locaux sur lesquels VINCI SA exerce sa vigilance.

## La gestion des risques

La politique d'assurance de VINCI vise très largement à réduire la sinistralité courante, parfois évitable, par la mise en œuvre de mesures de prévention indissociables d'une politique de la qualité développée par ailleurs.

Les exploitations sont ainsi étroitement impliquées dans ce processus, d'autant qu'elles conservent elles-mêmes directement la charge des « franchises » appliquées par événement, franchises que le Groupe souhaite motivantes pour les responsables et incitatives pour les assureurs. VINCI pratique donc une

politique de franchises élevées (à titre d'exemple : 75 000 euros par sinistre en RC exploitation en France), modulée cependant selon la nature de l'activité et la taille des sociétés concernées. Des statistiques de sinistres pour chaque police sont tenues à jour par VINCI Assurances et servent de référence dans les négociations annuelles pour le renouvellement de garanties, dans lesquelles s'impliquent les filiales opérationnelles, avec le concours de leur *risk manager*.

Pour une sinistralité en 2003 qui se révélerait comparable à celle de 2002, le groupe VINCI ne s'attend pas à des difficultés particulières de renouvellement pour 2004, considérant que le marché retrouvera progressivement sa capacité, très affectée par les événements survenus au plan mondial en 2001. L'objectif principal de l'exercice 2003 consistera d'une part à intégrer l'ensemble des filiales nord-américaines dans les programmes généraux de RC du Groupe ou dans un programme local autonome et comparable, puis à renforcer l'implication de VINCI dans la gestion de ses propres risques, par la création d'une société captive de réassurance actuellement à l'étude.

## Politique d'investissements et recherche et développement

### Politique d'investissements

En matière d'investissements industriels, la politique des pôles construction, routes et énergies est d'abord déterminée en fonction des besoins en matériels résultant des chantiers à réaliser sur la base des prévisions d'activité. Ces besoins sont actualisés en cours d'année, notamment à l'occasion des recalages budgétaires. Le choix d'investir intègre les optimisations pouvant être faites entre les coûts d'entretien du matériel existant dont disposent les entreprises du Groupe, par rapport aux opportunités existant sur le marché de la location ou obtenues dans le cadre des contrats d'achats Groupe. Par ailleurs, certaines activités du Groupe, essentiellement chez Eurovia, opèrent des installations industrielles fixes (carrières, postes d'enrobage, usine de liants routiers) nécessitant des investissements de maintenance récurrents. Les politiques d'investissements industriels sont

conduites sous l'autorité des responsables de pôle, à l'intérieur des délégations dont ils disposent et dans le cadre des budgets approuvés par la direction générale du Groupe.

Dans le domaine des concessions, les investissements industriels à réaliser, qu'il s'agisse de travaux neufs, de renouvellement ou de grosses réparations, s'inscrivent généralement à l'intérieur de cadres contractuels précis définis avec les autorités concédantes. En matière de développement, les choix d'investissement sont arrêtés par la direction générale du Groupe. En particulier, les investissements afférents à de nouveaux projets de concessions sont soumis au comité des risques de la holding VINCI (cf. : page 94, « Gestion des risques ») et font l'objet de montages juridiques et financiers spécifiques visant à limiter l'exposition du Groupe et le capital immobilisé.

### Recherche et développement

Pour assurer sa croissance durable, le Groupe est tenu d'innover en permanence dans de nouveaux produits ou de nouveaux services. L'innovation concerne un grand nombre de projets dans l'ensemble des pôles, de taille unitaire souvent limitée, qui ne s'inscrivent pas nécessairement dans des programmes de

recherche et développement d'ensemble. En 2002, les filiales françaises du Groupe ont ainsi consacré plus de 0,1 % de leur chiffre d'affaires à la recherche et développement (voir également la partie « Innovation », pages 63 et 64).

## Indicateurs sociaux

Voir pages 70 à 80 des « Performances sociales ».

## Informations complémentaires

### Rémunérations versées aux mandataires sociaux de VINCI pendant l'exercice 2002

La rémunération totale et les avantages de toute nature versés par VINCI durant l'exercice à chaque mandataire social, et le montant des rémunérations et les avantages de toute nature que ces mandataires ont reçus durant l'exercice de la part des

sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16, sont fournis dans la note 33 de l'annexe aux comptes consolidés (page 142), qui fait partie intégrante du présent rapport de gestion.

### Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de VINCI pendant l'exercice 2002

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires sociaux durant l'exercice est fournie au paragraphe 6 de la partie « Renseigne-

ments généraux » (page 188), qui est réputée faire partie intégrante du présent rapport de gestion.

### Conventions réglementées

Les conventions conclues avec les mandataires sociaux de VINCI, avec les sociétés ayant des mandataires sociaux communs à VINCI ou avec les actionnaires de VINCI détenant plus de 5 % des

droits de vote, et entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, figurent dans le rapport spécial des commissaires aux comptes page 158.

### Participation des salariés

Conformément à l'article L. 225-102 du Code de commerce, il est précisé que la participation des salariés de VINCI et du personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce dans le cadre des plans d'épargne groupe institués conformément aux articles L. 443-1 à L. 443-9 du Code

du travail représentait, au 31 décembre 2002, 7 568 378 actions, soit 9,1 % du capital social de VINCI.

Voir également le paragraphe 5 de la partie « Renseignements généraux » (page 186) consacré aux plans d'épargne groupe.

*Les parties « Évolution récente et stratégie » (pages 10 et 11), « Gouvernement d'entreprise » (pages 12 et 13), « Performances économiques » (pages 58 à 64), « Performances environnementales » (pages 65 à 69), « Performances sociales » (pages 70 à 81) et « Présentation des résolutions » (pages 172 et 173) font partie intégrante du rapport de gestion du conseil d'administration.*



# Rapport spécial du conseil d'administration

## RELATIF AUX OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Le présent rapport spécial, établi conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce, rend compte de la mise en œuvre par le conseil d'administration de l'autorisation qui lui a été donnée par l'assemblée générale de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions.

### Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

	Date		Nombre à l'origine		Date		Prix
	assemblée	conseil	bénéficiaires	options	départ	expiration	d'exercice
					des levées	des levées	(en euros)
VINCI 1992	30/06/88	06/11/92	116	327 500	01/01/94	06/11/02	16,79
VINCI 1993	18/06/93	04/11/93	117	282 000	01/01/95	04/11/03	30,93
VINCI 1994	18/06/93	04/11/94	119	305 000	01/01/96	04/11/04	25,01
GTM plan EJL	—	—	29	26 880	12/09/97	11/09/02	23,50
GTM 1996	—	—	168	343 800	11/06/98	10/06/04	19,31
GTM 1997	—	—	194	357 000	27/06/99	26/03/05	18,74
Sogeparc 1997	—	—	15	35 700	14/10/97	13/10/02	35,98
VINCI 1998	18/06/93	04/03/98	66	240 500	01/01/99	04/03/08	25,61
GTM 1998	—	—	211	357 360	25/03/00 <sup>(1)</sup>	24/03/06	25,41
Sogeparc 1998	—	—	15	33 300	14/10/98	13/10/03	39,23
VINCI 1999 n° 1	25/05/98	09/03/99	88	652 000	09/03/01 <sup>(1)</sup>	08/03/09	37,98
VINCI 1999 n° 2	25/05/98	07/09/99	590	1 003 191	07/09/01 <sup>(1)</sup>	06/09/09	42,30
GTM 1999	—	—	369	692 868	24/03/01 <sup>(1)</sup>	23/03/07	32,93
Sogeparc 1999	—	—	46	74 903	07/12/99	06/12/04	50,70
VINCI 2000 n° 1	25/10/99	11/01/00	40	975 000	11/01/02 <sup>(1)</sup>	10/01/10	50,00
VINCI 2000 n° 2	25/10/99	03/10/00	999	1 767 500	03/10/02 <sup>(1)</sup>	02/10/10	57,00
GTM 2000	—	—	355	564 120	24/01/02 <sup>(1)</sup>	23/05/08	35,63
VINCI 2001	25/10/99	08/03/01	3	232 500	08/03/03 <sup>(1)</sup>	07/03/11	57,00
VINCI 2002 n° 1	25/10/99	25/01/02	187	1 883 400	25/01/04 <sup>(2)</sup>	17/12/12	63,65
VINCI 2002 n° 2	25/10/99	17/12/02	409	2 500 000	17/12/04 <sup>(1)</sup>	17/12/12	52,90
<b>Total plans de souscription</b>	—	—	<b>1 724</b>	<b>12 654 522</b>	—	—	<b>49,25</b>
VINCI 1998	18/06/93	04/03/98	8	800 000	04/03/00 <sup>(1)</sup>	05/03/05	33,70
VINCI 1999 n° 1	25/05/98	10/05/99	3	101 490	10/05/01 <sup>(1)</sup>	05/03/05	33,80
VINCI 1999 n° 2	25/05/98	07/09/99	590	2 006 309	07/09/01 <sup>(1)</sup>	06/09/09	43,66
VINCI 2000	25/10/99	03/10/00	999	1 767 500	03/10/02 <sup>(1)</sup>	02/10/10	48,04
VINCI 2001	25/10/99	08/03/01	3	232 500	08/03/03 <sup>(1)</sup>	02/10/10	57,00
VINCI 2002	25/10/99	25/01/02	107	616 600	25/01/04 <sup>(2)</sup>	24/01/12	63,65
<b>Total plans d'achat</b>	—	—	<b>1 255</b>	<b>5 524 399</b>	—	—	<b>47,47</b>
<b>Total</b>	—	—	<b>1 884</b>	<b>18 178 921</b>	—	—	<b>48,70</b>

(1) Les bénéficiaires peuvent lever deux tiers de leurs options deux ans après leur attribution et la totalité de leurs options trois ans après leur attribution.

(2) Le plan d'options de souscription VINCI 2002 n° 1 vient en remplacement du plan d'options d'achat VINCI 2002 mis en place par le conseil d'administration du 25/01/02. Tout bénéficiaire de ce dernier plan renonçant à ses options d'achat devient automatiquement bénéficiaire du plan d'options de souscription (même nombre d'options et même prix). Au 01/03/03, 187 bénéficiaires (sur 294 à l'origine) ont accepté l'échange.

Les *stock-options* sont réparties en 6 plans d'options d'achat et 17 plans d'options de souscription (dont 5 plans d'options de souscription d'actions Groupe GTM et 2 plans d'options de souscription d'actions Sogeparc, converties en options de souscription d'actions VINCI suite aux fusions-absorptions par VINCI de Groupe GTM le 19 décembre 2000 et de Sogeparc le 12 décembre 2001).

Chaque option donne droit à la souscription ou à l'achat d'une action VINCI.

Au 31 janvier 2003, les 15 645 039 options non levées représentent 14,9 % du capital dilué de VINCI et sont assorties d'un prix d'exercice moyen de 48,70 euros. 67 % de ces options sont actuellement exerçables ou le seront à partir de 2003, 22 % à partir de 2004 et 11 % à partir de 2005.

Les 8 membres du comité exécutif de VINCI détenaient ensemble, au 31 janvier 2003, 3 742 437 options de souscription ou d'achat d'actions VINCI à un prix d'exercice moyen de 51,02 euros.

	Options levées		Options		en %	Nombre de	
	2002	01/01/03	restant à lever	dont	du capital	bénéficiaires	dont
	au 31/01/03		au 31/01/03	dirigeants	dilué <sup>(3)</sup>	résiduels	dirigeants
VINCI 1992	29 613	0	0	—	0,0 %	29	—
VINCI 1993	26 174	881	73 964	—	0,1 %	42	—
VINCI 1994	14 697	0	61 251	—	0,1 %	33	—
GTM plan EJL	7 080	0	0	—	0,0 %	11	—
GTM 1996	30 216	0	62 400	—	0,1 %	55	—
GTM 1997	161 450	1 800	116 700	—	0,1 %	159	—
Sogeparc 1997	35 700	0	0	—	0,0 %	15	—
VINCI 1998	12 484	0	198 481	12 219	0,2 %	55	3
GTM 1998	18 100	2 400	324 500	—	0,3 %	207	—
Sogeparc 1998	0	0	33 300	—	0,0 %	15	—
VINCI 1999 n° 1	45 895	0	573 062	127 401	0,5 %	84	7
VINCI 1999 n° 2	54 221	0	923 636	230 000	0,9 %	584	7
GTM 1999	18 240	0	659 628	—	0,6 %	363	—
Sogeparc 1999	0	0	74 903	—	0,1 %	46	—
VINCI 2000 n° 1	90 000	0	885 000	395 000	0,8 %	39	7
VINCI 2000 n° 2	50 625	0	1 710 375	75 000	1,6 %	994	6
GTM 2000	9 840	0	545 640	—	0,5 %	348	—
VINCI 2001	0	0	232 500	202 500	0,2 %	3	2
VINCI 2002 n° 1	0	0	1 883 400	770 000	1,1 %	187	7
VINCI 2002 n° 2	0	0	2 500 000	835 000	2,4 %	409	8
<b>Total plans de souscription</b>	<b>604 335</b>	<b>5 081</b>	<b>10 858 740</b>	<b>2 647 120</b>	<b>10,3 %</b>	<b>1 532</b>	<b>8</b>
VINCI 1998	302 718	0	308 136	256 327	0,3 %	7	4
VINCI 1999 n° 1	0	0	101 490	101 490	0,1 %	3	3
VINCI 1999 n° 2	108 445	0	1 847 198	460 000	1,8 %	586	7
VINCI 2000	50 625	0	1 710 375	75 000	1,6 %	995	6
VINCI 2001	0	0	232 500	202 500	0,2 %	3	2
VINCI 2002	30 000	0	586 600	—	0,6 %	105	—
<b>Total plans d'achat</b>	<b>491 788</b>	<b>0</b>	<b>4 786 299</b>	<b>1 095 317</b>	<b>4,6 %</b>	<b>1 218</b>	<b>8</b>
<b>Total</b>	<b>1 096 123</b>	<b>5 081</b>	<b>15 645 039</b>	<b>3 742 437</b>	<b>14,9 %</b>	<b>1 673</b>	<b>8</b>

(3) Le capital dilué (104 360 722 actions) correspond au capital social de VINCI au 31/01/03 augmenté des actions nouvelles qui seraient créées en cas d'exercice de l'ensemble des options de souscription d'actions et de la conversion en actions nouvelles de l'ensemble des Océane VINCI (voir page 184).

## Options de souscription ou d'achat d'actions consenties en 2002

Dans le cadre de l'autorisation qui lui a été donnée par l'assemblée générale du 25 octobre 1999, le conseil d'administration de VINCI a, par décision du 25 janvier 2002, décidé d'attribuer à 294 cadres du Groupe des options permettant l'achat de 2 500 000 actions VINCI à un prix d'exercice de 63,65 euros. Ces options expirent le 25 janvier 2012.

Par ailleurs, le conseil d'administration, lors de sa réunion du 17 décembre 2002, a décidé de modifier la stratégie en matière d'attribution de *stock-options*, en privilégiant désormais les plans d'options de souscription d'actions par rapport aux plans d'options d'achat d'actions, compte tenu de l'accroissement de la volatilité constatée sur le titre VINCI au cours des derniers mois et de l'évolution récente du cours de Bourse. En conséquence, il a décidé la mise en place d'un plan d'options de souscription d'actions en remplacement du plan d'options d'achat d'actions du 25 janvier 2002 : les 294 cadres bénéficiaires de ce plan d'options d'achat se sont vu proposer des options donnant droit à la souscription d'actions, sous condition suspensive de leur renonciation aux options d'achat d'actions qui leur ont été attribuées dans le cadre du plan du 25 janvier 2002.

Au 1<sup>er</sup> mars 2003, 187 bénéficiaires ont accepté l'échange, ce qui représente 1 883 400 options de souscription.

Lors de cette même réunion du 17 décembre 2002, le conseil d'administration a décidé d'attribuer à 409 mandataires sociaux et cadres du Groupe des options permettant la souscription de 2 500 000 actions VINCI à un prix d'exercice de 52,90 euros. Ces options expirent le 17 décembre 2012.

### Options consenties aux mandataires sociaux

Au cours de l'exercice 2002, les mandataires sociaux de VINCI ont bénéficié d'options de souscription et d'achat portant sur des actions de la société VINCI ; leur répartition est la suivante :

- M. Antoine Zacharias a bénéficié de 375 000 options de souscription au prix d'exercice de 52,90 euros par action et de 375 000 options de souscription au prix d'exercice de 63,65 euros par action ;
- M. Bernard Huvelin a bénéficié de 150 000 options de souscription au prix d'exercice de 52,90 euros par action et de 175 000 options de souscription au prix d'exercice de 63,65 euros par action ;
- MM. Xavier Huillard et Roger Martin ont bénéficié chacun de 65 000 options de souscription au prix d'exercice de 52,90 euros par action et de 70 000 options de souscription au prix d'exercice de 63,65 euros par action.

Environ les deux tiers des options stipulant un prix d'exercice de 52,90 euros sont assorties d'une condition d'exercice liée au cours de bourse de l'action VINCI.

### Options consenties aux salariés

En 2002, aucune société contrôlée par VINCI n'a attribué d'option à des salariés de VINCI.

## Options de souscription ou d'achat d'actions exercées en 2002

## Options exercées par les mandataires sociaux

Au cours de l'exercice 2002, M. Xavier Huillard a exercé 50 909 options d'achat à un prix d'exercice de 33,70 euros par action, et MM. Bernard Huvelin et Antoine Zacharias ont exercé chacun 50 000 options d'achat à un prix d'exercice de 33,70 euros par action.

## Options exercées par les salariés

Le nombre et le prix des actions souscrites ou achetées, au cours de l'exercice 2002, par la levée d'une ou de plusieurs options, par chacun des dix bénéficiaires autres que les mandataires sociaux actuels de la société dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé s'établissent comme suit :

	Nature de l'option	Nombre d'actions souscrites ou acquises	Prix d'exercice (en euros)
<b>Gilles d'Ambrières</b>	Souscription	15 000	35,98
<b>Jean-Louis Brault</b>	Souscription	9 600	19,31
	Souscription	10 800	18,74
<b>Michel Daveluy</b>	Achat	10 000	63,65
	Souscription	6 500	57,00
	Achat	6 500	48,04
	Souscription	10 000	50,00
	Souscription	2 667	42,30
	Achat	5 333	43,66
	Souscription	7 022	37,98
	Souscription	3 055	25,61
<b>Philippe Lemaistre</b>	Souscription	5 091	25,61
	Souscription	15 048	37,98
	Souscription	15 000	42,30
	Souscription	35 000	50,00
	Souscription	20 000	57,00
	Achat	20 000	48,04
	Achat	30 000	43,66
	Achat	20 000	63,65
<b>Pierre Léon-Dufour (ayants-droit)</b>	Souscription	7 200	35,63
	Souscription	9 600	32,93
	Souscription	4 800	25,41
	Souscription	4 800	18,74
<b>Horst Lipman</b>	Souscription	3 698	16,79
	Souscription	3 169	30,93
<b>Christian Péguet</b>	Achat	100 000	33,70
	Souscription	20 063	37,98
	Achat	1 809	33,70
	Achat	66 667	43,66
	Souscription	33 333	42,30
	Souscription	45 000	50,00
	Achat	22 500	48,04
	Souscription	22 500	57,00
<b>Henri Stouff</b>	Achat	50 000	33,70
<b>Jérôme Tolot</b>	Souscription	7 200	18,74
<b>Jean-Étienne Treffandier</b>	Souscription	3 169	30,93
	Souscription	3 565	25,01

# Comptes consolidés

## Les trois derniers exercices

en millions d'euros	2002	2001 pro forma <sup>(a)</sup>	2000 pro forma <sup>(a)</sup>
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>17 553,8</b>	<b>17 172,4</b>	<b>17 331,3</b>
dont chiffre d'affaires réalisé à l'étranger	7 236,2	6 570,5	6 641,0
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>41,2 %</i>	<i>38,3 %</i>	<i>38,3 %</i>
Excédent brut d'exploitation	1 664,0	1 536,4	1 433,9
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>9,5 %</i>	<i>8,9 %</i>	<i>8,3 %</i>
Résultat d'exploitation	1 067,3	979,8	900,7
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>6,1 %</i>	<i>5,7 %</i>	<i>5,2 %</i>
<b>Résultat courant</b>	<b>875,1</b>	<b>850,1</b>	<b>788,6</b>
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>477,8</b>	<b>453,5</b>	<b>423,0</b>
Résultat net par action (en euros)	5,62 <sup>(b)</sup>	5,65	5,42
Dividende par action hors avoir fiscal (en euros)	1,80 <sup>(c)</sup>	1,70	1,65
Capitaux propres part du groupe	2 597,4	2 372,7	1 834,1
Provisions pour risques	1 627,9	1 662,2	1 950,3
Excédent (endettement) financier net	(2 492,9)	(2 071,7)	(1 855,4)
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>1 224,1</b>	<b>1 080,7</b>	<b>1 056,1</b>
Investissements industriels nets	(861,4)	(1 109,7)	(1 061,1)
Investissements financiers nets	(1 188,4)	(283,9)	24,8
<b>Effectifs moyens</b>	<b>127 380</b>	<b>129 499</b>	<b>122 070</b>

(a) Données présentées conformément aux paragraphes B.1 (changements de méthode) et B.2 (méthodologie des comptes pro forma) de l'annexe aux comptes consolidés.

(b) 5,76 euros par action sur la base du nombre d'actions au 28 février 2003 (82 910 368).

(c) Soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

## Compte de résultat consolidé

en millions d'euros	Notes	2002	2001 pro forma*	2001	2000 pro forma*	2000
<b>Chiffre d'affaires</b>	1-2	<b>17 553,8</b>	<b>17 172,4</b>	<b>17 172,4</b>	<b>17 331,3</b>	<b>14 126,8</b>
Autres produits		890,1	1 019,6	1 019,6	774,3	614,8
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>18 443,9</b>	<b>18 192,0</b>	<b>18 192,0</b>	<b>18 105,6</b>	<b>14 741,6</b>
Charges d'exploitation		(16 779,9)	(16 655,5)	(16 635,1)	(16 671,7)	(13 620,0)
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	2-3	<b>1 664,0</b>	<b>1 536,4</b>	<b>1 556,9</b>	<b>1 433,9</b>	<b>1 121,7</b>
Amortissements et provisions		(596,8)	(556,6)	(498,5)	(533,2)	(399,3)
<b>Résultat d'exploitation</b>	2-3-5	<b>1 067,3</b>	<b>979,8</b>	<b>1 058,4</b>	<b>900,7</b>	<b>722,4</b>
Charges et produits financiers		(152,9)	(125,6)	(125,6)	(116,2)	(63,1)
Amortissements et provisions		(39,2)	(4,1)	(82,7)	4,1	(31,7)
<b>Résultat financier</b>	6	<b>(192,1)</b>	<b>(129,7)</b>	<b>(208,3)</b>	<b>(112,1)</b>	<b>(94,8)</b>
<b>Résultat courant</b>		<b>875,1</b>	<b>850,1</b>	<b>850,1</b>	<b>788,6</b>	<b>627,6</b>
Charges et produits exceptionnels		(87,4)	(54,9)	(54,9)	1,7	(85,0)
Amortissements et provisions		94,6	47,9	47,9	(83,8)	(87,8)
<b>Résultat exceptionnel</b>	7	<b>7,1</b>	<b>(6,9)</b>	<b>(6,9)</b>	<b>(82,1)</b>	<b>(172,8)</b>
Impôts sur les bénéfices	8	(223,1)	(182,2)	(182,2)	(109,3)	(35,7)
Amortissement des écarts d'acquisition	12	(102,3)	(122,3)	(122,3)	(94,9)	(90,4)
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>		<b>556,8</b>	<b>538,6</b>	<b>538,6</b>	<b>502,2</b>	<b>328,7</b>
Part du groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence	16	0,8	1,5	1,5	5,4	26,9
Intérêts minoritaires	23	(79,8)	(86,6)	(86,6)	(84,6)	(55,8)
<b>Résultat net part du groupe</b>		<b>477,8</b>	<b>453,5</b>	<b>453,5</b>	<b>423,0</b>	<b>299,8</b>
Résultat net par action (en euros)	9	5,62	5,65	5,65	5,42	5,98
Résultat net dilué par action (en euros)	9	5,21	5,39	5,39	5,31	5,80

\* Conformément aux changements de méthode décrits en note B.1 de l'annexe, la dotation aux amortissements de caducité de Cofiroute a fait l'objet d'un reclassement du résultat financier en résultat d'exploitation pour 86 millions d'euros en 2002, 78,6 millions d'euros en 2001 et 65,3 millions d'euros en 2000. Par ailleurs, les frais d'installation de chantier, préalablement présentés en charges à répartir, figurent désormais en charges d'exploitation (20,5 millions d'euros en 2001 et 25,8 millions d'euros en 2000).

## Bilan consolidé

<b>Actif</b> en millions d'euros	Notes	2002	2001 pro forma*	2001	2000 pro forma*	2000
Immobilisations incorporelles	11	192,3	223,7	223,7	104,2	104,2
Écarts d'acquisition	12	921,6	900,2	900,2	800,3	800,3
Immobilisations du domaine concédé	2-3-13	4 706,4	4 421,8	5 484,9	4 071,8	5 056,3
Immobilisations corporelles	2-4-14	1 926,7	1 921,8	1 921,8	1 860,6	1 860,6
Immobilisations financières						
<i>Titres de participation et autres titres</i>	15	1 302,1	312,8	312,8	163,4	163,4
<i>Titres mis en équivalence</i>	16	107,3	135,4	135,4	117,4	117,4
<i>Autres immobilisations financières</i>	17	126,4	245,0	245,0	324,7	324,7
		<b>1 535,8</b>	<b>693,2</b>	<b>693,2</b>	<b>605,5</b>	<b>605,5</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	18	51,4	53,7	74,5	2,5	37,7
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>9 334,2</b>	<b>8 214,5</b>	<b>9 298,4</b>	<b>7 444,9</b>	<b>8 464,6</b>
Stock et travaux en cours	19	423,7	405,1	405,1	459,8	459,8
Clients et autres créances d'exploitation	19	6 998,3	7 270,8	7 250,0	7 357,9	7 322,7
Créances financières à court terme	20-27	262,3	296,4	296,4	146,9	146,9
Valeurs mobilières de placement	21	2 205,7	2 163,2	2 163,2	1 340,2	1 340,2
Disponibilités	27	898,0	746,0	746,0	777,7	777,7
<b>Total actif circulant</b>		<b>10 788,0</b>	<b>10 881,6</b>	<b>10 860,8</b>	<b>10 082,5</b>	<b>10 047,3</b>
Impôts différés actif	8	159,5	143,5	143,5	251,7	251,7
<b>Total de l'actif</b>		<b>20 281,6</b>	<b>19 239,6</b>	<b>20 302,7</b>	<b>17 779,0</b>	<b>18 763,5</b>

<b>Passif</b> en millions d'euros	Notes	2002	2001 pro forma*	2001	2000 pro forma*	2000
Capitaux propres						
<i>Capital</i>		828,7	828,8	828,8	791,5	791,5
<i>Réserves consolidées</i>		1 322,2	1 041,8	1 041,8	581,6	704,8
<i>Réserves de conversion</i>		(31,2)	48,5	48,5	38,0	38,0
<i>Résultat de l'exercice</i>		477,8	453,5	453,5	423,0	299,8
		<b>2 597,4</b>	<b>2 372,7</b>	<b>2 372,7</b>	<b>1 834,1</b>	<b>1 834,2</b>
Intérêts minoritaires	23	511,9	511,4	511,4	482,4	482,4
Subventions d'investissement	24	472,5	425,5	425,5	409,7	409,7
Provisions pour engagements de retraite	25	491,8	472,5	472,5	429,2	429,2
Provisions pour risques	2-26	1 627,9	1 662,2	1 662,2	1 950,3	1 950,3
Amortissements de caducité		—	—	1 063,1	—	984,5
Dettes financières						
<i>Emprunts participatifs et obligataires</i>		4 126,6	2 942,3	2 942,3	1 857,9	1 752,3
<i>Autres emprunts et dettes financières</i>		1 134,2	1 060,4	1 060,4	1 173,7	1 145,2
<i>Emprunts et dettes financières à moins d'un an</i>		598,0	1 274,7	1 274,7	1 088,6	1 222,7
	27	<b>5 858,8</b>	<b>5 277,4</b>	<b>5 277,4</b>	<b>4 120,2</b>	<b>4 120,2</b>
Autres dettes à plus d'un an		59,5	50,5	50,5	60,9	60,9
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	19	8 500,9	8 353,9	8 353,9	8 259,8	8 259,8
Impôts différés passif	8	160,9	113,7	113,7	232,3	232,3
<b>Total du passif</b>		<b>20 281,6</b>	<b>19 239,6</b>	<b>20 302,7</b>	<b>17 779,0</b>	<b>18 763,5</b>

\* Conformément aux changements de méthode décrits en note B.1 de l'annexe, les amortissements de caducité de Cofiroute sont désormais présentés en dépréciation des immobilisations du domaine concédé, soit 1 063,1 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 984,5 millions d'euros au 31 décembre 2000. Les frais d'installation de chantier (20,8 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 35,2 millions d'euros au 31 décembre 2000), préalablement présentés en charges à répartir, figurent désormais en autres créances d'exploitation.

## Tableau des flux de trésorerie consolidés

en millions d'euros	Notes	2002	2001 pro forma*	2001	2000 pro forma*	2000
<b>Opérations d'exploitation</b>						
Excédent brut d'exploitation		1 664,0	1 536,4	1 556,9	1 433,9	1 121,7
Opérations financières et exceptionnelles		(259,7)	(284,0)	(284,0)	(245,3)	(190,1)
Impôts courants		(185,1)	(176,7)	(176,7)	(135,9)	(67,3)
<b>Autofinancement</b>	10	<b>1 219,2</b>	<b>1 075,7</b>	<b>1 096,2</b>	<b>1 052,7</b>	<b>864,2</b>
Variation nette du besoin en fonds de roulement	19	353,4	174,9	154,5	(24,0)	107,7
		<b>1 572,5</b>	<b>1 250,6</b>	<b>1 250,6</b>	<b>1 028,8</b>	<b>972,0</b>
<b>Investissements industriels nets</b>						
Investissements industriels	2	(557,5)	(548,1)	(548,1)	(588,0)	(511,8)
Cessions d'immobilisations		102,9	75,3	75,3	62,8	50,6
		<b>(454,6)</b>	<b>(472,8)</b>	<b>(472,8)</b>	<b>(525,2)</b>	<b>(461,2)</b>
<b>Cash-flow disponible</b> <i>avant investissements du domaine concédé</i>		<b>1 117,9</b>	<b>777,8</b>	<b>777,8</b>	<b>503,6</b>	<b>510,7</b>
<b>Investissements du domaine concédé</b> <i>nets de subventions reçues</i>	2-3	<b>(406,8)</b>	<b>(636,9)</b>	<b>(636,9)</b>	<b>(535,9)</b>	<b>(257,4)</b>
<b>Cash-flow disponible</b> <i>après investissements du domaine concédé</i>	(I)	<b>711,1</b>	<b>141,0</b>	<b>141,0</b>	<b>(32,3)</b>	<b>253,3</b>
<b>Investissements financiers nets</b>						
Investissements financiers	2	(1 218,4)	(418,8)	(418,8)	(292,5)	(2 349,2)
Actions VINCI		(26,2)	(81,9)	(81,9)	(145,2)	(145,2)
Cessions de titres et immeubles hors exploitation		56,2	216,9	216,9	462,4	345,1
		<b>(1 188,4)</b>	<b>(283,9)</b>	<b>(283,9)</b>	<b>24,8</b>	<b>(2 149,2)</b>
Variation des immobilisations financières		132,8	32,4	32,4	(23,2)	7,6
	(II)	<b>(1 055,7)</b>	<b>(251,5)</b>	<b>(251,5)</b>	<b>1,5</b>	<b>(2 141,6)</b>
<b>Opérations de financement</b>						
Augmentations de capital VINCI		147,7	160,0	160,0	47,0	2 163,3
Réduction de capital VINCI par annulation d'actions détenues		(195,5)				
Augmentation de capital des filiales souscrites par des tiers		2,2	5,6	5,6	4,3	4,3
Dividendes distribués par VINCI		(131,3)	(119,5)	(119,5)	(59,1)	(59,1)
Dividendes versés aux actionnaires des filiales		(50,8)	(45,7)	(45,7)	(44,1)	(28,0)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		4,9	5,0	5,0	3,4	10,6
Variation des autres dettes à long terme		(1,1)	10,0	10,0	4,8	7,0
	(III)	<b>(223,8)</b>	<b>15,4</b>	<b>15,4</b>	<b>(43,7)</b>	<b>2 098,1</b>
<b>Total des flux de l'exercice</b>	<b>(I + II + III)</b>	<b>(568,4)</b>	<b>(95,1)</b>	<b>(95,1)</b>	<b>(74,5)</b>	<b>209,9</b>
<b>Excédent (endettement) financier net au 1<sup>er</sup> janvier</b>		<b>(2 071,7)</b>	<b>(1 855,4)</b>	<b>(1 855,4)</b>	<b>(2 070,5)</b>	<b>53,4</b>
Effet de change, de périmètre et divers		121,0	(203,1)	(203,1)	144,6	(2 263,7)
Reclassement des actions VINCI en valeurs mobilières de placement		26,2	81,9	81,9	145,0	145,0
<b>Excédent (endettement) financier net au 31 décembre</b> <i>dont actions VINCI autodétenues</i>		<b>(2 492,9)</b> 187,8	<b>(2 071,7)</b> 356,2	<b>(2 071,7)</b> 356,2	<b>(1 855,4)</b> 274,2	<b>(1 855,4)</b> 274,2

\* Conformément aux changements de méthode décrits en note B.1 de l'annexe, les frais d'installation de chantier, préalablement présentés en charges à répartir, figurent désormais en charges d'exploitation (20,5 millions d'euros en 2001 et 25,8 millions d'euros en 2000).

## Variation des capitaux propres consolidés

en millions d'euros	Capital	Réserves	Réserves de conversion	Résultat	Total
<b>Au 31 décembre 2000</b>	<b>791,5</b>	<b>704,8</b>	<b>38,0</b>	<b>299,8</b>	<b>1 834,2</b>
Augmentations de capital résultant des fusions	2,6	12,3	—	—	14,9
Autres augmentations de capital	34,7	125,3	—	—	160,0
Affectation de résultat et dividendes distribués	—	180,3	—	(299,8)	(119,5)
Retraitements liés à l'application de la méthode dérogatoire	—	14,6	—	—	14,6
Changements de méthode & divers	—	4,5	(4,9)	—	(0,4)
Différences de conversion	—	—	15,4	—	15,4
Résultat de l'exercice part du groupe	—	—	—	453,5	453,5
<b>Au 31 décembre 2001</b>	<b>828,8</b>	<b>1 041,8</b>	<b>48,5</b>	<b>453,5</b>	<b>2 372,7</b>
Réduction de capital par annulation d'actions détenues en propre	(30,8)	(164,6)	—	—	(195,5)
Augmentations de capital	30,8	117,0	—	—	147,7
Affectation de résultat et dividendes distribués	—	322,3	—	(453,5)	(131,3)
Retraitements liés à l'application de la méthode dérogatoire	—	(11,1)	—	—	(11,1)
Changements de méthode & divers	—	16,8	(4,8)	—	12,0
Différences de conversion	—	—	(74,9)	—	(74,9)
Résultat de l'exercice part du groupe	—	—	—	477,8	477,8
<b>Au 31 décembre 2002</b>	<b>828,7</b>	<b>1 322,2</b>	<b>(31,2)</b>	<b>477,8</b>	<b>2 597,4</b>

En application de l'article 215 du règlement 99-02, il est précisé que l'écart d'acquisition qui aurait été constaté suite à la prise de contrôle de Groupe GTM résultant de l'OPE et de la fusion, correspond à la différence entre les augmentations de capital (2 172,8 millions d'euros) et les capitaux propres consolidés de Groupe GTM au 1<sup>er</sup> juillet 2000 (966,7 millions d'euros).

Les écarts d'acquisition imputés sur les capitaux propres du Groupe en 1997 à l'occasion des apports par la Compagnie Générale des Eaux de GTIE et Santerne représentent un amortissement théorique de 5,2 millions d'euros par an.

## Annexe aux comptes consolidés

### A. Faits marquants de l'exercice

#### Événements intervenus en 2002

##### ■ Acquisition de titres ASF

À l'occasion de l'introduction en Bourse de la société Autoroutes du Sud de la France (ASF) en avril 2002, VINCI a acquis 39,1 millions

d'actions au prix moyen de 26,69 euros par action, représentant un investissement de 1 044,8 millions d'euros.

##### ■ Création de VINCI Concessions

Dans le cadre de la mise en harmonie des structures juridiques du Groupe avec l'organisation opérationnelle mise en place en 2001, il a été décidé de regrouper les activités des concessions sous une nouvelle holding : VINCI Concessions. Cette réorganisation s'est traduite en décembre 2002, d'une part, par la cession par VINCI à VINCI Concessions de sa participation dans

ASF, et, d'autre part, par le rattachement direct à VINCI des activités de services d'assistance aéroportuaire portées précédemment par VINCI Airports. Ces opérations ont été complétées, en début d'exercice 2003, par l'apport à VINCI Concessions des participations détenues par VINCI dans Cofiroute, VINCI Park, VINCI Infrastructures et VINCI Airports.

##### ■ Émission d'une Océane et d'un emprunt obligataire

Le 22 avril 2002, VINCI a émis des obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (Océane) pour un montant de 500,25 millions d'euros. Les modalités de l'émission sont décrites en note 27.

Cette émission s'inscrit dans le cadre du refinancement des opérations de croissance externe réalisées précédemment par VINCI.

VINCI a émis le 10 juillet 2002 un emprunt obligataire pour un montant de 600 millions d'euros venant à échéance le 22 juillet 2009. Le prix d'émission de cet emprunt obligataire a été fixé à 99,58 % du nominal et le coupon à 5,857 % (cf. : note 27). Le 27 novembre 2002, une tranche complémentaire de 250 millions d'euros a été émise. Les caractéristiques sont identiques à celles de l'emprunt décrit ci-dessus, à l'exception du prix d'émission qui a été fixé à 102,554 %.

##### ■ Réduction de capital

Le 17 décembre 2002, le conseil d'administration de VINCI a décidé de réduire le capital social de VINCI en procédant à l'annulation de 3 083 593 actions autodétenues représentant 3,6 % du capital

social. Cette opération a entraîné une réduction des fonds propres de 195,5 millions d'euros, (dont 30,8 millions d'euros pour le capital social).

##### ■ G+H Montage

La filiale allemande G+H Montage a fait l'objet d'une réorganisation opérationnelle visant à la rendre plus réactive à l'évolution de ses métiers. Elle a consisté à la scinder en deux pôles : un

pôle isolation industrielle, Isolierung, rattaché à VINCI Energies ; un pôle bâtiment, Bautec, rattaché à VINCI Construction.

## B. Principes comptables et méthodes d'évaluation

### Principes généraux

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux règles de consolidation instaurées par le règlement 99-02 du Comité de la réglementation comptable.

#### 1. Changements de méthode

##### Application du règlement n° 2000.06 du CRC sur les passifs

L'application au 1<sup>er</sup> janvier 2002 du règlement n° 2000.06 du CRC sur les passifs n'a eu aucun impact significatif sur les capitaux propres consolidés de VINCI à cette même date.

##### Amortissements de caducité

Afin d'améliorer la présentation de ses comptes consolidés, en conformité avec les méthodes appliquées par les autres sociétés françaises concessionnaires d'autoroutes, VINCI a modifié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002 le mode de comptabilisation des amortissements de caducité de sa filiale Cofiroute :

- les amortissements de caducité précédemment présentés au passif du bilan figurent en dépréciation des immobilisations du domaine concédé ;
- la dotation aux amortissements précédemment comptabilisée en résultat financier a été reclassée en résultat d'exploitation.

Ce changement de présentation n'a aucune incidence ni sur le résultat net ni sur les capitaux propres du Groupe.

##### Charges à répartir

Afin d'améliorer la présentation de ses comptes consolidés, les frais d'installation de chantier, préalablement présentés en charges à répartir dans l'actif immobilisé, figurent désormais en besoins en fonds de roulement.

Ce changement de présentation n'a aucune incidence ni sur le résultat net ni sur les capitaux propres du Groupe.

Afin d'assurer la comparabilité des exercices, des comptes pro forma ont été établis conformément aux principes décrits au paragraphe « Méthodologie d'établissement des comptes pro forma » en note B.2 ci-dessous.

#### 2. Méthodes de consolidation

##### Périmètre de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle majoritaire sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50 %, mais dans lesquelles VINCI exerce un contrôle en substance, sont consolidées selon cette même méthode. Celles sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle. Cela concerne notamment Consortium Stade de France, détenu à 66,67 % par VINCI.

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros,

ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe. Conformément aux pratiques du secteur, les centrales d'enrobage détenues en commun avec les principaux acteurs de l'industrie routière ne sont pas consolidées.

Les sociétés en participation autonomes constituées pour la réalisation des chantiers, conjointement avec d'autres partenaires, et dont le chiffre d'affaires géré est supérieur à 45 millions d'euros, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Les autres sociétés en participation sont consolidées selon la méthode de l'intégration semi-proportionnelle, consistant à comptabiliser en compte de résultat la quote-part de chiffre d'affaires et de charges revenant au Groupe tout en maintenant au bilan les comptes courants d'associés.

Le périmètre de consolidation de VINCI au 31 décembre 2002 comporte 1 468 sociétés (contre 1 371 au 31 décembre 2001). Il se décompose, par méthode de consolidation, de la façon suivante :

	31/12/2002			31/12/2001		
	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger
Intégration globale	1 179	787	392	1 124	758	366
Intégration proportionnelle	261	117	144	212	64	148
Mise en équivalence	28	14	14	35	17	18
	<b>1 468</b>	<b>918</b>	<b>550</b>	<b>1 371</b>	<b>839</b>	<b>532</b>

Les principales sociétés entrantes sur l'exercice 2002 sont la société autrichienne TMS, spécialisée dans les systèmes de production automatisés pour l'industrie automobile, chez VINCI Energies, et la société britannique de maintenance de bâtiments Crispin & Borst, chez VINCI Construction.

Il convient par ailleurs d'observer que le groupe WFS, opérant dans les services d'assistance aéroportuaire, acquis en septembre 2001, avait été consolidé au dernier trimestre de l'exercice précédent et a donc impacté les comptes 2002 en année pleine.

### Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Les états financiers des sociétés et établissements étrangers consolidés sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice pour les données du bilan et au cours moyen de l'année pour les données du compte de résultat. Les écarts de conversion qui en découlent sont inclus dans les réserves consolidées. Les écarts de conversion des sociétés situées dans les pays de la zone euro ont été maintenus dans les capitaux propres consolidés, conformément aux règles en vigueur. Lorsque la dévaluation d'une monnaie est jugée irréversible, son impact est comptabilisé en compte de résultat.

## 3. Règles et méthodes d'évaluation

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les valeurs relatives aux fonds de commerce et aux logiciels informatiques. Les fonds de commerce sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis en fonction de la meilleure estimation de leur durée de vie, comprise entre 10 et 20 ans. Les logiciels

### Méthodologie d'établissement des comptes pro forma

Afin d'assurer une meilleure comparabilité des exercices, il a été établi des comptes consolidés pro forma pour les exercices 2001 et 2000.

Pour l'exercice 2001, les comptes pro forma intègrent les changements de méthode relatifs aux traitements des amortissements de caducité et des frais d'installation de chantier, décrits en note B.1 ci-dessus, et l'incidence sur les données sectorielles des réorganisations internes intervenues entre différents pôles de métiers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Pour l'exercice 2000, les comptes pro forma intègrent :

- les données en année pleine de Groupe GTM, de Cofiroute, consolidé par intégration globale, et de Consortium Stade de France, consolidé par intégration proportionnelle à 66,67 %. Les comptes pro forma ont été établis suivant la méthodologie décrite dans le rapport du conseil d'administration figurant en page 54 du rapport annuel 2000 et conformément aux principes comptables du Groupe figurant ci-dessous, dans le cadre de la méthode dérogatoire prévue au paragraphe 215 du règlement 99.02 du Comité de la réglementation comptable ;
- les changements de méthode relatifs aux traitements des amortissements de caducité et des frais d'installation de chantier, décrits en note B.1 ci-dessus, et l'incidence sur les données sectorielles des réorganisations internes intervenues entre différents pôles de métiers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

informatiques sont amortis sur leur durée de vie. Dans certains cas, les acquisitions d'entreprises peuvent donner lieu à la constatation d'actifs incorporels non amortissables tels que des parts de marché, si ces dernières peuvent être évaluées distinctement dans des conditions permettant un suivi de leur valeur. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

### Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur à la date d'acquisition des actifs et des passifs acquis.

L'écart d'acquisition est porté à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Écarts d'acquisition » et amorti sur une durée n'excédant pas 20 ans, à l'exception des cas suivants :

- les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés exploitant des carrières sont amortis sur la durée d'exploitation prévisible, dans la limite de 40 ans ;
- les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés concessionnaires de parcs de stationnement sont amortis sur la durée moyenne résiduelle des contrats.

La valeur d'utilité des écarts d'acquisition fait l'objet d'un examen lorsque des événements ou des circonstances sont susceptibles d'entraîner une perte de valeur. De tels événements ou circonstances comprennent des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique, les hypothèses ou objectifs retenus à la date d'acquisition. La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par référence à la valeur d'utilité, déterminée sur des projections de flux de trésorerie actualisées, construites sur des hypothèses raisonnables et documentées, représentant la meilleure estimation par la direction du Groupe des conditions économiques en vigueur pendant la durée d'utilité de l'actif.

Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur d'utilité est comptabilisé en résultat.

### Immobilisations du domaine concédé

Les ouvrages détenus dans le cadre de concessions ou de délégation de service public sont inscrits sur une ligne spécifique à l'actif du bilan. Ils sont amortis à compter de leur mise en service jusqu'au terme des contrats. La base d'amortissement est constituée par le coût des ouvrages, après déduction des subventions d'investissement reçues et, le cas échéant, des indemnités à recevoir lors de la remise des ouvrages aux concédants. Les frais financiers supportés pendant la période de construction des ouvrages sont incorporés dans le coût des ouvrages jusqu'à leur mise en service.

Les méthodes de calcul des amortissements sont déterminées en fonction des caractéristiques propres de chaque concession et de leur stade d'avancement ; la méthode linéaire est généralement utilisée pour les concessions ayant atteint un stade de maturité ; en revanche, des méthodes progressives d'amortissement peuvent être appliquées durant la phase de montée en régime de l'exploitation des ouvrages.

Des amortissements de caducité sont constatés lorsque la durée de la concession est inférieure à la durée de vie des ouvrages. Les dotations aux amortissements de caducité sont intégralement constatées en résultat d'exploitation (cf. : note B.1 relative aux changements de méthode).

### Immobilisations corporelles

Les terrains, bâtiments et équipements sont généralement évalués à leur coût d'acquisition ou de production. En ce qui concerne les immeubles du patrimoine immobilier, les frais financiers supportés pendant la période de construction sont immobilisés. Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés :

Immeubles d'exploitation	de 15 à 40 ans
Matériels de travaux publics	de 2 à 10 ans
Véhicules	de 3 à 5 ans
Agencements	de 8 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

### Dépréciation des actifs immobilisés (hors écarts d'acquisition)

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels (hors écarts d'acquisition) font, le cas échéant, l'objet de dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances défavorables intervenus au cours de l'exercice, leur valeur d'utilité apparaît durablement inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre d'hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction du Groupe, ou par référence au coût de remplacement vétusté déduite, ou encore au prix de marché pour des biens comparables s'il existe des transactions récentes.

Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur d'utilité est comptabilisé en résultat.

### Opérations de location-financement et de location simple

Les immobilisations faisant l'objet de contrats de location sont comptabilisées comme des acquisitions dès lors que les conditions du contrat correspondent à celles de contrats de location-financement (*capital lease*). Les contrats de location-financement sont des contrats par lesquels le bailleur cède au preneur le droit d'utiliser un actif pour une période déterminée, en échange

d'un paiement, le bailleur transférant au locataire la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété de l'actif. Les immobilisations concernées sont alors présentées à l'actif pour leur coût historique et amorties selon les mêmes durées que les biens équivalents détenus en pleine propriété ou remis en jouissance.

Les contrats de location ne présentant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle (*operating lease*), et seuls les loyers sont enregistrés en résultat. Les informations relatives aux obligations et engagements rattachés à ces contrats figurent en note 31.2.

### Immobilisations financières

Les titres de participation des sociétés non consolidées et les autres immobilisations financières figurent au bilan pour leur coût net d'acquisition, diminué des éventuelles provisions pour dépréciation.

Concernant les titres de participation des sociétés non consolidées, une provision pour dépréciation est constituée dès lors que leur valeur d'utilité devient inférieure à leur valeur comptable.

La valeur d'utilité est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, rectifiée le cas échéant pour tenir compte de leur valeur boursière, de leur intérêt pour le Groupe ou des perspectives de développement et de résultat des sociétés concernées.

### Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au plus bas du coût de revient et de la valeur nette de réalisation.

Pour les activités immobilières, le coût de financement des immeubles destinés à la vente, pendant la période de construction, est inclus dans le coût de production.

### Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des provisions tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

### Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et évaluées au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché.

### Options de souscription d'actions ou d'achat d'actions

Les options de souscription d'actions attribuées aux employés du Groupe ne sont pas comptabilisées à la date de leur attribution, mais donnent lieu, à la date d'exercice des options par les bénéficiaires, à une augmentation de capital correspondant au nombre d'actions souscrites par ces derniers.

Les actions d'autocontrôle acquises par le Groupe dans l'objectif de les attribuer aux salariés dans le cadre de plans d'achat d'actions sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement et évaluées selon les mêmes méthodes d'évaluation et de dépréciation.

### Provisions pour retraites

Les engagements pour retraites concernant les indemnités de fin de carrière et les régimes de retraites complémentaires sont évalués selon la méthode actuarielle prospective (méthode des unités de crédits projetées) et sont provisionnés au bilan à la fois pour le personnel en activité et pour le personnel retraité.

Les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

En revanche, les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière des ouvriers du bâtiment, qui font l'objet d'une cotisation à un régime de prévoyance, sont enregistrés en résultat au fur et à mesure des cotisations appelées.

### Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont un caractère éventuel quant à leur montant ou à leur échéance mais sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables ou certains à la date de clôture.

### Provisions pour restructuration

Le coût des mesures de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice, dès lors que ces mesures ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

### Frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires

Les primes de remboursement et les frais d'émission des emprunts obligataires sont amortis par fractions égales sur la durée de vie des emprunts.

### Primes de remboursement des emprunts Océane

Les primes de remboursement des Océane sont provisionnées à la clôture, au prorata de la durée des emprunts, dès lors que le cours de l'action VINCI est inférieur à la valeur de remboursement de l'obligation.

### Conversion des opérations en devises

Les éléments monétaires du bilan consolidé libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de

l'exercice ou, le cas échéant, au cours de la couverture qui leur est affectée. Les pertes et gains de change latents qui en résultent sont pris en compte dans le résultat financier de l'exercice.

#### **Instruments financiers de change et de taux**

Dans le cadre de la gestion de son risque de change sur les opérations commerciales et de la gestion du risque de taux sur l'endettement, le Groupe a recours à des instruments financiers dérivés, tels que : achats et ventes à terme de devises, swaps de devises, achats d'options de change ; swaps de taux d'intérêt, achats de caps et floors dans le cadre de la couverture du risque de taux.

Lorsque les opérations de change ou de taux sont effectuées à des fins de couverture, les profits et pertes sur les contrats conclus sont comptabilisés sur la même période que celle relative aux éléments couverts.

Dans le cas contraire, lorsque la valeur de marché des produits dérivés utilisés est inférieure à leur valeur initiale, la moins-value latente est comptabilisée selon les cas sous forme de provision pour risques et/ou provision pour dépréciation.

#### **Chiffre d'affaires et autres produits**

Le chiffre d'affaires consolidé représente le montant cumulé des travaux, produits et prestations de services réalisés par les sociétés consolidées au titre de leur activité principale, y compris les travaux réalisés par le Groupe pour le compte des concédants sur les ouvrages en concession qui figurent au bilan de VINCI.

Il inclut, après élimination des opérations intra groupe, le chiffre d'affaires :

- des sociétés intégrées globalement ;
  - des sociétés contrôlées conjointement, consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, pour la quote-part revenant au Groupe ;
  - des sociétés en participation, au prorata des droits du Groupe.
- Dans le secteur des concessions, le chiffre d'affaires comprend essentiellement les recettes des péages autoroutiers et ceux perçus sur les ouvrages concédés, les revenus des parcs de stationnement et ceux des concessions aéroportuaires.

Les éléments suivants sont exclus du chiffre d'affaires et figurent dans les autres produits d'exploitation :

- redevances diverses et produits perçus pour compte de tiers ;
- produits de location (location d'immeubles, de liaisons de télécommunication, etc.).

#### **Contrats à long terme**

Le Groupe comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement définie par l'avis 99-08 du

Comité de la réglementation comptable. Pour les chantiers de construction d'un chiffre d'affaires unitaire inférieur à 10 millions d'euros en quote-part, il est considéré, sauf exception, que le résultat pris en compte est représentatif du résultat à l'avancement. Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est établie en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, évalués de manière raisonnable.

#### **Résultat courant**

Le résultat courant comprend le résultat de l'exploitation des entreprises ainsi que les charges relatives à la participation et à l'intéressement des salariés et au financement des activités du Groupe.

Il ne prend pas en compte les éléments à caractère non récurrent ou non directement rattachés à l'exploitation, tels que les charges de restructuration, les coûts et provisions associés aux cessions d'actifs hors exploitation, les coûts de fermeture d'entreprises ou de sites industriels et les abandons de créances à caractère financier.

#### **Impôts différés**

Les impôts différés sont constatés sur l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé et sont déterminés selon la méthode du report variable. Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Les impôts différés actifs résultant de ces différences temporaires, des déficits fiscaux et des crédits d'impôts reportables ne sont pris en compte que si leur réalisation future est probable.

Cette probabilité est appréciée à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées. Conformément aux règles en vigueur, il n'est pas constaté de fiscalité différée sur les résultats de cession réalisés à l'intérieur du Groupe portant sur des filiales consolidées.

#### **Résultat par action**

Le résultat de base par action correspond au résultat net part du groupe rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice. Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte des instruments financiers émis par l'entreprise et susceptibles d'accroître le nombre d'actions en circulation, tels que des obligations convertibles en actions ou les options de souscription d'actions.

## C. Informations sectorielles

Les données présentées pour les exercices 2001 et 2000 figurant ci-dessous correspondent aux données pro forma établies selon les principes décrits en note B.2 au paragraphe « Méthodologie d'établissement des comptes pro forma ».

Les tableaux ci-après présentent les informations financières par pôle de métier et par zone géographique.

• **Concessions** : gestion d'infrastructures autoroutières, de grands ouvrages en concession, de parcs de stationnement et d'aéroports, services d'assistance aéroportuaire.

• **Énergies** : ingénierie et travaux électriques, technologies de l'information et de la communication, équipements thermiques.

• **Routes** : travaux routiers, production de matériaux, travaux pour l'environnement.

• **Construction** : conception et construction d'ouvrages de bâtiment, génie civil, travaux hydrauliques, maintenance multitechnique.

Les données par métier suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers globaux.

### 1. Chiffre d'affaires

#### 1.1. Répartition du chiffre d'affaires par pôle de métier

en millions d'euros	2002	2001 pro forma	2000 pro forma
Concessions	1 850,7	1 462,1	1 263,4
Énergies	3 043,9	2 851,9	2 951,6
Routes	5 209,2	5 498,4	5 354,5
Construction	7 350,2	7 198,5	7 455,1
Holding, divers et éliminations	99,8	161,5	306,7
	<b>17 553,8</b>	<b>17 172,4</b>	<b>17 331,5</b>

Les données ci-dessus sont présentées aux bornes de chaque pôle de métier, avant éliminations des opérations réalisées avec les autres pôles.

#### 1.2. Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

##### 1.2.1. Chiffre d'affaires par pays de destination

en millions d'euros	2002	%	2001	%	2000 pro forma	%
<b>France</b>	<b>10 317,6</b>	<b>59 %</b>	<b>10 601,9</b>	<b>62 %</b>	<b>10 690,3</b>	<b>62 %</b>
Allemagne	1 506,7	9 %	1 475,8	9 %	1 683,2	10 %
Grande-Bretagne	1 404,3	8 %	1 116,6	7 %	1 167,9	7 %
Benelux	820,6	5 %	744,5	4 %	848,2	5 %
Autres pays d'Europe	1 539,1	8 %	1 343,1	8 %	1 229,7	7 %
<b>Europe hors France</b>	<b>5 270,7*</b>	<b>30 %</b>	<b>4 680,0</b>	<b>27 %</b>	<b>4 929,0</b>	<b>28 %</b>
Amérique du Nord	1 005,5	6 %	834,5	5 %	710,6	4 %
Reste du monde	960,0	5 %	1 056,0	6 %	1 001,4	6 %
<b>Total</b>	<b>17 553,8</b>	<b>100 %</b>	<b>17 172,4</b>	<b>100 %</b>	<b>17 331,3</b>	<b>100 %</b>

\* Dont zone euros 4 297 millions.

## 1.2.2. Chiffre d'affaires par pays d'origine

en millions d'euros	2002	%	2001	%
<b>France</b>	<b>10 644,4</b>	<b>61 %</b>	<b>11 073,1</b>	<b>64 %</b>
Allemagne	1 505,2	9 %	1 531,4	9 %
Grande-Bretagne	1 368,5	8 %	1 117,5	7 %
Benelux	1 048,0	6 %	1 077,3	6 %
Autres pays d'Europe	1 409,1	8 %	1 033,0	6 %
<b>Europe hors France</b>	<b>5 330,7*</b>	<b>30 %</b>	<b>4 759,2</b>	<b>28 %</b>
Amérique du Nord	1 075,8	6 %	847,2	5 %
Reste du monde	502,9	3 %	493,0	3 %
<b>Total</b>	<b>17 553,8</b>	<b>100 %</b>	<b>17 172,4</b>	<b>100 %</b>

\* Dont zone euros 4 081 millions.

Compte tenu du rapprochement avec Groupe GTM, le chiffre d'affaires par pays d'origine n'est pas disponible pour l'exercice 2000.

## 2. Autres informations sectorielles par pôle de métier

en millions d'euros	Concessions	Énergies	Routes	Construction	Holding, divers et éliminations	Total
<b>2002</b>						
<b>Compte de résultat</b>						
Chiffre d'affaires	1 850,7	3 043,9	5 209,2	7 350,2	99,8	17 553,8
Excédent brut d'exploitation	776,9	174,8	321,9	394,8	(4,4)	1 664,0
Résultat d'exploitation*	566,6	117,8	165,7	212,3	4,9	1 067,3
Résultat net	169,9	75,1	96,3	150,4	(13,9)	477,8
<b>Investissements</b>						
<i>industriels (y compris domaine concédé)</i>	456,6	93,5	150,7	260,6	2,9	964,3
<i>financiers</i>	69,9	23,9	28,5	30,1	1 066,0	1 218,4
<b>Cash-flow disponible**</b>	<b>66,0</b>	<b>67,0</b>	<b>145,3</b>	<b>355,6</b>	<b>77,2</b>	<b>711,1</b>
<b>Bilan</b>						
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>						
<i>du domaine privé</i>	281,1	235,7	607,2	746,0	56,7	1 926,7
<i>du domaine concédé</i>	4 703,5	—	0,3	2,6	—	4 706,4
<b>Provisions</b>	<b>105,1</b>	<b>203,5</b>	<b>265,2</b>	<b>782,3</b>	<b>271,9</b>	<b>1 627,9</b>
<i>Exploitation</i>	96,0	161,9	218,0	646,1	45,7	1 167,6
<i>Financier</i>	—	0,1	0,4	12,2	37,1	49,8
<i>Exceptionnel</i>	9,1	41,5	46,8	124,0	189,1	410,5
Besoin en fonds de roulement	(155,1)	(293,5)	(3,5)	(573,2)	(53,6)	(1 078,9)
Capitaux engagés	6 817,8	68,1	763,6	(93,7)	186,8	7 742,6
Endettement financier net (hors actions autodétenues)	(2 972,7)	391,5	197,6	994,5	(1 291,5)	(2 680,6)
<b>Effectifs (nombre de salariés)</b>	<b>21 104</b>	<b>26 041</b>	<b>34 085</b>	<b>45 691</b>	<b>459</b>	<b>127 380</b>

\* Conformément aux changements de méthode décrits en note B.1 ci-dessus, les dotations aux amortissements de caducité de Cofiroute ont été reclassées en résultat d'exploitation, soit 86 millions d'euros au 31 décembre 2002.

\*\* Après investissements du domaine concédé.

en millions d'euros	Concessions	Énergies	Routes	Construction	Holding, divers et éliminations	Total
<b>Pro forma 2001</b>						
<b>Compte de résultat</b>						
Chiffre d'affaires	1 462,1	2 851,9	5 498,4	7 198,5	161,5	17 172,4
Excédent brut d'exploitation	719,1	138,2	365,6	322,7	(9,2)	1 536,4
Résultat d'exploitation*	524,6	70,1	172,9	201,0	11,2	979,8
Résultat net	163,3	46,5	87,6	143,7	12,4	453,5
<b>Investissements</b>	<b>816,2</b>	<b>193,1</b>	<b>173,8</b>	<b>263,0</b>	<b>157,7</b>	<b>1 603,8</b>
<i>industriels (y compris domaine concédé)</i>	<i>685,3</i>	<i>91,6</i>	<i>157,0</i>	<i>236,3</i>	<i>14,8</i>	<i>1 185,0</i>
<i>financiers</i>	<i>130,9</i>	<i>101,5</i>	<i>16,8</i>	<i>26,7</i>	<i>142,9</i>	<i>418,8</i>
<b>Cash-flow disponible**</b>	<b>(77,1)</b>	<b>37,5</b>	<b>55,8</b>	<b>111,7</b>	<b>13,0</b>	<b>140,9</b>
<b>Bilan</b>						
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>						
<i>du domaine privé</i>	<i>281,3</i>	<i>207,8</i>	<i>671,3</i>	<i>706,6</i>	<i>54,8</i>	<i>1 921,8</i>
<i>du domaine concédé</i>	<i>4 418,7</i>	<i>—</i>	<i>0,3</i>	<i>2,8</i>	<i>—</i>	<i>4 421,8</i>
<b>Provisions</b>	<b>113,7</b>	<b>185,8</b>	<b>290,7</b>	<b>835,6</b>	<b>236,4</b>	<b>1 662,2</b>
<i>Exploitation</i>	<i>104,1</i>	<i>143,5</i>	<i>230,0</i>	<i>659,9</i>	<i>42,3</i>	<i>1 179,8</i>
<i>Financier</i>	<i>—</i>	<i>1,7</i>	<i>0,2</i>	<i>9,3</i>	<i>9,8</i>	<i>21,0</i>
<i>Exceptionnel</i>	<i>9,6</i>	<i>40,6</i>	<i>60,5</i>	<i>166,4</i>	<i>184,3</i>	<i>461,4</i>
Besoin en fonds de roulement	(110,0)	(210,0)	36,1	(324,0)	(70,0)	(677,9)
Capitaux engagés	5 484,1	148,3	1 016,5	149,0	137,1	6 935,0
Endettement financier net (hors actions autodétenues)	(2 907,5)	270,1	79,0	749,3	(618,9)	(2 427,9)
<b>Effectifs (nombre de salariés)</b>	<b>19 314</b>	<b>25 633</b>	<b>38 084</b>	<b>45 864</b>	<b>604</b>	<b>129 499</b>

\* Conformément aux changements de méthode décrits en note B.1 ci-dessus, les dotations aux amortissements de caducité de Cofiroute ont été reclassées en résultat d'exploitation, soit 78,6 millions d'euros au 31 décembre 2001.

\*\* Après investissements du domaine concédé.

### 3. Informations sectorielles spécifiques du pôle concessions

en millions d'euros	Cofiroute	VINCI Park	VINCI Infra-structures	VINCI Airports	VINCI Airports Services	VINCI Concessions holding	Total
<b>2002</b>							
<b>Compte de résultat</b>							
Chiffre d'affaires	787,1	484,0	76,1	17,9	485,6	—	<b>1 850,7</b>
Excédent brut d'exploitation	537,0	176,3	36,2	5,8	24,4	(2,8)	<b>776,9</b>
Résultat d'exploitation*	424,4	113,6	19,6	2,8	9,0	(2,8)	<b>566,6</b>
Résultat net	141,4	48,0	(6,1)	3,4	(14,0)	(2,8)	<b>169,9</b>
<b>Investissements</b>	<b>237,3</b>	<b>115,5</b>	<b>120,9</b>	<b>36,1</b>	<b>16,7</b>	<b>—</b>	<b>526,5</b>
<b>Cash-flow disponible**</b>	<b>160,0</b>	<b>63,5</b>	<b>(125,5)</b>	<b>(48,8)</b>	<b>16,8</b>	<b>—</b>	<b>66,0</b>
<b>Bilan</b>							
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>2 883,8</b>	<b>1 012,0</b>	<b>996,7</b>	<b>39,4</b>	<b>52,6</b>	<b>—</b>	<b>4 984,6</b>
<b>Provisions</b>	<b>67,0</b>	<b>25,3</b>	<b>7,8</b>	<b>1,4</b>	<b>3,6</b>	<b>—</b>	<b>105,1</b>
<i>Besoin en fonds de roulement</i>	<i>(112,6)</i>	<i>(90,9)</i>	<i>47,3</i>	<i>(8,8)</i>	<i>9,9</i>	<i>—</i>	<i>(155,1)</i>
<i>Capitaux engagés</i>	<i>2 723,6</i>	<i>1 388,6</i>	<i>1 099,2</i>	<i>205,8</i>	<i>355,7</i>	<i>1 045,0</i>	<i>6 817,9</i>
<i>Endettement financier net</i>	<i>(1 635,9)</i>	<i>(517,7)</i>	<i>(477,0)</i>	<i>(2,4)</i>	<i>(300,2)</i>	<i>(39,5)</i>	<i>(2 972,7)</i>
<b>Effectifs (nombre de salariés)</b>	<b>1 963</b>	<b>5 581</b>	<b>165</b>	<b>31</b>	<b>13 364</b>	<b>—</b>	<b>21 104</b>
en millions d'euros	Cofiroute	VINCI Park	VINCI Infra-structures	VINCI Airports	VINCI Airports Services	VINCI Concessions holding	Total
<b>Pro forma 2001</b>							
<b>Compte de résultat</b>							
Chiffre d'affaires	740,8	467,3	61,4	15,5	162,6	14,5	<b>1 462,1</b>
Excédent brut d'exploitation	512,3	180,4	26,6	6,7	5,1	(12,0)	<b>719,1</b>
Résultat d'exploitation*	399,5	118,5	15,2	2,4	1,4	(12,4)	<b>524,6</b>
Résultat net	130,5	48,1	(2,4)	4,5	(5,3)	(12,1)	<b>163,3</b>
<b>Investissements</b>	<b>317,0</b>	<b>127,0</b>	<b>269,9</b>	<b>8,7</b>	<b>92,9</b>	<b>0,6</b>	<b>816,1</b>
<b>Cash-flow disponible**</b>	<b>92,5</b>	<b>51,8</b>	<b>(207,7)</b>	<b>4,4</b>	<b>(18,3)</b>	<b>—</b>	<b>(77,3)</b>
<b>Bilan</b>							
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>2 771,3</b>	<b>935,5</b>	<b>910,7</b>	<b>31,9</b>	<b>50,5</b>	<b>—</b>	<b>4 699,9</b>
<b>Provisions</b>	<b>74,8</b>	<b>26,0</b>	<b>6,2</b>	<b>0,0</b>	<b>6,7</b>	<b>—</b>	<b>113,7</b>
<i>Besoin en fonds de roulement</i>	<i>(57,2)</i>	<i>(80,5)</i>	<i>32,3</i>	<i>(13,1)</i>	<i>8,5</i>	<i>—</i>	<i>(110,0)</i>
<i>Capitaux engagés</i>	<i>2 658,5</i>	<i>1 344,2</i>	<i>994,3</i>	<i>133,5</i>	<i>353,6</i>	<i>—</i>	<i>5 484,1</i>
<i>Endettement financier net</i>	<i>(1 684,7)</i>	<i>(507,3)</i>	<i>(443,8)</i>	<i>81,4</i>	<i>(356,5)</i>	<i>3,4</i>	<i>(2 907,5)</i>
<b>Effectifs (nombre de salariés)</b>	<b>1 981</b>	<b>4 868</b>	<b>164</b>	<b>22</b>	<b>12 167</b>	<b>112</b>	<b>19 314</b>

\* Conformément aux changements de méthode décrits en note B.1 ci-dessus, les dotations aux amortissements de caducité de Cofiroute ont été reclassées en résultat d'exploitation, soit 86 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 78,6 millions d'euros au 31 décembre 2001.

\*\* Après investissements du domaine concédé.

#### 4. Autres informations sectorielles par zone géographique

en millions d'euros	France	Allemagne	Grande-Bretagne	Benelux	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Reste du monde	Total
<b>2002</b>								
Immobilisations corporelles brutes	2 504,0	318,9	196,5	646,1	412,0	299,6	153,8	4 530,9
Amortissements	(1 512,3)	(219,0)	(57,5)	(371,3)	(215,3)	(142,9)	(85,9)	(2 604,2)
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>991,7</b>	<b>99,9</b>	<b>139,0</b>	<b>274,8</b>	<b>196,7</b>	<b>156,7</b>	<b>67,9</b>	<b>1 926,7</b>
Effectifs (nombre de salariés)	70 557	9 523	7 249	4 769	10 166	14 914	10 202	127 380
<b>2001</b>								
Immobilisations corporelles brutes	2 488,1	345,9	213,9	589,1	309,4	336,5	188,7	4 471,6
Amortissements	(1 491,3)	(243,4)	(64,2)	(343,9)	(93,2)	(128,5)	(185,3)	(2 549,8)
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>996,8</b>	<b>102,5</b>	<b>149,7</b>	<b>245,2</b>	<b>216,2</b>	<b>208</b>	<b>3,4</b>	<b>1 921,8</b>
Effectifs (nombre de salariés)	72 289	10 240	6 397	4 318	9 822	15 944	10 489	129 499

## D. Notes relatives au compte de résultat

### 5. Résultat d'exploitation

#### 5.1. Répartition des charges d'exploitation par nature

en millions d'euros	2002	2001	2000
Achats consommés	4 573,4	4 799,8	4 257,2
Services extérieurs	7 196,1	6 641,7	5 326,2
Frais de personnel	4 644,2	4 375,4	3 494,9
Participation des salariés	40,1	34,9	32,4
Autres charges	326,1	783,3	509,3
	<b>16 779,9</b>	<b>16 635,1</b>	<b>13 620,0</b>

#### 5.2. Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

en millions d'euros	2002	2001	2000
<b>Amortissements</b>			
Immobilisations incorporelles	20,8	19,7	13,1
Immobilisations du domaine concédé*	170,0	73,9	48,2
Immobilisations corporelles	417,8	385,3	294,0
Charges à répartir	—	21,8	20,4
	<b>608,6</b>	<b>500,8</b>	<b>375,7</b>
<b>Dotations (reprises) aux provisions</b>			
Dépréciations d'actifs	2,4	24,7	(1,5)
Risques et charges d'exploitation	(14,2)	(27,1)	25,1
	<b>(11,8)</b>	<b>(2,4)</b>	<b>23,6</b>

\* Conformément aux changements de méthode décrits en note B.1 ci-dessus, les dotations aux amortissements de caducité de Cofiroute ont été reclassées en résultat d'exploitation, soit 86,0 millions d'euros au 31 décembre 2002.

## 6. Résultat financier

en millions d'euros	2002	2001*	2000*
Frais financiers nets**	(188,3)	(153,1)	(81,7)
Amortissements de caducité	—	(78,6)	(33,9)
Dividendes perçus	15,7	14,5	13,5
Dotations ou reprise aux amortissements et provisions financières	(5,9)	4,6	2,1
Résultat de change et divers	(13,6)	4,3	5,2
<b>Total</b>	<b>(192,1)</b>	<b>(208,3)</b>	<b>(94,8)</b>
Retraitement des amortissements de caducité	—	78,6	33,9
<b>Total retraité</b>	<b>(192,1)</b>	<b>(129,7)</b>	<b>(60,9)</b>

\* Après reclassement en résultat d'exploitation des dotations aux amortissements de caducité de Cofiroute (cf. note B.1).

\*\* Dont amortissement des primes de remboursement des Océane émises en 2001 et 2002 pour 27,5 millions d'euros en 2002 et 8,6 millions d'euros en 2001.

Les charges financières nettes de la période proviennent essentiellement des concessions, qui y contribuent à hauteur de 141,2 millions d'euros (dont 87,2 millions d'euros au titre de Cofiroute).

Par ailleurs, la perte de change prise en compte sur la période

s'élève à 17 millions d'euros et résulte principalement des effets de la baisse du cours du dollar et de l'indexation du financement de l'autoroute Chillán-Collipuli sur le taux d'inflation local. Ce montant tient compte de l'incidence des opérations de couverture réalisées par le Groupe.

## 7. Résultat exceptionnel

en millions d'euros	2002	2001	2000
Résultat net sur cessions d'actifs	24,4	56,9	63,0
Coûts nets de restructuration	(65,3)	(17,8)	(91,7)
Autres charges et produits exceptionnels (nets de provisions)	48,0	(46,0)	(144,2)
	<b>7,1</b>	<b>(6,9)</b>	<b>(172,8)</b>

### • Exercice 2002

Les coûts de restructuration concernent principalement le pôle Construction et les filiales allemandes du fait notamment de la réorganisation de G+H Montage en deux pôles opérationnels (cf. : A. Faits marquants de l'exercice).

Les autres produits exceptionnels comprennent un produit d'intégration fiscale sur exercices antérieurs en Grande-Bretagne pour 35,1 millions d'euros et des reprises de provisions suite au dénouement favorable de plusieurs anciens litiges de nature exceptionnelle.

### • Exercice 2001

Le résultat net sur cessions d'actifs comprend l'incidence bénéficiaire de la sortie des crédits-bails finançant les immeubles du siège social de VINCI à Rueil (28 millions d'euros).

Les autres charges et produits exceptionnels comprennent principalement la dépréciation des titres TBI pour 34,2 millions d'euros, l'amortissement de l'écart actuariel lié à la liquidation du régime complémentaire de retraite en Allemagne pour 40 millions d'euros et un produit d'intégration fiscale sur exercices antérieurs en Grande-Bretagne pour 25,7 millions d'euros.

## 8. Impôts sur les bénéfices

### 8.1. Analyse de la charge nette d'impôts

en millions d'euros	2002	2001	2000
Impôts courants	(205,0)	(176,7)	(67,3)
Impôts différés	(18,1)	(5,5)	31,6
	<b>(223,1)</b>	<b>(182,2)</b>	<b>(35,7)</b>

Le poste « Impôts courants » prend en compte la charge d'impôt de Cofiroute pour 110,6 millions d'euros (contre 106 millions d'euros en 2001) et celle de la holding VINCI, société tête de groupe fiscal intégré regroupant 505 sociétés en France, pour 10 millions d'euros (contre 30 millions d'euros en 2001).

Il est rappelé que les comptes de la société mère et ceux de ses filiales font, de manière périodique, l'objet de contrôles de la part de l'administration fiscale.

### 8.2. Taux d'impôt effectif

Les différences constatées en 2002 et 2001 entre le taux d'imposition théorique de droit commun en vigueur en France et le taux effectif constaté sur l'exercice sont les suivantes :

en millions d'euros	2002	2001
Résultat avant impôt et amortissement des écarts d'acquisition	882,2	843,1
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	35,43 %	36,42 %
<b>Impôts théoriques attendus</b>	<b>312,6</b>	<b>307,1</b>
Incidence sur la charge d'impôt du résultat taxé à taux réduit	(21,0)	(11,0)
Incidence des déficits reportables et autres différences temporaires non reconnues ou ayant fait antérieurement l'objet d'une limitation	(22,4)	(48,0)
Différentiel de taux (pays étrangers)	(24,1)	(26,2)
Différences permanentes et divers	(22,0)	(39,6)
<b>Impôts effectivement constatés</b>	<b>223,1</b>	<b>182,3</b>
<b>Taux d'impôt effectif</b>	<b>25,29 %</b>	<b>21,61 %</b>

### 8.3. Analyse des actifs et passifs d'impôts différés au 31 décembre 2002

en millions d'euros	Actif	Passif	Net
Issus des reports fiscaux déficitaires	—	—	—
Issus des différences temporaires	159,5	(160,9)	(1,4)
<b>Impôts différés nets comptabilisés</b>	<b>159,5</b>	<b>(160,9)</b>	<b>(1,4)</b>

### 8.4. Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non certaine s'élèvent au 31 décembre 2002 à 199 millions d'euros et concernent principalement les filiales allemandes (dont 98 millions au titre des déficits reportables de ces filiales).

## 9. Résultat par action

Les résultats nets par action sont calculés en fonction du nombre d'actions en circulation, pondéré sur la période, y compris les actions propres classées en valeurs mobilières de placement, destinées notamment aux salariés dans le cadre d'options d'achat d'actions VINCI.

Le résultat net par action après dilution prend en compte les équivalents actions ayant un effet dilutif pondéré sur l'ensemble de la période. Par ailleurs, le résultat net est corrigé de l'économie

de frais financiers nette d'impôt qui résulterait de la conversion en actions des obligations convertibles.

La dilution résultant de l'exercice des options de souscription est déterminée, conformément aux principes en vigueur, selon la méthode du rachat d'actions définie par les normes internationales « *treasury stock method* ».

Les tableaux ci-dessous indiquent le rapprochement entre le résultat net par action et le résultat net par action dilué :

2002	Résultat net*	Nombre d'actions	Résultat par action**
<b>Résultat net par action</b>	<b>477,8</b>	<b>85 019 698</b>	<b>5,62</b>
Options de souscription	—	2 176 980	—
Obligations convertibles	26,6	9 579 075	—
<b>Résultat net dilué par action</b>	<b>504,4</b>	<b>96 775 753</b>	<b>5,21</b>
<b>2001</b>			
<b>Résultat net par action</b>	<b>453,5</b>	<b>80 299 357</b>	<b>5,65</b>
Options de souscription	—	2 609 075	—
Obligations convertibles	7,4	2 555 556	—
<b>Résultat net dilué par action</b>	<b>460,9</b>	<b>85 463 988</b>	<b>5,39</b>
<b>2000</b>			
<b>Résultat net par action</b>	<b>299,8</b>	<b>50 132 468</b>	<b>5,98</b>
Options de souscription	—	1 574 348	—
Obligations convertibles	—	—	—
<b>Résultat net dilué par action</b>	<b>299,8</b>	<b>51 706 816</b>	<b>5,80</b>

\* En millions d'euros.  
\*\* En euros.

## 10. Capacité d'autofinancement

Le passage du résultat net des sociétés intégrées à la capacité d'autofinancement se décompose de la façon suivante :

en millions d'euros	2002	2001	2000
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>556,8</b>	<b>538,6</b>	<b>328,7</b>
Impôts différés	18,1	5,5	(31,6)
Dotations nettes aux amortissements	720,5	632,9	464,0
Dotations nettes aux provisions	(54,7)	(19,0)	166,2
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>1 240,7</b>	<b>1 158,0</b>	<b>927,2</b>
Résultat sur cessions d'actifs	(21,5)	(61,9)	(63,0)
<b>Autofinancement d'exploitation (hors dividendes reçus des sociétés mises en équivalence)</b>	<b>1 219,2</b>	<b>1 096,2</b>	<b>864,2</b>
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	4,9	5,0	10,6
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>1 224,1</b>	<b>1 101,1</b>	<b>874,8</b>

Les dotations nettes aux amortissements de l'exercice comprennent des dépréciations exceptionnelles pour 47 millions d'euros, liées essentiellement aux dépréciations des écarts d'acquisition décrites en note 12.

## E. Notes relatives au bilan

### 11. Immobilisations incorporelles

Les variations des exercices 2001 et 2002 s'analysent comme suit :

en millions d'euros	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
<b>Valeur au 31/12/2000</b>	<b>219,6</b>	<b>(115,4)</b>	<b>104,2</b>
Variations de périmètre	112,6	3,0	<b>115,6</b>
Augmentations de l'exercice	25,7	(21,2)	<b>4,5</b>
Diminutions de l'exercice	(11,4)	4,5	<b>(6,9)</b>
Écarts de conversion	7,4	(1,2)	<b>6,2</b>
<b>Valeur au 31/12/2001</b>	<b>353,9</b>	<b>(130,3)</b>	<b>223,7</b>
Variations de périmètre	20,4	(26,0)	<b>(5,6)</b>
Augmentations de l'exercice	23,2	(25,4)	<b>(2,2)</b>
Diminutions de l'exercice	(9,1)	7,1	<b>(2,0)</b>
Écarts de conversion	(24,7)	3,1	<b>(21,6)</b>
<b>Valeur au 31/12/2002</b>	<b>363,7</b>	<b>(171,5)</b>	<b>192,3</b>

Les immobilisations incorporelles au 31 décembre 2002 comprennent principalement, pour un montant net de 113,9 millions d'euros, les parts de marché de l'activité gestion de fret aérien « cargo handling » de WFS, acquise en 2001.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement des fonds de commerce et des logiciels informatiques.

### 12. Écarts d'acquisition

Les variations des exercices 2001 et 2002 s'analysent comme suit :

en millions d'euros	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
<b>Valeur au 31/12/2000</b>	<b>1 257,2</b>	<b>(456,9)</b>	<b>800,3</b>
Écarts d'acquisition constatés dans l'exercice	195,8	—	<b>195,8</b>
Dotations aux amortissements	—	(122,3)	<b>(122,3)</b>
Écarts de conversion	10,1	(3,3)	<b>6,8</b>
Sorties de périmètre	15,4	4,2	<b>19,6</b>
<b>Valeur au 31/12/2001</b>	<b>1 478,5</b>	<b>(578,3)</b>	<b>900,2</b>
Écarts d'acquisition constatés dans l'exercice	140,6	—	<b>140,6</b>
Dotations aux amortissements et provisions	—	(102,3)	<b>(102,3)</b>
Écarts de conversion	(41,8)	15,6	<b>(26,2)</b>
Sorties de périmètre	(0,8)	10,1	<b>9,3</b>
<b>Valeur au 31/12/2002</b>	<b>1 576,5</b>	<b>(654,9)</b>	<b>921,6</b>

Les écarts d'acquisition constatés dans l'exercice s'élèvent à 140,6 millions d'euros. Ils concernent essentiellement les acquisitions réalisées par le pôle énergies (65,5 millions d'euros

dont 48,6 millions d'euros pour TMS) et le pôle concessions (68,4 millions d'euros dont 11,5 millions d'euros pour la SEN et 14,5 millions d'euros pour les acquisitions réalisées par VINCI Park).

Les principaux écarts d'acquisition sont les suivants :

en millions d'euros	Valeur brute	31/12/2002 Amortissements	Valeur nette	31/12/2001 Valeur nette
VINCI Park (ex Sogeparc)	412,9	(55,2)	357,7	365,1
VINCI Airports US (WFS/Acac)	164,5	(46,0)	118,5	123,5
Norwest Holst	111,7	(83,5)	28,2	36,1
Teerbau GmbH	82,8	(38,6)	44,2	49,7
Entreprise Jean Lefebvre	74,4	(31,5)	42,9	46,5
TMS	48,6	(10,0)	38,6	—
Emil Lundgren AB	26,2	(3,9)	22,3	23,6
Moter SA	25,0	(14,7)	10,3	—
SEN	21,6	(1,5)	20,0	12,0
Carrière de Luché	20,9	(4,3)	16,6	—
Autres écarts inférieurs à 10 millions d'euros*	587,9	(365,7)	222,2	243,7
<b>Total</b>	<b>1 576,5</b>	<b>(654,9)</b>	<b>921,6</b>	<b>900,2</b>

\* En valeur unitaire nette sur les deux derniers exercices.

Une analyse a été réalisée pour identifier les écarts d'acquisition significatifs et susceptibles de présenter une perte de valeur. Les tests de valeur définis sur la base des *cash-flows* d'exploitation prévisionnels actualisés ont conduit le Groupe à constater dans les comptes 2002 une dépréciation exceptionnelle à hauteur

de 27,5 millions d'euros dont 20 millions d'euros pour CFE et 7,5 millions d'euros pour TMS. Le taux d'actualisation retenu par le Groupe pour déterminer la valeur d'utilité des actifs ayant fait l'objet d'un test de dépréciation est de 7,5 %.

### 13. Immobilisations du domaine concédé

Les immobilisations du domaine concédé comprennent à la fois les mises de fonds réalisées par le Groupe dans le cadre de ses engagements de concessionnaire et la valeur immobilisée des ouvrages concédés.

#### 13.1. Variation au cours des exercices 2001 et 2002

en millions d'euros	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
<b>Valeur au 31/12/2000</b>	<b>5 657,5</b>	<b>(601,2)</b>	<b>5 056,3</b>
Autres variations de périmètre	(85,7)	19,5	(66,2)
Acquisitions	593,2	—	593,2
Cessions	14,8	9,8	(4,9)
Amortissements et provisions de l'exercice	—	(78,9)	(78,9)
Écarts de conversion	(13,3)	(1,3)	(14,6)
<b>Valeur au 31/12/2001</b>	<b>6 137,0</b>	<b>(652,1)</b>	<b>5 484,9</b>
Variations de périmètre	119,1	(32,9)	86,2
Amortissements de caducité*	—	(1 063,0)	(1 063,0)
Acquisitions	460,4	—	460,4
Cessions	(41,1)	30,1	(11,0)
Amortissements et provisions de l'exercice	—	(175,2)	(175,2)
Écarts de conversion	(80,4)	4,5	(75,9)
<b>Valeur au 31/12/2002</b>	<b>6 595,0</b>	<b>(1 888,6)</b>	<b>4 706,4</b>

\* Conformément aux changements de méthode décrits en note B.1, les amortissements de caducité de Cofiroute, figurant précédemment au passif du bilan, sont désormais présentés en dépréciation des immobilisations du domaine concédé.

Les investissements de la période concernent principalement Cofiroute pour 237,2 millions d'euros (autoroute A85 et tunnel VL1 de l'A86 essentiellement), le pont de Rion-Antirion pour 100,4 millions d'euros, VINCI Park pour 65,5 millions d'euros et l'autoroute Chillán-Collipulli pour 18,9 millions d'euros.

### 13.2. Répartition par activité

en millions d'euros	Valeur brute	31/12/2002 Amortissements	Valeur nette	31/12/2001** pro forma	31/12/2001**	31/12/2000**
Stationnement	1 228,1	(423,2)	804,9	723,4	723,4	796,8
Cofiroute	4 279,1	(1 413,2)	2 865,9	2 754,2 *	3 817,3	3 535,0
Autres concessions	1 087,7	(52,2)	1 035,5	944,2	944,2	724,0
	<b>6 594,9</b>	<b>(1 888,6)</b>	<b>4 706,4</b>	<b>4 421,8</b>	<b>5 484,9</b>	<b>5 055,8</b>

\* Dont (1 063) millions d'euros relatifs au reclassement des amortissements de caducité de Cofiroute.

\*\* En valeur nette.

## 14. Immobilisations corporelles

### 14.1. Variation au cours des exercices 2001 et 2002

en millions d'euros	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
<b>Valeur au 31/12/2000</b>	<b>4 375,3</b>	<b>(2 514,7)</b>	<b>1 860,6</b>
Variations de périmètre	52,0	27,6	79,6
Acquisitions	497,1	—	497,1
Cessions	(484,0)	340,2	(143,7)
Amortissements et provisions de l'exercice	—	(388,8)	(388,8)
Écarts de conversion	31,2	(14,2)	17,0
<b>Valeur au 31/12/2001</b>	<b>4 471,6</b>	<b>(2 549,8)</b>	<b>1 921,8</b>
Variations de périmètre	10,4	4,3	14,7
Acquisitions	559,7	—	559,7
Cessions	(417,5)	316,4	(101,1)
Amortissements et provisions de l'exercice	—	(421,2)	(421,2)
Écarts de conversion	(93,3)	46,1	(47,2)
<b>Valeur au 31/12/2002</b>	<b>4 530,9</b>	<b>(2 604,2)</b>	<b>1 926,7</b>

### 14.2. Répartition par nature

en millions d'euros	Valeur brute	31/12/2002 Amortissements	Valeur nette	31/12/2001 Valeur nette	31/12/2000 Valeur nette
Terrains	242,6	(34,4)	208,2	215,0	231,7
Constructions	913,2	(365,1)	548,1	475,8	536,6
Installations techniques, matériels	2 421,4	(1 602,9)	818,5	814,9	828,6
Agencements et autres	914,3	(600,8)	313,5	379,6	224,1
Immobilisations en cours	39,4	(1,0)	38,4	36,5	39,6
	<b>4 530,9</b>	<b>(2 604,2)</b>	<b>1 926,7</b>	<b>1 921,8</b>	<b>1 860,6</b>

## 15. Titres immobilisés

Au 31 décembre 2002, les titres immobilisés se décomposent de la façon suivante :

en millions d'euros	% de détention	31/12/2002 Valeur nette comptable	Valeur boursière	Cours de Bourse
Titres de participation cotés (ASF)	16,9 %	1 044,8	901,5	23,03 euros
TIAP (TBI)	14,9 %	83,1	56,2	0,4394 pence
Autres titres de participation (non cotés)	—	174,2	—	—
<b>Total</b>	—	<b>1 302,1</b>	—	—

Le Groupe estime que les valeurs boursières des titres TBI et ASF au 31 décembre 2002 ne sont pas représentatives de leur valeur d'utilité : c'est pourquoi les valeurs auxquelles ces titres ont été comptabilisées, soit 26,69 euros par action pour ASF et 65 pence par action pour TBI ont été maintenues inchangées.

Il est rappelé qu'une provision pour dépréciation exceptionnelle de 34 millions d'euros a été comptabilisée au 31 décembre 2001 afin de ramener la valeur dans les comptes des actions TBI à leur valeur d'utilité, calculée selon la méthode des *cash-flows* actualisés.

## 16. Titres mis en équivalence

### 16.1. Variation au cours des exercices 2001 et 2002

en millions d'euros	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2000
<b>Valeur des titres en début d'exercice</b>	<b>135,4</b>	<b>117,4</b>	<b>234,1</b>
Incidence de l'intégration de Groupe GTM	—	—	491,7
Changement de mode de consolidation	(5,5)	(5,4)	(492,6)
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	—	0,0	43,1
Part du groupe dans les résultats de l'exercice	0,8	1,5	26,9
dont concessions	(2,5)	1,6	26,2
Dividendes distribués	(4,9)	(5,0)	(10,6)
Autres variations de périmètre et écarts de conversion	(18,5)	26,8	(175,3)
<b>Valeur des titres en fin d'exercice</b>	<b>107,3</b>	<b>135,4</b>	<b>117,4</b>
dont concessions	86,1	105,2	78,1

En 2000, le changement de mode de consolidation concernait essentiellement Cofiroute (475 millions d'euros), précédemment consolidé par mise en équivalence et désormais intégré globalement, suite au rapprochement VINCI-GTM.

La part de VINCI dans l'augmentation de capital d'ADP Management réalisée en 2000 s'élevait à 43 millions d'euros.

La valeur des titres des sociétés du pôle industriel de Groupe GTM, mis en équivalence dans le bilan d'entrée de l'exercice 2000 et sortis du périmètre suite à leur cession en octobre 2000, s'élevait à 177,6 millions d'euros.

### 16.2. Informations financières sur les sociétés mises en équivalence

Les titres des sociétés mises en équivalence concernent pour l'essentiel les sociétés concessionnaires d'infrastructures dans lesquelles le Groupe détient une influence notable : ponts sur la Severn en

Grande-Bretagne (Severn River Crossing), aéroports mexicains des groupements Asur et GACN, ponts sur le Tage au Portugal (Lusoponte) et tunnel du Prado-Carénage à Marseille (SMTPC).

Les principales données financières de l'exercice 2002 (à 100 %) relatives à ces sociétés sont les suivantes :

en millions d'euros	Severn River Crossing	ITA (Asur)	SETA (GACN)	Lusoponte	SMTPC
<b>Pourcentage de détention</b>	<b>35,00 %</b>	<b>24,50 %</b>	<b>37,25 %</b>	<b>30,70 %</b>	<b>31,35 %</b>
Chiffre d'affaires	112,2	3,9	5,9	67,5	23,7
Quote-part du groupe	39,3	1,0	2,2	20,7	7,4
Résultat d'exploitation	69,7	(1,5)	2,3	31,6	11,8
Résultat courant	15,3	(1,3)	(5,1)	(3,9)	4,0
Résultat net	0,0	(36,2)	(0,1)	14,6	3,9
<b>Part du groupe dans le résultat net</b>	<b>0,0</b>	<b>(8,9)</b>	<b>(0,0)</b>	<b>4,5</b>	<b>1,2</b>
Capitaux propres au 31/12/2002	0,0	91,3	39,4	8,4	2,9
<b>Part du groupe dans les capitaux propres</b>	<b>0,0</b>	<b>22,4</b>	<b>14,7</b>	<b>2,6</b>	<b>0,9</b>
Endettement financier net au 31/12/2002	774,0	0,3	46,2	401,8	130,3
Avances d'actionnaires (quote-part VINCI)	5,1	—	—	11,5	0,6
Valeur comptable des titres dans les comptes sociaux	0,1	14,8	14,5	18,3	5,7

## 17. Autres immobilisations financières et autres créances à long terme

Cette rubrique s'analyse ainsi :

en millions d'euros	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2000
Créances à long terme	104,7	221,6	303,4
Autres titres immobilisés nets	21,7	23,4	21,3
<b>Total</b>	<b>126,4</b>	<b>245,0</b>	<b>324,7</b>

Les prêts consentis à la société OPL par Entreprise Jean Lefebvre dans le cadre d'opérations de titrisation de créances export réalisées au cours des exercices antérieurs ont été remboursés par anticipation en novembre 2002 pour un montant de 93 millions d'euros.

Les créances d'un montant de 35 millions d'euros sur la vente de barges à Stolt Offshore réalisées dans le cadre de la cession d'ETPM ont été remboursées en 2002.

Les autres titres immobilisés comprennent notamment :

- les titres subordonnés convertibles de la SMTPC (tunnel du Prado-Carénage à Marseille) détenus par le Groupe pour un montant de 8,5 millions d'euros ;
- des prêts consentis à des filiales non consolidées.

## 18. Charges à répartir

Conformément aux changements de méthode décrits en note B.1, les frais d'installation de chantier figurent désormais en autres créances d'exploitation. Par conséquent, les charges à répartir présentées à l'actif immobilisé du bilan correspondent princi-

palement aux frais d'émission et aux primes de remboursement d'emprunt. L'impact de ce changement de présentation est pris en compte dans le bilan pro forma (20 millions d'euros au 31 décembre 2001).

## 19. Besoin en fonds de roulement

en millions d'euros	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2000	Variations 2002/2001	
				de périmètre	d'exploitation
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	423,7	405,1	459,8	18,0	0,6
Créances d'exploitation	7 431,8	7 676,1	7 724,4	273,7	(518,0)
Provisions sur créances d'exploitation	(433,5)	(426,1)	(401,7)	(5,2)	(2,2)
<b>Stocks et créances d'exploitation (I)</b>	<b>7 422,0</b>	<b>7 655,1</b>	<b>7 782,5</b>	<b>286,5</b>	<b>(519,6)</b>
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	8 500,9	8 353,9	8 259,8	313,2	(166,2)
<b>Dettes d'exploitation (II)</b>	<b>8 500,9</b>	<b>8 353,9</b>	<b>8 259,8</b>	<b>313,2</b>	<b>(166,2)</b>
<b>Besoin en fonds de roulement (I-II)</b>	<b>(1 078,9)</b>	<b>(698,7)</b>	<b>(477,3)</b>	<b>(26,8)</b>	<b>(353,4)</b>

L'amélioration du besoin en fonds de roulement en 2002 concerne en grande partie le pôle construction (242 millions d'euros). Elle est le résultat des efforts consentis par l'ensemble des pôles, visant à améliorer de façon constante la gestion de trésorerie d'exploitation et des avances reçues suite à l'obtention en fin d'année de contrats de génie civil.

## 20. Créances financières à court terme

Les créances financières à court terme comprennent notamment les comptes courants financiers de sociétés non consolidées.

## 21. Valeurs mobilières de placement

L'analyse des valeurs mobilières de placement et autres créances financières à court terme est la suivante :

en millions d'euros	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2000
Valeurs mobilières de placement	2 205,7	2 163,2	1 303,9
<i>dont actions autodétenues</i>	<i>187,8</i>	<i>356,2</i>	<i>274,2</i>

Au 31 décembre 2002, l'autodétention est constituée de 4 199 699 actions représentant 5,07 % du capital de référence. Acquisées à un prix moyen de 44,98 euros, ces actions sont affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions attribués au management du Groupe.

691 690 actions ont été acquises durant l'exercice 2002, pour un montant de 46,3 millions d'euros, au prix moyen de 66,99 euros. En janvier 2002, VINCI a cédé à Stolt Offshore 6 142 857 actions

de cette société, précédemment comptabilisées en valeurs mobilières de placement, pour un montant de 119,3 millions d'euros, correspondant au prix garanti par celle-ci dans le cadre de l'option de vente consentie à VINCI lors de la cession d'ETPM.

Les autres valeurs mobilières de placement sont composées pour l'essentiel de titres de créances négociables et de parts de produits de trésorerie (fonds communs de placement ou Sicav).

## 22. Variation des capitaux propres

Le capital social au 31 décembre 2002 est composé de 82 873 367 actions de 10 euros nominal.

Le 17 décembre 2002, le conseil d'administration de VINCI a décidé de réduire le capital social de VINCI en procédant à

l'annulation de 3 083 593 actions autodétenues, représentant 3,6 % du capital. Cette opération s'est traduite par une réduction des capitaux propres de 195,5 millions d'euros (dont 30,8 millions d'euros pour le capital social).

Les augmentations de capital de la période correspondent aux actions émises dans le cadre du plan d'épargne groupe ou des levées d'options sur actions.

Conformément au paragraphe 21523 b de l'avis du CNC 2000-12 relatif à la méthode dérogatoire, un ajustement net d'impôt de 10,5 millions d'euros, correspondant à la correction des valeurs d'entrée en consolidation des immobilisations des filiales Blythe Construction Inc. et Hubbard acquises en 2000 dans le

cadre du rapprochement avec GTM, a été imputé directement en capitaux propres.

L'avis du Comité d'urgence n° 2002-E du 18 décembre 2002 relatif au traitement dans les comptes consolidés de l'effet fiscal des cessions internes ainsi que des provisions pour dépréciation ou pour risques et charges, fiscalement déductibles, portant sur des titres de participation d'entreprises consolidées, a entraîné une augmentation des capitaux propres de 10 millions d'euros.

### 23. Intérêts minoritaires

Au cours des exercices 2001 et 2002, les intérêts minoritaires ont évolué comme suit :

en millions d'euros	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2000
<b>Valeur en début d'exercice</b>	<b>511,4</b>	<b>482,4</b>	<b>26,1</b>
Variations de périmètre	(30,7)	(17,3)	423,9
Augmentations de capital souscrites par des tiers	2,2	5,6	4,3
Part des minoritaires sur les résultats de l'exercice	79,8	86,6	55,8
Dividendes distribués	(50,8)	(45,9)	(27,8)
<b>Valeur en fin d'exercice</b>	<b>511,9</b>	<b>511,4</b>	<b>482,4</b>

Au 31 décembre 2002, le montant des intérêts minoritaires de Cofiroute s'élève à 335,7 millions d'euros (contre 299 millions d'euros au 31 décembre 2001) et ceux de CFE à 86 millions d'euros (contre 93,7 millions d'euros au 31 décembre 2001).

### 24. Subventions d'investissement

Ce poste comprend les subventions d'investissement reçues dans le cadre de concessions d'infrastructures (dont, au 31 décembre 2002, le pont de Rion-Antirion en Grèce pour 291,8 millions d'euros et Consortium Stade de France pour 127,4 millions d'euros).

### 25. Provisions pour engagements de retraite

Les engagements de retraite du Groupe couverts par des provisions concernent principalement la France et l'Allemagne. Les provisions sont calculées avec les hypothèses suivantes :

	2002	2001
Taux d'actualisation	5,0 % - 5,5 %	5,5 %
Taux d'inflation	1,5 % - 2,0 %	1,5 % - 2,0 %
Taux de revalorisation salaires	2 % - 3 %	2 % - 3 %
Taux de revalorisation rentes	1,5 % - 2,0 %	1,5 % - 2,0 %
Période d'amortissement de la dette actuarielle initiale	10 - 15 ans	10 - 15 ans

Pour les autres pays, les hypothèses actuarielles retenues dépendent des conditions en vigueur dans chacun des pays concernés. Elles ont été ajustées en fonction de l'évolution des taux d'intérêt et des statistiques de mortalité.

Les engagements couverts par des fonds de pension concernent exclusivement la Grande-Bretagne.

Les engagements de retraite (avant effet fiscaux) s'analysent de la façon suivante :

en millions d'euros	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2000
<b>Engagements contractés en France</b>			
Indemnités de départ en retraite	124,8	113,3	107,0
Pensions et compléments de retraite	80,4	74,5	81,1
<i>dont</i> - actifs	45,3	40,4	47,0
- retraités	35,0	34,1	34,1
<b>Total</b>	<b>205,2</b>	<b>187,8</b>	<b>188,0</b>
<i>dont</i> - couvert par des provisions	161,3	151,9	152,5
- couvert par des assurances	33,3	35,9	35,6
<b>Engagements contractés à l'étranger</b>			
Pensions et compléments de retraite	561,7	523,4	462,4
<i>dont</i> - actifs	277,4	251,7	243,2
- retraités	284,3	271,6	219,1
<b>Total</b>	<b>561,7</b>	<b>523,4</b>	<b>462,4</b>
<i>dont</i> - couvert par des provisions	330,5	320,6	276,8
- couvert par des fonds de pension	167,9	202,7	185,6
<b>Engagements totaux</b>	<b>766,9</b>	<b>711,2</b>	<b>650,4</b>
<i>dont</i> - couvert par des provisions	491,8	472,5	429,3
- couvert par des assurances	33,3	35,9	35,6
- couvert par des fonds de pension	167,9	202,7	185,6

Les écarts actuariels non provisionnés s'élèvent à 73,9 millions d'euros au 31 décembre 2002, dont 60 millions d'euros relatifs aux fonds de pension britanniques. Ceux-ci sont amortis sur la durée de vie résiduelle des salariés en activité (de l'ordre de 15 ans en moyenne, soit une charge potentielle de 4,9 millions d'euros à compter de 2003).

Les engagements couverts par des assurances concernent, pour

l'essentiel, les retraites complémentaires dont bénéficient les mandataires sociaux et les cadres dirigeants de VINCI.

Les engagements couverts par des fonds de pension concernent principalement la filiale britannique VINCI PLC.

Pour les exercices 2002 et 2001, les coûts de retraite pris en charge (avant effet fiscal) se décomposent de la façon suivante :

en millions d'euros	2002	2001
Coût des services rendus	(21,3)	(16,9)
Coût de l'actualisation	(39,5)	(37,2)
Rendement des fonds de pension	17,4	18,8
Amortissement des pertes et gains actuariels	(2,1)	(49,9)
Autres	0,1	(6,8)
<b>Coût net sur la période (avant effet fiscal)</b>	<b>(45,4)</b>	<b>(91,9)</b>

Ils comprennent sur l'exercice 2001 une charge exceptionnelle de 40 millions d'euros relative à l'amortissement de l'écart actuariel lié à la liquidation du régime de retraite complémentaire en Allemagne.

## 26. Provisions pour risques et charges

Au cours de la période, les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit :

en millions d'euros	31/12/2001	Dotations	Utilisations	Reprises non utilisées	Changement de méthode	Variations de périmètre et autres	31/12/2002
Service après-vente	260,7	72,9	(76,8)	(10,8)	—	0,6	246,6
Pertes à terminaison et risques chantiers	308,6	212,5	(194,8)	(26,1)	—	12,5	312,7
Grosses réparations	146,4	55,9	(56,2)	(1,8)	—	4,3	148,6
Litiges et autres risques d'exploitation	464,2	169,0	(166,7)	(5,5)	(1,2)	(0,1)	459,7
<b>Risques d'exploitation</b>	<b>1 179,9</b>	<b>510,3</b>	<b>(494,5)</b>	<b>(44,2)</b>	<b>(1,2)</b>	<b>17,3</b>	<b>1 167,6</b>
<b>Risques financiers</b>	<b>20,9</b>	<b>35,4</b>	<b>(3,3)</b>	—	—	<b>(3,2)</b>	<b>49,8</b>
Restructuration	81,4	45,2	(53,7)	(3,7)	—	2,4	71,6
Autres risques exceptionnels	380,1	77,8	(105,8)	(6,9)	—	(6,3)	338,9
<b>Risques exceptionnels</b>	<b>461,4</b>	<b>123,0</b>	<b>(159,5)</b>	<b>(10,6)</b>	<b>0,0</b>	<b>(3,9)</b>	<b>410,5</b>
	<b>1 662,2</b>	<b>668,7</b>	<b>(657,3)</b>	<b>(54,8)</b>	<b>(1,2)</b>	<b>10,2</b>	<b>1 627,9</b>

L'impact net sur le résultat des dotations et des reprises de provisions pour risques sans objet s'élève à 613,9 millions d'euros et s'analyse de la façon suivante :

en millions d'euros	Dotations	Reprises non utilisées	Total
<b>Résultat d'exploitation</b>	(510,3)	44,2	(466,1)
<b>Résultat financier</b>	(35,4)	—	(35,4)
<b>Résultat exceptionnel</b>	(123,0)	10,6	(112,4)
	<b>(668,7)</b>	<b>54,8</b>	<b>(613,9)</b>

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales sur les chantiers livrés, notamment les garanties décennales dans le bâtiment. Elles sont estimées de manière statistique selon les observations de dépenses des années précédentes ou de manière individuelle sur la base des désordres identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire ainsi que les travaux restant à réaliser sur les chantiers livrés, dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour grosses réparations concernent principalement Cofiroute.

Elles sont calculées à la fin de chaque exercice en fonction d'un plan prévisionnel pluriannuel de travaux établi par les services techniques de la société et révisé chaque année pour tenir compte de l'évolution des coûts et du programme des dépenses correspondantes.

Les provisions pour litiges et autres risques d'exploitation concernent, pour l'essentiel, les provisions concernant des litiges clients dont l'instruction excède généralement la durée de l'exercice.

Les provisions pour risques exceptionnels concernent des provisions destinées à couvrir des risques à caractère non récurrent, notamment des coûts de restructuration pour 71,6 millions d'euros à fin décembre 2002, (dont 33,3 millions d'euros pour le pôle construction ; 24,5 millions d'euros pour le pôle énergies et 10,8 millions d'euros pour le pôle routes).

## 27. Endettement financier net

### 27.1. Gestion de la trésorerie

Les excédents de trésorerie des sociétés de tête des pôles et des principales filiales sont remontés vers la holding qui en assure la redistribution à celles qui ont des besoins et place ou emprunte le solde sur les marchés financiers. Cette centralisation permet à la fois d'optimiser les ressources financières au meilleur coût et de suivre au plus près l'évolution de la trésorerie des principales entités du Groupe. Les excédents de trésorerie sont gérés avec un objectif de rentabilité voisin de celui du marché moné-

taire, en évitant une prise de risque en capital. Ces opérations sont réalisées exclusivement avec des contreparties autorisées dans le cadre d'une politique de répartition des risques préalablement définie. Compte tenu de la diversité de ces contreparties, sélectionnées en fonction des notes attribuées par les agences de notation, le Groupe considère qu'il n'est pas soumis à une concentration du risque de crédit.

### 27.2. Endettement financier net par nature

VINCI présente un endettement financier net, avant impact de l'autodétention, de 2 680,7 millions d'euros au 31 décembre 2002 contre 2 429,9 millions d'euros au 31 décembre 2001.

Il s'analyse comme suit :

en millions d'euros	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2000
Prêts subordonnés à durée indéterminée	(15,6)	(19,2)	(23,7)
Emprunts obligataires (A)	(4 126,5)	(2 942,3)	(1 857,9)
Autres emprunts et dettes financières divers (B)	(1 118,6)	(1 041,2)	(1 150,0)
<b>I - Dettes financières à long terme</b>	<b>(5 260,7)</b>	<b>(4 002,7)</b>	<b>(3 031,6)</b>
Découverts bancaires et autres dettes financières à moins d'un an (C)	(598,0)	(1 274,7)	(1 088,6)
<b>II - Endettement brut</b>	<b>(5 858,7)</b>	<b>(5 277,4)</b>	<b>(4 120,2)</b>
Valeurs mobilières de placement et créances financières à court terme hors actions propres	2 280,0	2 101,5	1 212,9
Disponibilités	898,0	746,0	777,7
<b>III - Endettement financier net</b>	<b>(2 680,7)</b>	<b>(2 429,9)</b>	<b>(2 129,6)</b>
Actions propres (autodétention)	187,8	358,2	274,2
<b>IV - Endettement financier net après autocontrôle</b>	<b>(2 492,9)</b>	<b>(2 071,7)</b>	<b>(1 855,4)</b>

L'accroissement de l'endettement financier net consolidé est resté limité en 2002 en dépit du poids des investissements financiers réalisés durant l'exercice et notamment de la prise de participation de 17 % de VINCI dans ASF pour 1 044,8 millions d'euros. Cette situation est la conséquence de la génération durant l'exercice d'un *cash-flow* opérationnel important (voir tableau des flux de trésorerie).

VINCI a par ailleurs renforcé la structure de son endettement en recourant prioritairement aux marchés obligataires, ce qui lui a permis d'allonger la durée moyenne de sa dette.

VINCI a bénéficié, pour ce faire, des notations long terme qui lui ont été attribuées dans le courant de l'exercice par les agences Standard & Poor's (BBB+ stable) et Moody's (Baa1 stable).

**A. Emprunts obligataires**

Les emprunts obligataires du Groupe s'analysent de la manière suivante :

en millions d'euros	Nominal 2002	Nominal 2001
Oceane VINCI 1 % - 2007	517,5	517,5
Oceane VINCI 2 % - 2018	500,3	0,0
Obligation 5,875 % - 2009	850,0	0,0
Obligation 5,2 % - 2005 (ex-GTM)	137,2	137,2
<b>I - Emprunts maison mère VINCI sous-total</b>	<b>2 005,0</b>	<b>654,7</b>
Obligation 8,2 % - 2005	152,5	152,5
Obligation 7,5 % - 2006	243,9	243,9
Obligation 6,8 % - 2007	304,9	304,9
Obligation 5,9 % - 2008	350,6	350,6
Obligation 6 % - 2009	300,0	300,0
Obligation 5,875 % - 2016	300,0	300,0
Autres	72,6	143,1
<b>II - Emprunts Cofiroute sous-total</b>	<b>1 724,5</b>	<b>1 795,0</b>
<b>III - Autres emprunts obligataires</b>	<b>332,8</b>	<b>458,1</b>
<b>IV - Intérêts courus</b>	<b>64,2</b>	<b>34,5</b>
<b>Total emprunts obligataires</b>	<b>4 126,5</b>	<b>2 942,3</b>

1. VINCI a émis le 11 juillet 2001 des obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (Oceane) aux conditions suivantes :

- montant : 517,5 millions d'euros ;
- nombre d'obligations : 5 750 000 ;
- nominal 90 euros ;
- date d'échéance : 1<sup>er</sup> janvier 2007 ;
- coupon annuel : 1 % ;
- taux de rendement actuariel brut : 4,35 % ;
- parité de conversion : une action VINCI pour une obligation ;
- prix de remboursement à l'échéance : 108,12 euros, soit une prime de 20,13 % ;
- amortissement anticipé au gré de VINCI : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, si le cours de l'action dépasse 130 % du prix de remboursement anticipé assurant un taux de rendement actuariel équivalent à celui qu'il aurait obtenu en cas de remboursement à l'échéance, soit un taux actuariel de 4,35 %.

2. VINCI a émis le 22 avril 2002 des obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (Oceane) aux conditions suivantes :

- montant : 500,25 millions d'euros ;
- nombre d'obligations : 5 558 334 ;
- nominal : 90 euros ;
- date d'échéance : 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

- coupon annuel : 2 % ;
- taux de rendement actuariel brut : 3,875 % ;
- parité de conversion : une action VINCI pour une obligation ;
- prix de remboursement à l'échéance : 125,46 euros, soit une prime de 39,4 % ;
- amortissement anticipé au gré de VINCI : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, si le cours de l'action dépasse 125 % du prix de remboursement anticipé assurant un taux de rendement actuariel équivalent à celui qu'il aurait obtenu en cas de remboursement à l'échéance, soit un taux actuariel de 3,875 % ;
- amortissement anticipé au gré des porteurs : les 2 mai 2006, 2 mai 2010, 2 mai 2014, au prix de remboursement anticipé.

3. VINCI a émis le 22 juillet 2002 un emprunt obligataire de 600 millions d'euros, échéance 22 juillet 2009. Le prix d'émission a été fixé à 99,58 % du nominal et le coupon à 5,875 %. Cet emprunt a été complété par une tranche d'émission supplémentaire le 27 novembre 2002 de 250 millions d'euros avec les mêmes caractéristiques que l'émission initiale en dehors du prix d'émission fixé à 102,554 %.

4. Les emprunts émis par Cofiroute sont des emprunts obligataires dont les clauses contractuelles sont classiques. Ces emprunts bénéficient des conditions de financement attachées à la notation de Cofiroute (A+/Stable/A1 par Standard & Poor's).

## B. Autres emprunts et dettes financières divers

Ces emprunts sont principalement représentés par des prêts syndiqués et des prêts accordés par diverses institutions financières (BEI notamment) dans le cadre de concessions d'ouvrages.

## C. Découverts bancaires et autres dettes financières à moins d'un an

Alors qu'au 31 décembre 2001 l'encours global des billets de trésorerie émis par la société s'élevait à 529 millions d'euros, il a été ramené à 18 millions d'euros au 31 décembre 2002, entièrement constitué d'émissions en dollars américains (19 millions de dollars américains).

## 27.3. Analyse de la liquidité du Groupe

### A. Répartition des dettes financières à long terme par maturité

en millions d'euros	31/12/2002	31/12/2001
Échéances à plus d'un an et à 2 ans au plus	201,4	123,4
Échéances à plus de 2 ans et à 5 ans au plus	1 622,6	1 331,4
Échéances à plus de 5 ans et à 10 ans au plus	1 752,7	1 355,9
Échéances à plus de 10 ans	1 424,5	737,9
Échéances non définies	41,8	281,7
<b>Dettes financières à plus d'un an</b>	<b>5 043,0</b>	<b>3 830,3</b>
<b>Dettes financières à moins d'un an</b>	<b>217,7</b>	<b>172,4</b>
<b>Total</b>	<b>5 260,7</b>	<b>4 002,7</b>

Les opérations obligataires réalisées en 2002 ont permis d'allonger la durée moyenne de la dette à plus d'un an. La politique de VINCI consiste à adapter le profil de remboursement de sa dette dans le temps en fonction de la nature de ses activités, et notamment de la génération progressive des *cash-flows* de ses concessions.

### B. Risque de liquidité

VINCI dispose d'un programme de billets de trésorerie de 700 millions d'euros pour assurer son financement à court terme. Ce programme, noté A2 par Standard & Poor's et P2 par Moody's,

était utilisé à hauteur de 18 millions d'euros au 31 décembre 2002. VINCI dispose de lignes de crédit pour un montant de 1 421 millions d'euros au 31 décembre 2002. Une part de ces lignes, pour un montant de 1 093 millions d'euros, fait l'objet des clauses contractuelles usuelles attachées à ce type de financement (« covenants »), notamment en relation avec les agrégats financiers du Groupe (niveau minimum de capitaux propres, ratio endettement net / excédent brut d'exploitation). Il n'existe pas de clauses en relation avec les évolutions de la notation de VINCI.

Ces lignes de crédit confirmées ont des maturités qui s'échelonnent dans le temps selon le profil suivant :

en millions d'euros	31/12/2002
À plus d'un an et à 2 ans au plus	531
À plus de 2 ans et à 5 ans au plus	840
À plus de 5 ans	50
<b>Total</b>	<b>1 421</b>

Il est à noter que ces lignes de crédit confirmées ne faisaient l'objet d'aucune utilisation au 31 décembre 2002.

#### 27.4. Répartition des dettes financières à long terme entre taux fixe et taux variable

VINCI ayant principalement fait appel aux marchés obligataires pour assurer le financement à long terme de ses opérations de concessions, il ressort – avant couverture – une part de dette à taux fixe prépondérante. La politique de VINCI est d'optimiser la structure de sa dette en fonction de la situation des taux au

moyen d'opérations de couverture (voir détail des instruments en note 28.2).

La répartition de la dette à plus d'un an entre taux fixe et taux variable, avant et après couverture, est la suivante :

en millions d'euros	au 31/12/2002			au 31/12/2001		
	Quote-part	%	Taux	Quote-part	%	Taux
Taux fixe	4 402,7	84 %	5,63 %	3 278,2	82 %	6,41 %
Taux variable	858,0	16 %	3,65 %	724,5	18 %	4,25 %
<b>Total avant couverture</b>	<b>5 260,7</b>	<b>100 %</b>	<b>5,30 %</b>	<b>4 002,7</b>	<b>100 %</b>	<b>6,02 %</b>

en millions d'euros	au 31/12/2002			au 31/12/2001		
	Quote-part	%	Taux	Quote-part	%	Taux
Taux fixe	3 385,2	64 %	5,79 %	2 247,3	56 %	7,12 %
Taux variable	1 875,5	36 %	3,10 %	1 755,4	44 %	4,13 %
<b>Total après couverture</b>	<b>5 260,7</b>	<b>100 %</b>	<b>4,83 %</b>	<b>4 002,7</b>	<b>100 %</b>	<b>6,10 %</b>

Le coût moyen de la dette après couverture a nettement diminué d'une année sur l'autre, ce qui traduit principalement la baisse des taux longs dont le Groupe a bénéficié au travers des financements mis en place en 2002 par la société mère. En outre, la politique de gestion du risque de taux du Groupe vise à équilibrer la répartition taux fixe/taux variable afin de profiter des opportunités des marchés financiers.

En conservant une part de sa dette à taux variable de l'ordre de

40 %, VINCI a pu profiter du niveau historiquement bas des taux d'intérêt en 2002, notamment sur la seconde partie de l'année. Le coût moyen de la dette à plus d'un an a pu ainsi être abaissé de 5,30 % l'an avant couverture à 4,83 % après couverture.

VINCI reste ainsi exposé à l'évolution des taux d'intérêt : une évolution de 1 % à la hausse des taux d'intérêt variables sur la dette à long terme aurait pour conséquence un accroissement des charges financières annuelles d'environ 19 millions d'euros.

#### 27.5. Répartition des dettes financières à long terme par devise

en millions d'euros	31/12/2002	31/12/2001
Euro	4 757,8	3 381,8
Dollar américain (A)	85,7	131,8
Livre sterling	86,6	95,2
Peso chilien (B)	186,4	231,6
Dollar canadien	118,4	146,2
Autres	25,1	16,1
<b>Total</b>	<b>5 260,7</b>	<b>4 002,7</b>

**A.** L'encours en dollars a diminué en 2002 en raison du refinancement par VINCI de la dette obligataire émise par WFS avant son intégration dans le groupe VINCI.

**B.** L'encours de la dette chilienne, essentiellement constituée par l'emprunt de la société concessionnaire Autopista Del Bosque est indexé sur l'évolution de l'inflation locale, dont l'incidence ressort à environ 5 millions d'euros sur l'exercice.

## 28. Gestion des risques de marché

La gestion des risques financiers au sein du Groupe se fait en collaboration entre les pôles concernés et les services spécialisés de la holding qui en assure la mise en place et la gestion.

VINCI utilise les produits dérivés pour couvrir son exposition à l'évolution des cours de change et des taux d'intérêt. Les produits

dérivés sont utilisés dans le contexte d'opérations de couverture de l'exposition aux risques financiers dont l'évolution dépend des actifs, des passifs et des transactions futures liés à l'activité du Groupe. Le Groupe utilise essentiellement des instruments classiques et à risques maîtrisés.

### 28.1. Risque de change

#### Nature des risques auxquels le Groupe est exposé

Les activités de VINCI dans le monde sont réalisées par des filiales qui opèrent essentiellement dans leur propre pays. Les contrats facturés en devises donnent généralement lieu à des dépenses dans la même devise. Cela concerne particulièrement les chantiers exécutés à l'étranger, dont la part des dépenses de sous-traitance et de fournitures en monnaie locale est prépondérante sur la part des dépenses en euros. En conséquence, l'exposition du Groupe au risque de change sur les opérations commerciales est généralement peu significative.

Il convient, enfin, de souligner que l'activité consolidée de VINCI est réalisée à hauteur d'environ 83 % dans la zone euro.

#### Règles de couverture

Compte tenu de la nature des opérations en devises et du mode d'organisation décentralisé de VINCI, l'exposition nette au risque de change est d'abord suivie par les différents pôles du Groupe. Les couvertures de change réalisées pour le compte des filiales sont centralisées à la holding VINCI, qui utilise essentiellement des instruments de couverture classiques (achat et vente à terme, options).

#### Dérivés de change

Les opérations de dérivés de change réalisées par le Groupe correspondent à la couverture de ses opérations commerciales et financières. Elles s'analysent comme suit :

en millions d'euros	Montants notionnels 2002	Montants notionnels 2001
<b>Contrats de change à terme</b>		
Dollar américain	25,9	101,2
Livre sterling	89,0	7,4
Autres devises	14,1	10,8
<b>Total des contrats de change à terme</b>	<b>129,0</b>	<b>119,4</b>
<i>Dont achats à terme</i>	<i>24,9</i>	<i>7,8</i>
<i>ventes à terme</i>	<i>104,1</i>	<i>111,6</i>
<b>Options de change</b>	<b>32,6</b>	<b>158,9</b>
<b>Swaps de change</b>	<b>121,0</b>	<b>83,9</b>
<b>Total des instruments de change</b>	<b>282,5</b>	<b>362,2</b>

### 28.2. Risque de taux

En matière de couverture du risque de taux, VINCI pratique une politique prudente et adaptée au profil long terme de ses activités de concessions. Au 31 décembre 2002, 64 % de l'endettement long terme était à taux fixe (après couverture) contre 56 % au 31 décembre 2001.

Les opérations de couverture prennent principalement la forme de swaps, de caps et de floors. Dans le cas particulier de Cofiroute, filiale à 65,3 % de VINCI bénéficiant d'une notation de crédit propre (S&P : A+/Stable/A1), une coordination des politiques de gestion a été mise en place au niveau des directions financières respectives.

**Dérivés de taux**

La répartition par maturité dans le temps des différentes opérations de couverture de taux est la suivante :

en millions d'euros	Maturité à moins d'1 an	Maturité de 1 à 5 ans	Maturité à plus de 5 ans	Total
Swaps de taux emprunteurs taux variable	540,9	755,8	1 350,6	2 647,3
Swaps de taux emprunteurs taux fixe	56,7	633,1	734,3	1 424,1
Caps – achats	0,9	352,7	1,8	355,4
Caps – ventes	—	30,5	—	30,5
Floors – ventes	—	125,0	—	125,0
Collar	22,9	33,9	—	56,8
Options sur taux	—	—	500,0	500,0
<b>Total</b>	<b>621,4</b>	<b>1 931,0</b>	<b>2 586,7</b>	<b>5 139,1</b>

Cette répartition illustre la position brute sans compensation entre instruments dérivés de mêmes caractéristiques.

**28.3. Risque sur actions**

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, VINCI avait décidé, en 2001, de procéder à des ventes d'options de vente (« put ») d'actions VINCI. Ces opérations sont arrivées à échéance en 2002 et n'ont pas été reconduites.

Le Groupe détient par ailleurs un portefeuille d'investissement dans des sociétés cotées, dont la valeur fluctue en fonction des cours sur les marchés financiers.

Le Groupe réalise aussi des opérations dérivées sur actions dont l'encours et la valeur de marché ne sont pas significatifs (voir note 29.1). En particulier, VINCI a vendu 250 000 options de vente d'actions ASF.

**28.4. Risque de contrepartie**

La politique du Groupe est de diversifier ses contreparties (banques, institutions financières) pour éviter les risques de concentration. Ainsi, VINCI contrôle les risques de crédit associés à ces instruments financiers par des limites d'investissement en fonction de la notation des contreparties.

Les excédents de trésorerie du Groupe représentent un montant de 2 280 millions d'euros au 31 décembre 2002, principalement placés en valeurs mobilières de placement. Sur ce total, la holding

gère directement 1 678 millions d'euros. La politique du Groupe est de placer ses excédents sur des instruments financiers monétaires négociés avec des contreparties dont les *ratings* sont au minimum BBB+ ou A2 (S&P) et Baa1 ou P2 (Moody's). Les instruments dérivés hors bilan sont négociés avec des contreparties bancaires de premier plan.

Il n'existe pas de risque de contrepartie significatif localisé dans les filiales de VINCI.

## 29. Valeurs de marché des instruments financiers

### 29.1. Valeurs de marché

Les instruments financiers du Groupe et leurs valeurs de marché estimées respectives sont les suivants :

<b>Actifs</b> en millions d'euros	2002 Valeur au bilan	2002 Valeur de marché*
Titres de participation cotés (ASF)	1 044,8	901,5
TIAP (TBI)	83,1	56,2
Titres de participation non cotés	175	175
<b>Titres de participation (I)</b>	<b>1 302,9</b>	<b>1 132,7</b>
Titres de transaction (Sicav, TNC...)	2 205,7	2 210,6
Créances financières long terme	74,3	74,3
Actions propres	187,8	189,9
<b>Valeurs mobilières de placement (II)</b>	<b>2 467,8</b>	<b>2 474,8</b>
<b>Total portefeuilles titres (I+II)</b>	<b>3 770,7</b>	<b>3 607,5</b>
<b>Trésorerie active</b>	<b>898,0</b>	<b>898,0</b>
<b>Total actifs</b>	<b>4 668,7</b>	<b>4 505,5</b>

\* Valeur incluant les coupons courus inscrits au bilan.

<b>Passifs</b> en millions d'euros	2002 Valeur au bilan	2002 Valeur de marché*
TSDI	15,6	15,6
Emprunts obligataires	4 126,5	4 198,6
Autres dettes bancaires	1 118,6	1 135,3
<b>Dettes long terme</b>	<b>5 260,7</b>	<b>5 349,5</b>
<b>Trésorerie passive et dettes court terme</b>	<b>598,0</b>	<b>598,0</b>
<b>Total passifs</b>	<b>5 858,7</b>	<b>5 947,5</b>

\* Valeur incluant les coupons courus inscrits au bilan.

<b>Hors bilan</b> en millions d'euros	2002 Valeur au bilan*	2002 Valeur de marché**
Contrat de change à terme	—	0,5
Swap de devise	—	14,1
Options de change	—	0,3
Swap de taux d'intérêt	29,4	45,8
Options de taux (cap, floor, collar)	6,1	(1,9)
Options sur actions	(2,8)	(0,6)
<b>Total</b>	<b>32,8</b>	<b>58,1</b>

\* Actif : (+) ; Passif : (-).

\*\* Valeur incluant montants inscrits au bilan.

## 29.2. Hypothèse et méthodes retenues

Les valeurs de marché estimées ont été déterminées soit à partir de valorisations fournies par les contreparties bancaires, soit en utilisant les informations disponibles sur les marchés financiers et les méthodes d'évaluation appropriées selon les types d'instruments. Toutefois, les méthodes et hypothèses retenues sont par nature théoriques. L'utilisation d'hypothèses différentes et/ou de méthodes d'évaluation différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs estimées. Les valeurs de marché ont été déterminées sur la base des informations disponibles à la date de clôture, le 31 décembre 2002, sur les marchés organisés ou de gré à gré.

Les principales hypothèses et méthodes d'évaluation retenues sont les suivantes :

- **Titres (valeurs mobilières de placement, titres de participation dans des sociétés non consolidées et autres titres) :**

les valeurs de marché des titres cotés hors actions autodétenues sont déterminées par référence aux cours de clôture du 31 décembre 2002. Les actions VINCI autodétenues sont valorisées au prix d'exercice des plans d'achat d'actions par les salariés. Les valeurs de marché des titres de participation et autres titres, pour lesquels il n'existe pas de prix coté, ont été estimées à la valeur d'utilité représentée par leur valeur comptable.

- **Créances financières à long terme :**

la valeur de marché a été déterminée à partir de l'actualisation des flux futurs en fonction des taux d'intérêt du 31 décembre 2002. Pour les créances financières à taux variable, la valeur de marché correspond à la valeur faciale de la créance.

- **Disponibilités et assimilées :**

la valeur inscrite au bilan est considérée comme la valeur de marché du fait du caractère court terme et liquide de ces éléments.

- **Emprunts et autres dettes financières :**

la valeur de marché a été déterminée pour les emprunts cotés à partir de la cotation des obligations à la date de clôture. Pour les emprunts non cotés et les dettes financières, la valeur de marché a été déterminée à partir de l'actualisation des flux futurs en fonction des taux d'intérêt appliqués à VINCI au 31 décembre 2002. Pour les dettes à taux variable, la valeur de marché correspond à la valeur faciale de la dette.

Pour les dettes à court terme et les dettes dont les montants restant dus sont inférieures à 1 million d'euros au 31 décembre 2002, la valeur de marché est représentée par la valeur comptable.

- **Instruments de change hors bilan :**

les valeurs de marché des opérations de change (swap, achat/vente à terme, options) ont été estimées à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou des modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers à partir des données de marché du 31 décembre 2002.

- **Instruments de taux :**

les valeurs de marché des opérations de taux (swap, cap/floor) ont été estimées à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers à partir des données de marché du 31 décembre 2002.

## F. Informations complémentaires

### 30. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les opérations avec les sociétés mises en équivalence décrites en note 16.

### 31. Engagements hors bilan, échéances des obligations contractuelles et autres engagements

VINCI a défini et mis en œuvre des procédures en vue de recenser ses engagements hors bilan et d'en connaître la nature et l'objet. Ces procédures prévoient la transmission au Groupe, par les filiales consolidées, des informations relatives aux engagements donnés suivants :

- sûretés personnelles (avals et cautions) ;
- sûretés réelles (hypothèques, nantissement, gages) ;

- garantie solidaire des associés des sociétés de personnes non consolidées ;
- autres engagements.

Les engagements mentionnés dans cette note comprennent tous les engagements identifiés par le Groupe comme significatifs ou susceptibles de le devenir, à l'exception des engagements sur instruments financiers décrits en notes 28 et 29.

### 31.1. Engagements donnés

Ils s'analysent comme suit :

en millions d'euros	31/12/2002	Pro forma 31/12/2001	Pro forma 31/12/2000
Sûretés personnelles	4 133,4	4 020,8	3 934,8
Sûretés réelles	606,2	539,0	515,6
Garanties solidaires des associés de sociétés de personnes non consolidées	95,2	272,2	151,1
Autres engagements*	146,8	115,3	155,3
	<b>4 981,6</b>	<b>4 947,3</b>	<b>4 756,9</b>

\* Hors contrats de location simple et engagements d'investissement décrits respectivement en 31.2 et 31.3.

### Répartition des engagements donnés par pôle de métier au 31 décembre 2002

en millions d'euros	Sûretés personnelles	Sûretés réelles	Garanties solidaires des associés	Autres engagements	Total
Concessions	17,4	511,3	—	23,7	552,4
Énergies	150,7	5,8	12,1	47,1	215,7
Routes	607,8	11,8	75,1	42,3	737,0
Construction	2 661,2	77,3	7,3	16,9	2 762,7
Holding et divers	696,3	—	0,7	16,8	713,8
	<b>4 133,4</b>	<b>606,2</b>	<b>95,2</b>	<b>146,8</b>	<b>4 981,6</b>

### Sûretés personnelles (avals, cautions et garanties)

Ces montants s'analysent de la façon suivante :

en millions d'euros	31/12/2002
<b>Sûretés personnelles</b>	
Bonne exécution	1 977,6
Retenue de garantie	1 043,2
Paiement à terme des sous-traitants	534,9
Paiement à terme des fournisseurs	78,2
Soumission	64,2
Dettes financières à long terme	28,1
Découverts bancaires	22,5
Autres	384,7
<b>Total sûretés personnelles</b>	<b>4 133,4</b>

Les sûretés personnelles données comprennent principalement les engagements sur marchés de travaux en cours d'exécution. Lorsque des événements tels que retards de livraison ou litiges sur l'exécution du contrat, rendent probable la réalisation d'un

risque au titre des garanties données, celui-ci est provisionné au bilan. Compte tenu de ces éléments, VINCI estime que ces engagements ne sont pas susceptibles d'affecter de façon significative la situation patrimoniale du Groupe.

Le Groupe accorde dans le cadre de ses opérations courantes des garanties biennales et décennales. Ces garanties donnent lieu à la constitution de provisions pour risques qui sont évaluées de manière statistique selon les observations de dépenses des

années précédentes, ou de manière individuelle en cas de sinistre significatif identifié. En conséquence, les engagements relatifs à ces garanties ne sont pas repris ci-dessus.

### Sûretés réelles (hypothèques, nantissements donnés en contrepartie de financements)

Des sûretés réelles ont été octroyées à hauteur de 606 millions d'euros en garantie des financements obtenus, dont 511 millions d'euros relatifs aux emprunts figurant au bilan des sociétés concessionnaires d'infrastructures, et 69 millions à l'activité dragage de CFE. Les hypothèques ou nantissements du pôle concessions s'analysent de la façon suivante :

en millions d'euros	Date de départ	Date de fin	Montant
Pont de Rion-Antirion	avril 2001	décembre 2004	242,0
Strait Crossing	juin 1998	septembre 2031	98,3
Autopista Del Bosque	mars 2001	avril 2021	171,0
			<b>511,3</b>

### Garantie solidaire des sociétés de personnes non consolidées (SNC, GIE...)

Une partie de l'activité du Groupe dans la construction et les routes est réalisée au travers de sociétés en participation, conformément aux usages de ces métiers. Les associés d'une société de personnes sont solidaires et indéfiniment responsables des dettes contractées auprès des tiers. Afin de limiter les risques, la constitution d'une SEP est précédée d'une étude sur la solvabilité des partenaires, pouvant entraîner, le cas échéant, la mise en place de contre-garanties croisées entre partenaires. Lorsque le Groupe a connaissance d'un risque particulier relatif à l'activité d'une société en participation, une provision est constituée soit dans les comptes de la SEP, si cette dernière est consolidée, soit dans les comptes de la société mère, s'il s'agit d'une SEP non consolidée.

Le montant inscrit en engagements hors bilan correspond, conformément aux engagements juridiques, à 100 % du passif de la société de personnes minoré des fonds propres et des comptes (emprunts ou comptes courants) ouverts au nom des associés. Toutefois, compte tenu notamment de la qualité de ses partenaires, le risque d'être appelé sur ces engagements est considéré comme faible.

### Autres engagements

Ils comprennent les engagements donnés autres que ceux mentionnés ci-dessus, tels que les clauses de retour à meilleure fortune et les garanties de passifs dans le cadre de cession d'activités.

### 31.2. Contrats de location simple

Par ailleurs, les engagements relatifs aux contrats de location simple s'élèvent à 196,1 millions d'euros, dont 57 millions d'euros à moins d'un an, 112,6 millions d'euros de un à cinq ans et 26,5 millions d'euros à plus de cinq ans.

### 31.3. Engagements d'investissement

Certaines entités du Groupe ont pris, dans le cadre de contrats de concessions, l'engagement d'investir en vue de mener à terme des projets d'infrastructures. Ces engagements comprennent principalement les engagements de Cofiroute, de l'ordre de

2 900 millions d'euros pour les cinq années à venir, et ceux de Gefyra, dans le cadre de la construction du pont de Rion-Antirion en Grèce (200 millions d'euros).

### 31.4. Engagements reçus

Les engagements reçus par le Groupe, qui comprennent des sûretés personnelles (cautions, garanties), représentent 681,8 millions d'euros au 31 décembre 2002 (476,0 millions d'euros au 31 décembre 2001).

## 32. Effectifs

L'effectif moyen des sociétés intégrées se décompose comme suit :

	2002	2001	2000
Ingénieurs et cadres	15 278	14 121	14 057
Employés et ouvriers	112 102	115 378	108 013
	<b>127 380</b>	<b>129 499</b>	<b>122 070</b>

## 33. Rémunération des mandataires sociaux

Les conditions de rémunération des principaux dirigeants du Groupe sont arrêtées par le conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations. La rémunération des dirigeants comprend une partie fixe et une partie variable, déterminée en fonction des résultats du Groupe, de la performance de l'action VINCI et de la performance individuelle.

Les rémunérations des membres du comité exécutif de VINCI

(soit 8 personnes) ont représenté un montant total de 6,4 millions d'euros en 2002. Les jetons de présence versés par VINCI aux administrateurs se sont élevés à 508 070 euros en 2002.

La rémunération totale et les avantages de toute nature versés par VINCI à ses mandataires sociaux au cours de l'exercice 2002 s'établissent comme suit :

en euros	Rémunération fixe brute	Rémunération variable brute	Total net <sup>(1)</sup> après impôts et charges sociales	Jetons de présence	Avantages en nature
Antoine Zacharias, président-directeur général	1 282 488	1 676 940	1 242 960	80 000	Véhicule de fonction
Bernard Huvelin, administrateur-directeur général délégué	416 332	457 350	366 946	20 000	Véhicule de fonction
Xavier Huillard, directeur général délégué	325 677	304 898	264 842	—	Véhicule de fonction
Roger Martin, directeur général délégué	358 905	381 123	310 812	—	Véhicule de fonction
Administrateurs assumant la présidence d'un comité (3 personnes)	—	—	—	40 000 <sup>(2)</sup>	—
Autres administrateurs (12 personnes)	—	—	—	20 000 <sup>(2) et (3)</sup>	—

(1) La rémunération nette correspond à la rémunération brute après cotisations sociales et impôts calculés conformément à la formule établie par l'Association française des entreprises privées (Afepe).

(2) Le montant indiqué correspond au montant perçu par chaque administrateur relevant de la catégorie considérée.

(3) Les jetons de présence de M. Jaclot (18 071 euros) et une partie des jetons de présence de MM. Brongniart et de Silguy (10 000 euros chacun) ont été versés à la société Suez début 2002.

Certains mandataires sociaux de VINCI ont par ailleurs perçu au cours de l'exercice 2002 des jetons de présence de la part de sociétés contrôlées par VINCI :

Mandataire social en euros	Jetons de présence
Antoine Zacharias, président-directeur général	4 500
Bernard Huvelin, administrateur-directeur général délégué	10 740
Serge Michel, administrateur	3 050
Xavier Huillard, directeur général délégué	12 095
Roger Martin, directeur général délégué	12 312

### 34. Litiges et arbitrages

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe ou de la Société.

- La réclamation de Nersa contre VINCI s'était traduite, fin 1998, par un jugement condamnant celle-ci solidairement avec un entrepreneur italien, mis depuis lors en liquidation. Mis en cause par VINCI, EDF avait, de son côté, été condamné à garantir celle-ci à hauteur de 40 %, ce qui avait ramené le montant à la charge de VINCI à 13,6 millions d'euros (principal et intérêts), avant prise en compte des indemnités d'assurance. Les circonstances de l'affaire ont conduit VINCI à relever appel de cette décision début 1999 ; cette procédure est toujours en cours. Entre-temps, et dans le cadre des actions et procédures menées depuis 1999 à l'encontre des assureurs de la responsabilité du Groupe, un règlement indemnitaire global de 11,5 millions d'euros a été obtenu, ramenant ainsi, en l'état actuel, la charge résiduelle sur cette affaire pour VINCI à 2,1 millions d'euros.
- La SNCF a saisi le tribunal administratif de Paris en 1997 de multiples requêtes dirigées contre de nombreuses entreprises du BTP et ayant pour objet le versement d'indemnités compensant le préjudice qu'elle estime avoir subi lors de la conclusion, entre 1987 et 1990, de marchés relatifs à la construction des lignes de TGV Nord et Rhône-Alpes et leur interconnexion. Cette demande était la conséquence de la condamnation des entreprises concernées par le Conseil de la concurrence en 1995, que la cour d'appel de Paris (statuant sur renvoi après cassation de son précédent arrêt de 1997) a globalement confirmée. Le Groupe persiste à estimer que la SNCF n'a subi aucun préjudice financier à l'occasion de la conclusion de ces marchés avec ses filiales concernées. Cette procédure administrative fait actuellement l'objet d'une mesure d'expertise sur deux marchés concernés (les autres requêtes étant en cours d'instruction par le tribunal).
- Un litige oppose VINCI à la société américaine Global Industries devant le tribunal de Paris quant aux conséquences de l'échec de la cession à cette dernière de la société ETPM par Groupe GTM. Chacune des parties réclame à l'autre l'indemnisation du préjudice découlant de la rupture de leurs relations. VINCI ne s'attend pas, en cas d'issue défavorable, à une incidence significative de ce litige sur sa situation financière.
- Un litige oppose VINCI et la société Bouygues Bâtiment dans le cadre de leurs relations d'actionnaires de la société Consortium Stade de France. Bouygues Bâtiment demande qu'un droit de préemption lui soit reconnu pour l'acquisition de la moitié des actions de cette société antérieurement détenues par la société Groupe GTM et dont VINCI a acquis la propriété à l'issue de la fusion intervenue entre les deux sociétés le 19 décembre 2000. Le tribunal de commerce de Paris a considéré par un jugement rendu le 14 septembre 2002 que Bouygues Bâtiment et VINCI devraient détenir une participation égale dans la société concessionnaire, et il a nommé un expert chargé de fournir des éléments permettant de valoriser les actions de la société. VINCI, qui a fait appel de cette décision, ne s'attend pas, en cas d'issue défavorable, à une incidence significative de ce litige sur sa situation financière.
- Dans le cadre de la réalisation d'un hôtel à Lyon et en raison d'une livraison retardée accidentellement par un incendie provoqué par un sous-traitant, un litige oppose Sogea Construction au maître d'ouvrage HIL quant à l'application des pénalités de retard et à l'appréciation du préjudice subi. Sogea Construction a fait appel du jugement du tribunal de commerce de Lyon du 10 octobre 2000 la condamnant à payer 9 millions d'euros à HIL, et a exercé des recours à l'égard du sous-traitant responsable. L'arrêt de la cour d'appel pourrait être rendu au cours du premier semestre 2003. VINCI ne s'attend pas, en cas d'issue défavorable, à une incidence significative de ce litige sur sa situation financière.
- CBC fait l'objet de plusieurs procédures devant les juridictions mexicaines de la part d'un des actionnaires de la société Prodipe Inc. et de la part d'un établissement public mexicain, qui prétendent que CBC n'aurait pas respecté les termes d'un protocole d'accord relatif au développement d'un site touristique en Basse-Californie, dont le financement était garanti pour 7,2 millions de dollars américains par la Coface, elle-même contre-garantie par cet établissement public mexicain.

Par ailleurs, CBC a construit pour le compte d'Intertour, dont elle détenait une partie du capital, un hôtel à Bratislava (Slovaquie). Le financement de cette opération a été effectué sous forme de billets à ordre émis par CBC et escomptés sans recours auprès d'une banque française, elle-même contre-garantie par des

établissements financiers étrangers. Par suite du défaut de paiement d'Intertour, ces établissements financiers ont engagé plusieurs procédures, dont l'une devant le tribunal de commerce de Paris, où CBC a été appelée en garantie pour un montant de 41 millions d'euros en principal.

En ce qui concerne ces deux litiges relatifs à CBC, VINCI ne s'attend pas, en l'état actuel des deux dossiers, à une incidence significative sur sa situation financière.

- Enfin, certaines filiales du Groupe font l'objet de contrôles et procédures dans le cadre de la législation sur la concurrence et certains dirigeants font l'objet, à titre personnel, de procédures d'enquête judiciaire visant à déterminer s'ils ont pu faire des

actifs sociaux un usage inadapté qui aurait profité directement ou indirectement à des personnalités ou à des partis politiques. VINCI ne s'attend pas à ce que ces enquêtes ou procédures, en cas d'issue défavorable, aient pour effet de dégrader de manière significative sa situation financière.

L'ensemble des réclamations déposées au titre des litiges mentionnés ci-dessus représente un total de l'ordre de 300 millions d'euros. Considérant comme infondées une large part de ces réclamations et tenant compte des jugements rendus en première instance, le Groupe a évalué à 100 millions d'euros les risques réels liés à ces procédures ; des provisions à due concurrence de ce montant sont inscrites dans les bilans au 31 décembre 2002 des filiales concernées.

## Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2002

	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
<b>1. Concessions</b>		
<b>VINCI Concessions SA</b>	IG	100,00 %
<b>VINCI Park</b>	IG	100,00 %
Sogeparc France	IG	99,95 %
CGST	IG	100,00 %
VINCI Park services Ltd (Grande-Bretagne)	IG	100,00 %
Zeson (Hong Kong)	IG	100,00 %
TFM (Grande-Bretagne)	IG	100,00 %
<b>Cofiroute</b>	IG	65,34 %
<b>VINCI Infrastructures</b>	IG	100,00 %
Stade de France	IP	66,67 %
SMTPC (tunnel du Prado-Carénage)	ME	31,35 %
Lusoponte (ponts sur le Tage - Portugal)	ME	30,70 %
Severn River Crossing (Grande-Bretagne)	ME	35,00 %
Strait Crossing Development Inc. (Canada)	IP	49,90 %
Gefyra (pont de Rion-Antirion - Grèce)	IG	53,00 %
Autopista Del Bosque (autoroute Chillán-Collipulli - Chili)	IG	82,95 %
<b>VINCI Airports</b>	IG	100,00 %
Société Concessionnaire de l'Aéroport de Pochentong (Cambodge)	IP	70,00 %
Inversiones Técnicas Aeroportuarias - ITA (Mexique)	ME	24,50 %
Servicios de Tecnología Aeroportuaria - Seta (Mexique)	ME	37,25 %
ADP Management	ME	34,00 %
VINCI Airport UK	IG	100,00 %
<b>VINCI Airports Services</b>	IG	100,00 %
VINCI Airports US (WFS)	IG	100,00 %
SEN	IG	100,00 %
SPA TRANS	IG	100,00 %

IG : intégration globale. IP : intégration proportionnelle. ME : mise en équivalence.

	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
<b>2. Énergies</b>		
<b>VINCI Energies</b>	IG	100,00 %
TMS (Autriche)	IG	100,00 %
Saunier Duval Électricité - SDEL	IG	100,00 %
VINCI Energies Deutschland et ses filiales (Controlmatic, G+H Isolierung, Calanbau)	IG	100,00 %
Garczynski Traploir	IG	99,99 %
Santerne	IG	99,99 %
GTIE Île-de-France	IG	100,00 %
Tunzini	IG	100,00 %
Tunzini Protection Incendie	IG	100,00 %
Emil Lundgren (Suède)	IG	100,00 %
Fournié-Grosaud	IG	99,93 %
Graniou Île-de-France	IG	100,00 %
GTIE UK (Grande-Bretagne)	IG	100,00 %
VINCI Energies Activités spéciales	IG	100,00 %
Lefort Francheteau	IG	100,00 %
<b>3. Routes</b>		
<b>Eurovia</b>	IG	100,00 %
Ringway (Grande-Bretagne)	IG	90,65 %
Hubbard (États-Unis)	IG	100,00 %
SSZ (République tchèque)	IG	92,06 %
Eurovia Champagne-Ardenne Lorraine	IG	100,00 %
Eurovia Méditerranée	IG	100,00 %
Eurovia Île-de-France	IG	100,00 %
Probisa Tecnologia y Construcción (Espagne)	IG	87,84 %
Construction DJL (Canada)	IG	95,80 %
Eurovia Bretagne	IG	100,00 %
EJL Île-de-France	IG	100,00 %
Eurovia Alpes	IG	100,00 %
Eurovia Normandie	IG	100,00 %
Bitumix (Chili)	IG	50,10 %
Boucher (Belgique)	IG	100,00 %
EJL Sud-Est	IG	100,00 %
EJL Est	IG	100,00 %
Cestne Stavby Kosice (Slovaquie)	IG	94,29 %
EJL Centre	IG	100,00 %
CTW Strassenbaustoff (Suisse)	IG	57,43 %
EJL Méditerranée	IG	100,00 %
SPRD (Pologne)	IG	87,27 %

IG : intégration globale. IP : intégration proportionnelle. ME : mise en équivalence.

	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
<b>Eurovia GmbH (Allemagne)</b>	IG	100,00 %
Teerbau	IG	100,00 %
Eurovia VBU	IG	100,00 %
<b>4. Construction</b>		
<b>Sogea Construction</b>	IG	100,00 %
SICRA	IG	100,00 %
Campenon Bernard Construction	IG	100,00 %
Bateg	IG	100,00 %
Sogea Nord-Ouest	IG	100,00 %
Campenon Bernard Méditerranée	IG	100,00 %
Sogea Nord	IG	100,00 %
EMCC	IG	100,00 %
Deschiron	IG	100,00 %
Énergilec	IG	100,00 %
VINCI Environnement	IG	100,00 %
<b>GTM Construction</b>	IG	100,00 %
GTM Génie Civil et Services	IG	100,00 %
GTM Bâtiment	IG	100,00 %
Dumez Île-de-France	IG	100,00 %
Chantiers Modernes	IG	100,00 %
Les Travaux du Midi	IG	100,00 %
Lainé Delau	IG	100,00 %
GTM Terrassement	IG	100,00 %
Dumez Méditerranée	IG	100,00 %
Petit	IG	100,00 %
Dumez EPS	IG	100,00 %
Scao	IP	33,33 %
<b>VINCI Construction Filiales Internationales</b>		
Sogea-Satom	IG	100,00 %
Warbud (Pologne)	IG	72,93 %
SBTPC (Réunion)	IG	100,00 %
Hidepitö (Hongrie)	IG	97,08 %
SMP (République tchèque)	IG	73,72 %
First Czech Construction Company (République tchèque)	IG	100,00 %
Dumez Calédonie	IG	100,00 %
Sobea Gabon (Gabon)	IG	90,00 %
Sogea Martinique	IG	100,00 %

IG : intégration globale. IP : intégration proportionnelle. ME : mise en équivalence.

	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
<b>VINCI Construction Grande-Bretagne, Allemagne et États-Unis</b>		
VINCI PLC (Grande-Bretagne)	IG	100,00 %
Rosser & Russell (Grande-Bretagne)	IG	100,00 %
Crispin & Borst (Grande-Bretagne)	IG	100,00 %
VINCI Investment (Grande-Bretagne)	IG	100,00 %
SKE (Allemagne)	IG	100,00 %
Brüggemann (Allemagne)	IG	100,00 %
SKE SSI (États-Unis)	IG	100,00 %
Klee (Allemagne)	IG	100,00 %
VINCI Bautec (Allemagne)	IG	100,00 %
<b>Compagnie d'Entreprises CFE (Belgique)</b>		
Dredging Environmental and Marine Engineering - DEME	IP	21,67 %
MBG	IG	45,38 %
Bageci	IG	45,38 %
Van Wellen	IP	22,69 %
<b>VINCI Construction Grands Projets</b>		
Socaso	IG	100,00 %
Constructora Dumez-GTM Tribasa (Chili)	IG	99,99 %
Janin Atlas (Canada)	IG	100,00 %
<b>Freyssinet</b>		
Freyssinet France	IG	100,00 %
The Reinforced Earth Cy - RECO (États-Unis)	IG	100,00 %
Menard Soltraitement	IG	100,00 %
Freyssinet International et C <sup>ie</sup>	IG	100,00 %
Immer Property (Australie)	IG	70,00 %
Freyssinet Korea (Corée)	IG	90,00 %
Freyssinet Hong Kong (Hong Kong)	IG	100,00 %
<b>5. Autres entités opérationnelles</b>		
Sorif (immobilier)	IG	100,00 %
Elige (immobilier)	IG	100,00 %
Doris Engineering	ME	46,95 %

IG : intégration globale. IP : intégration proportionnelle. ME : mise en équivalence.



# Résumé des comptes sociaux

Les comptes sociaux détaillés sont disponibles auprès du Service relations actionnaires de la société.

Les comptes sociaux de VINCI sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et aux pratiques comptables généralement admises, appliquées de façon constante.

Les comptes sociaux 2002 de VINCI prennent en compte l'incidence des dernières opérations de restructurations juridiques engagées en 2001, visant à organiser le Groupe en quatre pôles de métiers. Ces opérations se sont traduites par :

- les fusions-absorptions par VINCI d'Entreprise Jean Lefebvre et de GTM Participations avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002 ;
- le reclassement des participations de la holding VINCI dans les filiales SHUK et Freyssinet auprès de VINCI Construction, et des titres Sonitsa chez Sogea Construction ;
- le reclassement de la participation de la holding VINCI dans Lefort Francheteau auprès de VINCI Energies Activités Spéciales (ex-GTIE Thermique), puis des titres VINCI Energies Activités Spéciales chez VINCI Energies (ex-GTIE).

Dans ce cadre, il a également été décidé de regrouper sous une nouvelle holding, VINCI Concessions, les activités du pôle concessions. Cette réorganisation s'est traduite au 2<sup>e</sup> semestre 2002 par :

- le reclassement des titres ADPM chez VINCI Airports et des titres

SMTPC et VINCI Concession Canada Inc. chez VINCI Infrastructures nouvellement créée ;

- la cession en décembre 2002 à VINCI Concessions des 39,1 millions d'actions Autoroutes du Sud de la France acquises par VINCI au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2002.

Ces opérations ont été complétées début 2003 par l'apport à VINCI Concessions des participations détenues par VINCI dans Cofiroute, VINCI Park, VINCI Airports et VINCI Infrastructures.

Par ailleurs, les titres SEN ont été reclassés chez VINCI Airports Services, société nouvellement créée, détenue à 100 % par VINCI, qui regroupe désormais les activités de services aéroportuaires.

L'impact global de ces opérations sur le résultat social de l'exercice 2002 s'est élevé à 135,6 millions d'euros (dont des plus-values nettes sur cessions de titres pour 41,7 millions d'euros et un boni de fusion d'Entreprise Jean Lefebvre pour 93,9 millions d'euros).

Compte tenu de l'incidence des opérations mentionnées ci-dessus, les comptes de la société mère pour l'exercice 2002 font apparaître un résultat social bénéficiaire de 338,1 millions d'euros, contre 507,8 millions d'euros pour l'exercice 2001.

## Compte de résultat résumé

en millions d'euros	2002	2001	2000
Chiffre d'affaires	25,2	43,0	58,2
Autres produits d'exploitation	59,0	74,1	60,2
Charges d'exploitation	(103,2)	(129,5)	(137,9)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(19,0)</b>	<b>(12,4)</b>	<b>(19,5)</b>
Produits nets perçus des participations	367,3	328,7	216,4
Frais financiers nets*	(66,9)	(46,4)	(56,2)
Résultat de change	6,1	0,6	4,2
Autres provisions financières et divers	(106,9)	(19,6)	(57,9)
<b>Résultat financier</b>	<b>199,6</b>	<b>263,3</b>	<b>106,4</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>30,3</b>	<b>146,8</b>	<b>(31,1)</b>
Produits d'intégration fiscale nets de charge d'impôt	127,2	110,1	125,6
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>338,1</b>	<b>507,8</b>	<b>181,4</b>

\* Y compris provisions pour primes de remboursement des Océane pour respectivement 27,5 millions d'euros en 2002 et 8,6 millions d'euros en 2001.

L'analyse comparative des résultats d'un exercice à l'autre, en tenant compte de l'incidence des restructurations juridiques mentionnées ci-dessus, fait ressortir les principaux éléments suivants :

- une réduction du résultat financier, qui passe de 263,3 millions d'euros en 2001 à 199,6 millions d'euros en 2002, provenant pour l'essentiel :
  - d'une augmentation des produits de participations (dividendes ou remontées automatiques des résultats des SNC/SCI), qui passent de 328,7 millions d'euros pour 2001 à 367,3 millions d'euros pour 2002 ;
  - en sens inverse, d'un accroissement des frais financiers nets, de 46,4 à 66,9 millions d'euros (y compris provisions pour primes de remboursement des Océane pour 27,5 millions d'euros), intégrant notamment le coût de financement de la prise de participation de 17 % dans le capital d'ASF (estimée à 40 millions d'euros) ;
  - de dotations nettes aux provisions financières à hauteur de 106,9 millions d'euros, comprenant des dotations pour dépréciation des titres VINCI Airports (48,8 millions d'euros), VINCI Deutschland (20,1 millions d'euros), GTM CI (12,3 millions d'euros) et Inversiones y Tecnicas (11,3 millions d'euros) ;
- un résultat exceptionnel qui présente un solde positif de 30,3 millions d'euros en 2002 (contre 146,8 millions d'euros en 2001), comprenant notamment :
  - l'incidence positive des opérations de restructurations juridiques mentionnées ci-dessus pour 135,6 millions d'euros ;
  - la plus-value sur la cession des barges pétrolières *Polaris* (25,3 millions d'euros), dans le cadre de la cession par Groupe GTM à Stolt Comex Seaway des activités *off-shore* d'ETPM intervenue à la fin 1999 et dont le transfert de propriété est devenu effectif au début 2002, suite à l'option exercée par cette dernière ;
  - un abandon de créance de 135 millions d'euros consenti à VINCI Deutschland ;
  - divers produits exceptionnels, dont l'encaissement d'une indemnité d'assurance d'un montant net de 6,8 millions d'euros sur le litige Nersa (centrale de Creys-Malville) ;
- un résultat net d'impôt incluant un produit d'intégration fiscale au titre de l'exercice 2002 pour 142 millions d'euros et une charge d'impôt au titre du groupe fiscal VINCI de 10 millions d'euros.

## Bilan résumé

<b>Actif</b> en millions d'euros	2002	2001	2000
Immobilisations incorporelles et corporelles	31,4	23,8	22,1
Immobilisations financières	5 033,0	3 195,4	2 577,0
Autres créances et et écarts de conversion	121,7	194,1	209,8
Valeurs réalisables et disponibles	2 370,1	2 232,8	1 283,4
<b>Total actif</b>	<b>7 556,2</b>	<b>5 646,1</b>	<b>4 092,3</b>

<b>Passif</b> en millions d'euros	2002	2001	2000
Capitaux propres	3 200,0	2 242,6	1 405,1
Provisions pour risques et charges	210,2	177,5	273,2
Dettes financières	3 961,7	3 008,7	2 048,1
Autres dettes et comptes de régularisation	184,3	217,3	365,9
<b>Total passif</b>	<b>7 556,2</b>	<b>5 646,1</b>	<b>4 092,3</b>

## Immobilisations financières

Au 31 décembre 2002, les immobilisations financières de VINCI se décomposent de la façon suivante :

en millions d'euros	Valeur brute au 31/12/2002	Dépréciation au 31/12/2002	Valeur nette au 31/12/2002	Valeur nette au 31/12/2001
Titres de participation	5 158,1	(490,7)	4 667,4	2 949,0
Créances rattachées à des participations	342,0	(7,0)	335,0	212,5
Autres titres immobilisés	22,4	(14,9)	7,5	14,4
Autres immobilisations financières	26,1	(3,0)	23,1	19,5
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>5 548,6</b>	<b>(515,6)</b>	<b>5 033,0</b>	<b>3 195,4</b>

L'augmentation de la valeur brute des titres de participation (5,2 milliards d'euros au 31 décembre 2002 contre 3,3 milliards d'euros au 31 décembre 2001) provient pour l'essentiel :

- de l'impact net (910,8 millions d'euros) des opérations de fusion-absorption avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002, qui résulte :
  - de la prise en compte des titres reçus à l'issue de ces fusions ou apports (notamment Cofiroute pour 684,4 millions d'euros, Eurovia pour 517,1 millions d'euros et GTM CI pour 113,9 millions d'euros) ;
  - et, à l'inverse, de l'élimination des titres des sociétés absorbées pour 410,7 millions d'euros (dont Entreprise Jean Lefebvre pour 305 millions d'euros, et GTM Participations pour 105,7 millions d'euros) ;
- par ailleurs, la principale opération financière intervenue au cours de l'exercice 2002 concerne la prise de participation de 17 % dans le capital d'ASF pour 1 045 millions d'euros. Ces

titres ont été rétrocédés en décembre 2002 à VINCI Concessions pour 939,4 millions d'euros ; corrélativement, VINCI a procédé à une augmentation de capital de VINCI Concessions de 900 millions d'euros.

En outre, des provisions pour dépréciation des titres de participation ont été dotées au cours de l'exercice 2002 pour 96,5 millions d'euros, concernant notamment les titres VINCI Airports pour 48,8 millions d'euros, VINCI Deutschland pour 20,1 millions d'euros, GTM CI pour 12,3 millions d'euros, et Inversiones y Tecnicas pour 11,3 millions d'euros.

Les créances rattachées à des participations comprennent les avances capitalisables et les prêts consentis par VINCI à ses filiales, notamment un prêt à VINCI Park de 280,9 millions d'euros, en augmentation de 151,1 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2001.

## Capitaux propres

en millions d'euros	Capital	Primes liées au capital	Autres réserves	Résultat	Total
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2001</b>	<b>828,8</b>	<b>765,4</b>	<b>140,7</b>	<b>507,8</b>	<b>2 242,6</b>
Affectation du résultat de l'exercice 2001	—	—	376,5	(507,8)	(131,3)
Augmentations de capital	30,7	117,3	—	—	148,1
Impact des fusions	—	797,8	—	—	797,8
Réduction du capital par annulation d'actions	(30,8)	(164,6)	—	—	(195,4)
Résultat de l'exercice 2002	—	—	—	338,1	338,1
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2002</b>	<b>828,7</b>	<b>1 515,9</b>	<b>517,2</b>	<b>338,1</b>	<b>3 200,0</b>

Le capital social de VINCI au 31 décembre 2002 s'élève à 828,7 millions d'euros, composé de 82 873 367 actions de 10 euros nominal.

Les capitaux propres de la holding sont passés de 2 242,6 à 3 200,0 millions d'euros au 31 décembre 2002. Ils prennent en compte, d'une part, les augmentations de capital consécutives

aux opérations de fusions-absorptions rétroactives au 1<sup>er</sup> janvier 2002 pour 797,8 millions d'euros (Entreprise Jean Lefebvre) et, d'autre part, celles générées par les souscriptions aux plans d'épargne groupe et par les levées d'options sur actions (respectivement 128,2 millions d'euros, dont 73,7 millions d'euros au titre de Castor Avantage, et 19,8 millions d'euros).

En sens inverse, le conseil d'administration a décidé le 17 décembre 2002 de réduire le capital social par annulation de 3 085 593 actions d'autocontrôle, représentant 3,6 % du capital social. Cette opération a entraîné une réduction des fonds propres de 195,4 millions d'euros (dont 30,8 millions d'euros pour le capital social). Ces opérations sur le capital s'analysent de la façon suivante :

en millions d'euros	Actions créées	Capital	Primes et autres réserves	Total
Impact des fusions	0	0,0	797,8	797,8
Souscriptions des salariés du Groupe au PEG	2 472 714	24,7	103,5	128,2
Exercice d'options de souscription d'actions	604 335	6,1	13,8	19,9
Annulation d'actions autodétenues	(3 083 593)	(30,8)	(164,6)	(195,4)
<b>Total</b>	<b>(6 544)</b>	<b>0,0</b>	<b>750,5</b>	<b>750,5</b>

## Endettement financier net

en millions d'euros	2002	2001	2000
Emprunts obligataires convertibles (Oceane)	1 017,8	517,5	—
Autres emprunts obligataires	987,2	137,2	137,2
Emprunts auprès d'établissements de crédit	110,8	130,4	118,4
<b>Dettes financières à long terme (part à plus d'un an)</b>	<b>2 115,8</b>	<b>785,1</b>	<b>255,6</b>
Emprunts obligataires	38,7	6,5	4,0
Emprunts auprès des établissements de crédit et découverts bancaires	25,7	43,5	205,1
Billets de trésorerie	20,4	528,9	138,2
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	1 761,1	1 632,8	1 533,6
<b>Dettes financières à court terme</b>	<b>1 845,9</b>	<b>2 211,7</b>	<b>1 880,9</b>
<b>Total dettes financières</b>	<b>3 961,7</b>	<b>2 996,8</b>	<b>2 136,5</b>
<b>Créances rattachées à des participations et à des prêts*</b>	<b>(330,3)</b>	<b>(207,9)</b>	<b>(99,9)</b>
Actions propres	(187,8)**	(356,2)	(272,9)
Valeurs mobilières de placement	(1 676,7)	(1 405,3)	(715,1)
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	(475,4)	(458,7)	(90,6)
Disponibilités	(30,1)	(12,6)	(188,7)
<b>Trésorerie court terme</b>	<b>(2 370,1)</b>	<b>(2 232,8)</b>	<b>(1 267,4)</b>
<b>Endettement financier net</b>	<b>1 261,1</b>	<b>556,0</b>	<b>769,2</b>

\* Ce poste comprend la part des créances rattachées à des participations correspondant aux prêts accordés par VINCI à ses filiales pour un montant de 329,5 millions d'euros, dont VINCI Park 280,9 millions d'euros, Freyssinet 22,8 millions d'euros et VINCI Construction 25,6 millions d'euros.

\*\* Soit 4 199 699 actions VINCI d'autocontrôle au prix moyen de 44,71 euros par action.

L'endettement financier net de la holding au 31 décembre 2002 ressort à 1 261,1 millions d'euros, contre 556,0 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent, soit une dégradation de 705,1 millions d'euros.

VINCI a émis en avril 2002 une nouvelle Oceane (obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou

existantes) assortie d'un coupon de 2 % l'an pour un montant de 500,3 millions d'euros à échéance 2018 (5 558 334 obligations de 90 euros de valeur nominale). En l'absence de conversion et/ou d'échange en actions VINCI, ces obligations seront remboursées le 1<sup>er</sup> janvier 2018 au prix de 125,46 euros, sur la base d'un taux de rendement actuariel brut de 3,875 %.

Par ailleurs, le poste « Autres emprunts obligataires » intègre le nouvel emprunt de 600 millions d'euros émis en juillet 2002 pour une durée de sept ans, dont le prix d'émission a été fixé à 99,58 % du nominal et le coupon à 5,875 %. Cet emprunt a été complété par l'émission en novembre 2002 d'une deuxième tranche de 250 millions d'euros assimilable à la première au prix de 102,554 %. Enfin, les billets de trésorerie émis par VINCI

s'élevaient à 20,4 millions d'euros au 31 décembre 2002 (contre 528,9 millions d'euros au 31 décembre 2001).

Les valeurs mobilières de placement sont composées pour l'essentiel de Sicav, de certificats de dépôts et de fonds communs de placement, dont la valeur boursière à la clôture de l'exercice était voisine du prix de revient.

## Résultats financiers des cinq derniers exercices

	1998	1999	2000	2001	2002
<b>I - Capital en fin d'exercice</b>					
a - Capital social ( <i>en milliers d'euros</i> )	537 605,3	523 393,3	791 546,0	828 799,1	828 733,7
b - Nombre d'actions ordinaires existantes <sup>(1)</sup>	41 487 757	40 261 023	79 154 601	82 879 911	82 873 367
c - Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations <sup>(2)</sup>	—	—	—	5 750 000	11 308 334
<b>II - Opérations et résultat de l'exercice (<i>en milliers d'euros</i>)</b>					
a - Chiffre d'affaires hors taxes	16 758,1	16 253,9	58 164,0	42 960,6	25 201,1
b - Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	(37 491,8)	78 509,3	173 289,2	265 770,4	339 922,0
c - Impôts sur les bénéfices <sup>(3)</sup>	(44 559,2)	(35 955,4)	(125 615,2)	(110 104,4)	(127 259,4)
d - Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	50 851,5	76 667,7	181 372,6	507 760,1	338 138,3
e - Résultat distribué	53 229,3	59 093,4	121 108,4	130 946,2	141 679,2 <sup>(4)</sup>
<b>III - Résultat par action (<i>en euros</i>)</b>					
a - Résultat après impôts et participation des salariés mais avant amortissements et provisions	0,2	2,8	3,8	4,5	5,6
b - Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,2	1,9	2,3	6,1	4,1
c - Dividende net attribué à chaque action	1,4	1,6	1,65	1,7	1,8 <sup>(5)</sup>
<b>IV - Personnel</b>					
a - Effectif moyen ( <i>en nombre d'employés</i> )	85	104	150	177	140
b - Montant de la masse salariale ( <i>en milliers d'euros</i> )	7 673,8	10 174,1	18 870,9	39 003,2	27 732,7
c - Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux ( <i>en milliers d'euros</i> )	2 961,2	3 678,1	6 503,4	11 481,3	6 941,4

(1) Il n'existe pas d'action à dividende prioritaire sur la période considérée.

(2) VINCI a émis en juillet 2001 et avril 2002, respectivement 5 750 000 et 5 558 334 Océane représentant un montant nominal total de 517,5 millions d'euros et 500,3 millions d'euros. La valeur nominale unitaire de ces obligations, convertibles en action VINCI, est de 90 euros.

En l'absence de conversion et/ou d'échange en actions, ces obligations seront amorties :

- le 1<sup>er</sup> janvier 2007 par remboursement au prix de 108,12 euros, pour les Océane émises en juillet 2001 ;

- le 31 décembre 2007 par remboursement au prix de 125,46 euros, pour les Océane émises en avril 2002.

Par ailleurs, les options consenties dans le cadre des plans de souscription d'actions autorisés par les assemblées générales des 18 juin 1993, 25 mai 1998 et 25 octobre 1999 et mis en place par les conseils d'administration des 4 novembre 1993, 4 novembre 1994, 4 mars 1998, 9 mars 1999, 7 septembre 1999, 11 janvier 2000, 3 octobre 2000, 8 mars 2001, 25 janvier 2002 et 17 décembre 2002, ainsi que les options de souscription d'actions Groupe GTM converties en options de souscription d'actions VINCI par l'assemblée générale du 19 décembre 2000, et les options de souscription d'actions Sogeparc converties en options de souscription VINCI par l'assemblée générale du 12 décembre 2001 non encore exercées au 31 décembre 2002, représentent un total de 10 179 021 actions.

(3) Produits d'impôt reçus des filiales dans le cadre de l'intégration fiscale diminués de la charge d'impôt de VINCI SA.

(4) Calculé sur la base du nombre d'actions en circulation au 22 février 2003 diminué des actions d'autocontrôle à la date du 22 février 2003.

(5) Proposition faite à l'assemblée générale des actionnaires réunie le 5 mai 2003 (1<sup>re</sup> convocation) ou le 14 mai 2003 (2<sup>e</sup> convocation).

## Informations sur les filiales et participations au 31 décembre 2002

Les informations figurant dans ce tableau concernent exclusivement les comptes sociaux des filiales.

	Capital social	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenue en direct (%)	Valeur comptable des titres détenus (brute)	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par VINCI	Montant des cautions et avals donnés par VINCI	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par VINCI
en milliers d'euros										
<b>1 - Filiales (50 % au moins du capital détenu par VINCI)</b>										
<b>Filiales françaises</b>										
Cofiroute*	158 282	575 396	65,34	792 464	792 464	—	—	802 448	215 768	72 474
Consortium Stade de France	29 728	767	66,67	19 818	19 818	—	—	79 158	7 198	3 120
Elige Participations	16 000	6 993	100,00	86 469	28 073	—	—	9 392	4 641	5 800
Eurovia	366 400	56 808	100,00	1 034 160	1 034 160	—	—	22 886	110 921	60 685
VINCI Energies	99 511	5 161	99,15	305 026	305 026	—	—	68 188	69 985	62 529
Ornem	322	15	99,98	14 222	252	—	—	—	(62)	204
Snel	2 622	132	99,98	2 742	2 742	—	—	—	701	317
VINCI Airports*	200 000	(44 685)	100,00	200 000	106 501	—	—	848	(48 960)	—
VINCI Airports Services	35 000	(3)	100,00	35 000	34 997	—	—	—	(33)	—
VINCI Assurances	38	—	99,44	38	38	—	—	5 351	2 187	—
VINCI Concessions	900 000	(1)	100,00	899 998	899 998	—	—	—	(9)	—
VINCI Construction	148 807	110 601	86,64	363 265	363 265	—	—	5 427	81 149	71 715
VINCI Infrastructures*	60 000	(1)	100,00	59 999	59 164	—	—	1 187	(834)	—
VINCI Park*	192 533	12 949	100,00	841 674	841 674	226 416	—	52 666	61 119	57 751
Autres filiales (ensemble)	—	—	—	157 567	48 066	—	7 470	—	—	—
<b>Filiales étrangères</b>										
Autopista Del Bosque	39 350	10 489	82,95	46 990	46 990	—	6 352	15 837	2 603	—
Gefyra	65 220	—	53,00	36 972	36 972	—	—	—	—	—
SCA Pochentong	20 978	10 448	70,00	12 901	12 901	8 180	—	23 028	6 567	—
Autres filiales (ensemble)	—	—	—	154 163	10 175	—	—	—	—	—
<b>2 - Participations (10 à 50 % du capital détenu par VINCI)</b>										
<b>Sociétés françaises</b>										
Autres sociétés (ensemble)	—	—	—	14 586	7 206	—	—	—	—	—
<b>Sociétés étrangères</b>										
Inversiones y Tecnicas	113 705	8 610	24,50	26 179	14 839	—	—	3 864	454	1 669
Autres sociétés (ensemble)	—	—	—	6 082	7	—	—	—	—	—

NB. : pour les filiales et participations étrangères, chiffres d'affaires et résultats de l'exercice sont convertis au taux de clôture.

\* Ces participations ont été apportées le 13 février 2003 à VINCI Concessions dans le cadre de la réorganisation présentée précédemment.

# Rapports des commissaires aux comptes

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (exercice clos le 31 décembre 2002)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société VINCI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et

donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note B de l'annexe, qui expose deux changements de méthodes comptables relatifs à la présentation, d'une part, des amortissements de caducité des sociétés de concessions autoroutières et, d'autre part, des charges à répartir liées aux frais d'installation de chantier.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 3 avril 2003  
Les commissaires aux comptes

RSM Salustro Reydel  
Bernard Cattenoz  
Benoît Lebrun

Deloitte Touche Tohmatsu  
Thierry Benoit  
Dominique Descours

## Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(exercice clos le 31 décembre 2002)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VINCI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1 – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères

et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### 2 – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 3 avril 2003

Les commissaires aux comptes

RSM Salustro Reydel  
Bernard Cattenoz  
Benoît Lebrun

Deloitte Touche Tohmatsu  
Thierry Benoit  
Dominique Descours

## Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (exercice clos le 31 décembre 2002)

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

### 1. Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### Conventions avec la filiale VINCI Construction

*Dirigeants concernés : MM. Bernard Huvelin et Serge Michel.*

- Cession de Sogea Holdings UK  
VINCI a cédé à VINCI Construction le 15 février 2002 la totalité des titres Sogea Holdings UK qu'elle détenait pour un montant de 65 millions d'euros. Dans le cadre de cette cession, VINCI a accordé à VINCI Construction une garantie destinée à couvrir les engagements donnés par VINCI et Socofreg à General Utilities Holdings et Vivendi UK à l'occasion de la reprise en direct de la participation du Groupe dans Sogea Holdings UK en décembre 2000.

Cette garantie n'a pas été mise en œuvre au cours de l'exercice 2002.

- Cession de Freyssinet International Stup  
VINCI a cédé le 14 mars 2002 à VINCI Construction ses actions de la société Freyssinet International Stup pour un montant de 50 millions d'euros.  
À ce titre, une garantie a été accordée par VINCI au bénéfice,

de VINCI Construction et/ou de Freyssinet International Stup afin de couvrir toute diminution d'actif ou toute augmentation de passif qui seraient constatées dans les comptes de Freyssinet International Stup au 31 décembre 2001. Cette garantie était plafonnée à 3 millions d'euros avec une date d'expiration au 31 décembre 2003.

Cette garantie a été appliquée en totalité au bénéfice de Freyssinet International Stup au 31 décembre 2002.

#### Convention avec la filiale VINCI Concessions

*Dirigeants concernés : MM. Antoine Zacharias, Bernard Huvelin, Xavier Huillard et Roger Martin.*

VINCI a cédé à VINCI Concessions en date des 27 et 30 décembre 2002 la participation de 39 143 246 actions (17 %) qu'elle détenait dans la société des Autoroutes du Sud de la France pour un montant de 939,4 millions d'euros.

#### Convention avec la filiale GTIE Thermique

*Dirigeants concernés : MM. Antoine Zacharias et Bernard Huvelin.*

VINCI a cédé à GTIE Thermique, en date du 11 mars 2002, les actions qu'elle détenait dans la société Entreprise Lefort Francheteau pour un prix de 31 millions d'euros.

#### Convention avec la filiale VINCI Energies (ex-GTIE)

*Dirigeants concernés : MM. Antoine Zacharias, Bernard Huvelin et Xavier Huillard.*

VINCI a cédé à VINCI Energies (ex-GTIE) le 16 septembre 2002 les actions qu'elle détenait dans la société GTIE Thermique pour un montant de 38,5 millions d'euros.

#### Convention avec la filiale VINCI Airports

*Dirigeant concerné : M. Bernard Huvelin.*

VINCI a cédé à VINCI Airports le 17 mai 2002 les actions qu'elle détenait dans la société Aéroports de Paris Management, représentant 34 % de son capital, pour un montant de 43,9 millions d'euros.

**Convention avec la filiale VINCI Deutschland**

*Dirigeants concernés : MM. Antoine Zacharias et Roger Martin.*  
Afin d'éviter que la société VINCI Deutschland GmbH, filiale à 100 % de VINCI, ne présente à la fin de l'exercice 2002 une situation nette négative de 135 millions d'euros et pour satisfaire aux obligations de la législation allemande, VINCI lui a consenti au 31 décembre 2002 un abandon de créances à hauteur de sa situation nette négative à cette date.

**Convention d'assistance avec Soficot et AM Conseil**

*Dirigeants concernés : MM. Bernard Huvelin, Serge Michel et Alain Minc.*

Une convention a été conclue par votre société conjointement avec AM Conseil et Soficot en date du 12 février 2002 sous la condition suspensive de son approbation par le conseil d'administration de VINCI lors de la réunion du 12 mars 2002. Dans le cadre de cette convention, une mission générale de conseil en matière de stratégie et de développement du groupe VINCI,

d'une part, et une mission d'assistance sur certains dossiers spécifiques, d'autre part, ont été confiées à ces deux sociétés pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction. Au titre de la mission générale, il a été prévu que chacune de ces sociétés recevrait un honoraire forfaitaire annuel de 160 000 euros hors taxes, payable trimestriellement et d'avance, ainsi que le remboursement des frais professionnels et de déplacements engagés avec l'accord de VINCI.

Au titre de l'assistance sur les dossiers particuliers, ces sociétés doivent bénéficier d'une rémunération déterminée à l'avance, opération par opération, en concertation avec VINCI, proportionnelle à l'évolution de chaque dossier et dont la modulation est également fonction des conditions initiales de l'intervention de ces sociétés, à savoir selon que l'initiative de l'opération émane de VINCI ou bien de ces sociétés.

Votre société a comptabilisé en charges au 31 décembre 2002 un montant de 320 000 euros hors taxes en rémunération des missions réalisées sur l'exercice par les sociétés AM Conseil et Soficot.

**2. Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

**Convention avec la société Sita**

Nous vous rappelons que Groupe GTM a acquis de la société Sita, le 13 juillet 2000, 30 % du capital de la Société Européenne de Nettoyage (SEN) et qu'il était convenu parallèlement que Groupe GTM procéderait à l'acquisition complémentaire de 20 % du capital de cette société à raison de 15 % le 31 décembre 2001 et de 5 % le 31 décembre 2002, le prix d'acquisition de ces 50 % portant sur un montant global de 13 millions d'euros. Le paiement des 5 % a été honoré par VINCI le 30 novembre 2002, venant aux droits de Groupe GTM, pour la somme de 2,3 millions d'euros.

Cette acquisition est assortie d'une garantie de situation nette plafonnée à 5,3 millions d'euros au profit de VINCI en ce qui concerne sa quote-part. Cette garantie qui vient à expiration le 31 décembre 2003 n'a pas été mise en œuvre sur l'exercice 2002.

**Convention avec la société Vivendi Universal**

Les sociétés VINCI, Vivendi Universal et la Compagnie Générale

de Bâtiment et de Construction (CBC) ont signé le 30 juin 1997 une convention portant sur l'acquisition des titres CBC ainsi que des garanties et clauses de retour à meilleure fortune attachées. VINCI n'a facturé aucun montant durant l'exercice 2002 au titre de cette convention.

**Convention avec la Compagnie Générale des Eaux**

VINCI a cédé à la Compagnie Générale des Eaux la totalité des actions Sogea Environnement qu'elle détenait par l'intermédiaire de sa filiale Sogea. En contrepartie de cette cession, VINCI a conclu en date du 21 décembre 2000 avec la Compagnie Générale des Eaux une convention par laquelle elle s'engage à ne pas exercer, directement ou indirectement, d'activité dans le domaine de la gestion déléguée des réseaux d'eau et d'assainissement sur l'ensemble du territoire français et pendant une durée de cinq ans.

En cas de non-respect de cet engagement, VINCI devra verser à la Compagnie Générale des Eaux, à titre de dommages et intérêts, une somme égale à 15 % du montant hors taxes du chiffre d'affaires généré par le ou les contrats passés par la ou les personnes morales en infraction avec cet engagement.

Aucun versement n'a été effectué par VINCI à la Compagnie Générale des Eaux au titre de cette convention en 2002.

### 3. Convention non autorisée préalablement

Nous vous présentons également notre rapport sur la convention visée à l'article L. 225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L. 225-240 de ce code, nous vous signalons que cette convention n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de cette convention ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur son utilité et son bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de cette convention en vue de son approbation.

#### Convention avec Soficot

*Dirigeants concernés : MM. Bernard Huvelin et Serge Michel.*

Votre société a conclu avec Soficot le 28 septembre 2001 une convention dont l'objet est l'étude et l'analyse de projets d'investissements proposés à VINCI Innovation ainsi que de projets de cession portant sur des filiales ou des branches d'activité du

groupe VINCI. Cette convention, conclue pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction, stipule le versement d'honoraires s'élevant à 21 200 euros hors taxes par mois, ainsi que le remboursement des frais professionnels et de déplacements engagés avec l'accord de VINCI.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé en charges sur les exercices 2001 et 2002 des montants de 42 400 euros et 254 400 euros hors taxes.

Cette convention qui, par omission, n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable a été approuvée par le conseil d'administration de VINCI lors de sa réunion du 5 mars 2003.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 3 avril 2003

Les commissaires aux comptes

RSM Salustro Reydel  
Bernard Cattenoz  
Benoît Lebrun

Deloitte Touche Tohmatsu  
Thierry Benoit  
Dominique Descours

## Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions (neuvième résolution)

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société VINCI et en exécution de la mission prévue à l'article 225-209, alinéa 4, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article 225-209, alinéa 4, du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale dans sa septième résolution et serait donnée pour une période de dix-huit mois à compter de la présente assemblée, en annulation et remplacement de celle qui avait été donnée par l'assemblée générale mixte du 6 juin 2002 dans sa onzième résolution.

Votre conseil d'administration vous demande de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % de son capital, par périodes glissantes successives de vingt-quatre mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 3 avril 2003

Les commissaires aux comptes

RSM Salustro Reydel  
Bernard Cattenoz  
Benoît Lebrun

Deloitte Touche Tohmatsu  
Thierry Benoit  
Dominique Descours

## Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux (dixième résolution)

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-177 du Code de commerce et par l'article 174-19 du décret du 23 mars 1967, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achats d'actions au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que les modalités

proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat sont mentionnées dans le rapport du conseil d'administration, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires, et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 3 avril 2003  
Les commissaires aux comptes

RSM Salustro Reydel  
Bernard Cattenoz  
Benoît Lebrun

Deloitte Touche Tohmatsu  
Thierry Benoit  
Dominique Descours

## Rapport complémentaire des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre du plan d'épargne groupe (décision du conseil d'administration du 6 juin 2002)

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, et en application des dispositions de l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport spécial du 30 octobre 2001 sur l'émission d'actions réservées aux salariés du groupe VINCI dans le cadre du plan d'épargne groupe, autorisée par votre assemblée générale mixte du 12 décembre 2001.

Cette assemblée avait délégué à votre conseil d'administration le soin de la réaliser et d'en fixer les conditions définitives.

Faisant usage des pouvoirs ainsi conférés, votre conseil d'administration a décidé, dans sa séance du 6 juin 2002, de procéder à l'émission d'actions nouvelles réservées aux salariés du groupe VINCI dans le cadre du plan d'épargne groupe France Castor. Le montant de l'augmentation de capital correspondra au montant nominal des actions qui seront effectivement souscrites par les salariés du Groupe. Pour cette opération, la période de souscription a été fixée du 1<sup>er</sup> septembre 2002 au 31 décembre 2002.

Le prix de souscription a été fixé à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de Bourse ayant précédé le 6 juin 2002, soit 55,75 €, représentant 10 € de valeur nominale et 45,75 € de prime d'émission.

Cette opération est réalisée dans la limite de 10 % du capital social au jour de la décision du conseil d'administration, pour l'ensemble des augmentations de capital effectuées depuis l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2001 dans le cadre d'émission d'actions réservées aux salariés du groupe VINCI adhérant au plan d'épargne groupe.

Nous avons vérifié la conformité des modalités de l'opération au regard de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2001 et des indications fournies à celle-ci, et nous n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.

Nous avons procédé au contrôle des informations données dans le rapport complémentaire du conseil d'administration sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission des actions à émettre et sur son montant, et également vérifié les informations chiffrées qui y sont présentées, en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en France.

Les informations chiffrées présentées sont extraites des comptes consolidés au 31 décembre 2001. Ces comptes consolidés ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France.

Nous certifions la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes de la société et données dans le rapport complémentaire du conseil d'administration.

La proposition de suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés, le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant définitif n'appellent pas d'observation de notre part.

La présentation de l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action n'appelle pas non plus, de notre part, d'observation.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 13 juin 2002

Les commissaires aux comptes

RSM Salustro Reydel  
Bernard Cattenoz  
Benoît Lebrun

Deloitte Touche Tohmatsu  
Thierry Benoit  
Dominique Descours

## Rapport complémentaire des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés de filiales étrangères dans le cadre du plan d'épargne groupe (décision du conseil d'administration du 6 juin 2002)

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, et en application des dispositions de l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport spécial du 30 octobre 2001 sur l'émission d'actions réservées aux salariés de filiales étrangères du groupe VINCI dans le cadre du plan d'épargne groupe, autorisée par votre assemblée générale mixte du 12 décembre 2001.

Cette assemblée avait délégué à votre conseil d'administration le soin de la réaliser et d'en fixer les conditions définitives.

Faisant usage des pouvoirs ainsi conférés, votre conseil d'administration a décidé, dans sa séance du 6 juin 2002, de procéder à l'émission d'actions nouvelles réservées aux salariés de filiales étrangères du groupe VINCI dans le cadre du plan d'épargne groupe. Le montant de l'augmentation de capital correspondra au montant nominal des actions qui seront effectivement souscrites par les salariés du Groupe. Pour cette opération, la période de souscription s'achèvera au plus tard le 31 décembre 2002.

- Pour les pays où les mécanismes de la décote et de l'abondement sont acceptés, le prix de souscription a été fixé à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de Bourse ayant précédé le 6 juin 2002, soit 55,75 euros, représentant 10 euros de valeur nominale et 45,75 euros de prime d'émission.
- Pour certains autres pays, le prix de souscription a été fixé à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de Bourse ayant précédé le 6 juin 2002, soit 69,68 euros lorsque dans ces pays l'absence de décote et d'abondement aura été éventuellement compensée par l'attribution, éventuellement différée, d'actions gratuites à émettre au profit des salariés de ces filiales et ce dans la limite des avantages bruts en matière de décote et d'abondement accordés aux salariés des filiales françaises et/ou des filiales étrangères potentiellement concernés par les dispositions de l'alinéa précédent.

Cette opération est réalisée dans la limite de 10 % du capital social au jour de la décision du conseil d'administration, pour l'ensemble des augmentations de capital effectuées depuis l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2001 dans le cadre d'émission d'actions réservées aux salariés du groupe VINCI

adhérant au plan d'épargne groupe ; les augmentations de capital réservées aux salariés des États-Unis ne pouvant excéder 1 % du capital social.

Nous avons vérifié la conformité des modalités de l'opération au regard de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2001 et des indications fournies à celle-ci, et nous n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.

Nous avons procédé au contrôle des informations données dans le rapport complémentaire du conseil d'administration sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission des actions à émettre et sur son montant, et également vérifié les informations chiffrées qui y sont présentées, en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en France.

Les informations chiffrées présentées sont extraites des comptes consolidés au 31 décembre 2001. Ces comptes consolidés ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France.

Nous certifions la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes de la société et données dans le rapport complémentaire du conseil d'administration.

La proposition de suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés, le choix des éléments de calcul du prix d'émission et de son montant définitif n'appellent pas d'observation de notre part.

La présentation de l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action n'appelle pas non plus, de notre part, d'observation.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 13 juin 2002

Les commissaires aux comptes

RSM Salustro Reydel  
Bernard Cattenoz  
Benoît Lebrun

Deloitte Touche Tohmatsu  
Thierry Benoit  
Dominique Descours

## Rapport complémentaire des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre du plan d'épargne groupe

(décision du conseil d'administration du 17 décembre 2002)

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, et en application des dispositions de l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport spécial du 30 octobre 2001 sur l'émission d'actions réservées aux salariés du groupe VINCI dans le cadre du plan d'épargne groupe, autorisée par votre assemblée générale mixte du 12 décembre 2001.

Cette assemblée avait délégué à votre conseil d'administration le soin de la réaliser et d'en fixer les conditions définitives.

Faisant usage de cette autorisation, votre conseil d'administration a décidé dans sa séance du 17 décembre 2002 de procéder à l'émission d'actions nouvelles réservées aux salariés du groupe VINCI dans le cadre du plan d'épargne groupe France Castor. Le montant de l'augmentation de capital correspondra au montant nominal des actions qui seront effectivement souscrites par les salariés du Groupe. Pour cette opération, la période de souscription a été fixée du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 30 avril 2003.

Le prix de souscription a été fixé à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de Bourse ayant précédé le 17 décembre 2002, soit 45,95 euros, représentant 10 euros de valeur nominale et 35,95 euros de prime d'émission.

Cette opération est réalisée dans la limite de 10 % du capital social au jour de la décision du conseil d'administration, pour l'ensemble des augmentations de capital effectuées depuis l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2001 dans le cadre d'émission d'actions réservées aux salariés du groupe VINCI adhérent au plan d'épargne groupe.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier :

- les informations chiffrées extraites des comptes consolidés intermédiaires au 30 juin 2002 établis sous la responsabilité

du conseil d'administration, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation des derniers comptes consolidés à l'exception du changement de méthode comptable relatif à la présentation des amortissements de caducité des sociétés de concessions autoroutières. Ces comptes consolidés intermédiaires ont fait l'objet, de notre part, d'un examen limité selon les normes professionnelles applicables en France ;

- la conformité des modalités de l'opération au regard de l'autorisation donnée par l'assemblée générale et la sincérité des informations données dans le rapport complémentaire du conseil d'administration sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes de la société et données dans le rapport complémentaire du conseil d'administration ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2001 et des indications fournies à celle-ci ;
- la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés, le choix des éléments de calcul du prix d'émission, et son montant définitif ;
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 20 décembre 2002

Les commissaires aux comptes

RSM Salustro Reydel  
Bernard Cattenoz  
Benoît Lebrun

Deloitte Touche Tohmatsu  
Thierry Benoit  
Dominique Descours

# Rapports complémentaires du conseil d'administration

## Rapport complémentaire du conseil d'administration sur l'augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre du plan d'épargne groupe

Le présent rapport complémentaire est établi en application de l'article 155-2 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967.

Vous avez autorisé, aux termes de la quatorzième résolution de l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2001, le conseil d'administration à procéder en une ou plusieurs fois, pendant un délai de cinq ans, à des émissions d'actions destinées à être souscrites exclusivement par les salariés de VINCI et/ou de ses filiales adhérant au plan d'épargne groupe institué à l'initiative de la société.

Le conseil d'administration a décidé de procéder à une émission d'actions nouvelles de 10 euros nominal chacune dans les conditions suivantes :

- pour la prochaine opération, la période de souscription commencera le 1<sup>er</sup> septembre 2002 et s'achèvera le 31 décembre 2002. Les actions souscrites par l'intermédiaire du FCP Accueil seront intégralement libérées à la souscription, inscrites en comptes nominatifs et porteront jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2002 ;
- le prix de souscription a été fixé à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de Bourse ayant précédé le 6 juin 2002, soit 55,75 euros, représentant 10 euros de valeur nominale et 45,75 euros de prime d'émission. Le montant de l'augmentation de capital sera donc limité au nominal des actions souscrites par l'intermédiaire du fonds commun de placement ;
- à l'issue de cette opération, le conseil d'administration s'assurera que les fonds communs de placement, conformément aux dispositions des quatorzième, quinzième et seizième résolutions de l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2001 et à celles de la seizième résolution de l'assemblée générale mixte du 6 juin 2002, n'ont pas souscrit depuis la date du 12 décembre 2001 à des augmentations de capital pour un montant cumulé supérieur à 10 % du capital social, les augmentations de capital réservées aux salariés des États-Unis ne pouvant excéder 1 % du capital social ;
- le nombre maximum de titres pouvant être émis sur la base du capital social arrêté à la date du 31 mai 2002 était le suivant :

	Nombre de titres	%
Capital social au 31/05/2002	85 425 775	100,0
Autorisation maximum accordée par l'AGM du 12/12/2001	8 542 577	10,0
Utilisation depuis le 12/12/2001	905 878	1,1
<b>Nombre maximum de titres pouvant être émis</b>	<b>7 636 699</b>	<b>8,9</b>

Cette émission est concomitante à celle réservée aux salariés de filiales étrangères. La limite de souscription de 10 % du capital social s'applique aux souscriptions cumulées des deux fonds communs de placement.

Ces données seront ajustées en fonction de l'évolution du niveau du capital social.

Incidence de l'émission d'un maximum de 7 636 699 actions nouvelles :

- un actionnaire détenant 1 % du capital de VINCI et ne souscrivant pas à l'augmentation de capital verrait sa participation ramenée à 0,92 % du capital social :

	VINCI Nombre de titres	Actionnaire Nombre de titres	%
Capital au 31/05/2002	85 425 775	854 257	1,00
Augmentation maximum autorisée	7 636 699	—	0,00
<b>Capital après augmentation</b>	<b>93 062 474</b>	<b>854 257</b>	<b>0,92</b>

- la quote-part des capitaux propres consolidés, part du groupe au 31 décembre 2001, rapportée au nombre d'actions existantes au 31 mai 2002 se monte à 27,77 euros par action ; pour un actionnaire ne souscrivant pas à l'augmentation de capital, elle passerait à 30,07 euros :

	Nombre de titres (au 31/05/02)	Capitaux propres k€	Quote-part (€)
Capitaux propres consolidés au 31/12/01 (avant affectation du résultat de l'exercice)	85 425 775	2 372 700	27,77
Augmentation maximum autorisée	7 636 699	425 746	55,75
<b>Capitaux propres après augmentation</b>	<b>93 062 474</b>	<b>2 798 446</b>	<b>30,07</b>

- compte tenu du prix d'émission et du volume de l'opération, cette dernière ne devrait pas avoir d'incidence significative sur la valeur boursière de l'action.

Le conseil d'administration  
Le 6 juin 2002

## Rapport complémentaire du conseil d'administration sur l'augmentation de capital réservée aux salariés des filiales étrangères dans le cadre du plan d'épargne groupe

Le présent rapport complémentaire est établi en application de l'article 155-2 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967.

Vous avez autorisé, aux termes des quatorzième et quinzième résolutions de l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2001, le conseil d'administration à procéder en une ou plusieurs fois, pendant un délai de cinq ans, à des émissions d'actions destinées à être souscrites exclusivement par les salariés de VINCI et/ou de ses filiales adhérant au plan d'épargne groupe institué à l'initiative de la société.

Le conseil d'administration a décidé de procéder à une émission d'actions nouvelles de 10 euros nominal chacune dans les conditions suivantes :

- pour la prochaine opération, la période de souscription s'achèvera au plus tard le 31 décembre 2002. Les actions souscrites seront intégralement libérées à la souscription, inscrites en comptes nominatifs et porteront jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2002 ;
- pour les pays où les mécanismes de la décote et de l'abondement sont acceptés, le prix de souscription a été fixé à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de Bourse ayant précédé le 6 juin 2002, soit 55,75 euros représentant 10 euros de valeur nominale et 45,75 euros de prime d'émission. Le montant de l'augmentation de capital sera donc limité au nominal des actions souscrites par l'intermédiaire du fonds commun de placement VINCI Actionnariat International ;
- pour certains autres pays, le prix de souscription a été fixé à la

moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de Bourse ayant précédé le 6 juin 2002, soit 69,68 euros lorsque, dans ces pays, l'absence de décote et d'abondement aura été éventuellement compensée par l'attribution, éventuellement différée, d'actions gratuites à émettre au profit des salariés de ces filiales et ce dans la limite des avantages bruts en matière de décote et d'abondement accordés aux salariés des filiales françaises et/ou des filiales étrangères potentiellement concernés par les dispositions de l'alinéa précédent ;

- à l'issue de cette opération, le conseil d'administration s'assurera que les fonds communs de placement, conformément aux dispositions des quatorzième, quinzième et seizième résolutions de l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2001 et à celles de la seizième résolution de l'assemblée générale mixte du 6 juin 2002, n'ont pas souscrit depuis la date du 12 décembre 2001 à des augmentations de capital pour un montant cumulé supérieur à 10 % du capital social, les augmentations de capital réservées aux salariés des États-Unis ne pouvant excéder 1 % du capital social ;
- le nombre maximum de titres pouvant être émis sur la base du capital social arrêté à la date du 31 mai 2002 était le suivant (impact maximum en fonction de l'alternative liée au contexte réglementaire), étant précisé que cette émission est concomitante à celle réservée aux salariés des filiales françaises et que la limite de 10 % du capital social s'applique aux souscriptions cumulées des deux fonds communs de placement :

### avec un prix de 55,75 euros

	Nombre de titres	%
Capital social au 31/05/2002	85 425 775	100,0
Autorisation maximum accordée par l'AGM du 12/12/2001	8 542 577	10,0
Utilisation depuis le 12/12/2001	905 878	1,1
<b>Nombre maximum de titres pouvant être émis</b>	<b>7 636 699</b>	<b>8,9</b>
<b>dont nombre maximum de titres pouvant être émis aux États-Unis</b>	<b>854 257</b>	<b>1,0</b>

### avec un prix de 69,68 euros et attribution d'actions gratuites

	Nombre de titres	%
Capital social au 31/05/2002	85 425 775	100,0
Autorisation maximum accordée par l'AGM du 12/12/2001	8 542 577	10,0
Utilisation depuis le 12/12/2001	905 878	1,1
<b>Nombre maximum de titres pouvant être émis, y compris actions gratuites</b>	<b>7 636 699</b>	<b>8,9</b>
<b>Nombre maximum de titres pouvant être émis</b>	<b>6 363 916</b>	<b>7,4</b>
<b>Nombre maximum de titres gratuits pouvant être émis</b>	<b>1 272 783</b>	<b>1,5</b>

Ces données seront ajustées en fonction de l'évolution du niveau du capital social.

Incidence de l'émission d'un maximum de 7 636 699 actions nouvelles suivant les cas :

- un actionnaire détenant 1 % du capital de VINCI et ne souscrivant pas à l'augmentation de capital verrait sa participation ramenée aux pourcentages suivants :

	VINCI Nombre de titres	Actionnaire Nombre de titres	%
Capital au 31/05/2002	85 425 775	854 258	1,00
Augmentation maximum autorisée	7 636 699	0	
<b>Capital après augmentation</b>	<b>93 062 474</b>	<b>854 258</b>	<b>0,92</b>

- la quote-part des capitaux propres consolidés, part du groupe au 31 décembre 2001, rapportée au nombre d'actions existantes au 31 mai 2002 se monte à 27,77 euros par action ; pour un actionnaire ne souscrivant pas à l'augmentation de capital, elle passerait aux montants suivants :

<b>avec un prix de 55,75 euros</b>			
	Nombre de titres (au 31/05/02)	Capitaux propres k€	Quote-part (€)
Capitaux propres consolidés au 31/12/01 (avant affectation du résultat de l'exercice)	85 425 775	2 372 700	27,77
Augmentation maximum autorisée	7 636 699	425 746	55,75
<b>Capitaux propres après augmentation</b>	<b>93 062 474</b>	<b>2 798 446</b>	<b>30,07</b>

<b>avec un prix de 69,68 euros et attribution d'actions gratuites</b>			
	Nombre de titres (au 31/05/02)	Capitaux propres k€	Quote-part (€)
Capitaux propres consolidés au 31/12/01 (avant affectation du résultat de l'exercice)	85 425 775	2 372 700	27,77
Augmentation maximum autorisée	7 636 699	443 463	58,07
<b>Capitaux propres après augmentation</b>	<b>93 062 474</b>	<b>2 816 163</b>	<b>30,26</b>

- compte tenu du prix d'émission et du volume de l'opération, cette dernière ne devrait pas avoir d'incidence significative sur la valeur boursière de l'action.

Le conseil d'administration  
Le 6 juin 2002

## Rapport complémentaire du conseil d'administration sur l'augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre du plan d'épargne groupe

Le présent rapport complémentaire est établi en application de l'article 155-2 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967.

Vous avez autorisé, aux termes de la quatorzième résolution de l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2001, le conseil d'administration à procéder en une ou plusieurs fois, pendant un délai de cinq ans, à des émissions d'actions destinées à être souscrites exclusivement par les salariés de VINCI et/ou de ses filiales adhérant au plan d'épargne groupe institué à l'initiative de la société.

Le conseil d'administration a décidé de procéder à une émission d'actions nouvelles de 10 euros nominal chacune dans les conditions suivantes :

- pour la prochaine opération, la période de souscription commencera le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et s'achèvera le 30 avril 2003. Les actions souscrites par l'intermédiaire du FCPE Castor Relais 2003-1, ce fonds ayant vocation à être fusionné avec le FCPE VINCI Actionariat lors de la réalisation de l'augmentation de capital

réservée, seront intégralement libérées à la souscription, inscrites en comptes nominatifs et porteront jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2003 ;

- le prix de souscription a été fixé à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de Bourse ayant précédé le 17 décembre 2002, soit 45,95 euros représentant 10 euros de valeur nominale et 35,95 euros de prime d'émission. Le montant de l'augmentation de capital sera donc limité au nominal des actions souscrites par l'intermédiaire du fonds commun de placement ;
- à l'issue de cette opération, le conseil d'administration s'assurera que les fonds communs de placement, conformément aux dispositions des quatorzième, quinzième et seizième résolutions de l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2001 et à celles de la seizième résolution de l'assemblée générale mixte du 6 juin 2002, n'ont pas souscrit depuis la date du 12 décembre 2001 à des augmentations de capital pour un montant cumulé supérieur à 10 % du capital social ;
- le nombre maximum de titres pouvant être émis sur la base du capital social arrêté à la date du 30 novembre 2002 était le suivant :

	Nombre de titres	%
Capital social au 30/11/2002	85 947 960	100,0
Autorisation maximum accordée par l'AGM du 12/12/2001	8 594 796	10,0
Utilisation depuis le 12/12/2001	1 137 494	1,3
<b>Nombre maximum de titres pouvant être émis</b>	<b>7 457 302</b>	<b>8,7</b>

Ces données seront ajustées en fonction de l'évolution du niveau du capital social.

Incidence de l'émission d'un maximum de 7 457 302 actions nouvelles :

- un actionnaire détenant 1 % du capital de VINCI et ne souscrivant pas à l'augmentation de capital verrait sa participation ramenée à 0,92 % du capital social :

	VINCI Nombre de titres	Actionnaire Nombre de titres	%
Capital au 30/11/2002	85 947 960	859 480	1,00
Augmentation maximum autorisée	7 457 302	0	
<b>Capital après augmentation</b>	<b>93 405 262</b>	<b>859 480</b>	<b>0,92</b>

- la quote-part des capitaux propres consolidés, part du groupe au 30 juin 2002, rapportée au nombre d'actions existantes au 30 novembre 2002 se monte à 28,95 euros par action ; pour un actionnaire ne souscrivant pas à l'augmentation de capital, elle passerait à 30,31 euros :

	Nombre de titres (au 30/11/02)	Capitaux propres k€	Quote-part (€)
Capitaux propres consolidés au 30/06/02	85 947 960	2 488 300	28,95
Augmentation maximum autorisée	7 457 302	342 663	45,95
<b>Capitaux propres après augmentation</b>	<b>93 405 262</b>	<b>2 830 963</b>	<b>30,31</b>

- compte tenu du prix d'émission et du volume de l'opération, cette dernière ne devrait pas avoir d'incidence significative sur la valeur boursière de l'action.

Le conseil d'administration  
Le 17 décembre 2002

# Résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires

## Présentation des résolutions

### Approbation des comptes

Les premiers points de l'ordre du jour portent sur l'approbation des comptes consolidés (première résolution) et sociaux (deuxième résolution) de l'exercice 2002, sur l'affectation du résultat et la mise en paiement d'un dividende de 1,80 euro (troisième résolution), ainsi que sur l'approbation des conventions réglées

présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes (quatrième résolution) et sur le quitus à donner au conseil d'administration au titre de sa gestion au cours de l'exercice 2002 (cinquième résolution).

### Nomination d'un administrateur

Nous vous proposons de nommer en qualité d'administrateur M. François David, président-directeur général de Coface (sixième résolution).

### Programme de rachat d'actions propres

Nous vous proposons, aux termes de la septième résolution, dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, d'autoriser le conseil d'administration à acquérir des actions de la société dans la limite de 10 % des actions composant le capital social. Les actions achetées par la société pourront être utilisées aux fins de la remise de titres à l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières, la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange, la régularisation du cours de Bourse,

l'achat et la vente de titres en fonction des situations du marché boursier, l'attribution d'actions dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions, et l'annulation des titres ainsi rachetés. Le prix maximum d'achat de chaque action est fixé à 80 euros, le prix minimum de vente à 50 euros pour les actions non affectées aux plans d'options d'achat, et le montant maximum des achats autorisés par l'assemblée générale à 700 millions d'euros. Cette autorisation est valable pendant dix-huit mois.

### Émission d'obligations ordinaires et titres assimilés

Il vous est proposé dans la huitième résolution de renouveler l'autorisation donnée au conseil d'administration d'émettre tous titres de créances, notamment obligations et titres assimilés, jusqu'à un montant nominal maximum de 1,5 milliard d'euros, avec une validité de cinq ans.

### Délégation de pouvoirs au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par l'annulation d'actions détenues en propre par la société

Nous vous proposons, aux termes de la neuvième résolution, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, d'autoriser le conseil d'administration à annuler, sur ses seules décisions, dans la limite de 10 % du nombre des actions composant le capital social et par périodes successives de 24 mois

pour l'appréciation de cette limite, les actions acquises dans le cadre des autorisations données à la société d'acquérir ses propres actions, et à procéder à due concurrence à une réduction du capital social. Cette autorisation est valable pendant dix-huit mois.

## Délégation de pouvoirs au conseil d'administration en vue de mettre en place des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions par les salariés et/ou les mandataires sociaux

Il vous est proposé, dans la dixième résolution, de renouveler l'autorisation donnée au conseil d'administration de procéder à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la société au bénéfice de salariés et de mandataires sociaux du groupe VINCI. Les options sur actions représentent en effet un bon moyen de fidéliser les bénéficiaires en les intéressant à la gestion de leur société, et d'accroître ainsi leur motivation personnelle. Le nombre des options d'achat susceptibles d'être attribuées ne pourra donner lieu à la détention à tout moment par la société d'un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social. Le nombre des options de souscription susceptibles d'être

attribuées ne pourra porter sur un nombre d'actions à souscrire supérieur à 5 % du nombre des actions composant le capital social. Le prix d'émission ou d'achat des actions ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés sur ce marché pendant les vingt séances de Bourse précédant le jour de la réunion du conseil d'administration au cours de laquelle seront consenties les options, étant précisé en outre que s'agissant des options d'achat, le prix d'achat de l'action au jour où l'option sera consentie ne pourra également être inférieur au cours moyen d'achat par la société des actions déjà détenues par elle. Cette autorisation est valable pendant trente-huit mois.

## Résolutions de la compétence d'une assemblée générale ordinaire

### Première résolution

#### Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2002

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur la gestion du Groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les opérations et les comptes consolidés de l'exercice

clos le 31 décembre 2002 tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels se traduisent par un bénéfice net consolidé part du groupe de **477 770 000 euros**.

### Deuxième résolution

#### Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2002

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les opérations et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2002 tels qu'ils lui ont été

présentés. Elle approuve en particulier le montant des charges non déductibles (article 39.4 du Code général des impôts) mentionné dans le rapport du conseil d'administration.

### Troisième résolution

#### Affectation du résultat de l'exercice 2002

L'assemblée générale constate que le bénéfice net de l'exercice 2002 s'élève à 338 138 252,48 euros. Elle décide d'en approuver l'affectation qui lui est proposée par le conseil d'administration, soit de le répartir entre les dotations suivantes :

• aux actionnaires, à titre de dividendes	141 679 204,20 €
• au report à nouveau	196 459 048,28 €
<b>• total des affectations</b>	<b>338 138 252,48 €</b>

L'assemblée générale décide en conséquence la mise en distribution d'un dividende net de 1,80 euro à chacune des 78 710 669 actions y ouvrant droit et portant jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 2002, assorti d'un avoir fiscal à 50 % de 0,90 euro, soit un revenu global par action de 2,70 euros au profit des actionnaires, étant observé que, en l'état de la législation actuellement en vigueur, l'avoir fiscal peut être réduit à 10 %, soit à 0,18 euro, en fonction de la qualité de son bénéficiaire pour former alors un revenu global de 1,98 euro par action.

Le dividende sera mis en paiement le 27 juin 2003.

L'assemblée générale constate que, le 22 février 2003, le nombre d'actions composant le capital social était de 82 910 368, se répartissant de la manière suivante :

• actions sans restriction particulière et portant jouissance du 1 <sup>er</sup> janvier 2002	78 710 669
• actions détenues par la société	4 199 699
<b>• total du nombre d'actions composant le capital social au 22 février 2003</b>	<b>82 910 368</b>

L'assemblée générale décide que, si le jour de la mise en paiement du dividende, la société détient un nombre d'actions propres différent de 4 199 699, la somme correspondant aux dividendes non versés ou à verser en raison de ces actions sera, suivant les cas, portée au crédit ou au débit du compte « Report à nouveau ».

Conformément à la loi, l'assemblée générale rappelle que les dividendes par action distribués au titre des exercices 1999, 2000 et 2001 sont les suivants :

Exercices	Nombre d'actions rémunérées	Dividendes nets	Avoirs fiscaux	Revenus globaux
1999	36 933 365	1,60 €	0,80 € ou 0,64 €*	2,40 € ou 2,24 €*
2000	73 399 020	1,65 €	0,825 € ou 0,4125 €*	2,4750 € ou 2,0625 €*
2001	77 208 271	1,70 €	0,85 € ou 0,255 €*	2,55 € ou 1,955 €*

\* Suivant la qualité du bénéficiaire.

## Quatrième résolution

### Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes

Après en avoir entendu la lecture, l'assemblée générale approuve le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, ainsi que les conventions qui s'y trouvent mentionnées.

## Cinquième résolution

### Quitus au conseil d'administration

En conséquence de son approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2002, l'assemblée générale donne quitus de sa gestion au conseil d'administration jusqu'à la date de clôture de cet exercice.

## Sixième résolution

### Nomination d'un administrateur

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, nomme M. François David en qualité d'admini-

nistrateur de la société pour une durée de six ans. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

## Septième résolution

### Délégation de pouvoirs au conseil d'administration en vue de l'achat par la société de ses propres actions

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et de la note d'information visée par la Commission des Opérations de Bourse, autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à acquérir des actions de la société dans la limite de 10 % des actions composant le capital social, étant précisé que cette limite s'apprécie par référence au nombre des actions le composant à la date de réunion de la présente assemblée et, ultérieurement, sur la durée de la validité de la présente délégation, par référence au nombre des actions le composant effectivement. L'assemblée générale décide que cette autorisation pourra servir, par ordre de priorité, aux fins de :

- la remise de titres à l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la société ;
- la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la régularisation du cours de bourse par intervention sur le marché du titre en contre-tendance systématique ;
- l'achat et la vente de titres en fonction des situations du marché boursier ;
- l'attribution d'actions aux salariés et/ou aux mandataires sociaux des sociétés du groupe VINCI dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ;
- l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la société, des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'adoption de la neuvième résolution.

Le prix maximum d'achat de chaque action est fixé à 80 euros. Le prix minimum de vente de chaque action est fixé à 50 euros pour les actions non affectées aux plans d'options d'achat dont bénéficient certains salariés et mandataires sociaux du groupe. Pour les actions

affectées à ces plans, le prix de vente correspond au prix d'exercice des options consenties compris entre 33,70 euros et 63,65 euros.

L'assemblée générale délègue au conseil d'administration le pouvoir d'ajuster les prix d'achat et de vente susvisés en cas d'opérations financières sur la société. Notamment, en cas d'augmentation de capital par l'incorporation de réserves et d'attribution d'actions gratuites, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et le nombre après l'opération.

Le montant maximum des achats autorisés par l'assemblée générale est fixé à 700 millions d'euros.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs ou par l'utilisation de produits dérivés, notamment par la vente d'options de vente ou l'émission de bons négociables. La part du programme de rachat pouvant être effectuée par transaction de blocs n'est pas limitée.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de déléguer, à l'effet de passer tous ordres de bourse, signer tous actes de cession ou transfert, conclure tous accords, procéder à l'ajustement prévu aux articles 174-1 et 174-9-A du décret du 23 mars 1967 en cas d'achat d'actions à un prix supérieur au cours de bourse, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace celle donnée par l'assemblée générale mixte le 6 juin 2002 dans sa onzième résolution.

## Huitième résolution

### Autorisation donnée au conseil d'administration d'émettre tous titres de créances, notamment obligations et titres assimilés

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration à procéder sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence d'un montant nominal maximum de 1,5 milliard d'euros ou de la contre-

valeur de ce montant, en toute monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, à la création et à l'émission, en France ou à l'étranger, de tous titres de créances (notamment obligations et titres assimilés tels que les titres subordonnés, remboursables ou à durée indéterminée) libellés soit en euros, soit en monnaie étrangère ou en unité monétaire quelconque

établie par référence à plusieurs monnaies, avec ou sans garantie hypothécaire ou autre, dans les proportions, sous les formes et aux époques, taux et conditions d'émission et d'amortissement qu'il jugera convenables.

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, en vue de la réalisation de ces émissions et précise qu'il aura toute latitude pour déterminer leurs conditions et fixer toutes les caractéristiques des titres, étant entendu que les obligations ou titres assimilés pourront comporter notamment un

taux d'intérêt fixe ou variable et une prime de remboursement au-dessus du pair, fixe ou variable, ladite prime s'ajoutant au montant maximum ci-dessus fixé. Pour les émissions en devises, l'imputation sur le montant de l'autorisation susvisée s'effectuera sur la base du cours de ladite devise au jour de l'émission considérée.

Cette autorisation annule et remplace pour l'avenir celle donnée par l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2001 dans sa première résolution ; elle est valable pour une durée de cinq ans à compter du jour de la présente assemblée.

## Résolutions de la compétence d'une assemblée générale extraordinaire

### Neuvième résolution

#### **Délégation de pouvoirs au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par l'annulation des actions détenues en propre par la société**

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, autorise le conseil d'administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du nombre des actions composant le capital social et par périodes glissantes successives de 24 mois pour l'appréciation de cette limite, les actions acquises dans le cadre des autorisations données à la société d'acquérir ses propres actions, et à procéder à due concurrence à une réduction du capital social.

L'assemblée générale fixe à dix-huit mois à compter de la date de réunion de la présente assemblée la durée de la validité de la

présente autorisation et confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de déléguer à son président, à l'effet de prendre toutes décisions pour la réalisation des opérations d'annulation et de réduction du capital, imputer la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sur le poste de réserves de son choix, y compris celui des « primes d'émissions, de fusions et d'apports », accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue de rendre définitives les réductions du capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation et à l'effet de modifier les statuts de la société en conséquence.

La présente résolution annule et remplace celle donnée par l'assemblée générale mixte le 6 juin 2002 dans sa douzième résolution.

### Dixième résolution

#### **Délégation de pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de mettre en place des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions par les salariés et/ou les mandataires sociaux, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- autorise le conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce,

à consentir au bénéfice de membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, tels que ces membres seront définis par le conseil d'administration, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la

société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant d'achats effectués par cette dernière dans les conditions prévues par la loi ;

• décide que le nombre total des options susceptibles d'être attribuées en vertu de la présente autorisation :

– s'agissant des options d'achat, ne pourra donner lieu à la détention à tout moment par la société d'un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social apprécié le jour où le conseil d'administration attribue ces options, et

– s'agissant des options de souscription, ne pourra porter sur un nombre d'actions à souscrire supérieur à 5 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le conseil d'administration prend sa décision ;

• fixe à trente-huit mois la durée de validité de la présente autorisation à compter de la date de la présente assemblée ;

• décide, conformément à la loi, que le prix d'émission ou d'achat des actions ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés sur ce marché pendant les vingt (20) séances de Bourse précédant le jour de la réunion du conseil d'administration au cours de laquelle seront consenties les options, étant précisé en outre que, s'agissant des options d'achat, le prix d'achat de l'action, au jour où l'option sera consentie ne pourra également être inférieur au cours moyen d'achat par la société des actions détenues par elle au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce à la date à laquelle les options seront consenties ;

• décide que les options devront être levées dans un délai maximum de dix ans à compter du jour où elles seront consenties ;

• prend acte que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options et décide que le montant des augmentations de capital en résultant s'ajoute aux montants des augmentations de capital autorisées en vertu des treizième, quatorzième et seizième résolutions de l'assemblée générale mixte du 6 juin 2002, et des quatorzième, quinzième et seizième résolutions de l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2001.

Tous pouvoirs sont donnés au conseil d'administration dans les limites ci-dessus pour :

• fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options, les modalités de jouissance et, le cas échéant, de la libération des actions, ces conditions pouvant comporter des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions sans que le délai imposé pour la conservation des titres ne puisse excéder trois ans à compter de la levée d'option et procéder à tout avenant ou modification ultérieure des modalités de ces options si nécessaire ;

• arrêter la liste des bénéficiaires des options tels que prévus ci-dessus ;

• décider les conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions pourront être ajustés, notamment, dans les différentes hypothèses prévues aux articles 174-8 à 174-16 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 ;

• fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties ;

• prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions ;

• accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ; modifier les statuts en conséquence et, généralement, faire tout ce qui sera nécessaire ;

• sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

L'assemblée prend acte que l'augmentation de capital social résultant des levées d'options sera définitivement réalisée par le seul fait de la souscription des actions nouvelles accompagnée des déclarations de levées d'options et des versements de libération qui pourront être effectués en numéraire ou par compensation avec des créances sur la société. Lors de la première réunion suivant la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration ou, sur délégation, le président, constatera, s'il y a lieu, le nombre et le montant des actions émises pendant la durée de l'exercice à la suite des levées d'options et apportera aux statuts les modifications en résultant.

## Onzième résolution

### Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de la présente assemblée générale mixte, ordinaire et extraordinaire, pour procéder à tous dépôts et à toutes publicités prescrits par la loi.

# Renseignements généraux sur la Société

## 1. Historique

La Société Générale d'Entreprises (aujourd'hui VINCI) a été constituée en 1908 par l'apport des actifs de la société Giros et Loucheur, fondée en 1899 par Alexandre Giros et Louis Loucheur. La SGE connaît un essor rapide jusqu'à la Première Guerre mondiale. Ayant pris une part active à l'effort de guerre puis à la reconstruction, elle se développe principalement dans le domaine de l'électricité pendant l'entre-deux-guerres. La nationalisation de ses actifs électriques en 1946 la conduit ensuite à se redéployer dans les métiers du BTP. Pendant les Trente Glorieuses, la SGE devient la première entreprise française de génie civil.

La Compagnie Générale d'Électricité (aujourd'hui Alcatel) prend le contrôle de la SGE en 1966. La SGE se lance en 1970 dans les concessions d'autoroutes en participant à la création de Cofiroute, qui financera, construira et exploitera les autoroutes A10 (Paris-Orléans) et A11 (Paris-Le Mans). Centrée sur le marché métropolitain, la SGE fusionne en 1982 avec Sainrapt-et-Brice, un spécialiste du béton précontraint très actif à l'export.

Devenue actionnaire majoritaire en 1984, la Compagnie de Saint-Gobain procède à une profonde restructuration de la société : la SGE devient une holding, dont la principale filiale est Sogea, issue de la fusion de SGE BTP avec le pôle Construction de Saint-Gobain. Les travaux routiers deviennent le deuxième métier du groupe avec les acquisitions successives de Bourdin-Chaussé, en 1977, et de Cochery, en 1982. L'équipement électrique et climatique constitue la troisième branche d'activité, avec Électricité Saunier Duval (aujourd'hui SDEL), Tunzini et Wanner Isofi.

Après sa privatisation, Saint-Gobain cède le contrôle de la SGE à la Compagnie Générale des Eaux en 1988. Cette dernière apporte alors au groupe ses filiales de BTP Campenon Bernard et Freyssinet ainsi que la société de travaux routiers Viafrance. Au début des années 90, plusieurs opérations de croissance externe contribuent à donner à la SGE une dimension européenne : le groupe acquiert la société de BTP britannique Norwest Holst et plusieurs sociétés en Allemagne, notamment VBU (travaux routiers), Controlmatic (ingénierie électrique) et Klee (bâtiment et maintenance).

L'année 1997 est marquée par d'importantes opérations croisées entre la société et son actionnaire majoritaire : la SGE cède à la Compagnie Générale des Eaux son activité de traitement des ordures ménagères ainsi que l'essentiel de ses activités de distribution d'eau et de promotion immobilière. En sens inverse, la Générale des Eaux apporte à la SGE ses entreprises de travaux électriques GTIE et Santerne, et lui cède 90 % de l'entreprise française de bâtiment CBC. Parallèlement, la Générale des Eaux

ramène de 85 % à 51 % sa participation dans le capital de la SGE en réalisant un placement privé d'actions auprès d'investisseurs institutionnels français et étrangers.

En 1998 et 1999, la SGE se réorganise en quatre pôles de métiers (Concessions, Énergies-Information, Routes, Construction) et poursuit sa croissance externe, ciblant les activités à résultats récurrents et à forte valeur ajoutée. La SGE réussit une OPA sur Sogeparc, le leader français des parcs de stationnement. Elle acquiert Teerbau, numéro un allemand des travaux routiers. Dans les métiers de l'énergie, le groupe fait l'acquisition de l'entreprise suédoise d'ingénierie électrique Emil Lundgren et du numéro un allemand de la protection incendie, Calanbau. Freyssinet devient le leader mondial de la géotechnique en prenant le contrôle de Terre Armée International et de Menard Soltraitement.

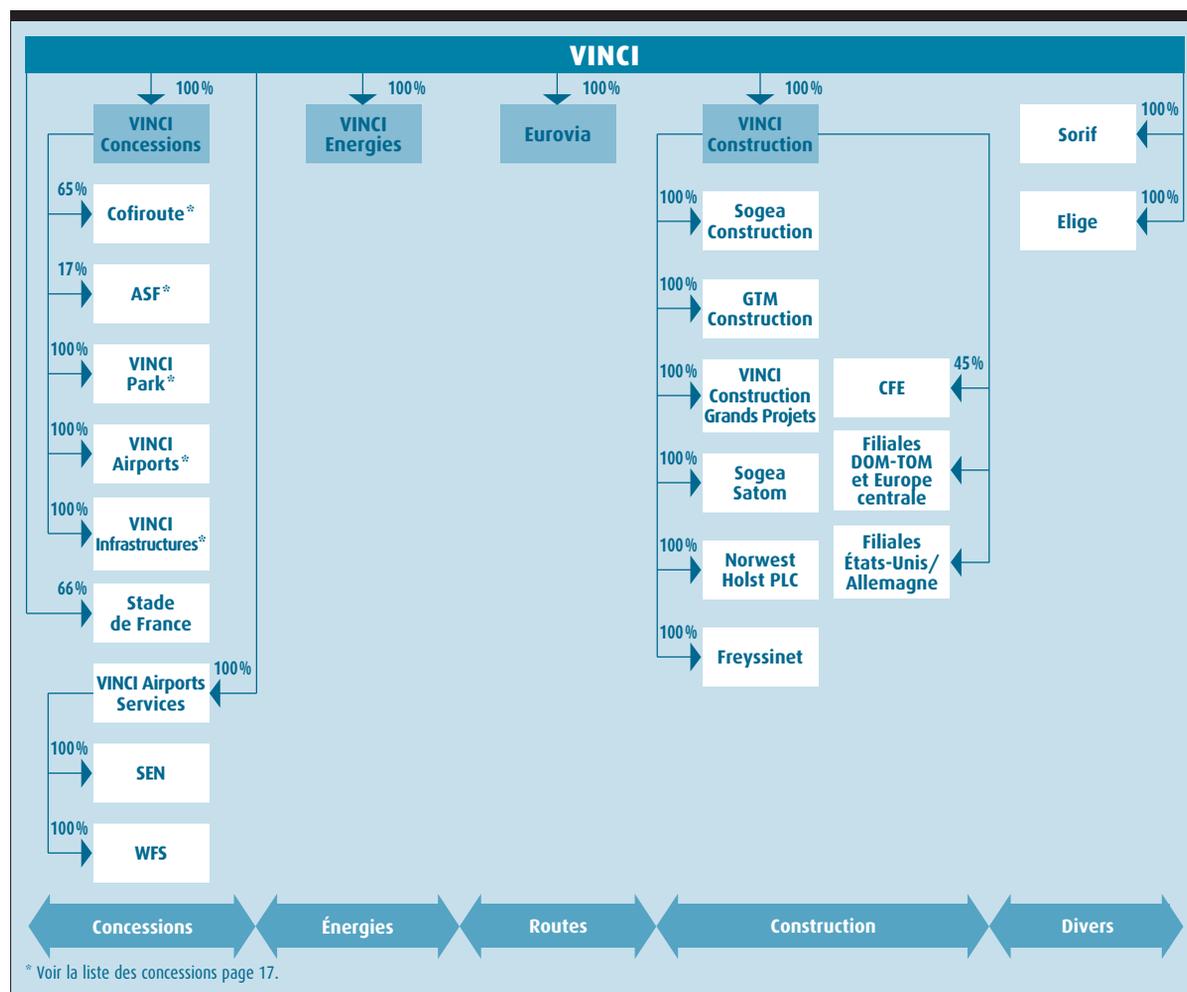
L'année 2000 est celle de l'indépendance : en février, Vivendi Universal (ex-Compagnie Générale des Eaux) cède l'essentiel de sa participation dans le capital de la SGE à des investisseurs institutionnels pour n'en conserver que 17 %. En mai, la SGE change de dénomination sociale pour devenir VINCI. En juillet, VINCI lance une OPE amicale sur Groupe GTM. La fusion des deux groupes, en décembre, donne naissance au numéro un mondial des concessions, de la construction et de services associés.

En 2001, Vivendi Universal et Suez, ancien actionnaire majoritaire de GTM, se désengagent presque complètement du capital de VINCI. Le Groupe poursuit son développement en rachetant WFS, un des leaders mondiaux des services d'assistance aéroportuaires, et TMS, société autrichienne spécialisée dans les systèmes de production automatisés pour l'industrie automobile. Il renonce en revanche à son OPA hostile sur l'opérateur aéroportuaire britannique TBI à la suite des événements du 11 septembre.

L'année 2002 est marquée, sur le plan boursier, par l'entrée de VINCI dans le CAC 40. Le Groupe poursuit son redéploiement vers les concessions en acquérant 17 % de la société concessionnaire Autoroutes du Sud de la France (ASF) après la mise sur le marché par l'État de 49 % de son capital, et en renforçant sa présence dans les parkings à l'international, notamment en Espagne et en Grande-Bretagne. Il rachète également Crispin & Borst, une société britannique de la région de Londres spécialisée dans la maintenance et le second œuvre architectural. Enfin, il poursuit le développement européen de son pôle énergies avec l'acquisition de la société espagnole Spark Iberica.

## 2. Organigramme

L'organigramme simplifié au 31 janvier 2003 des principales sociétés détenues par VINCI directement et indirectement (en pourcentage du capital) est le suivant :



## 3. Identité de la Société

**Dénomination sociale :** VINCI

**Siège :** 1, cours Ferdinand-de-Lesseps, F-92851 Rueil-Malmaison Cedex.

**Forme juridique :** société anonyme à conseil d'administration.

**Législation :** française.

**Constitution :** 1<sup>er</sup> juillet 1908.

**Durée :** durée initiale de 99 années, prorogée de 99 années le 21 décembre 1979, soit une expiration le 21 décembre 2078, sauf en cas de nouvelle prorogation ou de dissolution anticipée.

**Exercice social :** du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

**Registre du commerce :** 552 037 806 RCS Nanterre – Siret 552 037 806 00585 – Code NAF : 74.1J.

**Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques :** au siège social de VINCI et au greffe du tribunal de commerce de Nanterre.

## Objet social (article 2 des statuts)

### « La Société a pour objet :

- l'entreprise, sous toutes ses formes, de tous travaux publics et particuliers, notamment l'exploitation du fonds de commerce qui a été originairement apporté par la société Sainrapt-et-Brice et la continuation des activités de cette entreprise, spécialiste de tous travaux souterrains, de fondations, d'hydraulique et de ciment armé ;
- et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés.

La Société pourra faire lesdites opérations tant en France, dans

les départements et territoires français d'outre-mer, qu'à l'étranger, soit seule, soit en participation, soit en négociation sous quelque forme que ce soit, soit directement, soit par cession, location ou régie, soit au courtage et à la commission.

Elle pourra, en outre, faire toutes exploitations, soit par elle-même, soit par tous autres modes sans aucune exception, créer toutes sociétés tant civiles que commerciales, faire tous apports à des sociétés existantes, fusionner ou s'allier avec elles, souscrire, acheter et revendre tous titres et droits sociaux, prendre toutes commandites et faire tous prêts, crédits et avances. »

## Répartition statutaire des bénéfices (extrait de l'article 19 des statuts)

« Sur le bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement de cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours si la réserve vient à être inférieure à ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice distribuable, il est prélevé successivement par l'assemblée générale :

- les sommes reconnues utiles par le conseil d'administration pour constituer ou compléter toutes réserves ordinaires ou extraordinaires, ou pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant ;
- la somme nécessaire pour servir aux actionnaires, à titre de premier dividende, cinq pour cent des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que, si le bénéfice d'une année ne permet pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur le bénéfice des années subséquentes ;

- le solde disponible après ces prélèvements est réparti entre toutes les actions, proportionnellement à la quotité du capital qu'elles représentent respectivement.

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Les modalités de mise en paiement des dividendes votées par l'assemblée générale sont fixées par elle, ou à défaut par le conseil d'administration. La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par décision de justice. L'assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende – ou d'acomptes sur dividende – mis en distribution, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions. »

## Assemblées d'actionnaires (extraits des articles 8 et 17 des statuts)

« Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans la convocation. Tout actionnaire peut, quel que soit le nombre de ses actions, participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité

et de la propriété de ses actions, sous la forme :

- soit d'une inscription nominative à son nom ;
- soit d'un certificat de l'intermédiaire habilité prévu par le décret n° 83-359 du 2 mai 1983 constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. Ces formalités doivent être accomplies deux jours au moins avant

la réunion. Toutefois, le conseil d'administration peut abréger ou supprimer ce délai, à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut également, si le conseil d'administration le permet au moment de la convocation d'une assemblée générale, participer à cette assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication, dans les conditions et avec les réserves fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires. Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute assemblée générale soit par

courrier, soit, sur décision du conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président du conseil d'administration s'il en a été désigné un, et sinon par un membre du conseil d'administration spécialement délégué à cet effet par le conseil.

À défaut, l'assemblée élit elle-même son président. Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. »

« Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit à une quotité, proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou du boni de liquidation. »

#### Franchissements de seuils (extrait de l'article 10 bis des statuts)

« En complément des obligations prévues à l'alinéa premier de l'article L. 233-7 du Code du commerce, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à détenir ou qui cesse de détenir une fraction – du capital, des droits de vote ou des titres donnant accès à terme au capital de la société – égale ou supérieure à 2 %, ou un multiple de cette fraction, y compris au-delà des seuils de déclaration prévus par les dispositions légales et réglementaires, est tenue de notifier à la société, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, le nombre total d'actions, de droits de vote ou de titres donnant à terme accès au capital qu'elle possède

seule directement ou indirectement ou encore de concert.

L'inobservation de cette obligation peut être sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions ou droits y attachés excédant la fraction non déclarée, et ce pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification ci-dessus prévue.

La sanction est appliquée si elle fait l'objet d'une demande, consignée au procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital de la société. »

#### Identification des actionnaires (extrait de l'article 10 bis des statuts)

« La société est en droit de demander à l'organisme chargé de la compensation des titres et dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, le nom, la nationalité et l'adresse des personnes physiques ou morales détenant des titres conférant

immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité des titres détenus par chacune d'elles et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés. »

## 4. Renseignements sur le capital de VINCI

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques (à l'exception des franchissements de seuils – voir ci-dessus).

**Capital social :** au 31 décembre 2002, le capital social de VINCI s'élevait à 828 733 670 euros, divisé en 82 873 367 actions

d'une valeur nominale de 10 euros entièrement libérées. Au 31 janvier 2003, suite aux augmentations de capital résultant des levées de *stock-options* et du plan d'épargne groupe, le capital social de VINCI était composé de 82 878 448 actions et s'élevait à 828 784 480 euros. Les actions VINCI sont nominatives ou au porteur et sont librement cessibles.

## Évolution du capital sur cinq ans

	Date de constatation par le conseil ou de décision de l'assemblée	Augmentation (réduction) de capital (en euros)	Prime d'émission d'apport ou de fusion (en euros)	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital social	Montant du capital social (en euros)
<b>Apports de titres GTIE et Santerne</b>	<b>30/01/97</b>	<b>122 991 660</b>	<b>108 522 053</b>	<b>9 491 440</b>	<b>39 865 616</b>	<b>516 585 288</b>
PEG	01/04/97	518 404		40 006	39 905 622	517 103 692
PEG	18/06/97	2 603 827		200 941	40 106 563	519 707 519
<b>PEG et levées d'options</b>	<b>04/03/98</b>	<b>2 809 188</b>	<b>576 421</b>	<b>216 789</b>	<b>40 323 352</b>	<b>522 516 707</b>
<b>Situation au 31/12/97</b>					<b>40 323 352</b>	<b>522 516 707</b>
PEG et levées d'options	02/09/98	9 792 266	3 345 407	755 683	41 079 035	532 308 973
PEG et levées d'options	08/10/98	3 839 090	2 086 686	296 268	41 375 303	536 148 063
PEG et levées d'options	09/03/99	1 457 198	1 558 231	112 454	41 487 757	537 605 261
<b>Situation au 31/12/98</b>					<b>41 487 757</b>	<b>537 605 261</b>
Conversion du capital en euros	10/05/99	1 735 580	—	—	41 487 757	539 340 841
Annulation d'actions	10/05/99	- 26 967 200	- 57 564 299	- 2 074 400	39 413 357	512 373 641
PEG et levées d'options	07/09/99	6 448 468	6 584 987	496 036	39 909 393	518 822 109
PEG et levées d'options	11/01/00	3 873 883	4 434 029	297 991	40 207 384	522 695 992
PEG	08/03/00	697 307	1 064 734	53 639	40 261 023	523 393 299
<b>Situation au 31/12/99</b>					<b>40 261 023</b>	<b>523 393 299</b>
Levées d'options	08/03/00	457 158	497 697	35 166	40 296 189	523 850 457
PEG et levées d'options	03/10/00	9 413 651	16 181 243	724 127	41 020 316	533 264 108
OPE sur Groupe GTM	03/10/00	476 391 084	1 639 884 693	36 645 468	77 665 784	1 009 655 192
Levées d'options	08/03/01	616 213	804 681	47 401	77 713 185	1 010 271 405
Fusion avec GTM	19/12/00	12 728 352	75 273	979 104	78 692 289	1 022 999 757
Réduction du nominal de 13 à 10 €	19/12/00	- 236 076 867	236 076 867	—	78 692 289	786 922 890
PEG et levées d'options	08/03/01	4 623 120	14 465 459	462 312	79 154 601	791 546 010
<b>Situation au 31/12/00</b>					<b>79 154 601</b>	<b>791 546 010</b>
Levées d'options	08/03/01	654 270	1 064 407	65 427	79 220 028	792 200 280
PEG et levées d'options	14/05/01	1 073 430	1 862 954	107 343	79 327 371	793 273 710
PEG et levées d'options	05/06/01	11 490 510	40 211 962	1 149 051	80 476 422	804 764 220
PEG et levées d'options	27/09/01	4 488 970	13 440 444	448 897	80 925 319	809 253 190
Fusion avec Sogeparc	12/12/01	2 447 880		244 788	81 170 107	811 701 070
Fusion avec Sogepag	12/12/01	123 400		12 340	81 182 447	811 824 470
Levées d'options	17/12/01	784 490	1 450 703	78 449	81 260 896	812 608 960
PEG	09/01/02	14 821 760	60 695 107	1 482 176	82 743 072	827 430 720
PEG et levées d'options	25/01/02	1 368 390	5 614 537	136 839	82 879 911	828 799 110
<b>Situation au 31/12/01</b>					<b>82 879 911</b>	<b>828 799 110</b>
PEG et levées d'options	12/03/02	16 179 780	63 873 321	1 617 978	84 497 889	844 978 890
PEG et levées d'options	06/06/02	9 278 860	36 453 399	927 886	85 425 775	854 257 750
PEG et levées d'options	18/09/02	3 542 010	11 303 008	354 201	85 779 976	857 799 760
PEG et levées d'options	17/12/02	1 111 800	5 580 049	111 180	85 891 156	858 911 560
Réduction du capital	17/12/02	- 30 835 930	- 164 629 763	- 3 083 593	82 807 563	828 075 630
Levées d'options	05/03/03	658 040	100 158	65 804	82 873 367	828 733 670
<b>Situation au 31/12/02</b>					<b>82 873 367</b>	<b>828 733 670</b>
Levées d'options	05/03/02	50 810	71 155	5 081	82 878 448	828 784 480
<b>Situation au 31/01/03</b>					<b>82 878 448</b>	<b>828 784 480</b>

**Autorisations d'augmenter le capital et autres autorisations données au conseil d'administration**

Les autorisations en vigueur ou proposées à l'assemblée générale des actionnaires sont les suivantes :

	Date de l'assemblée	Échéance	Montant maximum autorisé (valeur nominale)
Émission d'obligations ou autres titres de créance	14/05/03 <sup>(1)</sup> (8 <sup>e</sup> résolution)	14/05/08	1 500 M€
Augmentation de capital par incorporation de réserves	06/06/02 (15 <sup>e</sup> résolution)	06/06/07	<sup>(2)</sup>
Augmentation de capital par émission de valeurs mobilières, composées ou non, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	06/06/02 (13 <sup>e</sup> résolution)	06/08/04	600 M€ <sup>(3)</sup> (actions) 1 500 M€ <sup>(4)</sup> (titres de créance)
Augmentation de capital par émission de valeurs mobilières, composées ou non, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	06/06/02 (14 <sup>e</sup> résolution)	06/08/04	600 M€ <sup>(3)</sup> (actions) 1 500 M€ <sup>(4)</sup> (titres de créance)
Augmentation de capital réservée aux salariés de VINCI et de ses filiales, dans le cadre de plans d'épargne	12/12/01 (14 <sup>e</sup> et 15 <sup>e</sup> résolutions)	12/12/06	10 % du capital <sup>(5)(6)</sup>
Augmentation de capital réservée aux salariés des filiales de VINCI situées aux États-Unis, dans le cadre de plans d'épargne	06/06/02 (16 <sup>e</sup> résolution)	06/06/07	1 % du capital <sup>(6)(7)</sup>
Augmentation de capital réservée à un établissement financier dans le cadre de plans d'épargne pour les salariés de VINCI et de ses filiales	12/12/01 (16 <sup>e</sup> résolution)	12/12/03	10 % du capital <sup>(6)</sup>
Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions	14/05/03 <sup>(1)</sup> (10 <sup>e</sup> résolution)	14/07/06	5 % du capital <sup>(8)</sup>
Rachat d'actions	14/05/03 <sup>(1)</sup> (7 <sup>e</sup> résolution)	14/11/04	700 M€ 10 % du capital
Réduction de capital	14/05/03 <sup>(1)</sup> (9 <sup>e</sup> résolution)	14/11/04	10 % du capital par périodes de 24 mois

(1) Sur deuxième convocation.

(2) Montant total des réserves susceptibles d'être capitalisées.

(3) Ces montants ne se cumulent pas. Les 600 M€ correspondent à un plafond global pour les deux résolutions.

(4) Ces montants ne se cumulent pas. Les 1 500 M€ correspondent à un plafond global pour les deux résolutions.

(5) Les augmentations de capital réalisées précédemment au 06/06/02 ainsi que celles intervenues dans le cadre du plan d'épargne à effet de levier Castor Avantage en décembre 2001 et janvier 2002 ne sont pas prises en compte dans le plafond.

(6) Ces montants ne se cumulent pas. Les 10 % correspondent à un plafond global pour les quatre résolutions.

(7) Ce plafond spécifique de 1 % s'intègre dans le plafond général de 10 % des augmentations de capital dans le cadre de plans d'épargne.

(8) Options de souscription : le nombre d'options consenties en vertu de cette autorisation ne pourra porter sur un nombre d'actions à souscrire supérieur à 5 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le conseil prend sa décision. Options d'achat : le nombre d'options consenties ne pourra donner lieu à la détention à tout moment par VINCI d'un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social apprécié le jour où le conseil attribue ces options.

## Capital potentiel

Les seuls titres existants pouvant engendrer la création d'actions VINCI sont les obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (Oceane) et les options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux et aux salariés du Groupe.

Au 31 janvier 2003, la conversion de l'ensemble des Oceane en actions nouvelles et l'exercice de l'ensemble des options de souscription engendreraient la création de 22 167 074 actions VINCI, ce qui représente une dilution potentielle de 27 %.

Au 31/01/2003	Nombre d'actions	En % du capital
<b>Capital social</b>	<b>82 878 448</b>	—
Oceane juillet 2001	5 750 000	6,9 %
Oceane avril 2002	5 558 334	6,7 %
Options de souscription	10 858 740	13,1 %
<i>Total</i>	<i>22 167 074</i>	<i>26,7 %</i>
<b>Capital dilué</b>	<b>105 045 522</b>	—

### Oceane

Deux émissions d'Oceane ont été réalisées.

- En juillet 2001, VINCI a émis 5 750 000 obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (Oceane) pour un montant de 518 millions d'euros. Ces obligations portent intérêt au taux de 1 %. Elles seront amorties en totalité le 1<sup>er</sup> janvier 2007 au prix de 108,12 euros, soit 120 % du prix d'émission (90 euros). Les obligations sont convertibles à tout moment, à raison d'une action VINCI pour une obligation. Au 31 janvier 2003 aucune obligation n'avait été convertie. Cette émission a fait l'objet d'une note d'opération visée par la COB le 11 juillet 2001 sous le n° 01-954.
- En avril 2002, VINCI a émis 5 538 334 obligations convertibles

et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (Oceane) pour un montant de 500 millions d'euros. Ces obligations portent intérêt au taux de 2 %. Elles seront amorties en totalité le 1<sup>er</sup> janvier 2018 au prix de 125,46 euros, soit 139,40 % du prix d'émission (90 euros). Les obligations sont convertibles à tout moment, à raison d'une action VINCI pour une obligation. Au 31 janvier 2003 aucune obligation n'avait été convertie.

Cette émission a fait l'objet d'une note d'opération visée par la COB le 23 avril 2002 sous le n° 02-432.

### Stock options

Voir le rapport spécial du conseil d'administration relatif aux options de souscription ou d'achat d'actions, page 100.

## Répartition du capital et des droits de vote

Le nombre total de droits de vote s'élevait au 31 janvier 2003 à 78 678 749, pour un total de 82 878 448 actions. Il n'existe pas de droits de vote double. Au 31 janvier 2003, à la connaissance

de la Société, le capital et les droits de vote de VINCI étaient répartis de la manière suivante :

Capital	31/01/2003 Nombre d'actions	31/01/2003 en %	31/12/2002 en %	31/12/2001 en %	31/12/2000 en %
Groupe Suez	0	0,0	0,0	0,0	17,1
Vivendi Environnement	1 551 294	1,9	1,9	8,2	8,6
Autocontrôle	4 199 699	5,1	5,1	8,6	7,3
Salariés (PEG)	7 503 889	9,1	9,1	7,0	4,2
Mobil Oil France	0	0,0	0,0	1,1	1,2
Autres	69 623 566	83,9	83,9	75,1	61,6
<b>Total</b>	<b>82 878 448</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Droits de vote	31/01/2003 Nombre de droits de vote	31/01/2003 en %	31/12/2002 en %	31/12/2001 en %	31/12/2000 en %
Groupe Suez	0	0,0	0,0	0,0	18,4
Vivendi Environnement	1 551 294	2,0	2,0	9,0	9,3
Autocontrôle	0	0,0	0,0	0,0	—
Salariés (PEG)	7 503 889	9,6	9,6	7,6	4,5
Mobil Oil France	0	0,0	0,0	1,2	1,3
Autres	69 623 566	88,4	88,4	82,2	66,5
<b>Total</b>	<b>78 678 749</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Le nombre d'actionnaires de VINCI est estimé à 117 000, dont 74 000 actionnaires individuels (9 % du capital), auxquels s'ajoutent les 40 000 salariés du Groupe actionnaires à travers les plans d'épargne Castor et Castor Avantage (9,1 % du capital). Au 31 janvier 2003, VINCI comptait 835 actionnaires nominatifs purs et 456 actionnaires nominatifs administrés.

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun pacte d'actionnaires. Les principaux événements ayant entraîné des modifications dans la répartition du capital et des droits de vote de VINCI au cours des trois dernières années sont les suivants :

#### Désengagement de Vivendi Universal et de Suez

- Vivendi Universal a réduit sa participation dans VINCI de 49,2 % à 16,9 % en février 2000 en cédant 13 millions de titres à des investisseurs institutionnels dans le cadre d'un placement privé. Dilué à 8,6 % après l'OPE sur Groupe GTM, Vivendi Universal a poursuivi son désengagement en lançant en février 2001 une émission d'obligations remboursables en actions VINCI (échéance : mars 2006, prix de remboursement : 88,81 euros) couvrant la totalité de sa participation. Après la cession de 5,266 millions de titres en juillet 2002, il ne détient plus que 1,55 million de titres VINCI ou 1,9 % au 31 janvier 2003, *via* la filiale de Vivendi Environnement Dalkia.
- Suez, actionnaire majoritaire de Groupe GTM, est devenu le premier actionnaire de VINCI avec 23,7 % du capital début octobre 2000 après l'OPE de VINCI sur Groupe GTM. Suez a ramené sa participation à 17,1 % en cédant 3 millions d'actions à des investisseurs institutionnels en octobre 2000 puis 2 millions d'actions à VINCI dans le cadre de son programme de rachat d'actions en décembre 2000. En avril 2001, Suez a une nouvelle fois réduit sa participation, à 5 %, en vendant 8,5 millions de titres à des investisseurs institutionnels et 1 million à VINCI, et a émis des obligations remboursables en actions VINCI (échéance : novembre 2003, prix de remboursement : 80,79 euros). Au 31 décembre 2001, Suez avait vendu l'intégralité de ses titres VINCI, y compris les 3 millions de titres contreparties des obligations remboursables en actions VINCI. Il en a racheté 2 millions en mai 2002, en couverture partielle de ses obligations ; ces titres ont été cédés à la fin 2002.

#### Actionariat salarié

Le succès du plan d'épargne Castor, ouvert aux salariés des filiales britanniques et allemandes en 2001, puis à ceux des autres pays en 2002, et du plan d'épargne à effet de levier Castor Avantage lancé en décembre 2001 s'est confirmé en 2002, permettant de porter la part du capital détenue par les salariés du Groupe de 7 % au 31 décembre 2001 à plus de 9 % au 31 janvier 2003. Les salariés constituent le premier actionnaire de VINCI.

#### Rachats d'actions

Au 31 décembre 2001, VINCI détenait 7 083 390 actions propres. Dans le cadre de son programme de rachat renouvelé en juin 2002, VINCI a fait l'acquisition en 2002 de 691 690 actions supplémentaires et a cédé 491 788 actions dans la même période, à la suite des levées d'options d'achat consenties à certains salariés et mandataires sociaux. Compte tenu d'une réduction du capital par annulation de 3 083 593 de ces actions, la société détient au 31 janvier 2003, 4 199 699 actions propres, qui sont affectées en couverture des options d'achat consenties à certains salariés et mandataires sociaux du Groupe. Il est proposé à l'assemblée générale qui approuvera les comptes de l'exercice 2002 de renouveler pour 18 mois l'autorisation de procéder à des rachats d'actions (voir résolution n° 7 page 175). Ce nouveau programme fera l'objet d'une note d'information visée par la COB ; il aura pour objectifs, par ordre de priorité décroissant, s'il est approuvé :

- la remise de titres à l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société ;
- la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la régularisation de cours par intervention systématique en contretendance sur le marché du titre ;
- l'achat et la vente de titres en fonction des situations du marché boursier ;
- l'attribution d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux des sociétés du groupe VINCI dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ;
- l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la société, des titres rachetés.

## Marché du titre VINCI

L'action VINCI est cotée au premier marché de la Bourse de Paris et fait partie des indices CAC 40, Euronext 100, DJ Stoxx et Next Prime.

Le cours de Bourse et le volume des transactions réalisées sur l'action VINCI ont évolué de la manière suivante au cours des 24 derniers mois (source : Euronext Paris) :

	Cours moyen <sup>(1)</sup> (en euros)	Plus haut <sup>(2)</sup> (en euros)	Plus bas <sup>(2)</sup> (en euros)	Transactions <sup>(3)</sup> (en nombre de titres)	Capitaux échangés <sup>(3)</sup> (en millions d'euros)
2001 janvier	62,90	67,15	59,00	3 765 178	236,2
février	64,00	66,90	56,30	6 012 161	373,2
mars	66,53	70,60	62,40	7 869 500	527,9
avril	66,88	70,00	63,50	7 928 339	529,1
mai	70,19	73,50	66,20	5 655 039	394,3
juin	72,97	76,00	69,05	8 621 485	628,2
juillet	73,62	75,90	69,85	5 991 065	439,8
août	69,33	73,00	65,00	9 990 464	685,0
septembre	63,28	69,10	55,40	8 792 097	552,0
octobre	64,37	67,00	60,80	7 265 604	464,3
novembre	65,23	67,45	61,85	7 056 957	459,4
décembre	63,76	66,10	61,75	5 478 882	349,1
2002 janvier	66,30	70,00	61,30	5 915 061	392,0
février	70,94	72,45	68,50	5 535 371	392,5
mars	72,02	74,90	69,55	9 890 565	714,2
avril	72,24	74,80	70,40	14 723 892	1 065,6
mai	70,16	72,75	66,20	12 740 721	894,5
juin	68,36	71,20	65,05	14 290 362	973,8
juillet	64,04	68,90	55,35	16 617 968	1 070,2
août	60,20	63,90	55,75	8 731 194	525,2
septembre	62,85	65,75	58,70	9 759 124	612,1
octobre	59,12	62,65	55,75	12 432 658	734,9
novembre	58,43	60,25	56,10	7 492 674	437,0
décembre	54,87	58,60	52,20	9 572 736	524,4
2003 janvier	55,60	58,85	53,00	12 433 495	696,0

(1) Moyenne des cours de clôture. (2) Cours en séance. (3) Ces chiffres n'incluent pas les cessions de Vivendi Universal et de Suez.

Voir également la partie « Bourse et actionariat », pages 58 à 60.

## 5. Schémas d'intéressement du personnel, plans d'épargne

Le plan d'épargne Castor, mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 1995, permet aux salariés du Groupe, au travers d'un fonds commun de placement, de participer à la constitution d'un portefeuille collectif d'actions VINCI par souscription à des augmentations de capital réservées offrant une décote de 20 % sur le cours de référence de l'action. Il est alimenté par la participation, l'intéressement et les versements volontaires des salariés, complétés par une contribution de l'entreprise (l'abondement), qui peut atteindre 1 900 euros par an.

Castor est accessible, depuis l'origine, aux salariés des sociétés françaises du Groupe. Près de la moitié d'entre eux sont aujourd'hui adhérents à Castor et détiennent en moyenne plus de 5 500 euros au 31/01/2003.

Ce plan, élargi en 2001 aux salariés des filiales allemandes et anglaises, a été étendu en 2002 à trois autres pays : le Maroc, les Pays-Bas et l'Autriche. L'opération d'épargne salariale internationale à laquelle ont participé cette année plus de 70 filiales

du Groupe a permis d'associer environ 3 300 salariés sur ces cinq pays en leur permettant de devenir actionnaires : plus d'un salarié sur cinq a ainsi épargné dans le dispositif proposé.

En janvier 2002 s'est également déroulée la deuxième phase de souscription de l'opération à effet de levier baptisée Castor Advantage, ouverte aux salariés des sociétés françaises du Groupe. Afin de permettre au plus grand nombre de salariés d'accéder à l'épargne salariale, Castor Advantage offrait aux souscripteurs :

- un effet de levier multipliant par 10 l'apport personnel ;
- un abondement pouvant atteindre 150 euros ;
- une garantie de l'apport personnel ;
- une rémunération de 25 % sur 5 ans des sommes versées ;

- une participation de 72 % à la plus-value réalisée sur l'ensemble des actions souscrites.

Cet objectif a été atteint puisque les ouvriers et les employés ont représenté 70 % des 20 000 souscripteurs à Castor Advantage. Cette opération s'est traduite par la création de 2,9 millions d'actions VINCI (1,5 million d'actions en décembre 2001 et 1,4 million d'actions en janvier 2002).

Près de 40 000 salariés du groupe VINCI (soit environ 30 % des effectifs totaux) sont désormais actionnaires de VINCI par l'intermédiaire des plans Castor (France et international) et Castor Advantage. Ils détiennent conjointement 9,1 % du capital au 31 janvier 2003 et constituent aujourd'hui les premiers actionnaires du Groupe.

## Plans d'épargne

Au 31/01/2003	Nombre d'actions	En % du capital
Castor France	3 475 133	4,2 %
Castor France - ex-plan GTM	996 650	1,2 %
Castor International 2002	127 361	0,2 %
Castor Allemagne 2001	57 468	0,1 %
Castor Grande-Bretagne 2001	33 444	—
Castor Advantage	2 813 833	3,4 %
<b>Total</b>	<b>7 503 889</b>	<b>9,1 %</b>

Un nouveau fonds, VINCI Mix, composé de produits monétaires, a été également ouvert aux salariés en France mais n'a, à ce jour, reçu aucune souscription. Aussi est-il prévu de proposer courant 2003, comme solution alternative aux supports de placement en titres de l'entreprise, un fonds diversifié qui comporterait une part d'obligations VINCI à hauteur de 10 % environ, le reste du

portefeuille étant investi en produits obligataires et monétaires. Les versements des salariés tous plans confondus se sont élevés à 52 M€ du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2002, contre 65,3 M€ en 2001 et 33,3 M€ en 2000. Depuis la mise en place de Castor en 1995, VINCI a versé à ses salariés 38,3 M€ à titre d'abondement (après déduction de la CSG et de la CRDS).

## Versements des salariés

en millions d'euros	1995-1997	1998	1999	2000	2001	2002	Total
Castor (France et international)	11,7	13,7	14,2	33,3	59,1	45,9	177,9
Castor Advantage	—	—	—	—	6,2	6,1	12,3
<b>Total</b>	<b>11,7</b>	<b>13,7</b>	<b>14,2</b>	<b>33,3</b>	<b>65,3</b>	<b>52,0</b>	<b>190,2</b>

## Abondement net

en millions d'euros	1995-1997	1998	1999	2000	2001	2002	Total
Castor	2,0	1,2	1,4	9,7	15,2	1,4	30,9
Plan Vivendi Universal*	1,4	1,8	1,7	—	—	—	4,9
Castor Advantage	—	—	—	—	1,3	1,2	2,5
<b>Total</b>	<b>3,4</b>	<b>3,0</b>	<b>3,1</b>	<b>9,7</b>	<b>16,5</b>	<b>2,6</b>	<b>38,3</b>

\* Les salariés de VINCI ne peuvent plus participer au plan d'épargne de Vivendi Universal depuis le mois de février 2000.

## 6. Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Le tableau ci-dessous rend compte des mandats et fonctions exercés au cours de l'année 2002 par les mandataires sociaux de VINCI, à savoir :

- M. Antoine Zacharias, président-directeur général de VINCI ;
- M. Bernard Huvelin, administrateur-directeur général délégué de VINCI ;
- MM. Xavier Huillard et Roger Martin, directeurs généraux délégués de VINCI ;
- les 13 autres administrateurs de VINCI ;
- et M. François David, dont la nomination est proposée à la prochaine assemblée générale.

Le mandat des administrateurs de VINCI est de six années. Pour chaque administrateur, les dates de début du premier mandat et de fin de mandat actuel sont indiquées en dessous du nom ainsi que le nombre de titres détenus au nominatif (en italique).

<p><b>Antoine Zacharias</b> 63 ans • 1990-2008 <i>54 995</i></p>	<p><b>P-DG de VINCI</b> (depuis 1997) <i>Mandats au sein du groupe VINCI</i> : administrateur de GTIE Thermique, VINCI Concessions, VINCI PLC et VINCI Park ; représentant permanent de VINCI au conseil d'administration de Cofiroute et VINCI Energies ; président du conseil de surveillance de VINCI Deutschland ; membre du conseil de surveillance de G+H Montage ; vice-président du conseil de surveillance de VINCI Innovation ; président de la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité. <i>Mandats extérieurs au groupe VINCI</i> : membre du conseil de surveillance de Nexity, Vivendi Environnement, Générale des Eaux, Prodith ; administrateur de Nexity Topco, Banque Saint Olive et Martiniquaise des Eaux.</p>
<p><b>Dominique Bazy</b> 51 ans • 1996-2008 <i>600</i></p>	<p><b>P-DG de UBS Holding France</b> M. Dominique Bazy est également membre du conseil de surveillance d'Atos Origin et de GrandVision.</p>
<p><b>Philippe Brongniart*</b> 64 ans • 2000-2006 <i>250</i></p>	<p><b>Administrateur et conseiller du président de Suez</b> M. Philippe Brongniart est également administrateur de Ondeo, Degrémont, Elyo, Groupe Fabricom, Hisusa, Lyonnaise des Eaux France, Société Générale de Belgique, SITA, Sociedad General de Aguas de Barcelona, Société Monégasque de l'Électricité et du Gaz, Suez Industrial Solutions et Suez University ; administrateur et membre du comité exécutif de Ondeo Nalco.</p>
<p><b>François David**</b> 61 ans • 2003-2009</p>	<p><b>Président-directeur général de Coface</b> M. François David est également président-directeur général de Coface SCRL Participations, Coface SCRL ; président du conseil d'administration de Coface Expert, Viscontea Coface ; président du conseil de surveillance de AKC (Allgemeine Kreditversicherung Aktiengesellschaft Coface).</p>
<p><b>Guy Dejouany</b> 82 ans • 1987-1988 et 1990-2006 <i>3 169</i></p>	<p><b>Président d'honneur de Vivendi Universal</b> M. Guy Dejouany est également administrateur des sociétés Vivendi Universal Publishing ; membre du conseil de surveillance de Dalkia et de la Compagnie des Eaux et de l'Ozone ; représentant permanent de Vivendi Universal au conseil d'administration d'UGC. Il a été président du conseil de surveillance (1988-1990) et P-DG (1990-1996) de VINCI.</p>

\* M. Brongniart a démissionné de son poste d'administrateur le 1<sup>er</sup> avril 2003.

\*\* Nomination proposée à l'assemblée générale des actionnaires.

<p><b>Alain Dinin</b> 52 ans • 1997-2008 335</p>	<p><b>Président du directoire de Nexity</b></p> <p>M. Alain Dinin est également président de la Compagnie Générale d'Immobilier George V ; membre du directoire et directeur général de Nexity Topco ; membre du directoire de CAPSUD ; président-directeur général de George V Gestion (jusqu'au 01/10/2002), Crédit Financier Lillois, Nevalor (jusqu'au 20/12/2002) ; administrateur de SARI Participations (Confusion de patrimoine en février 2002) ; vice-président du conseil de surveillance de Vivolio (jusqu'au 24/06/2002) ; gérant de Nexity Services, CIPP GSO Services, Immobilière du Bois Vert, Critère, Macba, SAIF.</p> <p>Il est par ailleurs représentant permanent des sociétés Anjou Services, CGI George V, CIPP GSO Services, CIPPP, Sari Investissement, SNC Anjou services, Nexim 1, Foncier Aménagement, George V Est, George V Gestion, George V Régions, Nevalor, Nexity et SIG 30 Participations, administrateurs ou gérantes de très nombreuses filiales de ces sociétés.</p>
<p><b>Patrick Faure</b> 56 ans • 2000-2006 875</p>	<p><b>Président de Renault Sport et directeur général adjoint de Renault</b></p> <p>M. Patrick Faure est également président du conseil d'administration de Renault F1 team et administrateur de Cofiroute, de Grigny UK, de Renault Agriculture et de AB Volvo.</p>
<p><b>Dominique Ferrero</b> 56 ans • 2000-2006 250</p>	<p><b>Directeur général délégué du Crédit Lyonnais</b></p> <p>M. Dominique Ferrero est également membre du comité exécutif du Crédit Lyonnais ; administrateur d'AGF (depuis le 14/05/2002), de Crédit Lyonnais Capital Investissement (jusqu'au 01/03/2002) et de Gallimard (jusqu'au 19/03/2002) ; membre du conseil de surveillance d'Atos.</p>
<p><b>Xavier Huillard</b> 49 ans 101 809</p>	<p><b>Directeur général délégué de VINCI et président-directeur général de VINCI Energies</b></p> <p>M. Xavier Huillard est également administrateur de VINCI Concessions, VINCI Construction, VINCI Construction Grands Projets, VINCI Park, Fournié-Gropaud, Garczynski Traploir, Santerne, SDEL, Soletanche, GTIE Sweden AB, GTIE UK, VINCI Investments Limited, VINCI PLC ; commissaire de Supervisory Board GTIE Netherlands BV ; membre et président du Supervisory Board TMS ProduktionsSysteme GmbH.</p>
<p><b>Bernard Huvelin</b> 66 ans • 1983-1988 et 2000-2006 56 870</p>	<p><b>Directeur général délégué de VINCI</b></p> <p><i>Mandats au sein du groupe VINCI</i> : P-DG de Consortium Stade de France ; président du conseil de surveillance de VINCI Innovation ; président du conseil d'administration de VINCI Rueil 2000 ; administrateur de VINCI Energies, SORIF (jusqu'au 05/07/2002), SORIF Investissement (jusqu'au 05/07/2002), VINCI Airports, VINCI Concessions, VINCI Construction Grands Projets et VINCI Park ; administrateur unique et vice-président de VINCI USA Holdings ; gérant de SALF et de Semana ; représentant permanent de Gepec au conseil d'administration de CBC ; représentant permanent de Semana au conseil d'administration d'Eurovia ; représentant permanent de SNEL au conseil d'administration de Elige Participations ; représentant permanent de Sogepar au conseil d'administration de Cofiroute ; représentant permanent de SGPF en qualité de gérant associé de Gestion Construction Services ; représentant permanent de VINCI au conseil d'administration de VINCI Construction, GTIE Thermique, GIE Transmanche et SEML de Rueil 2000.</p> <p><i>Mandats extérieurs au groupe VINCI</i> : président du syndicat Entreprise Générale de France – BTP (EGF-BTP) ; administrateur de Cofido, Electro Banque et Soficot.</p>

<p><b>Roger Martin</b> 60 ans 3 366</p>	<p><b>Directeur général délégué de VINCI et président-directeur général d'Eurovia</b> M. Roger Martin est également administrateur de VINCI Park, VINCI Energies, VINCI Concessions, Sade-CGTH, Hubbard Construction Company, Blythe Construction Inc., Construction DJL Inc., Probisa Tecnologia y Construccion, Probisa Chile, Bitumix, Infra Gabon, SCEBC ; président du conseil de surveillance d'Eurinter, Financière Eurinter, Eurovia GmbH ; P-DG de Cadesa ; président du conseil de Hubbard Group et de Gecos ; président d'Asphaltex Holding SA ; membre du directoire de Ringway Group Ltd ; membre du conseil de surveillance de VINCI Innovation, VINCI Deutschland GmbH ; représentant permanent de VINCI Construction au conseil d'administration de Cofiroute.</p>
<p><b>Serge Michel</b> 76 ans • 1984-2008 436</p>	<p><b>P-DG de Soficot</b> M. Serge Michel est également vice-président du conseil de surveillance de Vivendi Environnement ; administrateur d'Eiffage ; président du conseil de surveillance de Segex ; président-directeur général de CIAM, du Carré des Champs Élysées ; représentant permanent d'EDRIF au conseil de surveillance de la CGE ; membre du conseil de surveillance de la Compagnie des Eaux de Paris, Compagnie des Eaux de Deauville ; administrateur de VINCI Construction, DB Logistique, STBB et LCC ; membre du conseil de surveillance de G+H Montage ; représentant permanent de SARP au conseil d'administration de SARP Industries ; représentant permanent de CEPH au conseil de surveillance de Sedibex. Il est par ailleurs administrateur de Fomento de Construcciones y Contratas SA, FCC Construccions SA et de Cementos Portland. Il a été P-DG (1984-1988) et président du directoire (1988-1990) de SGE et administrateur de Sogea (jusqu'au 12/12/2001).</p>
<p><b>Alain Minc</b> 53 ans • 1985-1986 et 2000-2006 250</p>	<p><b>Président de AM Conseil et de la Société des lecteurs du Monde</b> M. Alain Minc est également président du conseil de surveillance de « Le Monde SA » ; administrateur de FNAC et Ingenico (jusqu'au 14/11/2002) ; membre du conseil de surveillance de Valeo et Pinault Printemps Redoute. Il a été directeur général (1982-1985) et administrateur-directeur général (1985-1986) de SGE.</p>
<p><b>Henri Proglio</b> 53 ans • 1997-2008 345</p>	<p><b>Président du directoire de Vivendi Environnement</b> M. Henri Proglio est également P-DG de CGEA Connex, CGEA Onyx et Vivendi Water ; administrateur du CNES, EDF International, SARP Industries, Safise, Dalkia International, Société des Eaux de Marseille, Esterra, Anjou Recherche, Creed ; président du conseil de surveillance de Dalkia France ; membre du conseil de surveillance d'Elior, SARP, CEO, CFSP, Société des Eaux de Melun ; gérant de la Compagnie Générale des Eaux et représentant permanent de CGEA Connex et CGEA Onyx au conseil d'administration de filiales de ces sociétés.</p>
<p><b>Henri Saint Olive</b> 59 ans • 2000-2006 974</p>	<p><b>P-DG de Banque Saint Olive</b> M. Henri Saint Olive est également président du conseil de surveillance de Saint Olive et C<sup>ie</sup> ; président du conseil d'administration des sociétés Enyo et CIARL ; gérant de CB Participations, CF Participations, LP Participation, Segipa ; membre du conseil de surveillance de Prodith et de MGA ; administrateur de Rue Impériale de Lyon, du Centre Hospitalier Saint-Joseph et Saint-Luc, de l'Association de l'Hôpital Saint-Joseph et de sociétés du groupe Monceau (Monceau Assurances et Groupe Monceau MAA).</p>

<p><b>Yves-Thibault de Silguy</b> 54 ans • 2000-2006 250</p>	<p><b>Délégué général de Suez en charge des relations internationales et institutionnelles</b> M. Yves-Thibault de Silguy est également administrateur de Ondeo, Ondeo-Degrémont, Ondeo Services, Société Générale de Belgique, SITA, CDE, EEC, Marama Niu, Socif 4 et Unelco Vanuatu ; président du conseil d'administration de Sino French Holding ; membre du conseil de surveillance de Sofisport et d'Elyo ; président-directeur général de la Société Polynésienne d'Eau et d'Assainissement « SPEA », Électricité et Eaux de Calédonie, Marama Niu, Electricité de Tahiti « EDT ».</p>
<p><b>Willy Stricker</b> 60 ans • 2000-2006 250</p>	<p><b>P-DG de CDC Ixis Private Equity</b> M. Willy Stricker est également administrateur de Canal + et Pierre et Vacances ; membre du conseil de surveillance du Club Méditerranée.</p>
<p><b>Denis Vernoux</b> 56 ans • 2002-2008 0</p>	<p><b>Administrateur élu par les salariés</b> Salarié de VINCI Construction Grands Projets, M. Denis Vernoux est également président du conseil de surveillance du FCP VINCI Levier France et du conseil de surveillance commun aux FCP VINCI Actionnariat et Castor Relais.</p>

# Responsables du document de référence et du contrôle des comptes

## 1. Nom et attestation du responsable du document de référence

« À ma connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière,

les résultats et les perspectives de VINCI ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

*Le président-directeur général,  
Antoine Zacharias*

## 2. Nom et attestation des commissaires aux comptes

### Commissaires titulaires

#### **RSM Salustro Reydel**

8, avenue Delcassé – 75008 Paris  
(Bernard Cattenoz et Benoît Lebrun)  
Début du premier mandat : 23 juin 1989.  
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2006.

#### **Deloitte Touche Tohmatsu**

185, avenue Charles-de-Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine  
(Thierry Benoit et Dominique Descours)  
Début du premier mandat : 30 mai 2001.  
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2006.

### Commissaires suppléants

#### **François Pavard**

8, avenue Delcassé – 75008 Paris  
Début du premier mandat : 16 juin 1995.  
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2006.

#### **BEAS SARL**

7-9, villa Houssay – 92200 Neuilly-sur-Seine  
Date du premier mandat : 30 mai 2001.  
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2006.

## Avis des commissaires aux comptes sur le document de référence

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société VINCI et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du conseil d'administration de VINCI. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant

fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier, le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document de référence ne contient pas de données prévisionnelles résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et consolidés de VINCI pour les exercices clos les 31 décembre 2000, 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002 arrêtés par le conseil d'administration de VINCI ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve.

Concernant les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2002, notre rapport attire l'attention sur la note B de l'annexe, qui expose deux changements de méthodes comptables relatifs à la présentation, d'une part des amortissements de caducité des sociétés de concessions autoroutières et d'autre part des charges à répartir liées aux frais d'installation de chantier.

Les comptes consolidés pro forma de l'exercice clos le 31 décembre 2000 établis sous la responsabilité du conseil d'administration de VINCI et présentés dans ce document de référence ont fait l'objet d'un examen par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France et d'un rapport sans réserve.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et sur les comptes présentés dans ce document de référence établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 17 avril 2003

Les commissaires aux comptes

RSM Salustro Reydel  
Bernard Cattenoz  
Benôit Lebrun

Deloitte Touche Tohmatsu  
Thierry Benoit  
Dominique Descours

### 3. Honoraires des commissaires aux comptes

Au titre de l'exercice 2002, les honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leur réseau se répartissent de la façon suivante :

<b>Examen des comptes individuels et consolidés</b>						
	<b>Réseau DTT</b>		<b>Réseau RSM Salustro Reydel</b>		<b>Autres</b>	
	<b>Montant</b>	<b>%</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
<b>Audit</b>						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	4 967	78,07 %	5 109	94,87 %	3 536	71,43 %
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	933	14,67 %	276	5,13 %	710	14,34 %
<b>Sous-total</b>	<b>5 900</b>	<b>92,74 %</b>	<b>5 385</b>	<b>100,00 %</b>	<b>4 246</b>	<b>85,78 %</b>
<b>Autres prestations</b>						
Juridique, fiscal, social	223	3,51 %	—	0,00 %	549	11,09 %
Technologie de l'information	—	0,00 %	—	0,00 %	11	0,22 %
Audit interne	—	0,00 %	—	0,00 %	10	0,20 %
Autres	239	3,76 %	—	0,00 %	134	2,71 %
<b>Sous-total</b>	<b>462</b>	<b>7,26 %</b>	<b>0</b>	<b>0,00 %</b>	<b>704</b>	<b>14,22 %</b>
<b>Total</b>	<b>6 362</b>	<b>100,00 %</b>	<b>5 385</b>	<b>100,00 %</b>	<b>4 950</b>	<b>100,00 %</b>

### 4. Responsables de l'information financière

Christian Labeyrie, directeur financier, membre du comité exécutif et secrétaire du conseil d'administration

(+33 1 47 16 48 65).

Pierre Coppey, directeur de la communication, des ressources humaines et des synergies et membre du comité exécutif

(+33 1 47 16 35 41).

# COB

Le présent document de référence se compose du document de référence déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 4 avril 2003 et d'une actualisation déposée auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 17 avril 2003, conformément au règlement n° 98-01. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse.

**Photos :** DR, X. Boymond, A. Da Silva/Graphix Images, N. Daniilidis, P. Doumeng, F. Gluzicki, A. Heise, G. Maucuit-Lecomte, Nidos, S. Olivier, D. Paillard, V. Paul/Graphix, F. Vigouroux, J. Zindel, L. Zylberman/Graphix Images, photothèques VINCI et filiales.

**Conception et réalisation :** Stratéus. **Photogravure :** Open Graphic. **Impression :** JPA.





1, cours Ferdinand-de-Lesseps, 92851 Rueil-Malmaison Cedex - France  
Tél. : + 33 1 47 16 35 00 - Fax : + 33 1 47 51 91 02 - Internet : [www.vinci.com](http://www.vinci.com)